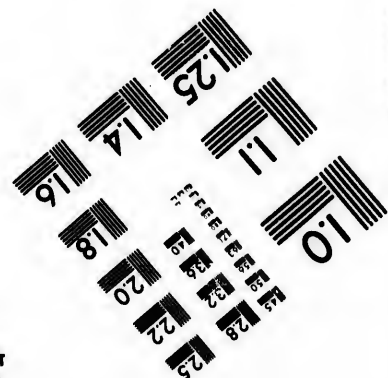
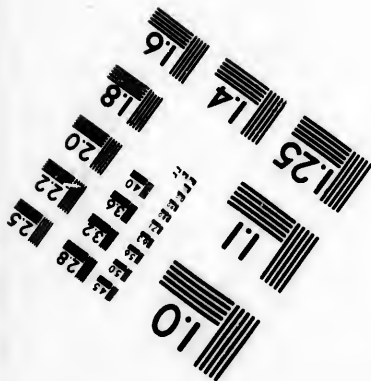
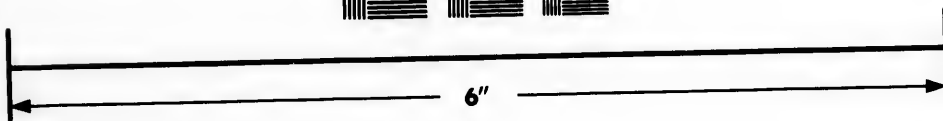
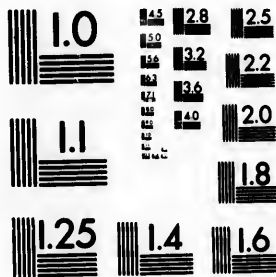


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

1.8  
2.0  
2.2  
2.4  
2.5  
2.8  
3.2

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

01  
05  
57

**© 1984**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires: Les pages froissées peuvent causer de la distorsion.

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

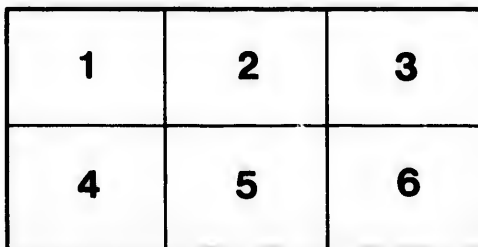
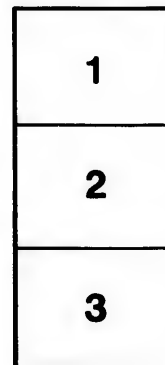
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

THE NATIONAL ARCHIVES

COLLECTION OF THE NATIONAL ARCHIVES

**LETTRES**

*ÉDIFIANTES*

**ET CURIÉUSES.**

---

**TOME VINGT-UNIÈME.**

---

1875

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

I

D

M

7

Ch

# LETTRES

ÉDIFIANTES

ET CURIEUSES,

ÉCRITES

DES MISSIONS ÉTRANGÈRES.

NOUVELLE ÉDITION.

---

MÉMOIRES DE LA CHINE.

---

TOME VINGT-UNIÈME.



A TOULOUSE,

Chez { NOEL-ETIENNE SENS, Imprimeur-  
Lib., rue Peyras, près les Changes.  
AUGUSTE GAUDÉ, Libraire, rue  
S.-Rome, N.° 44, au fond de la Cour.

---

1811.



BV2290

A2

1810

V. 21

E  
D  
M  
Du  
E  
Tré  
ur  
dan  
cula

---

**LETTRES**  
**ÉDIFIANTES ET CURIEUSES,**  
**ÉCRITES**  
**PAR DES MISSIONNAIRES**  
**DE**  
**LA COMPAGNIE DE JÉSUS.**

---

**MÉMOIRES DE LA CHINE.**

---

**LETTRE**

*Du Père d'Entrecolles, Missionnaire de la  
Compagnie de Jésus, au Révérend Père  
Duhalde, de la même Compagnie.*

A Pekin, le 11 Mai 1726

**MON RÉVÉREND PÈRE,**

*La paix de N. S.*

EN lisant depuis peu les Mémoires de  
Trévoux de l'année 1724, je suis tombé  
sur l'extrait d'une lettre de M. de la Coste,  
dans laquelle il parle de l'insertion ou ino-  
culation de la petite vérole; et je me suis

souvenu d'avoir lu quelque chose d'approchant dans un livre Chinois. C'est ce qui m'a déterminé à en transcrire le texte, et à chercher ailleurs des particularités capables de contenter les personnes curieuses sur une opération dont la nouveauté a frappé les esprits et partagé les sentimens.

On ne sera pas peu surpris de voir qu'une méthode à-peu-près semblable à celle qui est venue de Constantinople en Angleterre, soit en usage depuis un siècle à la Chine. Comme il ne m'appartient pas de prendre parti pour ou contre les partisans de l'insertion de la petite vérole, je citerai indifféremment les auteurs Chinois qui la décrivent, et ceux qui la défendent.

Le nom Chinois qu'on donne ici à cette méthode, serait traduit en Français peu fidèlement par ces termes d'insertion ou d'inoculation. Pour parler exactement, il faut la nommer semence de la petite vérole, ou bien manière de la semer: *tchung-teou*, dit-on; *tchung* semer, *teou* la vérole. Ce dernier mot, sans aucune différence pour la prononciation, signifie *pois à manger*: le caractère est aussi le même pour le fond, à cela près qu'on y a joint à côté le signe propre de la maladie. Je croirais assez que les Chinois, en donnant le nom de *teou* à cette maladie, ont eu égard à la figure de la petite vérole, dont les boutons paraissent sur la peau en forme de petits pois.

On verra dans la suite de cette lettre, que les narines sont comme des sillons où

l'on jette la semence de la petite vérole. L'usage du tabac en poudre pris par le nez, est trop récent à la Chine, et même à la Cour, pour lui attribuer la manière, beaucoup plus ancienne et plus universelle, d'attirer par le nez la semence de la petite vérole. Il faut que l'on ait remarqué dans cette partie du corps humain, des rapports avec le dessein qu'on avait. Je m'imagine qu'on s'est aperçu qu'un des principaux diagnostics de la petite vérole, est une violente démangeaison que les enfans témoignent sentir au nez, et l'on aura jugé que l'endroit où elle commence à se déclarer, était très-propre pour l'y semer. Je viens maintenant au texte Chinois que j'ai fidèlement traduit.

« Quand on accorderait que la manière de  
 » semer la petite vérole, est un secret éprouvé  
 » et immanquable; puisque dans la suite on  
 » est encore exposé à l'avoir, on ne gagne autre  
 » chose que de pouvoir en être deux fois dan-  
 » gereusement attaqué. Cependant ceux qui  
 » favorisent cette invention, en disent des  
 » merveilles: ils insistent sur ce que tôt ou  
 » tard la petite vérole est comme inévitable.  
 » Je le veux; mais laissons-la venir naturelle-  
 » ment. Pourquoi hâter le mal lorsqu'on se  
 » porte bien et qu'on n'en a pas la moindre  
 » atteinte? Cette précipitation a coûté cher  
 » à plusieurs: les gens sages craindront tou-  
 » jours d'en faire la triste épreuve. Je sais  
 » bien qu'on voudrait voir au plutôt des  
 » enfans quittes de ce danger. Le moyen le  
 » plus sûr pour les conserver, c'est le soin

» qu'ont les parens de pratiquer constam-  
 » ment la vertu. Aussi dans la prière qui  
 » se fait à l'esprit qu'on croit présider à la  
 » petite vérole, on dit de lui : il suit exac-  
 » tement ce que le Ciel a réglé touchant le  
 » commencement, le progrès et l'issue de  
 » la maladie ; et tout ce qui arrive à cet  
 » égard, c'est précisément ce qu'on s'est  
 » attiré ; car la vertu et les vices d'un père  
 » et d'une mère sont alors pesés, et c'est  
 » ce qui détermine le bon ou le mauvais  
 » succès ; ensorte même qu'il varie, selon  
 » que les parens viennent à changer, ou  
 » pour le bien ou pour le mal. Voilà ce que  
 » j'appelle un secret salutaire aux enfans. »

Ce Médecin qui moralise, comme vous  
 voyez, parlant ailleurs de la petite vérole,  
 rejette un proverbe populaire, que je ne dois  
 pas omettre, non plus que sa réfutation.  
*Ngo cha pao teou*, c'est-à-dire, affamez la  
 rougeole, rassasiez la vérole. « Ce proverbe,  
 » dit mon Auteur, est faux et dangereux.  
 » Gardez au-contre une grande diète  
 » pour la petite vérole, sur-tout les trois  
 » premiers jours que la fièvre se fait sentir.  
 » La nature en agira mieux pour pousser  
 » le venin au-dehors. Que si l'on prescri-  
 » vait au malade durant dix ou quinze jours  
 » un jeûne trop rigoureux, il s'affaiblirait  
 » extraordinairement, et l'on aurait bien  
 » de la peine à le sauver. Ainsi n'y con-  
 » damnez pas les jeunes gens : contentez-  
 » vous de les défendre du froid et du vent ;  
 » modérez leur appétit ; permettez-leur

» l'usage du riz clair, sur-tout après que la  
 » fièvre sera considérablement diminuée.  
 » C'est principalement lorsque le mal ne  
 » s'est pas tout-à-fait déclaré par la fièvre,  
 » qu'il faut apporter le plus de soin et  
 » d'attention. »

L'Auteur que je viens de citer, vivait à la fin de la dynastie *Ming*, c'est-à-dire, il y a environ cent ans. Il n'est pas surprenant qu'une méthode qui était alors nouvelle, et qui n'était pas encore autorisée par un long usage, fût combattue et traversée. Peut-être que s'il vivait aujourd'hui, il serait moins contraire à la petite vérole artificielle, et qu'il parlerait autrement que dans le temps où ce secret était peu accredité. Quoi qu'il en soit, cent ans de possession donnent à cette méthode le droit d'une ancienneté assez considérable sur l'insertion, qui n'a été en quelque vogue à Constantinople que dans ce dix-septième siècle.

Mais si c'est peu de temps avant la conquête de la Chine par les Tartares, qu'on a voulu donner cours à la petite vérole artificielle, est-ce dans cet Empire même que cette invention a pris naissance, ou l'a-t-on reçue des Pays voisins? Si l'on en croit quelques-uns de Messieurs les Anglais, les Grecs de Constantinople ont tiré ce secret des Pays voisins de la mer Caspienne, ce qui pourrait faire penser que la Chine le tiendrait de la même source par le moyen des caravanes de Marchands Arméniens et autres, qui viennent depuis bien des années

dans cet Empire. Néanmoins cette conjecture prouverait également que c'est de la Chine que ce secret a passé chez les habitans des environs de la mer Caspienne.

Mais un préjugé qui montre que cette nouveauté ne s'est pas introduite à la Chine par la Tartarie, c'est que les Tartares ont absolument ignoré cette méthode de semer la petite vérole, et de la rendre par-là plus bénigne et plus traitable. Ils regardent cette maladie comme une espèce de peste; et dès que quelqu'un d'eux en est atteint, il est abandonné de tout le monde, et n'a guères de ressource que dans la bonté de son tempérament.

Comme on a remarqué que ce mal qui n'est pas commun parmi les Tartares, les attaquait à Peking, lorsqu'ils y venaient pour payer le tribut, ou pour faire leur commerce, et que la plupart qui avaient un certain âge, en mouraient, l'Empereur régnaient envoya en l'année 1724 des Médecins du Palais en Tartarie, pour y mettre cette méthode en pratique, et procurer la petite vérole aux enfans. On assure que l'exécution a été heureuse: et une preuve du succès, c'est que ces Médecins en sont revenus fort riches en chevaux, en peaux, et en fentes, qu'on leur avait donnés pour reconnaître leurs services; car ce sont là les richesses des Tartares.

D'ailleurs si ce secret eût été apporté à la Chine par les caravanes venues des environs de la mer Caspienne, il aurait commencé à être connu dans la province de *Chen-si*.

Or c'est dans le *Kiang-nang*, sur les confins de la province de *Kiang-si*, qu'on place celui qui en est l'Auteur. Au-reste, cet Empire étant si vaste, et cette méthode étant employée dans des endroits fort chauds, dans d'autres plus tempérés, et enfin dans des Pays extrêmement froids, il est vraisemblable que si elle est utile, on peut s'en servir dans les divers Royaumes de l'Europe.

Comme je savais que malgré les préjugés ordinaires contre les nouvelles découvertes, et contre les anciennes qui se renouvellent, l'art de semer la petite vérole était en vogue, mais que c'était un secret qu'on ne divulguait pas; je n'omis rien pour m'en procurer des connaissances certaines: c'est ce qui ne fut pas aisé. Outre des présens qu'il me fallut faire, on me fit bien promettre que je ne communiquerais point dans la Chine, ce qu'on ne m'apprenait qu'en faveur de l'Europe. Il était nécessaire d'avoir sur cela des recettes de plus d'un endroit, pour les confronter, et voir en quoi elles conviendraient: car les pratiques sont souvent différentes, et par-là même deviennent instructives. Les trois recettes que je vais rapporter, m'ont été communiquées par des Médecins du Palais, non pas à la vérité par ceux qui ont le plus de réputation, mais par d'autres qui servent la Cour, et dont les appointemens ne sont pas si considérables. Voici la première recette.

« Quand vous aurez trouvé un enfant,  
» depuis un an jusqu'à sept inclusivement,



» dont la petite vérole est sortie heureuse-  
 » ment sans aucun signe de malignité, qui  
 » l'a eue clair-semée, et qui en a été quitte  
 » le treizième ou quatorzième jour, ensorte  
 » que les écailles des pustules soient tombées :  
 » recueillez ces écailles ou pellicules des  
 » pustules desséchées : renfermez-les dans  
 » un vase de porcelaine, dont vous ferme-  
 » rez bien l'ouverture avec de la cire : ce  
 » sera le moyen de conserver leur vertu  
 » pendant plusieurs années, laquelle s'éva-  
 » porerait au bout de cent jours, s'il y  
 » avait au vase la moindre ouverture.

» On suppose d'abord, que l'enfant à qui  
 » l'on veut procurer la petite vérole, se  
 » porte bien, et a déjà au-moins un an ac-  
 » compli. Si les écailles mises en réserve  
 » sont petites, prenez-en quatre : si elles  
 » sont grandes, deux suffisent. Vous y mê-  
 » lerez le poids d'un *li* (1) de musc, en telle  
 » sorte que le musc se trouve entre deux  
 » écailles qui le pressent. Le tout sera mis  
 » dans du coton en forme de tente, qu'on  
 » insinuera dans le nez, et dont on rem-  
 » plira la narine gauche, si c'est un garçon,  
 » ou la narine droite, si c'est une fille.

» Il faut observer si l'enfant a la suture  
 » du crâne tout-à-fait réunie à l'endroit le  
 » plus près du front nommé *sin* (2) *muen*,  
 » la porte de l'esprit, de la raison. Si elle  
 » n'était pas consolidée, ou si l'enfant avait

(1) Un peu plus d'un grain.

(2) C'est la fontanelle.

le heureuse  
lignité, qui  
a été quitte  
pour, ensorte  
ent tombées:  
ellicules des  
nez-les dans  
vous ferme-  
la cire : ce  
leur vertu  
quelle s'éva-  
pours, s'il y  
erture.

enfant à qui  
vérole, se  
ns un an ac-  
en réserve  
tre : si elles  
Vous y mê-  
usc, en telle  
entre deux  
out sera mis-  
ente, qu'on  
ont on rem-  
t un garçon,  
une fille.

a la suture  
l'endroit le  
n (2) muen,  
ison. Si elle  
enfant avait

pour lors le cours de ventre ou quelqn'au-  
tre maladie, il ne conviendrait pas de  
lui procurer la petite vérole.

» Quand le remède a été insinué dans  
le nez, et que la fièvre est survenue, si  
les pustules ne paraissent qu'au troisième  
jour, on peut s'assurer que de dix enfans,  
on en sauvera huit ou neuf: mais si elles  
sortent dès le second jour, il y en aura  
la moitié qui courront grand risque. Enfin  
si les pustules poussent au premier jour  
que la fièvre se déclare, on ne peut répon-  
dre de la vie d'aucun d'eux.

» Au-reste, dans l'usage de cette recette,  
il faut se conduire de la même manière  
que dans les petites véroles naturelles. Il  
ne faut user qu'une seule fois de remèdes  
expulsifs, et du-reste donner au malade  
des potions et des cordiaux qui fortifient.»

Cette recette est chargée de circonstances  
peut-être plus importantes dans la pratique,  
qu'il ne paraît d'abord. Je crois qu'on choisit  
la petite vérole des plus jeunes enfans pour  
servir de semence, parce qu'on juge plus  
sûrement qu'elle est exempte de toute mali-  
gnité étrangère, et que son levain n'est pas  
trop fort pour l'opération dont il s'agit. On  
aura jugé de même, que les pustules de la  
petite vérole volante sont mieux nourries et  
mieux conditionnées, à-peu-près comme il  
arrive aux fruits qu'on laisse en petit nom-  
bre sur un arbre. Quant au musc on le fait  
apparemment servir de véhicule: comme il  
est fort spiritueux, les semences morbifiques

avec lesquelles il est confondu, s'insinuent plus aisément, et deviennent plus tempérées. On a en aussi égard à ce que le bon musc conforte le cerveau, fortifie le cœur, et par sa chaleur ouvre les pores des vaisseaux: ce qui a fait dire qu'étant flairé un peu fortement à jeun, il provoque le saignement de nez. Je passe à la seconde recette.

« Pour réussir dans la manière de semer  
 » la petite vérole, il faut choisir les écailles  
 » de celle qui est la mieux conditionnée.  
 » Les écailles récentes ont besoin d'une pré-  
 » paration pour tempérer leur acrimonie.  
 » Voici en quoi elle consiste. On coupe en  
 » rouelle la racine de la scorsonère, à  
 » laquelle on ajoute un peu de réglisse,  
 » qu'on met dans une tasse de porcelaine  
 » pleine d'eau chaude. On couvre ensuite  
 » cette tasse d'une gaze fine, sur laquelle  
 » on tient quelque temps les écailles véro-  
 » liques exposées à la vapeur bénigne de  
 » cette composition: puis on les retire et  
 » on les sèche: alors elles ont le degré de  
 » force qui convient. Les croûtes ramassées  
 » depuis un mois ou davantage, n'ont pas  
 » besoin de cette préparation: il suffit de les  
 » tempérer par la douce transpiration d'un  
 » homme plein de santé, qui les porte sur lui  
 » quelque temps avant qu'on en fasse usage.  
 » On observera que les croûtes prises  
 » sur le tronc du corps, soit sur la poitrine,  
 » soit sur le dos, etc. sont les meilleures; et  
 » qu'il faut se donner de garde d'employer  
 » celles que l'on trouve sur la tête, sur le

» vi  
 »  
 » vé  
 » à  
 » né  
 » du  
 » du  
 » la  
 » m  
 » pu  
 » tie  
 » ce  
 » bi  
 » l'e  
 » L  
 » et  
 » pe  
 » et  
 » lay  
 » d'  
 »  
 » se  
 » pa  
 » un  
 » né  
 » ex  
 » in  
 » les  
 » m  
 » re  
 » ar  
 » de

(1)  
 toutes

» visage, sur les pieds, et sur les mains.  
 » Quand on veut semer à sec la petite  
 » vérole, il faut prendre le cocon d'un ver  
 » à soie, et y mettre la quantité d'écaillés  
 » nécessaires, puis l'insinuer dans le nez  
 » du côté gauche, si c'est un garçon, et  
 » du côté droit si c'est une fille : on ne l'y  
 » laissera que trois heures. Il y a une autre  
 » manière : c'est de faire de ces croûtes  
 » pulvérisées et mêlées avec un peu d'eau  
 » tiède, une mixtion épaisse. On enferme  
 » cette pâte dans une enveloppe de coton  
 » bien délié, qu'on insinue dans le nez de  
 » l'enfant, en l'y laissant pendant 6 heures.  
 » La fièvre ne sera pas long temps à venir,  
 » et au 6.<sup>e</sup> jour on verra les marques de la  
 » petite vérole. Les boutons se sécheront,  
 » et tomberont au bout de 12 jours. Pour dé-  
 » layer dans l'eau ces croûtes, il faut se servir  
 » d'un bâton fait de bois (1) de mûrier.  
 » Il y a 6 occasions où il ne faut point  
 » semer la petite vérole : 1.<sup>o</sup> Si l'enfant n'a  
 » pas encore un an accompli : 2.<sup>o</sup> Si c'est  
 » un jeune homme qui ait atteint sa 16.<sup>e</sup> an-  
 » née : 3.<sup>o</sup> S'il est sujet à quelque maladie  
 » extérieure : 4.<sup>o</sup> S'il a au-dedans quelque  
 » indisposition : 5.<sup>o</sup> Pendant l'été et dans  
 » les grandes chaleurs : 6.<sup>o</sup> Lorsque la se-  
 » mence n'est pas bien conditionnée. Au-  
 » reste, dans cette petite vérole venue par  
 » artifice, il faut employer les mêmes remè-  
 » des que dans la petite vérole naturelle. »

(1) On s'en sert généralement à la Chine pour délayer toutes les médecines.

Ces précautions et cette espèce de raffinement qu'on trouve dans cette seconde recette, font assez voir que la méthode de semer la petite vérole n'est pas une invention si nouvelle à la Chine, puisqu'on y a ainsi réfléchi, et qu'on a songé à la perfectionner en plusieurs manières.

C'est apparemment avec réflexion qu'on recommande de ne pas semer la petite vérole pendant l'été, et qu'on choisit les saisons où les esprits vitaux sont moins dissipés, et sont plus réunis au-dedans. Alors la nature agit beaucoup mieux, pourvu qu'elle soit aidée contre le froid extérieur, à quoi il est plus aisé de parer, qu'il ne le serait en été de donner des forces précisément au degré qu'il convient.

Dans l'une et dans l'autre recette, on juge qu'il est dangereux que la petite vérole sorte trop tôt; mais ce danger lui est commun avec la petite vérole naturelle. Un effort précipité de la nature, fait que ses forces ne sont jamais totalement réunies, comme il arrive dans les demi-crisis, lesquelles étant réitérées ne sauvent pas le malade, ainsi que fait une crise parfaite. Les matières qui ne sont pas préparées, étant poussées entre les chairs et la peau, ne peuvent s'y cuire suffisamment, à-peu-près comme les alimens qui tombent dans l'estomac avant que la première digestion ait été faite dans la bouche par la trituration et la dissolution qu'opère la salive. Ainsi ces acides restant dans le sang, n'en sortent plus

qu'à  
La  
nir;  
manu  
titre  
règle

«  
» pro  
» bu  
»  
» mu  
» mé  
» pro  
» qu  
» qu  
» plu  
» 3  
» firm  
» nul  
» tém  
» res  
» ven  
» 4  
» véro  
» du  
» lors  
» étai  
» qu'i  
» 5  
» l'en  
» de l

(1) C  
au haut

qu'à demi, et causent d'étranges ravages.

La dernière recette m'a plus coûté à obtenir; on me l'a donnée en forme de petit livre manuscrit, et divisé par petits articles. Le titre porte *Tchung-teou-kan-fa*; c'est-à-dire, règles à observer en semant la petite vérole.

« 1.° Il faut que l'enfant à qui on veut  
» procurer la petite vérole, soit sain, robuste et exempt de toute maladie.

« 2.° On s'assurera si la suture, *sin-muen* (1), est parfaitement réunie et fermée. C'est pourquoi on ne doit guère  
» procurer la petite vérole qu'aux enfans  
» qui ont 3 ans; et c'est une expérience  
» qu'il ne faut plus faire, quand ils ont  
» plus de sept ans.

« 3.° Il faut que l'enfant soit exempt d'infirmités internes et habituelles; qu'il n'ait  
» nulle part sur le corps, ni gale, ni apostème, ni dartre, non pas même de légères ébullitions de sang; enfin que son  
» ventre ne soit pas trop libre.

« 4.° Il faut s'abstenir de semer la petite vérole, lorsque l'enfant regarde souvent  
» du coin de l'œil, comme s'il était louche; lorsqu'il a l'oreille dure, bien plus s'il  
» était sourd; lorsqu'il a le nez bouché, ou qu'il n'urine que difficilement.

« 5.° Ce serait une tentative inutile, si l'enfant avait de grands yeux dépourvus  
» de la caroncule, qui est située au coin de

---

(1) C'est sans doute la suture sagittale, qui répond au haut du front.

» l'œil, ou s'il avait l'*hircus* (1) en forme  
 » de pointe, et non pas arrondi comme  
 » l'ont le commun des hommes.

» .6.<sup>o</sup> La saison des grandes chaleurs ou  
 » des froids excessifs serait contraire à cette  
 » opération, de même que s'il régnait des  
 » maladies, ou si le Ciel était irrégulier,  
 » et qu'il fût trop sec, trop humide, trop  
 » couvert.

» Quand on aura remarqué que l'enfant  
 » a les dispositions nécessaires, il faut le  
 » préparer par une potion propre à dissiper  
 » la malignité, ou à purifier le sang et les  
 » humeurs du corps. Ce ne sera que dix  
 » ou onze jours après ce remède, qu'on en-  
 » treprendra de semer la petite vérole; telle  
 » est la composition du remède. On pren-  
 » dra des pois rouges, des pois noirs, des  
 » pois verts, et de la réglisse concassée et  
 » brisée, le poids d'une once (2) de cha-  
 » que; rédient; on réduira le tout en  
 » une poudre très-fine, qu'on mettra dans  
 » un tuyau de *bambou* (3), dont on enle-  
 » vera la peau, en laissant le nœud qui est  
 » à chaque extrémité. On remplira ce tuyau  
 » de la poussière médicinale, puis on fer-  
 » mera les deux ouvertures avec des coins  
 » de bois de sapin, sur quoi on étendra une

(1) La partie de l'oreille qui est proche des tempes; les Chinois sont persuadés que ce sont là des signes qui marquent que l'enfant ne vivra pas.

(2) L'once de la Chine est plus forte que celle d'Europe.

(3) Le sureau peut servir.

épa  
 ni f  
 tés  
 pen  
 dan  
 tire  
 avoi  
 cett  
 sur  
 de  
 (c'  
 qui  
 n'or  
 pas  
 vera  
 pere  
 tra  
 cha  
 enti  
 en  
 avec  
 de l  
 mas  
 de  
 pou  
 aur  
 se-  
 long

(1) Li  
 (2) U  
 (3) Se  
 est très-  
 (4) C  
 pour être  
 le venim

en forme  
di comme

chaleurs ou  
aire à cette  
égnaît des  
irrégulier,  
aide, trop

ue l'enfant  
il faut le  
à dissiper  
sang et les  
ra que dix  
qu'on en-

érole; telle  
On pren-  
noirs, des  
oncassée et  
(2) de cha-  
le tout en  
mettra dans  
nt on enle-  
eud qui est  
ra ce tuyau  
uis on fer-  
c des coins  
étendra une

e des tempes ;  
des signes qui

orte que celle

épaisse couche de cire, afin qu'il ne reste  
ni fente, ni ouverture aux deux extrémi-  
tés du *bambou*. Tout étant ainsi disposé  
pendant l'hiver, on suspendra ce tuyau  
dans un *mao-cang* (1), d'où l'on ne l'en-  
tirera qu'après un ou deux mois. Après en  
avoir nettoyé les dehors, on ajoutera à  
cette mixtion, qui sera séchée à l'ombre,  
sur une once de cette poudre, trois mas (2)  
de feuilles de la fleur de *moei-tse* (3);  
(c'est, je crois, un abricotier sauvage;  
qui fleurit durant l'hiver; il y en a qui  
n'ont que des fleurs.) On ne ramassera  
pas avec les doigts ces feuilles qu'on trou-  
vera tombées sur la neige, mais on les  
percera avec une aiguille; on les met-  
tra sur du papier, et on les exposera à la  
chaleur d'un feu clair pour les sécher  
entièrement. Enfin on réduira ces feuilles  
en une poudre très-fine, qu'on mêlera  
avec l'autre poudre, et qu'on emploiera  
de la manière suivante. La prise sera d'un  
mas, ou d'un demi-mas, à proportion  
de l'âge de l'enfant; on délayera cette  
poudre dans une potion d'eau, où l'on  
aura fait bouillir des tiges rampantes de  
*se-koua* (4); (c'est une espèce de courge  
longue, déliée et velue qu'on mange).

(1) Lieu destiné aux nécessités secrètes.

(2) Un mas est la dixième partie de l'once.

(3) Selon d'autres, c'est *pruna acida*; le fruit mûr  
est très-aigre, et il a l'odeur de l'abricot.

(4) Cette sorte de courge longue et déliée passe ici  
pour être rafraichissante, diurétique, et propre à chasser  
le venin.



» Au défaut de ces tiges de *se-koua*, on peut  
 » faire bouillir des fleurs de *Kin-inhoa* (1).  
 » Quand on donne ce remède, il faut inter-  
 » dire l'usage de toute nourriture, dont le goût  
 » ou l'odeur seraient trop piquans. Dix ou  
 » douze jours après avoir donné ce remède,  
 » on sèmera la petite vérole, et pour cela :  
 » On choisira dans la bonne saison un  
 » jeune enfant fort et robuste, qui ait une  
 » petite vérole bien conditionnée et clair-  
 » scmée. On ramassera les écailles de ses  
 » pustules les plus épaisses, et on les fer-  
 » mera bien dans un vase, en sorte que les  
 » esprits ne puissent point s'évaporer. Avec  
 » cette précaution, elles pourront servir pen-  
 » dant un an, et elles conserveront leur vertu.  
 » Quand on voudra semer la petite vérole,  
 » on prendra cinq ou six de ces écailles : si  
 » l'enfant est un peu âgé, on y joindra le  
 » poids de deux grains de *hiung-hoang*, et on  
 » pilera le tout ensemble, qu'on enveloppera  
 » dans du coton ; ensuite on l'insinuera dans  
 » le nez de l'enfant, et on l'y laissera deux  
 » ou trois jours ; après quoi la petite vérole  
 » poussera. Si l'enfant est fort jeune, deux ou  
 » trois écailles suffisent, et on retranchera à  
 » proportion de la quantité du musc et du  
 » *hiung-hoang*. Le second jour après qu'on  
 » aura semé la petite vérole, on lui en fera  
 » prendre par la bouche. La dose sera de deux  
 » ou trois écailles pulvérisées, qu'on mettra

---

(1) Cette drogue et celles dont je parlerai dans la suite, seront expliquées à la fin de cette lettre.

dans du bouillon de *chinma*. On l'appelle ainsi, parce que le *chinma* y domine, mais il n'y entre pas seul. On fait encore bouillir ensemble du *kotem*, du *cho-yo* et de la réglisse. Cette potion, qui sera d'une bonne tasse, étant presque au point de sa cuisson, on y jettera la poudre des deux ou trois écailles dont j'ai parlé. Après avoir pris ces mesures, il faut attendre l'effet du remède. Si, après le 3.<sup>e</sup> jour, on voit paraître les marques de la petite vérole, c'est un indice heureux.

» Si la petite vérole paraît dès le second jour, il y a du danger: et communément de dix enfans à qui on l'aura procurée, il n'y en aura que six ou sept qui en échapperont.

» Le danger sera bien plus grand, si elle sort dès le premier jour: de dix, à peine en sauvera-t-on un ou deux. Voilà ce qui se dit; mais on doit se rassurer, parce qu'en observant la méthode que j'ai prescrite, et en prenant le remède qui dissipe la malignité de la petite vérole, on ne sera pas sujet aux symptômes et aux accidens fâcheux dont je viens de parler. Il faut alors avoir recours aux remèdes qui sont marqués dans nos livres, pour la petite vérole naturelle, lorsqu'elle devient dangereuse.

» Enfin l'on avertit que si après ces remèdes la petite vérole ne paraît point, ni au 4.<sup>e</sup>, ni au 5.<sup>e</sup> jour, il faut ôter les poudres insérées dans le nez de l'enfant, et recourir de nouveau au remède que

na, on peut  
-inhoa (1).  
Il faut inter-  
dont le goût  
ns. Dix ou  
ce remède,  
pour cela:  
saison un  
qui ait une  
e et clair-  
lles de ses  
on les fer-  
orte que les  
orer. Avec  
servir pen-  
leur vertu.  
tite vérole,  
écailles: si  
joindra le  
oang, et on  
veloppera  
nuera dans  
ssera deux  
tite vérole  
e, deux ou  
tranchera à  
usc et du  
près qu'on  
ui en fera  
era de deux  
on mettra

lerai dans la  
ettre.

» j'ai donné pour dissiper la malignité du  
 » venin. En prenant cette précaution, on  
 » garantit que, dans la suite, il sera exempt  
 » de la petite vérole. Il faudra seulement,  
 » à la 4.<sup>e</sup> et 5.<sup>e</sup> lune, de même qu'à la 8.<sup>e</sup>  
 » et 9.<sup>e</sup>, se gêner à prendre quelques jours  
 » de suite le même remède. C'est une su-  
 » jétion dont l'enfant sera délivré, quand  
 » il aura 10 ans accomplis. »

On voit assez que c'est seulement pour  
 l'usage des Médecins Chinois, que, dans  
 ces trois recettes manuscrites, on s'explique  
 sur les dangers qui sont à craindre; ils  
 savent ailleurs faire bien valoir l'excellence  
 de leurs remèdes. Si le succès ne répond  
 pas à leurs promesses, ce n'est jamais leur  
 faute; ils s'en prennent d'ordinaire, ou au  
 malade, ou à ceux qui le soignent, ou à  
 la rigueur de la saison.

Les Médecins Chinois conviennent que  
 la petite vérole artificielle est de la même  
 espèce que la naturelle; qu'elle est sujette  
 aux mêmes symptômes; que le venin sort  
 au même temps, c'est-à-dire, le 3.<sup>e</sup> ou 4.<sup>e</sup>  
 jour, et non pas le 7.<sup>e</sup>, comme il arrive  
 dans les fièvres pourprées; que les pustules  
 sont semblables pour la figure, pour la nature  
 de la matière, et pour le temps nécessaire  
 à sa maturité. Aussi ne dit-on point dans  
 ces recettes, comme on l'a dit de l'insertion  
 à la grecque, que les pustules venues par  
 artifice, ne sont pas propres à semer ou à  
 insérer de nouveau la petite vérole; et c'est  
 parce qu'on la croit la même, qu'on se donne

bien d  
 qui la  
 sont le

On  
 Chinois  
 remède  
 nature  
 durant  
 morbif  
 être d'  
 la corr  
 vité de  
 aussi r  
 les bes  
 des me  
 petite  
 terai en  
 cité le  
 sont p  
 fâcheu  
 encore  
 Ces re  
 a été p  
 petite  
 Auteu  
 « C  
 » un  
 » enfa  
 » cou  
 » ne s  
 » nez  
 passe  
 « F  
 » ges

bien de garde de la semer sur des sujets à qui la nature est dangereuse, tels que sont les personnes avancées en âge.

On aura sans doute remarqué que les Chinois sont très-circonspects à user de remèdes expulsifs, de peur de troubler la nature, qui est dans une espèce de crise durant les premiers jours de la fermentation morbifique, et que le principal soin doit être d'employer des remèdes qui résistent à la corruption du sang, que le trop d'activité des levains insinués y causerait. On aura aussi remarqué qu'on avertit d'user, selon les besoins de la petite vérole artificielle, des mêmes remèdes qu'on prescrit pour la petite vérole ordinaire : sur quoi je rapporterai encore deux recettes de l'Auteur que j'ai cité le premier, parce qu'on assure qu'elles sont propres non-seulement à prévenir les fâcheux accidens de la petite vérole, mais encore à en préserver pour toute la vie. Ces recettes pourront même éclaircir ce qui a été prescrit dans le dernier article sur la petite vérole artificielle. C'est ainsi que cet Auteur s'exprime :

« Quand la petite vérole se répand dans un lieu, réglez le boire et le manger des enfans ; ne leur donnez pas la liberté de courir de côté et d'autre ; ayez soin qu'ils ne soient ni trop vêtus ni trop peu ; donnez-leur quelques petits préservatifs. » Il passe ensuite aux recettes.

« Prenez, dit-il, une tasse de pois rouges, une de pois noirs, une autre de pois

24. LETTRES ÉDIFIANTES

» verts, avec deux onces de réglisse, que  
 » vous réduirez en une poudre très-fine.  
 » Vous mettrez ces quatre ingrédients dans un  
 » pot de terre, et vous les ferez cuire jusqu'à  
 » ce qu'ils se forment en une espèce de pâte,  
 » que vous ferez manger à l'enfant. Les pois  
 » rouges chassent du cœur tout le venin ;  
 » les pois noirs sont bons contre la malignité  
 » des reins ; et les verts contre celle de  
 » l'estomac. »

D'autres Médecins, de même que celui  
 que j'ai cité, vantent beaucoup la recette  
 suivante :

« Prenez, disent-ils, sept œufs d'une poule  
 » qui est prête à couver ; tirez-en un des  
 » sept ; percez-le pour en faire entièrement  
 » sortir le blanc et le jaune : puis remplissez-  
 » le de quatre *mas* et de neuf (1) condorins  
 » de *Tchu-cha* bien pur ( c'est une espèce  
 » de cinabre ) ; collez du papier sur le trou,  
 » et bouchez-le exactement. Vous mettrez  
 » cet œuf sous la poule, pour être couvé  
 » avec les six autres. Quand ceux-ci seront  
 » éclos, vous retirerez l'œuf médicinal,  
 » d'où vous ramasserez le *tchu-cha*, que  
 » vous exposerez à un beau soleil, et au clair  
 » de la lune, durant sept jours et sept nuits.  
 » De plus, vous prendrez la première courge  
 » qui naît de cette plante, que vous laissez-  
 » rez bien mûrir, et que vous ferez sécher.  
 » Quand vous l'aurez brûlée, sans cepen-  
 » dant permettre qu'elle se calcine, vous

(1) L'once a dix *mas*, et le *mas* dix condorins.

» la  
 » v  
 » t  
 » q  
 » fi  
 » d  
 » p  
 Je  
 agré  
 à m  
 vérol  
 de C  
 tao.  
 gricu  
 autre  
 d'Eta  
 Ming  
 a si t  
 progr  
 La  
 peu d  
 cause  
 qui li  
 la Ch  
 claire  
 être d  
 on do  
 presc  
 dépen  
 tibles  
 décou  
 premi  
 de Lei  
 qu'on  
 To

» la réduirez en poudre. Pour chaque prise,  
 » vous mettrez le poids de cinq condorins de  
 » *tchu-cha*, et autant de la poudre de courge,  
 » que vous mêlerez dans une quantité suf-  
 » fisante de miel bien pur. Vous ferez pren-  
 » dre ce remède trois fois de suite. C'est un  
 » préservatif excellent. »

Je finis ces recettes par un secret aussi agréable qu'il est propre, à ce qu'on assure, à modérer et même à détourner la petite vérole; c'est l'usage fréquent des raisins de Corinthe, nommés en Chinois *soso-poutao*. C'est ce que j'ai lu dans un Traité d'Agriculture composé par l'illustre Paul *Siu*, autrement *Siu quang ki*, ce grand Ministre d'Etat, qui vivait sur la fin de la dynastie des *Ming*, et qui, par son exemple et son zèle, a si fort contribué à l'établissement et au progrès de la Religion dans ce vaste Empire.

La prévention où l'on est avec raison du peu d'habileté des Chinois dans l'anatomie, causera peut-être quelque surprise à ceux qui liront ces recettes de nos Médecins de la Chine. Il me semble qu'à moins de voir clairement la fausseté de ce qu'ils disent être dangereux ou sujet à des inconvéniens, on doit être porté à les croire sur ce qu'ils prescrivent. L'économie du corps humain dépend d'une infinité de ressorts imperceptibles, et il y a mille voies secrètes qu'on découvre avec surprise. La lecture des deux premiers tomes des illustres Académiciens de Leipsick, m'a fait voir que bien des choses qu'on aurait cru impossibles, sont néan-

moins arrivées. J'ose dire en particulier qu'il n'est pas hors de vraisemblance qu'il y ait des indices, par le moyen desquels la nature fasse connaître à ceux qui l'étudient, la vraie disposition du dedans : de même à-peu-près que l'aiguille marque la régularité du corps de l'horloge. De vils insectes font bien connaître par certains signes le changement de temps qui doit se faire. La connaissance des indices d'une maladie prochaine, et du rétablissement de la santé, serait une partie bien précieuse de la médecine.

Peut-être aussi trouvera-t-on que la méthode Chinoise de procurer la petite vérole aux enfans, est plus douce et moins dangereuse que la méthode d'Angleterre, qui le fait par la voie de l'incision. Celle-ci porte immédiatement le ferment vérolique dans la masse du sang, au-lieu que dans la pratique des Chinois, ce sont des esprits subtils, et même tempérés ou aidés d'ailleurs, qui s'insinuent par les nerfs olfactoires, ou bien que la digestion sait préparer en différens passages où elle s'achève. Le levain vérolique a sans doute son espèce de venin : mais qu'il soit froid ou chaud, subtil ou épais, il doit être plus dangereux, lorsqu'il est inséré dans les chairs vives, que quand il est insinué par l'inspiration, ou par la déglutition. Le venin des vipères et des crapaux avalé, ou senti long-temps, ne nuit point, ou nuira bien moins que si on l'introduisait par une incision. C'est, comme l'on sait, par une légère morsure que le serpent donne la mort.

D  
a pr  
lébe  
port  
d'am  
tienn  
pèce.  
pas en  
de gr  
péenn  
On  
qu'ici  
on fai  
de l'a  
pérer  
des hu  
ture, c  
la fièv  
raisse,  
peu d'  
esprits  
le veni  
En p  
cette m  
cins pa  
espèce  
temps.  
et de C  
ancien  
d'un m  
tendent  
mère le  
causes  
ou arré

Dans la manière de traiter ceux à qui l'on a procuré la petite vérole, on renvoie, selon le besoin, à la méthode qui s'observe par rapport à la petite vérole naturelle. On a ici d'amples Traités sur cette matière, qui contiennent une foule de remèdes de toute espèce. Peut-être qu'à la saignée près, qui n'est pas en usage parmi les Chinois, on trouverait de grands rapports entre la pratique Européenne et la leur.

On ne sera peut-être pas fâché de voir qu'ici, dans l'excrétion de la petite vérole, on fait cas des pois ou petites fèves. Il y a de l'apparence qu'on les emploie pour tempérer la trop grande acrimonie du sang et des humeurs. Ce qui confirme ma conjecture, c'est qu'un Médecin m'a dit que quand la fièvre dure sans que la petite vérole paraisse, il met dans les remèdes ordinaires un peu d'opium, qui a la vertu de réunir les esprits et de leur donner la force de pousser le venin au-dehors.

En parcourant quelques livres Chinois sur cette matière, j'ai remarqué que nos Médecins parlent de la petite vérole, comme d'une espèce de maladie connue dès les premiers temps. Ainsi, malgré le silence d'Hypocrate et de Galien, on ne peut pas douter de son ancienneté. Quand ils recherchent la cause d'un mal si commun et si universel, ils prétendent que l'enfant apporte du sein de sa mère le principe de cette maladie, que des causes occasionnelles avancent, retardent, ou arrêtent tout-à-fait. J'aurais souhaité de



trouver un texte Chinois capable de me donner quelque éclaircissement sur une difficulté qui m'est toujours restée dans l'esprit. Comment se peut-il faire que la légère portion de ferment qui cause la petite vérole, et qui communément dès la première fois qu'on en est atteint, se trouve épuisée, et met à couvert d'une seconde malgré les causes externes, et quoiqu'on approche de ceux qui en sont couverts; comment, dis-je, est-il possible que cette portion imperceptible de levain ou de matière impure, reste sans action durant plusieurs années dans la masse du sang, ou en quelqu'autre réservoir que ce soit, et cela dans un âge si tendre et si susceptible d'impression, et que dans la suite ce ferment ne soit ni atténué ni dissipé à la longue, après des fièvres ardentes et de violentes crises qui ont dû renouveler les humeurs, les acides, les soufres du sang, et tous les principes de vie et de santé, d'où résulte un nouveau tempérament? Je n'ai pu rien trouver dans aucun texte Chinois, qui donnât le moindre éclaircissement à cette difficulté.

Cependant ce que j'ai rapporté jusqu'ici sur la méthode Chinoise de procurer la petite vérole aux enfans, fait assez voir que la connaissance des maladies et des remèdes, n'a pas été si négligée à la Chine qu'on se l' imagine peut-être en Europe, où quelques-uns ont traité les Médecins Chinois d'ignorans ou d'aventuriers. Je ne suis pas en état de juger de leurs traités de Médecine, dont le langage

affec  
 au c  
 livre  
 pers  
 lang  
 conte  
 mala  
 tôme.  
 remè  
 sorte  
 partie  
 sans q  
 ne lais  
 quel l'  
 livres  
 avant  
 furent  
 L'on  
 ancien  
 celui d  
 Nos  
 guères  
 réflexi  
 en der  
 par div  
 quaran  
 Cang-  
 d'un liv  
 ce sont  
 « Qu  
 » de no  
 » à sa  
 » la ve  
 » car A

affecté et mystérieux n'est pas aisé à entendre au commun des Chinois. Mais le peu de ces livres que j'ai eu occasion de feuilleter, m'a persuadé que s'ils étaient traduits en notre langue, les Médecins Européens seraient contents de ce qu'ils disent sur les différentes maladies, sur leurs diagnostics, leurs symptômes, leurs remèdes, et les qualités de ces remèdes. Si l'on n'aperçoit pas par quelle sorte de chimie ils ont acquis une grande partie de ces connaissances; leur ancienneté, sans qu'on ait jamais remarqué de variation, ne laisse pas de les rendre respectables. Lorsque l'Empereur *Thin-chi-hoang* fit brûler les livres classiques de la Nation, environ 228 ans avant Jésus-Christ, les livres de Médecine furent privilégiés et préservés de l'incendie. L'on donne à l'Esculape de la Chine une ancienneté, qui le met plusieurs siècles avant celui de la Grèce, et avant la Grèce même.

Nos Médecins de la Chine ne manquent guères de mêler dans leurs écrits quelques réflexions morales. L'auteur que j'ai cité en dernier lieu, et qui s'est rendu célèbre par divers ouvrages, qu'il fit paraître à la quarante-sixième année du feu Empereur *Cang-hi*, s'explique ainsi dans la Préface d'un livre intitulé : l'Art de conserver la vie; ce sont des règles de santé.

« Quoique le Ciel, dit-il, ait fixé le cours  
» de notre vie, on peut cependant contribuer  
» à sa propre conservation. La pratique de  
» la vertu est un moyen qui dépend de nous:  
» car *Hoangtien*, c'est-à-dire, le Ciel su-

» préme, ne saurait être partial, et n'agit point  
 » par une affection aveugle. La vertu seule  
 » le touche et le gagne en notre faveur. La  
 » vertu mise en pratique, est comme le lan-  
 » gage du Ciel qui nous assure de sa protec-  
 » tion. Ainsi le grand art de conserver sa  
 » santé, c'est de travailler sur-tout à se ren-  
 » dre vertueux. Les autres règles et les  
 » secours qu'on se procure, ne sont que  
 » l'accessoire, qui ne peut que suivre et  
 » seconder ce qui fait le point capital.»

J'ai promis de donner une explication des diverses drogues dont il est parlé dans les recettes que j'ai rapportées. On ne peut mieux les connaître que par un écrit Chinois, qui traite de ces drogues, et que je vais traduire.

La plante de *Chin-ma* commence à pousser hors de terre au printemps. Elle monte à la hauteur de trois ou quatre pieds : ses feuilles, qui sont d'un noir obscur, ressemblent à celles du chanvre qu'on nomme *Tchu-ma*, et d'une espèce de lin appelé *Hongma*.

Dans la 4.<sup>e</sup> ou 5.<sup>e</sup> lune, et à la fin de la 6.<sup>e</sup>, la plante donne une graine noire. Sa racine approche de celle du *Huo*; (c'est une espèce d'absynthe). On la tire noirâtre et chevelue : il n'y a que cette partie qu'on emploie dans la Médecine : comme sa vertu est sudorifique, on croit qu'elle est bonne contre le venin, contre la corruption de l'air, contre les incommodités externes produites par la chaleur, ou par un froid qui se saisit tout-à-coup, et généralement contre toutes sortes d'apostèmes.

K  
 de la  
 pant  
 pelée  
 decin  
 fièvre  
 et de  
 pour  
 toute  
 sang

T  
 (les  
 Les i  
 leurs  
 semb  
 dire,  
 d'un  
 deho  
 peu p  
 l'eau  
 de bo  
 cine.  
 d'un  
 l'hyd  
 sange  
 les m  
 Ch  
 cine d  
 impu  
 par u  
 propr  
 més,  
 à gué  
 qui su

*Ko-ken*, c'est-à-dire la racine du *Ko*. C'est de la pellicule extérieure de cette plante rampante et à long sarment, qu'on fait la toile appelée *Ko-pou*. La racine entre dans la médecine, et l'on s'en sert pour guérir des fièvres chaudes, de violens maux de tête, et de gros rhumes, pour procurer la sueur, pour résister au venin, et généralement pour toutes les maladies des enfans causées par un sang échauffé.

*Tchi-fiao-teou*, petits pois incarnats; (les pois verts et noirs sont assez connus). Les incarnats se sèment après le solstice d'été: leurs feuilles et leurs fleurs sont entièrement semblables à celles des *Kiao-teou*, c'est-à-dire, des pois à gousses étroites, et longues d'un pied. Les *Tchi-teou* ont l'enveloppe de dehors comme les pois verts, mais tant soit peu plus grande. On les mange ou cuits dans l'eau, ou rissolés, ou réduits en une espèce de bouillie; on s'en sert aussi dans la médecine. On fait choix des plus petits, qui sont d'un rouge incarnat moins foncé. Ils dissipent l'hydropisie, résolvent les apostèmes et le sang extravasé; ils sont d'un grand usage dans les maladies contagieuses.

*Cho-yo*, la pivoine: il s'agit ici de la racine de cette plante. On s'en sert contre les impuretés du sang, ou les maladies produites par une grande humidité; on la croit aussi propre à dissiper les chancres ouverts ou fermés, à arrêter les dyssenteries ou tenesmes, à guérir les incommodités qui précèdent ou qui suivent l'accouchement.

*Kin-inhoa*, fleur dorée et argentée ; c'est le chèvre-feuille ; on en trouve par-tout. La plante qui porte cette fleur, ne sèche point en hiver ; c'est pourquoi on la nomme *Gim-tommen*, sarment qui souffre l'hiver. Il s'attache aux arbres voisins, et s'y entortille par le côté gauche du tronc. La tige est un peu violette : les feuilles sortent à chaque noëud médiocrement velues et âpres. Les fleurs qui s'épanouissent à la troisième ou quatrième lune, sont larges d'un pouce, attachées deux-à-deux au même pied ; chacune a deux feuilles, l'une grande, l'autre plus petite. Elles sont d'abord blanches : après deux ou trois jours elles deviennent jaunes : et comme l'on voit avec plaisir cette variété de fleurs blanches et jaunes, selon qu'elles sont plus hâtives ou plus tardives, on les a nommées fleurs dorées et argentées. On en use avec succès dans les abcès, chancres, ulcères, apostèmes, lorsqu'on a le sang échauffé, et enfin pour combattre toute sorte de venin et de malignité interne.

*Tcha-cha*, espèce de minéral ; c'est peut-être le cinabre si rare de Dioscoride. Le meilleur vient de la ville de *Chin-teou*, dans la province de *Hou-quang*. On le trouve dans les mines : il est plein de mercure. On assure même que d'une livre de *tcha-cha*, on pourrait tirer une demi-livre de mercure : mais le *tcha-cha* est trop cher pour en avoir la pensée. Les grosses pièces sont de grand prix : lorsqu'on le garde, il ne perd rien de sa vivacité et de sa couleur. Il a son rang

parmi  
dites  
recue  
tient.  
les es  
un ét  
en été  
il est  
conv  
sans

*Hu*  
espéc  
a du  
métal  
gros  
de fer  
quart  
mais  
trouv  
mède  
on l'e  
et d'a

On  
et épi  
s'en p

Je  
ces re

(1) C  
vérole  
ciens d  
espèce

(2) J  
un qui  
et sa c  
un mo

parmi les remèdes internes; pour cela on le réduit en une poudre fine, et dans la lotion on ne recueille que ce que l'eau agitée élève et soutient. C'est un excellent cordial, qui rétablit les esprits et toutes les parties du corps dans un état de santé et de vigueur. On en use ici en été, pour faire une boisson rafraîchissante, il est particulièrement admirable contre les convulsions et les maladies malignes des enfans (1).

*Hiung-hoang*, autre minéral; c'est une espèce d'orpiment. Toutes les mines où il y a du soufre, du plomb, du fer, ou autre métal, fournissent du *Hiung-hoang*. Le plus grossier, qu'on rebute, contient des parcelles de fer et de gravier; le bon, qui est en gros quartiers, renferme quelquefois un diamant; mais c'est un grand hasard quand on y en trouve (2). On choisit pour l'usage de la médecine le *Hiung-hoang* le plus transparent; on l'emploie contre les morsures des serpens et d'autres insectes venimeux.

On y a recours dans les maladies malignes et épidémiques, ou pour s'en guérir, ou pour s'en préserver.

Je souhaite, Mon Révérend Père, que ces recherches puissent être de quelque uti-

---

(1) Ceux qui vantent le mercure doux pour la petite vérole, ainsi que le marquent Messieurs les Académiciens de Leipsick, jugeront que le *Tcha-cha* en est une espèce préparée dans le sein de la terre.

(2) J'ai parlé à un Chrétien chez qui on en trouva un qui fut vendu plusieurs taëls: il n'était pas poli, et sa couleur était un peu blafarde. Il fut trouvé dans un morceau de *Hiung-hoang*, gros comme le poing.

lité ; c'est la seule vue que je me suis proposée en me donnant la peine de les faire : j'en serai bien dédommagé, si l'on en retire quelque avantage. Je suis, etc.

---



---

## LETTRE

*Du Père d'Entrecolles, Missionnaire de la Compagnie de Jésus, au Père Duhalde, de la même Compagnie.*

A Pekin, ce 7 Juillet 1727.

MON RÉVÉREND PÈRE,

*La paix de Notre-Seigneur.*

IL vient d'ordinaire tous les ans des Européens à la Chine : il en est venu cette année qu'une célèbre ambassade a conduits jusqu'à Pekin. Je les ai entretenus plusieurs fois ; et je les ai vu admirer des fleurs artificielles que font les Chinois ; ils les prenaient d'abord pour des fleurs naturelles ; à peine pouvaient-ils croire que l'art eût pu si bien imiter la nature. Je vous ai déjà envoyé de ces fleurs, et si, dans le transport, l'air de la mer ou l'humidité n'a rien diminué de leur agrément, je ne doute point que vous n'ayez trouvé l'ouvrage fin et délicat. Je vous en envoie encore, dans la persuasion où je suis que ce n'est qu'en les voyant qu'on les estime ce qu'elles valent.

Je ne prétends pas insinuer par-là que les

O  
d'  
pr  
ces  
sit  
des  
l'at  
em  
ma  
être  
plic  
la  
plus  
qu'  
dée  
L  
sont  
coup  
toute  
papi  
colif  
dout  
les m  
fois à  
en m  
elles  
il fit  
de la  
quelq  
de la  
Les  
bien  
d'aucu  
quoi s

Ouvriers Chinois aient plus d'adresse et d'habileté que les Européens qui , par profession ou par amusement , travaillent à ces petits ouvrages. S'il est vrai qu'on réussit mieux à la Chine qu'en Europe à faire des fleurs artificielles , on doit bien plus l'attribuer à la matière que les Chinois y emploient , qu'à leur industrie. C'est une matière que je veux faire connaître , car peut-être pourrait-on la trouver en France ; j'expliquerai ensuite la manière dont les Chinois la préparent et la mettent en œuvre. Les plus petits secrets ont leur prix , et pour peu qu'on soit curieux , on fait cas des moindres découvertes.

Les Ouvriers Chinois , sur-tout ceux qui sont au Palais , manient la soie avec beaucoup d'adresse , et savent peindre à l'aiguille toutes sortes de fleurs sur des feuilles de papier ; elles ressemblent assez à ces beaux colifichets qui nous viennent de Bourges , dont la broderie représente des deux côtés les mêmes figures. Nous en présentâmes autrefois à l'Empereur *Cang-hi* , qui nous montra en même-temps celles qui se font à la Chine ; elles étaient travaillées finement : cependant il fit plus de cas des nôtres , à cause du poli de la soie , et de la vivacité des couleurs , dont quelques-unes ont bien plus d'éclat que celles de la Chine.

Les fleurs dont je parle , et qui imitent si bien la nature , ne sont faites ni de soie , ni d'aucune espèce de toile ou de papier. De quoi sont donc formées les feuilles qui com-



posent le corps de la fleur , pour être si délicées , si lisses , si transparentes , et , en un mot , si naturelles ? C'est un roseau ou une espèce de canne , qui fournit la matière qu'on y emploie ; du-reste , on ne met en œuvre ni son écorce , ni sa racine , qui pourrait , ce semble , s'effeuiller ; c'est toute autre chose , que j'expliquerai quand j'aurai fait connaître quel est ce roseau , ou cette sorte d'arbrisseau , d'où se tire cette matière.

Comme ce roseau ne croit point dans cette Province , je n'ai pu l'examiner par moi-même ; ce que j'en ai appris de ceux qui travaillent aux fleurs , ne suffisait pas pour que je pusse donner des indices capables de le déterrer en France , supposé qu'il y en ait , comme j'ai lieu de le croire ; mais ayant une fois appris qu'on nomme cet arbrisseau *Tong-tsao* , et autrement *Tong-to-mon* , j'ai consulté l'Herbier chinois. Le but de ce livre est d'expliquer les vertus médicinales des plantes et des végétaux. L'Auteur , après avoir rempli ce dessein à l'égard du *Tong-tsao* , ajoute qu'il fournit encore divers ornemens , dont le sexe a coutume de se parer. L'Herbier m'a confirmé des particularités que je savais déjà , et m'en a appris d'autres que j'ignorais ; ce qu'il rapporte des vertus médicinales de cette plante , en facilitera peut-être la découverte aux Herboristes Européens.

Le *Tong-tsao* , dit l'Herbier chinois , croît dans des fonds ombragés et fort couverts : on lui a donné le nom de *Tong-to* , parce que , selon les Médecins Chinois , il est ap-

péri  
et à  
Aut  
des  
de fr  
sur  
semi  
ricc  
est re  
et ce  
on e  
du se  
prov  
vrai  
vince  
on l'  
et de  
quan  
à l'ar  
«  
» à  
» feu  
» ma  
» mi  
» à  
» bla  
Il  
la ch  
unie  
et en  
crois  
tre la  
«  
» on

péritif, laxatif, propre à ouvrir les pores, et à ôter les obstructions. Selon un autre Auteur qui est cité, ( car c'est la coutume des Auteurs Chinois d'appuyer ce qu'ils disent de fréquentes citations ), cet arbrisseau croît sur la côté des montagnes : ses feuilles ressemblent au *pi-ma*, c'est-à-dire, à celle du *riccin* ou *palma Christi* : le milieu de son tronc est rempli d'une moëlle blanche, très-légère, et cependant assez unie et agréable à la vue : on en fait des ornemens pour les personnes du sexe. Un Auteur dit qu'il croît dans la province de *Kiang-nang*. Cela pouvait être vrai autrefois, que les terres de cette Province étaient peu cultivées, mais à présent on l'y apporte de la province de *Se-tchuen*, et de quelques endroits de celle de *Hou-quang* : mais c'est dans le *Kiang-nang* qu'on a l'art de le mettre en œuvre :

« La plante, continue cet Auteur, croît » à la hauteur de plus d'une brasse ; ses » feuilles ressemblent à celles du Nénufar, » mais elles sont plus grasses ; on trouve au » milieu du tronc, sous un bois semblable » à celui des cannes, une substance très- » blanche. »

Il me paraît qu'elle est moins serrée que la chair du melon, mais qu'elle est aussi unie, moins spongieuse que les autres moëlles, et en particulier que celle du sureau : je crois que ce corps léger tient un milieu entre la nature du bois et des moëlles ordinaires.

« A présent, poursuit le même Auteur, » on sème et on cultive des *Tong-tsaou* dans

» les terres qui leur sont propres ; lorsqu'ils  
 » sont encore tendres , on les cuit et l'on en  
 » fait un rob ; ce sucre épaissi en consistance  
 » approchante des électuaires mous , ( par  
 » exemple , de thériaque ou de raisiné , ) est  
 » doux et agréable ; si on le mêle avec des  
 » fruits , il en relève le goût , et les rend  
 » meilleurs. »

Un autre Auteur dit : « le *Tong-tsaou* croit  
 » en abondance dans les montagnes et dans  
 » les bois : le contour de sa tige est de plu-  
 » sieurs pouces. »

Celui qui travaillait à ces fleurs , et avec  
 qui je me suis entretenu , en a vu de secs qui  
 étaient gros comme le poing.

» Sa tige , dit le même Auteur , est divi-  
 » sée , comme le *Bambou* , par divers nœuds  
 » qui laissent entre deux des tuyaux longs  
 » quelquefois d'un pied et demi ; ces tuyaux  
 » sont plus gros au bas de la plante. On  
 » coupe l'arbrisseau tous les ans , et l'année  
 » suivante il repousse. On charge des bar-  
 » ques de ces tuyaux pour les transporter  
 » dans le *Kiang-nang* : c'est là qu'on en tire  
 » la moëlle , et qu'on la prépare : pour la  
 » préserver de l'humidité , qui lui est contraire  
 » lorsqu'elle est hors de ses tuyaux , il faut  
 » la tenir bien enfermée dans un lieu sec ,  
 » sans quoi l'on ne pourrait plus la mettre en  
 » œuvre. »

Avant que d'avoir consulté l'Herbier chi-  
 nois , je m'étais imaginé , sur ce que j'avais  
 entendu dire , que le *Tong-tsaou* pourrait  
 bien être la même chose que la plante appe-

lée P  
 dans  
 de six  
 la mo  
 saient  
 ils lev  
 qu'en  
 de la  
 comm  
 vous e  
 tsaou u  
 bord  
 tout-à  
 ils ne  
 leurs p  
 inable

Les  
*Tong-*  
 comm  
 C'est u  
 que je  
 des Ar  
 dans l  
 seau ,  
 les ve  
 celles  
 moëlle  
 bois es  
 rappor

Si c  
 ver en  
 celui q  
 ils fon  
 pas dif

léc *Papyrus*, qui croît dans des marais et dans des fossés autour du Nil à la hauteur de six coudées, et dont les anciens tiraient la moëlle renfermée dans la tige, et en faisaient une espèce de bouillie, d'où ensuite ils levaient des feuilles propres à écrire; c'est qu'en effet on pouvait faire le même usage de la moëlle qu'on me montrait, et que, comme vous le verrez par le modèle que je vous envoie, on tire de cette moëlle du *Tong-tsao* une espèce de feuille, qu'on prend d'abord pour du papier; mais ces feuilles sont tout-à-fait différentes de celles du *Papyrus*: ils ne conviennent ensemble qu'en ce que leurs parties ligneuses sont également inflammables.

Les vertus médicinales qu'on attribue au *Tong-tsao*, le feront peut-être regarder comme une espèce de sureau plus moëlleux. C'est une idée qui peut servir à la découverte que je propose. On lit dans le Dictionnaire des Arts, qu'au rapport de Mathiolo, il croît dans les lieux marécageux un petit arbrisseau, qu'on nomme sureau de marais, dont les verges sont nouées, et ressemblent à celles du sureau; qu'au-dedans il y a une moëlle blanche, et que la matière de son bois est frêle. Je vois en tout cela bien des rapports.

Si ces connaissances peuvent aider à trouver en Europe, un arbrisseau semblable à celui qui fournit aux Chinois la matière dont ils font leurs fleurs artificielles, il ne sera pas difficile aux Ouvriers Européens d'imiter,

et même de surpasser l'adresse Chinoise dans cette sorte de travail , et ils pourront bien plus finement appliquer les couleurs convenables , sur une matière qui est très-propre à les recevoir et à les conserver dans leur vivacité et dans leur fraîcheur. C'est cet artifice des Ouvriers Chinois qui me reste à expliquer.

La première opération, qui consiste à réduire ces bâtons de moëlle en feuilles minces et déliées, n'est pas l'ouvrage de ceux qui font les fleurs ; on les apporte ainsi préparées de la province de *Kiang-nang*. Lorsqu'on m'en montra un paquet pour la première fois, je les pris d'abord pour de véritables feuilles de papier, qu'on avait ainsi coupées pour quelque dessein particulier : on me montra ensuite le bâton de moëlle d'où l'on tirait ces feuilles : la surprise où je fus piqua ma curiosité, et je voulus être éclairci de la manière dont on s'y prenait pour cette opération. S'il y a quelque particularité qui m'échappe, les Artistes pourront aisément y suppléer.

La pièce de moëlle, plus ou moins grosse et longue, selon qu'on veut les feuilles plus ou moins larges, se met sur une plaque de cuivre entre deux autres plaques fort déliées, et en même-temps que d'une main on la fait glisser doucement dans cet entre-deux des plaques, de l'autre main avec un couteau semblable au tranchet dont les cordonniers coupent leur cuir, on enlève une mince superficie qui se développe, de même qu'on

enlè  
de d  
qu'o  
large  
très-  
vend  
faire  
Sur  
ces b  
chire  
peind  
dans  
geant  
même  
opéra  
cette  
qu'ell

Il y  
couleu  
nois n  
où il r  
ruse,  
simple  
vis da  
divers  
donné  
de jau  
aux au  
devaie  
nature  
la dép  
néanm  
quel o  
pas ais

enlève avec le rabot des espèces de rubans de dessus une pièce de bois bien polie ; ce qu'on lève ainsi de la moëlle , ressemble à de larges bandes de papier ou de parchemin très-fin ; on en fait des paquets qu'on vient vendre à Peking, et les Ouvriers les emploient à faire ces belles fleurs artificielles dont je parle. Sur quoi il faut observer que pour empêcher ces bandes ou pellicules de moëlle de se déchirer en les maniant , lorsqu'il s'agit de les peindre ou de les façonner, il faut les tremper dans l'eau d'une main légère , en les y plongeant et en les retirant à l'instant. Il suffirait même de les laisser quelque temps avant cette opération dans un lieu frais et humide. Avec cette précaution il n'y a point à craindre qu'elles se rompent ou qu'elles se déchirent.

Il y a une autre observation à faire sur les couleurs qu'on applique. Les Ouvriers Chinois n'y emploient que des couleurs douces , où il n'entre ni gomme , ni mercure , ni céruse , ni alun , ni vitriol ; ces couleurs sont simplement à l'eau et ne sont pas fortes. Je vis dans le lieu où travaillaient ces Ouvriers diverses petites feuilles auxquelles on avait donné une teinture de vert , de rouge , et de jaune ; c'était là comme la préparation aux autres couleurs , que différens Peintres devaient leur appliquer pour les peindre au naturel. Ce travail lorsqu'on veut y faire de la dépense , est fin et recherché. J'avoue néanmoins que je fus étonné du vil prix auquel on donnait ces ouvrages ; car il n'est pas aisé d'achever en un jour beaucoup des

plus petites fleurs avec leurs pieds et leurs feuilles. On leur donne les différentes figures qu'elles doivent avoir, en les pressant sur la paume de la main avec des instrumens faits pour cela. C'est avec des pincettes déliées qu'ils les saisissent, et ils les unissent avec de la colle de *Nomi*, qui est une espèce de riz bien cuit et épais; le cœur des fleurs, par exemple, des roses, se fait de filamens de chanvre très-déliés et colorés. Les petites têtes que portent ces filamens sont de la même matière.

Ayant aperçu des feuilles de plantes lustrées et vernissées d'un seul côté, de même que certaines feuilles qui composent le corps des fleurs, je m'informai de la manière dont ils donnaient ce lustre; ils me répondirent que c'était en appliquant les pellicules du *Tong-tsaou* déjà peintes, sur de la cire fondue; mais il faut joindre beaucoup d'adresse à une grande attention, pour que la cire ne soit ni trop chaude, ni refroidie, l'un ou l'autre de ces inconvéniens étant capable de gâter l'ouvrage; et de plus il faut choisir un jour serein, parce qu'un temps pluvieux n'est point propre à ce travail. Ils ont un autre moyen plus aisé: c'est de tremper un pinceau dans la cire fondue, de le passer délicatement sur la feuille, et de la frotter avec un linge.

C'est avec la moëlle du même arbrisseau qu'ils imitent parfaitement les fruits, les petits insectes qui s'y attachent, et sur-tout les papillons; on ne peut rien voir de plus

natu  
veul  
la re  
font  
finem  
gross  
dans  
bois  
parfu  
pêche  
pêche  
qui co  
les de  
natur  
fait la  
parée  
conve

Plu  
tons o  
roseau  
colle f  
après  
ils éte  
dre oc  
y app  
couvre  
tsao  
cire,  
lustrer

Les  
vaillée  
lons vi  
les feu  
papill

naturel. Voici comment ils s'y prennent. S'ils veulent, par exemple, faire une pêche, et la rendre semblable à la pêche naturelle, ils font avec des cannes très-déliées et fendues finement, la carcasse de la figure et de la grosseur de la pêche; ils remplissent le dedans d'une pâte composée de sciure de ce bois odoriférant, dont on fait des bâtons de parfum, et ils y mêlent de la sciure d'un vieux pêcher, qui donne au fruit l'odeur de la pêche; ensuite ils y appliquent la peau, qui consiste en une ou deux couches de feuilles de *Tong-tsaou*, qui représentent bien plus naturellement la peau d'une pêche, que ne fait la soie, et même la cire la mieux préparée; après quoi ils y donnent les couleurs convenables.

Plus communément ils prennent des bâtons ou des pièces de moëlle de canne ou de roseau ordinaire, qu'ils unissent avec de la colle forte, et dont ils font le corps du fruit; après l'avoir perfectionné avec le ciseau, ils étendent une couche d'une pâte de poudre odoriférante; et quand tout est sec, ils y appliquent une feuille de papier qu'ils couvrent ensuite de la feuille de *Tong-tsaou*: après quoi on peint le fruit, on le cire, et on le frotte avec un linge pour le lustrer.

Les ailes de papillons, si artistement travaillées qu'on les prendrait pour des papillons vivans; se font avec le même artifice que les feuilles de certaines fleurs: ce sont ces papillons qu'on nomme à la Chine *ye-fci*;



44            LETTRES ÉDIFIANTES  
feuilles volantes ; il y en a dont les couleurs  
sont si brillantes et si variées , que je leur  
donnerais volontiers le nom de fleurs volantes.  
Aussi est-ce dans les parterres les mieux  
fleuris qu'ils s'engendrent.

Je joins à ce que je vous envoie la figure  
d'un citron peu connu en Europe , et fort  
estimé à la Chine par sa beauté et par son  
odeur , qui est très-douce , et qui dure long-  
temps. On le confit tout entier avec le sucre ,  
et c'est une excellente confiture. Sa figure  
extraordinaire l'a fait appeler par les Chinois  
*fo-cheou* , c'est-à-dire , main du Dieu *Fo*.  
On croit voir en effet les doigts d'une main  
qui se ferme. Les Ouvriers qui imitent ce fruit  
avec la moëlle du *Tong-tsaou* , mettent divers  
fils de fer sous la matière , qui figurent les  
doigts et les tiennent en raison. Ce fruit est  
rare par sa figure ; on en trouve de la gran-  
deur des plus gros citrons.

J'ai quelque idée d'avoir lu dans un livre  
intitulé *Acta philosophica* , de l'Académie  
royale d'Angleterre , ou dans un autre qui a  
pour titre *Curiosa naturæ* , qu'un noble  
d'Italie fort curieux se vantait d'avoir un fruit  
très-extraordinaire par sa figure. On le re-  
gardait comme un prodige de la nature , qui  
avait fait presque changer d'espèce à un ci-  
tronnier. Il se pouvait pourtant bien faire que  
ce prétendu prodige ne fût que l'effet d'une  
cause naturelle , et que celui chez qui il est  
arrivé , eût eu des semences d'un fruit qui  
est très-commun en Chine : c'est de quoi  
vous pouvez vous éclaircir , en comparant

celui  
qu'on  
natur

Du P  
Co  
Ny  
pré

C'ES  
Cour,  
rope.  
un Mi  
l'amba  
tances  
l'histo  
Don  
est ce  
chargé  
délica  
toine  
Europ  
années  
bord d  
Mand

celui que je vous envoie avec celui d'Italie qu'on regarde comme une merveille de la nature. Je suis avec respect, etc.

---

---

## LET T R E

*Du Père Parennin, Missionnaire de la Compagnie de Jésus, au Révérend Père Nyel, de la même Compagnie, Sous-précepteur de MM. les Infans d'Espagne.*

A Pekin, ce 8 Octobre 1727.

MON RÉVÉREND PÈRE,

*La paix de Notre-Seigneur.*

C'est une chose assez nouvelle en cette Cour, que d'y voir un Ambassadeur d'Europe. Le Roi de Portugal vient d'y envoyer un Ministre également sage et éclairé, dont l'ambassade a été accompagnée de circonstances capables de vous faire plaisir : en voici l'histoire en peu de mots.

Dom Alexandre Metello Souza Menezes, est celui que Sa Majesté Portugaise avait chargé d'une commission si importante et si délicate. Il arriva à Macao avec le Père Antoine Magalhaens, qui avait été envoyé en Europe par l'Empereur *Cang-hi*, quelques années auparavant. L'Ambassadeur eut d'abord des difficultés à essuyer de la part des Mandarins de Canton, qui dépêchèrent

aussitôt des exprès pour s'informer de sa personne, des gens qu'il avait à sa suite, des présens qu'il portait, et du sujet de son voyage. Après les plus exactes perquisitions, ils instruisirent la Cour de son arrivée par la voie du Tribunal des Rites, avouant néanmoins qu'il n'était pas sur la liste de ceux qui venaient payer le tribut.

Comme le père Magalhaens était un Envoyé de retour à la Chine, il partit de Macao, dès que sa santé le lui permit, pour se rendre à Pekin. Il y arriva le 19 Novembre avec deux Jésuites Portugais, mathématiciens, et il alla d'abord au Palais, où je me trouvai alors avec deux autres Missionnaires, parce qu'on y célébrait le jour de la naissance de l'Empereur, qui est le 30.<sup>e</sup> de la 10.<sup>e</sup> lune.

Le treizième Régulo, frère de l'Empereur, à qui Sa Majesté a confié les grandes affaires de l'Empire, et qui est chargé de lui rapporter celles qui nous regardent, questionna beaucoup le Père Magalhaens sur le sujet de cette ambassade. Je lui servis d'interprète, parce qu'il a un peu oublié ce qu'il avait appris de la langue Chinoise. L'Ambassadeur, répondit le Père Magalhaens, ne nous a déclaré autre chose, sinon qu'il venait de la part du Roi son maître complimenter Sa Majesté sur la perte qu'elle avait faite de l'Empereur *Cang-hi*, son père, et sur son avènement à la Couronne, et en même-temps le prier de prendre sous sa protection les habitans de Macao, et ses autres Sujets qui demeurent à la Chine.

C  
Pri  
que  
l'Ar  
fave  
d'un  
sur  
voul  
pers  
ains  
dem  
pas-  
cheu  
diffic  
fut q  
laque  
pereu  
tente  
prêt  
ner l  
Le  
accom  
au P  
Régul  
partie  
Sur l  
darin  
passé  
pereu  
savait  
que j  
terpr  
porte  
était

Cette réponse ne satisfit pas le Régulo. Ce Prince, ou plutôt l'Empereur, dont il n'était que l'organe, craignait extrêmement que l'Ambassadeur n'eût ordre de lui parler en faveur de la Religion chrétienne, parce que d'un côté il était résolu de ne rien accorder sur cet article, et que de l'autre, il ne voulait pas exposer à un refus public une personne qu'il avait dessein de bien recevoir : ainsi le Régulo, sans s'expliquer clairement, demandait sans cesse si l'Ambassadeur n'était pas chargé de quelque autre commission fâcheuse, ou s'il n'avait pas à traiter d'affaire difficile et désagréable. La réponse du Père fut qu'il n'en avait nulle connaissance, après laquelle le Régulo rendit compte à l'Empereur de cet entretien. Sa Majesté parut contente, et donna ordre que le Père se tint prêt pour l'audience qu'elle devait lui donner le 24.

Les Pères Frideli, Pereyra et moi, nous accompagnâmes ce jour-là le Père Magalhaens au Palais : ses présens furent offerts par le Régulo, et l'Empereur en ayant agiéé une partie, envoya au Père des plats de sa table. Sur les deux heures après midi, un Mandarin nous fit signe d'entrer ; mais après avoir passé la première porte intérieure, l'Empereur envoya dire que si le Père Magalhaens savait parler Chinois, il entrât seul, sinon que je l'accompagnasse pour lui servir d'interprète. Nous avançâmes jusques devant la porte du milieu de la salle, où l'Empereur était assis sur son Trône. Le Père fit ses neuf

révérences, selon la coutume, tandis que j'étais debout à la porte orientale : ensuite nous approchâmes du Trône, où étant à genoux, le Père fit son compliment en Portugais, et rendit compte de sa commission. J'interprétais son discours ; après quoi l'Empereur fit plusieurs questions, et ensuite m'adressant la parole : « Faites entendre à *Tcham-ngan-* »  
 » *to*, me dit-il, ( c'est le nom Chinois du » Père ) qu'il a été envoyé en Europe par » feu mon père, qu'il me voit maintenant » sur le Trône, mais que c'est pour lui la » même chose que s'il y voyait mon père ; » que je suis content de l'exactitude avec » laquelle il a exécuté les ordres qui lui ont » été donnés, et qu'il mérite récompense. »  
 Sur quoi il fit signe à un Eunuque de lui apporter un de ses bonnets de zibeline, qu'il fit mettre sur la tête du Père, et il accompagna cet honneur de quelques autres présens. Le Père Magalbaens fit ses remerciemens selon l'usage et les cérémonies de cet Empire.

Au sortir du Palais, nous nous transportâmes chez le Régulo. Le Père offrit quelques présens à ce Prince, dont il ne reçut qu'une partie, encore se fit-il beaucoup prier. Comme je lui disais que c'était à ses bontés que le Père était redevable de ses succès : « Il a fait son devoir, me répondit-il, » et l'on est content de sa conduite. Il me » paraît, ajouta-t-il, que dans cette affaire » le Roi de Portugal est guidé par la bonté » de son cœur : si son Ambassadeur n'a rien » à proposer de désagréable et de chagrinant, »  
 il

» il  
 » pl  
 » A  
 Pe  
 kin,  
 l'Am  
 s'en  
 d'un  
 expr  
 et ap  
 par  
 arrive  
 point  
 taire,  
 cela a  
 On  
 qui f  
 l'ayan  
 quelq  
 pût se  
 qui n  
 quel  
 Chinc  
 » très  
 » sign  
 » dép  
 » je,  
 » car  
 » cet  
 » gul  
 » l'ég  
 » et q  
 » sera  
 » pée  
 To

» il peut s'attendre que je lui procurerai  
 » plus d'honneur en cette Cour, qu'aucun  
 » Ambassadeur n'en a jamais reçu. »

Pendant que ces choses se passaient à Pe-  
 kin, les Mandarins de Canton pressaient  
 l'Ambassadeur de partir pour la Cour. Il  
 s'en excusa sur ce qu'il attendait la réponse  
 d'un exprès qu'il avait dépêché à Pekin. Cet  
 exprès y arriva en effet le 26 de Novembre,  
 et apporta une lettre adressée à l'Empereur,  
 par laquelle Son Excellence déclarait son  
 arrivée; et faisant entendre qu'il ne venait  
 point comme Ambassadeur d'un Roi tribu-  
 taire, il suppliait Sa Majesté de donner sur  
 cela aux Mandarins des ordres convenables.

On me chargea de traduire cette lettre,  
 qui fut aussitôt remise au Régulo. Ce Prince  
 l'ayant lue, me demanda si je ne savais pas  
 quelque autre expression Chinoise, dont on  
 pût se servir au-lieu de celle de *Tsin-cong*,  
 qui n'était pas du goût de l'Ambassadeur, et  
 quel sens on donnait à ces deux caractères  
 Chinois en Europe. « On leur donne un  
 » très-mauvais sens, lui répondis-je : ils  
 » signifient tribut, redevance, sujétion,  
 » dépendance : mais il me semble, ajoutai-  
 » je, qu'on pourrait trouver quelqu'autre  
 » caractère qui expliquât mieux le sujet de  
 » cette ambassade. Il est vrai, dit le Ré-  
 » gulo, ces caractères ne s'emploient qu'à  
 » l'égard de ceux qui dépendent de nous,  
 » et qui nous doivent le tribut. Mais s'avi-  
 » sera-t-on jamais de croire que les Euro-  
 » péens qui sont au bout du monde nous

» soient soumis , et que nous ayons rien à  
 » exiger d'eux ? D'un autre côté , vouloir  
 » changer l'usage ancien , c'est ce qui peut  
 » avoir des suites. Il y a des règles qu'il faut  
 » observer ; je vais en délibérer avec l'Em-  
 » pereur ; attendez ici ma réponse. »

Il revint assez tard , et nous trouvant dans son Hôtel : « Je ne puis pas , dit-il , entrer  
 » avec vous dans un grand détail. Tout ce  
 » que je puis vous dire , c'est que l'Empereur  
 » veut envoyer un Mandarin et un Euro-  
 » péen au-devant de l'Ambassadeur jusqu'à  
 » Macao. » Le Père Magalhaens s'étant of-  
 fert , le Régulo fit de la difficulté à cause de  
 la faiblesse de sa santé , et parce qu'il s'agis-  
 sait d'y aller en poste. « Cette affaire , ré-  
 » pondit le Père Magalhaens , m'a été si fort  
 » recommandée par le Roi mon Maître ,  
 » que je me sens des forces de reste pour  
 » exécuter ses ordres. » Il fut donc arrêté  
 qu'il serait du voyage. En même-temps le  
 Régulo m'ordonna d'aller trouver le Grand-  
 Maître du Palais , et le premier Ministre ,  
 qui sont chargés avec lui des affaires de cette  
 ambassade , et de leur dire de choisir pour  
 ce ministère un Mandarin capable de le bien  
 remplir. Le choix tomba sur *Tong-tchai-tse* ,  
 Président du Tribunal intérieur des crimes :  
 je n'aurais pas pu mieux choisir moi-même ;  
 car c'est un parfaitement honnête-homme , et  
 très-affectionné aux Européens. On délibéra  
 ensuite si l'on ferait venir l'Ambassadeur par  
 eau ou par terre depuis *Nan-tchang-fou* (1)

(1) Capitale de la province de Kiang-si.

jusq  
 se fé  
 les p  
 mie  
 qu'a  
 aura  
 bre c  
 raiso  
 trou  
 qu'u  
 ser d  
 bass  
 les M  
 ché p  
 des ,  
 Ils n  
 le vo  
 L  
 rent  
 temp  
 sadeu  
 retou  
 nous  
 que n  
 » bas  
 » les  
 » Ma  
 » aff  
 passé  
 envoy  
 avec  
 firent  
 honne  
 Per

jusqu'à la Cour. Notre avis fut que le voyage se ferait par eau, non-seulement parce que les présens qu'il apportait se conserveraient mieux dans le transport, mais encore parce qu'ayant quarante personnes à sa suite, il aurait besoin par terre d'un trop grand nombre de chevaux de poste et de porte-faix. Nos raisons furent goûtées : mais ces Messieurs trouvèrent qu'il avait trop de monde, et qu'une si grosse suite n'était bonne qu'à causer de l'embarras. Je leur répondis que l'Ambassadeur au-contraire se plaignait de ce que les Mandarins de Canton en avaient retranché plus de la moitié, et entr'autres ses gardes, qu'il s'était offert d'entretenir à ses frais. Ils ne répliquèrent rien, et il fut conclu que le voyage se ferait par eau.

Le 9 de Décembre, les deux envoyés partirent de Pekin; et à-peu-près dans le même temps, pour des raisons que j'ignore, l'Ambassadeur était parti de Canton sans attendre le retour de son exprès. Ce fut l'Empereur qui nous apprit lui-même cette nouvelle un jour que nous étions en sa présence. « Votre Ambassadeur, dit-il, est parti de Canton, et les envoyés le trouveront en chemin. Les Mandarins de Canton ont mal conduit cette affaire. » En effet Dom Metello avait déjà passé la montagne de *Moeilim*, lorsque les envoyés le joignirent. Ils s'embarquèrent avec lui sur le grand fleuve *Kiang*, et lui firent rendre sur la route les plus grands honneurs.

Pendant ce temps-là nous prîmes soin de



faire préparer pour l'Ambassadeur un logement propre et commode , qui nous fut accordé. Nous obtînmes pareillement que lui et ses gens auraient liberté entière d'aller où ils jugeraient à propos , et qu'ils ne seraient point gardés et enfermés dans leur maison jusqu'à leur première audience , ainsi qu'il se pratique à l'égard des Ambassadeurs de Moscovie , de Corée , et des autres Royaumes étrangers.

Ce fut le 12.<sup>e</sup> jour de Mai que nous apprîmes que Dom Metello s'approchait de la Capitale. Nous eûmes permission d'aller à une ou deux journées au-devant de Son Excellence , et l'Empereur m'ordonna de lui porter de sa part divers rafraîchissemens.

Le 14 nous le joignîmes à 90 (1) lys de Pekin. Il descendit de sa barque à *Tchan-kiavan* , où nous avons fait conduire les quarante chevaux qu'il avait donné ordre qu'on lui achetât , et les autres équipages qu'il avait souhaités pour faire son entrée dans Pekin. Elle se fit le 18 avec beaucoup d'ordre et de magnificence. Le Gouverneur-Général de Pekin avait fait débarrasser les rues , et avait posté de tous côtés des gardes pour empêcher le tumulte. La foule du Peuple était infinie , et il y en avait qui étaient grimpés jusques sur les toits. Mais ce qui surprit davantage ce Peuple , ce fut la quantité de cruzados (2) que l'Ambassadeur sema dans toute sa mar-

(1) Dix lys font une lieue commune.

(2) Monnaie de Portugal.

che.  
son E  
il ne  
de li  
nous  
l'Em  
bient  
artic  
Co  
pagn  
tir s  
il le  
tions  
» ce  
» Q  
» ra  
» Q  
Mait  
y rép  
et tr  
Exce  
Le  
retou  
coup  
erain  
enco  
il n'y  
J'a  
faite  
les m  
» di  
» cr  
» de  
» ce

che. Il fit la même chose en retournant à son Hôtel après sa première audience. Comme il ne nous avait pas prévenu sur cette sorte de libéralité, qui est nouvelle à la Chine, nous craignîmes qu'elle ne fût blâmée de l'Empereur. Mais notre crainte se dissipa bientôt par le silence qu'on garda sur cet article.

Comme le Régulo était alors à la Campagne, nous priâmes le Grand-Maître d'avertir Sa Majesté de l'arrivée de l'Ambassadeur : il le fit aussitôt, et il eut beaucoup de questions à essayer. « Quel homme est-ce que » cet Ambassadeur, demanda l'Empereur ? » Quel est son génie et son caractère ? Quel » rang tient-il auprès du Roi son Maître ? » Qui l'envoie en cette Cour ? » Le Grand-Maître qui avait prévu toutes ces questions, y répondit d'une manière très-avantageuse et très-honorable à la personne de son Excellence.

Le 21 nous vîmes le Régulo qui était de retour de la campagne : il nous parut beaucoup refroidi, et plus que jamais rempli de craintes et de soupçons. Il nous demanda encore si dans la lettre du Roi de Portugal il n'y avait rien qui pût causer de l'embarras.

J'avais sur moi la traduction que j'avais faite de cette lettre, et je la lui mis entre les mains. L'ayant lue : « Elle est bonne, » dit-il ; mais ce Roi veut qu'on ait la même » créance à tout ce que dira son Ambassa- » deur, qu'à ce qu'il dirait lui-même. N'est- » ce pas une adresse dont il se sert pour don-

» ner lieu à son Ministre de parler d'affaires  
 » capables de déplaire à l'Empereur ? » Je  
 lui répondis que c'était une formule usitée  
 dans les lettres de créance : mais cette ré-  
 ponse ne le guérit pas de ses soupçons, sur-  
 tout dans un temps où il voyait faire le pro-  
 cès à des Princes du sang, à cause de leur  
 attachement à la Religion chrétienne.

Le 23 était le jour fixé pour l'audience :  
 mais il y eut quelques difficultés de la part  
 de l'Ambassadeur, sur la manière dont il  
 devait présenter la lettre du Roi son Maître.  
 C'est ici la coutume de la poser sur une ta-  
 ble en un lieu de la salle d'audience ; et Son  
 Excellence voulait la remettre immédiate-  
 ment entre les mains de l'Empereur, ainsi  
 que l'avait pratiqué l'Ambassadeur de Mos-  
 covie. On lui demanda d'où il le savait. C'est  
 » une chose publique en Europe, répondit-  
 » il, et les Moscovites l'ont fait insérer dans  
 » les gazettes. »

Le même jour à sept heures du matin le  
 Régulo nous dit qu'il allait avec le Grand-  
 Maître représenter à l'Empereur les difficul-  
 tés que Dom Metello venait de faire au *Li-  
 pou* (1), et il nous parla d'un air chagrin,  
 comme si nous avions donné occasion à ces  
 difficultés, et que nous eussions négligé d'in-  
 struire l'Ambassadeur de ce qu'il devait faire.  
 Après avoir demeuré assez long-temps avec  
 Sa Majesté, il revint nous dire, comme par  
 son ordre, que le *Li-pou* s'était mépris ; et

(1) Tribunal des cérémonies.

ensuite il demanda si l'on avait examiné dans les registres ce qui s'était passé à l'égard des Moscovites. Le Mandarin ayant répondu qu'on avait consulté les registres. « Qu'on s'en tienne là ; répondit le Régulo ; c'est l'intention de l'Empereur. »

Il entra ensuite dans une chambre , et il nous ordonna de le suivre. Ce fut là qu'il nous fit des reproches dans les termes les plus durs et les plus désagréables. « Préendez-vous encore rester ici, nous dit-il d'un ton sévère, ou votre dessein est-il d'accompagner votre Ambassadeur en Europe ? Si vous voulez rester avec nous , vous devez donc vous accoutumer à nos usages , et en instruire les nouveaux venus. Y a-t-il parmi vous quelque ame assez noble pour donner de mauvais conseils à Metello , et le faire échouer dans son ambassade ? Si j'en connaissais quelqu'un, de ce caractère , je le ferais mourir. Qui est-ce qui peut empêcher l'Empereur de vous chasser , s'il en a la moindre envie ? Vous ressemblez à des gens qui veulent avoir les pieds sur deux barques : les barques viennent à s'écarter , ils tombent dans l'eau. Prenez garde qu'après le retour de l'Ambassadeur , vous ne soyez dans une situation plus triste pour vous , qu'elle ne l'était avant son arrivée. Puis s'adressant à moi seul : c'est vous , poursuivit-il , qui avez traduit tout ce qui concernait l'affaire de *Sava* (1). En quelle considération a-t-il

(1) Ambassadeur de Moscovie.

» été en cette Cour ? Comment y a-t-il réussi ?  
 » Le Roi de Portugal nous a-t-il envoyé un  
 » Ambassadeur pour disputer du point d'hon-  
 » neur avec les Moscovites , et lire leurs ga-  
 » zettes ? Si ces gazettes disaient que les Ré-  
 » gulos ont frappé du front contre terre de-  
 » vant Ismaliof , Metello prétendrait-il la  
 » même chose ? Que nous importe que Me-  
 » tello vienne en cette Cour ou n'y vienne pas ?  
 » Y avons-nous quelque intérêt ? Il est venu ,  
 » dit-il , pour remercier l'Empereur et le féli-  
 » citer sur son avènement au Trône : cela ne  
 » peut être qu'agréable ; mais quand il se se-  
 » rait dispensé de venir , il n'aurait pas com-  
 » mis de faute. De quelle utilité ont été les  
 » envoyés qui sont allés au-devant de lui ? Ils  
 » ont rapporté qu'on était d'accord sur toutes  
 » choses ; et cependant à peine Metello est-  
 » il arrivé , qu'il chicane sur des bagatelles :  
 » aujourd'hui il forme un incident sur une  
 » table ; demain il en formera un autre , et  
 » ce sera toujours à recommencer. »

Le P. *Magalhaens* répondit que l'Am-  
 bassadeur ne ferait plus de difficulté. Pour  
 moi , qui n'osais rien promettre , je demeurai  
 dans le silence.

Le Régulo nous congédia en m'ordonnant  
 de rapporter tout ce discours à l'Ambassa-  
 deur comme de moi-même , et non pas de  
 sa part. Il avait quelque raison de parler  
 ainsi ; car je sentis bien qu'il ne répétait que  
 ce qui lui avait été dit par l'Empereur : prés-  
 que à chaque mot qu'il disait , il jetait les  
 yeux sur le Grand-Maître , qui avait été té-

moi  
 retir  
 là ch  
 ente  
 sade  
 qu'il  
 serai  
 dépa  
 faits  
 bien  
 déjà  
 l'Em  
 parle  
 cepe  
 sur c  
 dans  
 son d  
 s'opp  
 pour  
 n'éta  
 Chin  
 sion  
 ne de  
 en la  
 rait  
 » M  
 » av  
 » te  
 » vo  
 » R  
 » gu  
 » in  
 » d  
 » vo

point des ordres qu'il avait reçus. Nous nous  
 retirâmes fort attristés, et nous passâmes de  
 là chez M. l'Ambassadeur. Nous lui fîmes  
 entendre, ce qui était vrai, que son ambas-  
 sade ne pouvait être utile à la Mission, ainsi  
 qu'il le souhaitait, qu'autant que l'Empereur  
 serait satisfait de lui, et qu'il recevrait à son  
 départ les mêmes honneurs qu'on lui avait  
 faits à son arrivée. C'est ce qu'il comprenait  
 bien lui-même; car il nous dit qu'il avait  
 déjà jugé par les craintes et les soupçons de  
 l'Empereur, qu'en vain il tenterait de lui  
 parler en faveur de la Religion; que c'était  
 cependant son dessein, quoiqu'il n'eût pas  
 sur cela de commission spéciale; que même  
 dans le conseil qui se tint à Lisbonne avant  
 son départ pour la Chine, un des Ministres  
 s'opposa fort à cette ambassade, apportant  
 pour raison que la conservation de Macao  
 n'était utile que pour favoriser l'entrée de la  
 Chine aux Missionnaires, et que cette Mis-  
 sion étant presque entièrement ruinée, on  
 ne devait plus s'intéresser pour se maintenir  
 en la possession de cette place, et qu'on fe-  
 rait bien de l'abandonner. « Le Roi mon-  
 » Maître, ajouta l'Ambassadeur, rejeta cet  
 » avis, dans la persuasion où il est, que les  
 » temps peuvent changer et devenir plus fa-  
 » vorables à la prédication de l'Évangile.  
 » Rien de plus digne de l'attention d'un  
 » grand Roi, répondis-je, et nous sommes  
 » infiniment redevables au zèle et à la sagesse  
 » de Sa Majesté Portugaise: soyez sûr que  
 » votre arrivée en cette Cour sera très-utile.

» à la Mission ; pour peu que Votre Excel-  
 » lence contenté l'Empereur dans tout ce  
 » qui n'intéressera pas l'honneur et la gloire  
 » du Roi votre Maître. »

Le 26 l'Empereur décida que l'Ambassadeur ne mettrait pas la lettre sur la table, et qu'il la présenterait lui-même.

Le même jour le Tribunal qui a soin d'exercer aux cérémonies les Etrangers, et tous ceux qui doivent paraître devant l'Empereur, fit appeler M. l'Ambassadeur. Son Excellence, qui jugea que cet exercice blesserait sa dignité, refusa de s'y rendre. Nous mêmes tout en œuvre pour l'en faire dispenser, et nous y réussîmes, en assurant qu'il était parfaitement instruit de toutes les cérémonies qui s'observent en cette occasion. Le Régulo, qui en fut informé, trouva ce refus très-mauvais. « Les Princes, dit-il, et les  
 » Grands qui viennent des Provinces, s'exer-  
 » cent dans ce Tribunal à faire les révéren-  
 » ces ; puisque Metello le refuse, il faut  
 » qu'il ne soit pas un des Grands de son  
 » Royaume. »

Une autre difficulté se présenta. Il n'est permis qu'aux Régulos de se faire porter en chaise à Pékin par huit porteurs. Son Excellence, qui était entrée ainsi dans Pékin ; voulut aller de même à l'audience : mais enfin il céda aux remontrances que lui fit le Président *Teou*, et il consentit à faire comme les autres Ambassadeurs, auxquels on ne permet cette distinction que dans les Provinces.

Ce fut le 28 de Mai qu'il eut sa première

audi  
 sorti  
 la p  
 où o  
 suite  
 lui t  
 autr  
 entr  
 Exc  
 Xav  
 et M  
 mar  
 Man  
 Asse  
 L'A  
 deux  
 vena  
 étai  
 cha  
 qu'à  
 bord  
 darin  
 remp  
 deux  
 para  
 bassa  
 étan  
 degre  
 senta  
 et la  
 ses r  
 la fin  
 et ret  
 port

audience. Vers les sept heures et demie il sortit à cheval avec son cortège , et entra par la porte du midi jusqu'à la salle du conseil , où on lui donna à dîner et à tous ceux de sa suite. Un Comte et un des Ministres d'Etat lui tinrent compagnie. De là il passa à une autre salle , où l'Empereur lui fit dire de faire entrer avec lui deux de ses Mandarins. Son Excellence nomma le Docteur François-Xavier da Rua , Secrétaire de l'Ambassade , et M. Fructuoso-Xavier Pereyra Pinto. La marche se fit de la manière suivante : deux Mandarins de la présence précédaient ; un Assesseur du *Li-pou* et moi les suivions. L'Ambassadeur venait ensuite , portant à deux mains la lettre du Roi son Maître ; puis venaient les deux Messieurs de sa suite , qui étaient conduits par un Mandarin. On marcha dans cet ordre et en grand silence jusqu'à la salle impériale , dont le perron était bordé , de chaque côté , de deux rangs de Mandarins en habits de cérémonie. La salle était remplie des Grands de l'Empire , assis des deux côtés sur quatre lignes , et l'Empereur paraissait au milieu sur son Trône. L'Ambassadeur entra par la porte occidentale ; et étant conduit par l'Assesseur , il monta les degrés du Trône , se mit à genoux , et présenta la lettre du Roi. L'Empereur la reçut et la remit à un Mandarin , qui la prit entre ses mains ; et la tint toujours élevée jusqu'à la fin de l'audience. L'Ambassadeur se leva , et retournant sur ses pas , il sortit par la même porte , et alla devant celle du milieu , qui



était pareillement ouverte. Ce fut là, et sur le perron, que lui et ceux de sa suite firent les neuf révérences. Pour moi j'étais debout à côté de Son Excellence, pour l'avertir quand il serait temps de se lever. Je le conduisis ensuite jusqu'au pied du Trône au-dessus de tous les Grands, où l'on avait fait porter son coussin. Jusque-là tout s'était passé dans le plus profond silence, et Son Excellence avait charmé tout le monde par sa gravité, par sa modestie et par son exactitude à observer le cérémonial. Il ne manqua à rien, et il ne parut nullement embarrassé.

Quand il fut arrivé à sa place, l'Empereur me dit de le faire asseoir; puis il donna ordre qu'on lui apportât du thé. Un moment après je l'avertis qu'il était temps de parler. Il se mit à genoux sur son coussin, et dit les paroles suivantes ::

*Sou mandado por el Rey de Portugal D. Joanno V, para dar à Vossa Magestade os parabens da sua assumpcano ao Trono.*

*El Rey meu amo fas tao grande estimacano da amizade de Vossa Magestade que si nano satisfes con menos que mandar hum Ambaxador que dos ultimos confins do Occidente viesse reverenciar à V. M. et congratulale por se achar digno successor do Imperio de seu pay, et significarte com as mais vivas expressiones o muyto que de-zeja se conserve interrupta huna bona correspondencia entr'ambas Coroas e porque*

agra  
de  
salle  
em  
e o  
rado  
gran  
hum  
que  
muy  
dor  
men  
V. M.  
man  
ricin  
mais  
perio  
sano  
com  
por  
cano  
pou  
do m  
do q  
posse  
talen  
pode  
altos  
amo

T

Je

Jean

Maje

*agrande propensano que o Emperador pay de V. M. mostrava para favorecer os Vassallos do Rey meu amo, assim moradores em Macao como assistentes neste Imperio, e o, ancto de attencano que o ditto Emperador fes em mandar ao meu Monarcha hum grandisio mimo, pos a el Rey meu amo en hum reconhecimento, foy S. M. ordenarme que da sua parte viesse segurar a V. M. e muyto que sentio a morte do ditto Emperador, e que so podia suavizar o seu sentimento à noticia que juntamente teve de que V. M. lhe soccedia no Trono, e como à tal manda agradecer à V. M. con Mayor encarricimento estes favores que os de Macao e mais Portuguezes tem recebido neste Imperio. Eu que indigno da tano alta commissano ignoro os termos mais gratos à V. M. com que devo exaltula, peço à V. M. tenha por certo que se ouver alguma falta nesta accano, sera nascida da minha ignorantia e pouca pratica do paiz e nano da vontade do meu Monarcha, que estare Muyto grande do que en faca à V. M. todos os obsequios possiveis, mas bem comprehends o grande talento de V. M. que nunca os Vassallos podem acertar com tudo na execucano dos altos dezejos dos seus soberanos. Os do meu amo se manifestarano à V. M. por esta carta.*

*TRADUCTION du Discours précédent.*

Je suis envoyé par le Roi de Portugal, Dom Jean V, pour faire des complimens à Votre Majesté sur son avènement au Trône.

Le Roi mon Maître fait tant de cas de l'amitié de Votre Majesté, qu'il n'a pas cru devoir moins faire, que d'envoyer un Ambassadeur des extrémités de l'Occident, pour venir saluer Votre Majesté; la féliciter de ce qu'elle a été jugée digne de succéder au Trône de son père, et lui témoigner par les expressions les plus vives, avec quelle passion elle souhaite entretenir une bonne intelligence entre les deux Couronnes. Les magnifiques présens que l'Empereur, père de Votre Majesté, a envoyés au Roi mon Maître, sont une grande preuve de l'affection avec laquelle il daignait protéger les Portugais qui résident à Macao et dans l'étendue de cet Empire; aussi le Roi mon Maître en est-il pénétré de reconnaissance; c'est pour cela qu'il m'a chargé de venir de sa part assurer Votre Majesté qu'on ne peut être plus sensiblement touché qu'il l'a été de la mort de ce grand Empereur, et que sa douleur n'a pu être soulagée qu'au moment qu'il a appris que Votre Majesté remplissait le même Trône. Ainsi il m'ordonne de rendre mille grâces à Votre Majesté de la protection qu'elle veut bien accorder aux Portugais ses Sujets qui demeurent à Macao et dans cet Empire. Comme je suis peu capable de m'acquitter d'une commission si importante, et que je n'ai point d'expressions qui puissent égaler ce que je sens, et ce qui est dû à Votre Majesté, je la supplie d'être bien assurée que si je manque en quelque chose, on doit l'attribuer au peu de connaissance que j'ai des

usages  
mon  
de Vo  
tout c  
est tre  
Sujets  
grand  
les lui

Apr  
Son E  
ment

« L  
» inst  
» mo  
» de  
» l'E  
» qu'  
» tou  
» êtes  
» par  
» dis  
» Ro  
» de  
» loir  
L'Am  
faite  
« Il  
» lon  
» cor  
la rév  
voyag  
dites  
depu

usages du Pays , et non pas aux ordres de mon Maître , dont les sentimens à l'égard de Votre Majesté surpassent de beaucoup tout ce que je pourrais dire. Votre Majesté est trop éclairée pour ne pas voir que les Sujets ne peuvent jamais bien entrer dans les grandes vues de leurs Souverains. Cette lettre les lui fera mieux connaître.

Après que j'eus interprété le discours de Son Excellence, l'Empereur répondit gravement et d'un air content :

« L'Empereur mon père , après m'avoir » instruit pendant quarante ans , m'a fait » monter sur le Trône , et j'ai toujours tâché » de l'imiter dans sa manière de gouverner » l'Empire , mais sur-tout dans l'affection » qu'il avait pour les Etrangers , que j'ai » toujours traités favorablement. Vous en » êtes témoin , ajouta-t-il en m'adressant la » parole , et personne n'ignore que je ne les » distingue pas de mes propres Sujets. Le » Roi de Portugal , suivant les mouvemens » de son bon cœur , l'a envoyé ici de fort » loin : demandez-lui si le Roi se porte bien. » L'Ambassadeur répondit qu'il était en parfaite santé. L'Empereur continua , et dit : « Il a eu beaucoup à souffrir dans un si » long voyage : demandez-lui pareillement » comment il se porte. » Son Excellence fit la révérence , et répondit qu'après un si long voyage il avait ressenti quelques incommodités , mais que par les ordres de Sa Majesté , depuis Canton jusqu'à Peking , on lui avait

rendu de si grands honneurs , et on lui avait fait de si bons traitemens , qu'il avait été bientôt guéri ; et que le bonheur qu'il avait de voir Sa Majesté lui faisait entièrement oublier toutes ses fatigues passées. L'Empereur l'interrompit pour lui faire boire du thé , de même qu'à ceux de sa suite ; puis il me fit signe de nous retirer. A peine étions-nous sur le seuil de la porte , que j'entendis l'Empereur qui disait aux Grands qui l'entouraient : « cet homme-ci est agréable » et poli. » En effet , tout se passa à cette audience avec une égale satisfaction de part et d'autre.

Le 7. Juin l'Ambassadeur alla offrir les présens du Roi son Maître à la maison de campagne où était l'Empereur. Ils étaient fort beaux ; et si l'on en voit de plus magnifiques , il serait difficile d'en imaginer de plus propres et de mieux arrangés.

Les caisses qui les renfermaient étaient si belles au-dehors et au-dedans , qu'on les porta toutes devant l'Empereur , sans en tirer les présens. Ces caisses étaient en effet bien travaillées , couvertes de velours , et ornées de galons et de franges d'or ; les clefs et les serrures étaient d'argent. Ce fut après le dîner de l'Ambassadeur qu'on les présenta.

L'Empereur , après avoir vu ces présens , envoya les deux Grands qui avaient assisté au dîner de l'Ambassadeur pour lui dire que la coutume de la Chine était de ne pas recevoir tout ce qui était offert ; qu'il ne savait pas si c'était celle d'Europe , et si l'on serait

fâché  
 » dit  
 » qu  
 » me  
 » tro  
 » rec  
 M.  
 son M  
 de ch  
 faisait  
 coup  
 perm  
 Majes  
 qui a  
 plus d  
 voir t  
 » reg  
 » bie  
 » ne  
 » jest  
 » bie  
 » grâ  
 » con  
 qu'ils  
 pereu  
 Sa M  
 part,  
 qu'à  
 On  
 deux  
 l'Amb  
 à prop  
 répon  
 de si

fâché qu'on n'en reçût qu'une partie. « Ma  
» difficulté , ajouta l'Empereur , est de voir  
» que le Roi de Portugal en agit avec la  
» meilleure volonté du monde. Mais voilà  
» trop de présens ; il n'y a pas moyen de tout  
» recevoir. »

M. l'Ambassadeur répondit que le Roi  
son Maître avait jugé qu'il offrait bien peu  
de chose , eu égard à la haute estime qu'il  
faisait de Sa Majesté ; qu'il aurait fait beau-  
coup plus , si la longueur du voyage l'eût  
permis , et qu'il serait très-mortifié , si Sa  
Majesté renvoyait la moindre partie de ce  
qui avait été présenté de sa part , d'autant  
plus que la coutume en Europe est de rece-  
voir tout ce qui s'offre. « Pour ce qui me  
» regarde , ajouta l'Ambassadeur , je sais  
» bien que ce que j'ai offert en mon nom ,  
» ne méritait pas de paraître devant Sa Ma-  
» jesté ; je la supplie cependant de vouloir  
» bien tout accepter , et de joindre cette  
» grâce à tant d'autres dont Sa Majesté m'a  
» comblé. » Les deux Grands répondirent  
qu'ils rendraient un fidèle compte à l'Em-  
pereur de ce qu'ils venaient d'entendre ; que  
Sa Majesté le verrait encore avant son dé-  
part , et que pour ce jour-là il ne devait songer  
qu'à prendre un peu de repos.

On était près de se séparer , lorsque les  
deux Grands me dirent de demander à M.  
l'Ambassadeur , s'il n'avait rien autre chose  
à proposer à l'Empereur. M. l'Ambassadeur  
répondit qu'il n'avait plus d'autre affaire que  
de s'informer de la santé de Sa Majesté , et

de la remercier de tant de faveurs qu'il en avait reçues, parmi lesquelles il comptait pour une des plus grandes, celle d'avoir nommé deux si grands Ministres et si honnêtes gens, pour prendre soin de lui. Ces deux Messieurs, en souriant, lui donnèrent les mains à la manière Tartare, et l'accompagnèrent quelques pas vers sa chaise.

Les deux Mandarins rendirent à l'Empereur un compte si exact de cet entretien, qu'il parut déposer entièrement les soupçons qu'il avait, que l'Ambassadeur ne voulût lui parler en faveur de la Religion chrétienne. Il ordonna que désormais des Mandarins lui portassent de deux en deux jours des mets de sa table, ce qui ne s'était pas encore fait jusques-là.

Quelques jours après, l'Empereur envoya à M. l'Ambassadeur un présent de mille taëls, en lui faisant dire que ce n'était pas qu'il crût que Son Excellence manquât d'argent, mais qu'il voulait l'honorer comme un hôte venu de loin, et qui d'ailleurs devait acheter des curiosités du Pays pour les porter en Europe. Je n'étais pas alors à son hôtel; il se servit de ses Interprètes ordinaires pour faire son compliment, et demander la permission d'aller remercier Sa Majesté. L'Empereur le lui permit, en ajoutant qu'il fallait lui faire voir sa nouvelle maison de campagne et ses jardins.

M. l'Ambassadeur avait amené de Macao deux Pères Portugais, savoir le Père de Souza, qui était son Confesseur, et le Père Gaëtano

Lopez  
lui serv  
bien so  
payer  
procure  
le soul  
usage  
interpr  
recteur  
Gaëtan  
cérémon  
d'un gu  
entre p  
une cér  
milière  
bassade  
l'audie  
cimens  
nommé  
de not  
bien Po  
manière  
servait  
je ne l'  
quand

Le  
Sa Ma  
la pren  
en bar  
voir to  
en-ten  
» hon  
» parl  
tait bi

Lopez, qui parle assez bien le Chinois pour lui servir d'interprète. Son Excellence eût bien souhaité que ce Père eût pu m'accompagner à sa première audience, afin de lui procurer le plaisir de voir l'Empereur. Je le souhaitais pareillement; mais c'est un usage du *Li-pou* de ne donner qu'un seul interprète, qui sert en même-temps de directeur et d'introducteur. Comme le Père Gaetano ne s'était jamais trouvé à une pareille cérémonie, il aurait eu lui-même besoin d'un guide; car il y a bien de la différence entre parler et répondre à l'Empereur dans une cérémonie publique, et s'entretenir familièrement avec des Mandarins. M. l'Ambassadeur ne s'en aperçut bien qu'après l'audience, et il m'en fit de grands remerciemens. Il avait encore avec lui un Chinois nommé Jean *Tchin*, qui était domestique de notre maison de Macao, et qui parlait bien Portugais; il l'avait habillé de la même manière que ses Gentilshommes, et il s'en servait comme d'un interprète ordinaire, car je ne l'étais qu'au Palais ou dans son Hôtel, quand il venait des ordres de l'Empereur.

Le 13, M. l'Ambassadeur alla remercier Sa Majesté, et il fut traité à diner comme la première fois; après quoi on le promena en barque sur les canaux, pour lui faire voir tous les jardins. Il soupirait de temps-en-temps, et disait: « A quoi bon tous ces honneurs, s'il ne m'est pas permis de parler en faveur de la Religion? » Il sentait bien qu'on était déterminé à ne le pas



écouter sur cet article, et que d'ailleurs il exposerait les Missionnaires à être renvoyés avec lui, ou que du-moins il fermerait tout chemin aux demandes qu'on pourrait faire dans des temps plus favorables.

M. l'Ambassadeur ayant une fois livré son présent, n'eut plus rien à faire qu'à assister aux fréquentes fêtes qu'on lui donnait, et à attendre qu'on eût préparé dans le Palais les magnifiques présens que l'Empereur voulait envoyer à Sa Majesté Portugaise. Il profita de ce loisir pour visiter les Eglises; il y communia avec ceux de sa suite, et donna des marques de piété qui édifièrent tous les nouveaux Fidèles. Son mérite, son habileté, et le bon ordre qu'il avait mis dans sa maison, lui ont fait, et à tous les Européens, un grand honneur dans cette Cour. On ne vit aucun de ses gens abuser de la liberté, qu'on leur avait accordée contre l'usage, de sortir de leur maison et d'aller dans tous les quartiers de la Ville où bon leur semblerait. Il était d'ailleurs généreux et récompensait libéralement ceux qui lui apportaient des présens de la part de l'Empereur. Le jour de Saint-Jean, dont le Roi son Maître porte le nom, il donna la comédie et un repas superbe au Président *Tong-lao-ye*, et aux Mandarins qui demeuraient dans son hôtel, pour lui fournir tout ce qui lui était nécessaire.

Le 7 de Juillet M. l'Ambassadeur reçut ordre d'aller sur le soir, pour éviter la chaleur, à *Yuen-ming-yuen*, et de passer la

nuit d  
proche  
trouve  
prendre  
en effe  
trois C  
rempli  
pour s  
voyait  
ciens e  
dressé  
trouva  
pour le

Avan  
dent Z  
arrivé  
Chinoi  
occasio  
et que  
avoir d  
M. A.  
Le mé  
M. l'A  
avait r  
qu'il a  
que le  
qu'on  
Sa Ma  
» à l'A  
» Tri  
» Por  
» pou  
» com  
» form

nuit dans une maison de Régulo, qui est proche de celle de l'Empereur, afin de se trouver le lendemain matin en état de venir prendre son audience de congé. Il la prit en effet à six heures. Il n'y avait que deux ou trois Grands dans la salle; l'escalier était rempli d'Officiers en habit de cérémonie, pour servir le vin et les tables de fruits. On voyait dans la galerie deux troupes de musiciens et de joueurs d'instrumens. On avait dressé la tente jaune faite en pavillon, où se trouvait le buffet; les vases d'or et d'argent pour le service étaient dans la cour.

Avant que d'aller à l'audience, le Président *Tong-lao-ye* régla que le Père Pereyra, arrivé depuis deux ou trois ans à Pekin, et le Chinois de Macao me suivraient, afin d'avoir occasion de voir l'Empereur et la cérémonie; et que M. l'Ambassadeur pourrait aussi avoir deux de ses gens à sa suite; il choisit M. A. Rua et M. Rodrigue son Majordome. Le même Président me dit alors d'avertir M. l'Ambassadeur, que le treizième Régulo avait représenté à l'Empereur la difficulté qu'il avait faite de recevoir les trois cens taëls que le *Li-pou* avait mis parmi les présens qu'on envoyait au Roi de Portugal, et que Sa Majesté fit la réponse suivante: « Dites » à l'Ambassadeur qu'il a raison, et que le » Tribunal du *Li-pou* a tort. Le Roi de » Portugal a-t-il envoyé un Ambassadeur » pour payer le tribut, ou pour faire le » commerce? Son unique vue a été de s'in- » former de ma santé, et de me féliciter

» sur mon avènement au Trône. Ainsi son  
 » Ambassadeur a fait sagement de refuser  
 » cette somme. Si je lui ai donné mille  
 » taëls , parce que j'étais content de lui ,  
 » me serait-il venu dans la pensée de n'en  
 » envoyer que trois cens au Roi son Maître ?  
 » Avertissez-le que non-seulement je serai  
 » bien aise qu'à son arrivée il rapporte au  
 » Roi ce que je viens de dire , mais que je  
 » souhaite encore que tous les autres Rois  
 » de l'Europe en soient informés. »

Nous arrivâmes au Palais dans l'ordre que j'ai dit , et nous demeurâmes au bas de l'escalier de la grande salle , dont toutes les portes étaient ouvertes. Nous attendions dans un profond silence que l'Empereur vint se placer sur son estrade , faite en forme de petit Trône. Le son des tambours , des trompettes , et de divers autres instrumens de musique , nous avertit de son arrivée. Nous montâmes aussitôt l'escalier , et nous entrâmes dans la salle : on fit asseoir l'Ambassadeur sur un coussin qu'on lui avait préparé ; tous les autres se tinrent debout. Les Officiers de l'Empereur portèrent à Sa Majesté le vin en cérémonie : quand elle eut bu , on lui porta une coupe d'or, Elle la prit des deux mains , et en même-temps trois Grands de l'Empire et moi nous conduisîmes M. l'Ambassadeur au pied du Trône. L'Empereur lui présenta la coupe en disant : « Buvez tout , si vous pouvez ; » sinon , faites comme vous jugerez à propos. » L'Ambassadeur reçut à genoux la

coupe  
avoir b  
il fut  
à man  
sur de  
parla c  
dans la  
bassad  
la Chir  
que le  
même  
Chine  
leurs :  
» repr  
» bien  
» afin  
» santé  
» vous  
» rite c  
» pour  
» parfa  
» votre  
» santé  
n'avait  
temps i  
des hon  
son arri  
» la plu  
» appro  
» Maje  
» m'a c  
» qu'el  
» mani  
» traité

coupe des mains de Sa Majesté ; et après avoir bu un peu, et avoir remercié Sa Majesté, il fut reconduit à sa place, où on l'invita à manger des fruits dressés en pyramides sur des tables fort élevées. L'Empereur me parla ensuite en Tartare, et je lui répondis dans la même langue. Il demanda à l'Ambassadeur si son Pays était aussi chaud que la Chine ; et Son Excellence ayant répondu que le Royaume de Portugal était par la même latitude que plusieurs endroits de la Chine, et qu'on y essayait de grandes chaleurs : « lorsque vous vous en retournerez, » reprit l'Empereur, précautionnez-vous » bien contre les chaleurs de ce pays-ci, » afin que vous puissiez arriver en parfaite » santé dans votre Royaume. Le Roi qui » vous a envoyé de si loin, connaît le mérite de ceux qu'il emploie. Il vous a choisi » pour une commission dont vous vous êtes » parfaitement bien acquitté ; dites bien à » votre Roi que je me suis informé de sa » santé. » L'Ambassadeur répondit qu'il n'avait garde d'y manquer, et qu'en même-temps il lui rendrait compte des grâces et des honneurs dont on l'avait comblé depuis son arrivée à la Chine. « Mais, ajouta-t-il, » la plus agréable nouvelle que je lui puisse » apprendre après celle de la santé de Votre » Majesté, c'est l'assurance que Votre Majesté » m'a donnée dans sa première audience, » qu'elle traitera les Européens de la même » manière que l'Empereur son père les a » traités, et qu'elle honorera toujours de

» sa protection les habitans de Macao et  
 » les autres Portugais qui demeurent dans  
 » son Empire. » L'Empereur ne répondit à  
 ces dernières paroles que par un signe de tête.

M. l'Ambassadeur ayant supplié S. M. de déterminer le jour de son départ : « je  
 » le ferai , répondit l'Empereur ; mais  
 » aujourd'hui je ne vous ai appelé que pour  
 » vous divertir : comme il fait grand chaud ,  
 » il vous sera plus commode d'aller dans  
 » un endroit plus frais , où j'ai ordonné  
 » qu'on vous fit manger avec les Grands ,  
 » et qu'on vous donnât la comédie. »  
 L'Ambassadeur se leva pour faire ses révé-  
 rences , et l'Empereur lui dit encore que  
 le plutôt qu'il pourrait retourner en son  
 Royaume serait le mieux , pourvu qu'il y  
 arrivât en bonne santé. « N'oubliez pas ,  
 » ajouta-t-il , de demander le ma part à  
 » votre Maître comment il se porte , et de  
 » lui dire que je suis content. »

Au sortir de cette audience , on régala  
 M. l'Ambassadeur et tous ceux de sa suite.  
 Il reçut quelques curiosités de la part de  
 l'Empereur ; et comme il prenait la route  
 de Pekin , on lui montra trente-cinq coffres  
 qui étaient destinés pour le Roi , et sept pour  
 lui. Ce fut alors qu'il apprit que l'Empereur  
 avait fixé son départ au 12 de Juillet pour  
 le platôt , et au 16 pour le plus tard.

Le 9 je me rendis chez M. l'Ambassadeur ,  
 pour dicter ce qui s'était passé à l'audience ,  
 car j'étais le seul Européen qui eût entendu  
 l'Empereur. Son Excellence me fit mille  
 remerciemens ,

rem  
 la p  
 qu'  
 dait  
 C  
 lettr  
 deu  
 qu'il  
 écrit  
 velle  
 mais  
 poin  
 et qu  
 au P  
 Son l  
 dans  
 M.  
 recev  
 alla e  
 l'Emp  
 et on  
 de sa  
 Le  
 rent ,  
 dernie  
 ordre  
 que , e  
 Le  
 Père  
 bassad  
 devant  
 étaient  
 Les d  
 nous ,  
 Tom

remerciements ; et m'accompagnant jusqu'à la porte de son Hôtel, où le beau cheval qu'il avait acheté pour sa personne m'attendait, il m'obligea de l'accepter.

Cependant l'Empereur fit sa réponse à la lettre du Roi de Portugal. M. l'Ambassadeur avait averti les Mandarins du *Li-pou*, qu'il ne la recevrait point si elle n'était pas écrite d'égal à égal. Je ne sais si cette nouvelle difficulté fut portée à l'Empereur ; mais instruit comme j'étais, qu'on ne change point à la Chine les formules ordinaires, et que d'ailleurs la lettre devait être remise au Président *Tong*, nommé pour conduire Son Excellence, je me gardai bien d'entrer dans une affaire si délicate.

M. l'Ambassadeur fut ensuite occupé à recevoir des présens et à en faire à ses amis. Il alla encore une fois au Palais pour remercier l'Empereur, quoique Sa Majesté n'y fût pas ; et on lui fit à lui et généralement à tous ceux de sa suite des présens d'argent et de soieries.

Le 14, deux Grands de l'Empire vinrent, de la part de Sa Majesté, dire le dernier adieu à M. l'Ambassadeur. Ils avaient ordre de l'accompagner jusques sur sa barque, et de l'y bien régaler.

Le 16, je partis de notre maison avec le Père Regis : et après avoir salué M. l'Ambassadeur dans son Hôtel, nous primes le devant, pour nous rendre aux barques qui étaient sur le canal à 7 lieues de Peking. Les deux Grands arrivèrent bientôt après nous, et attendirent son Excellence, qui

n'arriva que fort tard. Ils l'invitèrent à passer sur leur barque, où les Officiers de la cuisine de l'Empereur lui avaient préparé un magnifique souper. Tous ceux de sa suite furent traités sur une autre barque. Le lendemain matin, les deux Grands prirent congé de lui, et s'en retournèrent à Peking.

En finissant cette lettre, je dois rendre cette justice à M. Metello de Souza, que nonobstant les grandes difficultés qu'il a trouvées dans son ambassade, il a su toujours soutenir l'honneur du Roi son maître et de toute l'Europe, aux yeux d'une Cour qui, jusques-là, n'avait parlé que de tributs et de tributaires, toutes les fois qu'elle avait reçu des ambassades par la voie publique des grands Tribunaux.

Il avait fait faire à ce sujet des déclarations qu'on avait toujours regardées ici comme impraticables. Il a montré la justice de ses prétentions par la magnificence avec laquelle il a paru. Sa suite était nombreuse et leste: la richesse des habits, qui éclatait sur tous les gens de sa suite, a surpris la Cour, et attiré l'admiration des Chinois. Cette Nation n'avait pas encore vu un si grand nombre d'étrangers, qui marquassent si bien la grandeur des Princes d'Europe: aussi nul étranger n'a été reçu et traité à la Chine avec tant de distinction, que M. de Souza. L'Empereur lui a fait rendre, dans les Provinces et à la Cour, des honneurs tout-à-fait singuliers et extraordinaires.

Mais la vraie piété que M. l'Ambassadeur

a fai  
dèle  
sa m  
dans  
bel c  
bassa  
la pr  
gens  
mais  
qui a  
appel  
des I  
à la p  
de Jé  
consi  
finir  
année  
vérita

Du P  
Com  
Sou

Pur  
diverse  
de la

a fait paraître au milieu de cette terre infidèle, sera toujours l'endroit qui nous rendra sa mémoire précieuse. Parfaitement réglé dans sa personne, il a fait régner un très-bel ordre dans tout ce qui composait l'ambassade. Il a communiqué publiquement dans la première Eglise de Pekin, et tous ses gens ont suivi son exemple : il a tenu sa maison et toute sa suite dans une réserve qui a édifié nos Néophytes, et qu'on peut appeler une prédication muette aux yeux des Idolâtres. Enfin il a paru très-sensible à la persécution que nos illustres Confesseurs de Jésus-Christ ont soufferte : et la somme considérable qu'il a laissée en partant, pour finir une Eglise commencée depuis bien des années, sera un monument durable de son véritable zèle pour la Religion. Je suis, etc.

---



---

## LETTRE

*Du Père Contancin, Missionnaire de la  
Compagnie de Jésus, au Père Etienne  
Souciet, de la même Compagnie.*

A Canton, ce 15 Décembre 1727.

MON RÉVÉREND PÈRE,

*La paix de N. S.*

PUISQUE vous avez lu avec plaisir les diverses pièces concernant le Gouvernement de la Chine, que j'eus l'honneur de vous



envoyer il y a deux ans , et que j'avais tirées de la gazette publique , qui se répand dans tout l'Empire , je continuerai volontiers de vous en faire part. Je vous avoue que je ne me serais jamais imaginé que la lecture de cette gazette pût être aussi utile à un Missionnaire , qu'elle l'est effectivement : et j'ai regret d'avoir passé plus de vingt ans à la Chine sans l'avoir lue. Une raison qui intéressait la Religion et ses Ministres , m'engagea à la lire , pour la première fois , en l'année 1723. Vous savez qu'alors un Surintendant de deux P<sup>r</sup>ovinces envoya en cour une accusation contre la Loi chrétienne , et contre les Européens qui la prêchaient. L'Empereur , à l'exception des Missionnaires de Pekin , nous exila tous , d'abord à Macao , et ensuite à Canton où nous sommes encore. Tout ce qui se passait sur une affaire si importante pour nous , se publiait dans la gazette. C'est ce qui me donna la curiosité de la lire. J'appris en la lisant , qu'elle était très-instructive , non-seulement pour les Chinois , mais sur-tout pour un Européen. C'est-là qu'on apprend la Religion , la doctrine , les Loix , les coutumes , les mœurs des Chinois , et par conséquent la manière de s'entretenir et de traiter avec eux. On y apprend aussi les expressions les plus propres , dont on doit se servir pour bien parler et pour bien écrire sur toutes sortes de matières.

Cependant les Missionnaires Européens ont toujours négligé cette lecture ; les uns ,

par  
les a  
ses e  
plu  
seul  
s'im  
gaze  
ou o  
mau  
raison  
ils se  
rien  
qui  
qui  
ajout  
sous  
derni  
autre  
burea  
pour  
circo  
raison  
crimi  
cela i  
Majes  
manq  
mérit  
Ma  
si im  
quelq  
bre  
idée p  
Chino  
public

parce qu'ils ne savent pas assez la langue ; les autres , parce qu'ils ont à faire des dépenses qu'ils jugent bien plus nécessaires. La plupart même ne la connaissent pas ; et au seul mot de gazette qu'ils entendent , ils s'imaginent qu'elle ressemble à certaines gazettes d'Europe , dans lesquelles on met ou on fait mettre tout ce qu'on veut , bon et mauvais , sans nulle distinction : or , en raisonnant ainsi sur la gazette de la Chine , ils se trompent fort ; car on n'y imprime rien qui n'ait été présenté à l'Empereur , ou qui ne vienne de l'Empereur même. Ceux qui en prennent soin , n'oseraient y rien ajouter , pas même leurs propres réflexions , sous peine de punition corporelle. L'année dernière , l'Ecrivain d'un Tribunal , et un autre Ecrivain , qui était employé dans un bureau de la poste , furent condamnés à mort pour avoir inséré dans la gazette quelques circonstances qui se trouvaient fausses. La raison sur laquelle le Tribunal des affaires criminelles fonda son jugement , c'est qu'en cela ils avaient manqué de respect pour Sa Majesté , et que la Loi porte que quiconque manque au respect qu'il doit à l'Empereur , mérite la mort.

Mais que renferme donc cette gazette de si important ? Je vous en ai déjà marqué quelque chose dans ma lettre du 13 Décembre 1725 ; et , pour vous en donner une idée plus nette , je vous dirai que la gazette Chinoise contient presque toutes les affaires publiques qui se passent dans ce vaste Em-

pire. C'est un recueil qui renferme les Mémoires et les Placets présentés à l'Empereur, les réponses que ce Prince y a faites, les instructions qu'il a données, et les grâces qu'il a accordées aux Mandarins ou au Peuple. Ce recueil s'imprime tous les jours, et est en forme de brochure qui contient 60 à 70 pages (1). En voici un modèle.

Au 15 de Décembre, qui sera le 3.<sup>e</sup> de la 2.<sup>e</sup> lune, premièrement on mettra pour titres : Mémoires arrivés en Cour le 3.<sup>e</sup> de la 2.<sup>e</sup> lune, avec le sujet dont il s'agit, mais en peu de mots. Par exemple, Mémoire du vice-Roi de Canton, sur les magasins de riz qu'il faut remplir..... Mémoire du Général des troupes Chinoises de la province de *Tche-Kiang*, dans lequel il accuse tel Mandarin d'avoir exigé de l'argent de ses Officiers subalternes, etc. A la tête de ce recueil, on annonce ordinairement de la même manière vingt ou trente Mémoires.

2.<sup>e</sup> On met les réponses que l'Empereur a données ce jour-là à plusieurs autres Mémoires ou Placets. Si l'Empereur n'en a point donné, on met : ce jour-là il n'y eut point de réponse de la part de Sa Majesté. 3.<sup>e</sup> On met les instructions et les ordres que l'Empereur a donnés, ou de lui-même, ou en réponse aux articles qu'on lui a proposés. 4.<sup>e</sup> On voit les délibérations que les Cours

(1) Cela s'entend de la gazette qui s'imprime à Peking; car celle qui s'imprime dans les Provinces sur celle de Peking, est plus courte, parce qu'on y place moins de Mémoires.

souveraines ont présentées pour recevoir la confirmation de Sa Majesté. A la fin viennent plusieurs des Mémoires qui ont été envoyés à l'Empereur par les grands Mandarins des Provinces, comme sont les vicerois, les Généraux des troupes, soit Tartares, soit Chinoises, et les autres Officiers du premier ordre. C'est ainsi qu'on dispose la gazette, laquelle fournit par an plus de trois cens petits recueils. Il est aisé de voir que quand on la lit avec attention, on est instruit d'une infinité de choses différentes et curieuses, et pour vous le faire mieux connaître, je vais vous rapporter quelques extraits que j'en ai tirés, et qui pourront peut-être contenter votre curiosité.

*Complimens de toute la Cour sur le choix  
et la déclaration de l'Impératrice.*

Le nouvel Empereur, deux ans après avoir été élevé sur le Trône, choisit parmi ses femmes celle qu'il voulait faire reconnaître pour Impératrice. C'était une Princesse Tartare d'un grand mérite, et de la première qualité. Il fit publier dans tout l'Empire ce choix par une déclaration impériale, dans laquelle il fesait en même-temps l'éloge de la personne qu'il honorait de cette dignité. On aurait dû dès-lors célébrer cette cérémonie : mais parce que le deuil que l'Empereur doit garder pendant trois ans après la mort de son père, n'était pas encore terminé, il y eut ordre de la différer. Ainsi on demeura tout ce temps-là

dans le silence. Ce terme étant expiré à la 8.<sup>e</sup> lune de la 3.<sup>e</sup> année de son règne (1), le Tribunal des Rites, qui est chargé de régler ce cérémonial, représenta à l'Empereur que toute la Cour demandait avec un profond respect la permission de venir faire ses complimens à Sa Majesté et à l'Impératrice sur le susdit couronnement. L'Empereur le permit; et ce même Tribunal des Rites détermina le 6.<sup>e</sup> jour de la 10.<sup>e</sup> lune pour cette cérémonie, et la fit observer en la manière suivante, selon ce qui est marqué dans le Rituel (2) de l'Empire.

La coutume est que dans ces occasions les Grands de l'Empire et les Dames de la Cour fassent compliment, ceux-là à l'Empereur le matin, et celles-ci à la nouvelle Impératrice après-midi. Certains Docteurs distingués, qui sont du grand Conseil, furent chargés de composer ces deux sortes de complimens, et de les remettre au Tribunal des Rites, qui est un des six Tribunaux souverains de Peking. C'est à ces Docteurs qu'appartient le droit et l'honneur de faire ces pièces d'éloquence. Le Tribunal des Rites les ayant reçues, on se prépara à la cérémonie.

(1) Vingt-sept mois sont comptés pour trois ans; c'est le petit an *Siaonien*, qui est de neuf mois. Le deuil de l'Empereur pour son père *Cang-hi*, était fini dès la 3.<sup>e</sup> lune; mais parce que sa mère était morte six mois après la mort de *Cang-hi*, il voulut encore porter le deuil pendant six mois, en quoi il fut loué de tout l'Empire pour sa piété filiale.

(2) Ce Rituel universel se garde dans la Cour souveraine des Rites.

Le 6.<sup>e</sup> de la 10.<sup>e</sup> lune, dès le matin, on porta à la première porte du Palais, qui est à l'Orient, ( car la grande porte, qui regarde le Midi, ne s'ouvre que pour l'Empereur, ou pour des cérémonies qui ont rapport à ses ancêtres : ) on porta, dis-je, une espèce de table, sur laquelle se posent quatre colonnes aux quatre coins, et par-dessus ces colonnes une espèce de dôme. Ce petit cabinet portatif était garni de pièces de soie jaune et d'autres ornemens. A l'heure marquée, on mit sur cette table un petit livre fort propre, où était écrit le compliment qu'on avait composé pour l'Empereur. On y avait aussi écrit les noms des Princes, des Grands, et des Cours souveraines, qui venaient en corps faire la cérémonie. Quelques Mandarins revêtus de l'habit convenable à leur charge, levèrent cette table couronnée, et marchèrent. Tous les Princes du sang, et autres Princes, les Ducs, les Comtes, et les autres Grands-Seigneurs de la première noblesse, avaient déjà précédé selon leur rang, et attendaient près d'une des portes intérieures du Palais. Les autres grands Officiers, comme les premiers Ministres de l'Empire, les Docteurs du premier ordre, les Présidens des Cours souveraines, et les autres Mandarins, Tartares et Chinois, soit de lettres, soit de guerre, tous revêtus des plus beaux habits de cérémonie, chacun selon son degré, suivaient à pied la même table. Plusieurs instrumens de musique formaient un concert très-agréable, sur-tout aux oreilles chi-

noises ; les tambours et les trompettes se faisaient aussi entendre en différens endroits du Palais. On commença la marche ; et lorsqu'on fut près de la porte appelée *Ou muen*, les Princes , les Ducs , etc. se joignirent aux autres , qui accompagnaient le compliment , et se mirent à leur tête.

Alors ils marchèrent tous ensemble jusqu'à la grande salle d'audience : lorsqu'ils furent entrés (1) , on tira de dessus la table portative le compliment relié en forme de petit livre , et on le plaça sur une autre table préparée exprès au milieu de la grande salle d'audience. Tous s'étant rangés dans un bel ordre , firent les révérences ordinaires devant le Trône impérial (2) , comme si Sa Majesté y eût été déjà placée : c'est-à-dire , que tous étant debout , chacun à la place qu'il doit occuper selon son rang et sa charge , ils se mirent à genoux , frappèrent trois fois du

---

(1) C'est la salle dans laquelle l'Empereur admet les Ambassadeurs , fait les instructions publiques deux ou trois fois l'année , et reçoit le premier jour de l'an Chinois , les respects de tous les Princes et de tous les Officiers qui sont à Pekin , etc.

(2) Quoique l'Empereur soit absent , on fait la cérémonie comme s'il était présent. *Ju-tçai* , dit la maxime Chinoise : c'est encore ainsi que le Peuple honore un Mandarin dont il a été bien traité , quoique l'Empereur l'ait fait passer dans une autre Province , ou l'ait appelé à la Cour : car quoiqu'il soit encore vivant , le Peuple lui érige une tablette , devant laquelle on va faire la révérence avec beaucoup de respect , pour lui marquer sa reconnaissance comme s'il était présent. Cette tablette s'appelle *Cham-Sem lo guei* , c'est-à-dire , la place de celui à qui nous souhaitons une éternelle vie , un éternel bonheur , etc.

fron  
se re  
et fr  
tre t  
Al  
dans  
musi  
Prési  
le pr  
tous  
Maje  
Trôn  
Cé  
reur  
Auss  
qui a  
la tab  
et se  
livre  
comp  
sait à  
qui n  
vée ,  
place  
et ren  
Te  
la Co  
l'Imp  
Rite  
raisse  
son é  
ment  
dans  
l'Em

front contre terre, avec un grand respect, et se relevèrent. Ensuite ils se mirent à genoux, et frappèrent encore trois fois du front contre terre, et se relevèrent.

Alors chacun se tenant à la même place, dans un grand silence, les instrumens de musique recommencèrent à jouer, et les Présidens du Tribunal des Rites avertirent le premier Eunuque de la présence, que tous les Grands de l'Empire suppliaient Sa Majesté de venir s'asseoir sur son précieux Trône.

Ces paroles ayant été portées à l'Empereur, il parut, et monta sur son Trône. Aussitôt deux Docteurs du premier ordre, qui avaient été nommés, s'avancèrent près de la table, firent quelques révérences à genoux, et se relevèrent. Un d'eux ayant pris le petit livre, lut d'une voix haute et distincte le compliment que cette auguste assemblée faisait à Sa Majesté. La lecture du compliment, qui ne doit pas être fort long, étant achevée, et les Docteurs s'étant retirés à leur place, l'Empereur descendit de son Trône, et rentra dans l'intérieur de son Palais.

Tel est le compliment que les Grands de la Cour firent à l'Empereur pour féliciter l'Impératrice sur son élection. Car, selon le Rite chinois, il est rare que les hommes paraissent devant une femme, à plus forte raison devant l'Impératrice, pour la complimenter. Mais ce qui se fait à l'Empereur dans cette occasion, est censé être fait et à l'Empereur et à l'Impératrice.



Cependant après la cérémonie, les Grands-Seigneurs et les premiers Officiers de l'Empire se retirèrent du Palais, et le même jour, après-midi, commença la cérémonie des Dames de la Cour. Toutes les Princesses du sang, et les autres Princesses, les Duchesses (1), les Comtesses, et autres Dames de la première qualité, se rendirent au Palais avec les femmes de tous ces grands Mandarins, dont nous avons parlé ci-dessus. Chacune en son rang, selon sa dignité, s'avança vers le Palais de l'Impératrice. Elles furent conduites par une Dame de distinction, qui dans cette sorte d'occasion, fait la fonction de présider aux cérémonies, et est, à l'égard des femmes, ce que les Présidens du Tribunal des Rites ont été à l'égard des hommes. Nul Seigneur, nul Mandarin n'oserait paraître. Lorsque toutes ces Dames furent arrivées près du Palais de l'Impératrice, son premier Eunuque se présenta. Celle qui présidait à la cérémonie, s'adressant à lui : « Je prie, dit-elle, très-humblement l'Impératrice, de la part de cette assemblée, de daigner sortir de son Palais, et de venir se placer sur son Trône. » Les femmes ne portent point leur compliment dans un petit livre, comme on a fait pour l'Empereur. Mais elles présentent une feuille d'un papier particulier, sur lequel le compliment est écrit avec différens ornemens. L'Impératrice

(1) Il y a des degrés d'honneur à la Chine qui répondent à nos titres de Ducs, de Comtes, etc. c'est ce qu'ils appellent *Koung*, *Heou*, etc.

sort  
des  
A  
Dan  
révé  
nou  
du f  
bun  
levé  
tous  
gran  
desc

L  
qu'a  
plim  
selon  
fem  
celle  
péra  
est  
fem  
com

(1)  
comm  
s'appe  
bonhe  
cemen  
simpl  
fesant  
mots  
heur  
et l'im  
jugé  
mots à  
révére  
honn  
cessé  
tenu

sortit et s'assit sur son Trône , élevé dans une des salles de son Palais.

Après que le papier eut été offert , les Dames étant debout , firent d'abord deux révérences (1) ; et ensuite s'étant mises à genoux , elles frappèrent seulement une fois du front contre terre. C'est ainsi que le Tribunal des Rites l'avait prescrit. Alors elles se levèrent , et se tinrent debout avec respect , toujours avec le même ordre , et dans un grand silence , pendant que l'Impératrice descendait de son Trône , et se retirait.

Le Tribunal des Rites avait aussi arrêté qu'après que toutes ces Dames auraient complimenté l'Impératrice , elles passeraient , selon la coutume , au Palais de la seconde femme de l'Empereur. Cette seconde est celle qui tient le premier rang après l'Impératrice. Elle est unique de son nom , qui est *Quei-fei*. Plusieurs autres des secondes femmes s'appellent simplement *Fei* ; mais comme il n'y a qu'une Impératrice , il n'y a

---

(1) Les femmes Chinoises font la révérence à peu-près comme les femmes la font en Europe. Cette révérence s'appelle *Van-fo* : *Van* signifie dix mille : *fo* signifie bonheur : *Van-fo* toute sorte de bonheur. Au commencement de la Monarchie , disent les Chinois , que la simplicité régnait , on permettait aux femmes , même en faisant la révérence à un homme , de dire ces deux mots , *Van-fo* , je vous souhaite toute sorte de bonheur ; mais dans la suite le Peuple s'étant multiplié , et l'innocence des mœurs étant un peu altérée , on a jugé qu'il ne sied pas à une femme de dire ces deux mots à un homme , et on n'a accordé aux femmes qu'une révérence muette. Et pour perdre l'habitude de dire aux hommes ces deux mots en faisant la révérence , elles ont cessé de les dire aux femmes ; mais la cérémonie a retenu le nom de *Van-fo*.

aussi qu'une *Quei-fei*. *Quei* signifie précieux honorable ; *Fei* est un nom qui se donnait autrefois aux Reines ; mais à présent il se donne à la première d'entre les secondes femmes.

Ainsi *Quei-fei* signifie précieuse femme de l'Empereur, celle qu'il estime beaucoup, celle qu'il chérit plus que les autres, après l'Impératrice, et souvent plus que l'Impératrice. On devait donc complimenter aussi cette Princesse. Mais l'Empereur ayant lu le détail de cette cérémonie, qui lui fut présenté quelques jours avant par le Tribunal des Rites, il écrivit de sa main, et du pinceau rouge : J'approuve tout ce que vous » avez marqué ; quant à ce qui regarde la » cérémonie déterminée pour la *Quei-fei*, » j'en dispense. »

Cette résolution de l'Empereur ne lui aura pas été fort agréable ; mais Sa Majesté a voulu faire entendre par-là, que dans un Empire il ne doit y avoir qu'un Empereur et une Impératrice, et qu'il ne se laisse pas gouverner par les femmes.

C'est ainsi que se passa la cérémonie. Aurore, cette assemblée de tous les corps, qui viennent faire le compliment à Sa Majesté, est très-auguste pour le nombre, pour la qualité des personnes, pour les habits, et sur-tout pour le bel ordre qui s'y observe. On n'y dispute jamais du rang ; tout est réglé. Chaque Mandarin a sa place déterminée. Cette grande salle d'audience est pavée de grandes pièces de marbre ; et afin que tous

ceux  
guerr  
positi  
place  
ordre  
marb  
plime  
en E  
L'Em  
voir p  
pour  
d'une  
fades  
Princ

Libé

Ap  
ment  
ses lib  
femme  
en dor  
de cha  
verne  
ordre  
distin  
diffère  
qui or  
de cel  
troisiè  
jusqu'  
diffère  
Elle c

ceux qui sont Officiers, soit de lettres, soit de guerre, soit anciens, soit nouveaux, sachent positivement en quel endroit ils doivent se placer, le nom de leur charge est gravé par ordre, en gros caractères, sur ces pièces de marbre. De plus, cette cérémonie du compliment est moins incommode qu'elle n'est en Europe dans de semblables occasions. L'Empereur n'est point obligé de se laisser voir pendant plusieurs jours, et d'essuyer, pour ainsi dire, malgré lui, l'importunité d'une infinité de complimens souvent très-fades, et toujours très-ennuyeux pour un Prince.

*Libéralité de l'Impératrice en faveur des femmes avancées en âge.*

Après que l'Impératrice eût été publiquement reconnue, elle fit, selon la coutume, ses libéralités par-tout l'Empire à toutes les femmes qui passaient 70 ans. L'Empereur en donna l'ordre, et il fut adressé au vice-Roi de chaque Province, qui l'intima aux Gouverneurs des Villes du second et du troisième ordre. C'est ainsi que la chose s'exécute. On distingue ces personnes âgées en trois classes différentes. La première classe est de celles qui ont depuis 70 jusqu'à 80 ans. La seconde de celles qui ont depuis 80 jusqu'à 90; et la troisième, est de celles qui ont depuis 90 jusqu'à 100 ans et au-delà. La libéralité est différente selon la différence de ces trois âges. Elle consiste en plusieurs pièces de toile de

coton , et quelques boisseaux de riz. (1) Les femmes qui ont 80 ans , en reçoivent un plus grand nombre que celles de 70 , et celles qui sont âgées de 90 ans , sont aussi plus gratifiées que celles qui n'en ont que 80.

Lorsque le Mandarin du lieu a reçu par le vice-Roi l'ordre venu de la Cour , il le publie par des écrits qu'on affiche aux carrefours. Les pièces de toile , et les boisseaux de riz se distribuent à toutes les femmes de quelque qualité et condition qu'elles soient , soit qu'elles se présentent elles-mêmes , soit que leurs parens se présentent en leur place avec un témoignage du Capitaine de leur quartier ou de leurs voisins , qui fasse foi qu'une telle , de telle famille , demeurant en tel endroit , est âgée de tant d'années. Que si elle avait déjà reçu une fois cette libéralité , il n'est point nécessaire de porter un nouveau témoignage. C'est aux Officiers , s'ils en doutent , à consulter les anciens registres du Tribunal. Tout se fait aux dépens de Sa Majesté. L'argent se prend dans le Trésor public qu'on a tiré du tribut qui se lève chaque année sur les terres. Le Gouverneur de chaque Ville , qui fait la distribution de cette libéralité dans toute l'étendue de son district , dresse un rôle exact du nom et de

---

(1). Ce qu'on appelle *boisseau* ou mesure de riz , est une grande mesure de riz qui pèse environ 120 livres ; elle suffit au-moins à cent personnes pour la nourriture d'un jour , et dans le besoin elle peut suffire pour plus de deux cens , en le rendant liquide , ce que les Européens appellent riz clair.

l'âge d  
de l'In  
des pi  
la som  
voie au  
Cour s  
afin qu  
après a  
point  
La  
que le  
a envo  
compt  
Aides.  
70 ans  
80 ans  
nomb  
ans , a  
grande  
avancé  
celle d  
étendu  
la peir  
donc s  
grand  
de par  
ou de  
ou de  
veulen  
honte  
libéral  
veur d  
viens  
pour le

l'Age de toutes celles qui ont reçu le bienfait de l'Impératrice. Il marque aussi le nombre des pièces de toile, des boisseaux de riz, et la somme qui a été employée. Tout s'envoie au vice-Roi, et le vice-Roi l'envoie à la Cour souveraine des Aides qui est à Peking, afin qu'elle passe en compte ladite dépense, après avoir examiné avec attention s'il n'y a point eu de fraude ou d'erreur.

La Gazette a fait mention du Mémorial que le vice-Roi de la Province de *Chan-tong* a envoyé sur ce sujet à l'Empereur, et du compte qu'il avait adressé à la Cour des Aides. Le nombre des femmes qui passaient 70 ans, était de 98222. Celles qui passaient 80 ans, étaient au nombre de 40893; et le nombre de celles qui étaient au-dessus de 90 ans, allait à 3453. Qu'il se trouve une si grande multitude de femmes d'un âge si avancé dans une seule Province, sur-tout dans celle de *Chan-tong*, qui n'est pas des plus étendues, c'est ce qu'on aura peut-être de la peine à croire en Europe. Que sera-ce donc si j'ajoute qu'il y en a encore un très-grand nombre du même âge, qui n'ont point de part à cette distribution, parce qu'étant ou de qualité, ou de famille ex-Mandarine; ou de famille actuellement en charge, elles veulent conserver certains dehors, et auraient honte d'envoyer leur nom, et de recevoir une libéralité qui se fait principalement en faveur des pauvres? Mais ce nombre, dont je viens de parler, n'aura rien de surprenant pour les Missionnaires, qui ont parcouru la

Chine. Ils connaissent par eux-mêmes, que les Provinces sont autant de petits Royaumes, que la Chine est très-peuplée, et que, généralement parlant, la frugalité des Chinois les fait vivre plus long-temps que les Européens.

Mais si le nombre des femmes âgées paraît extraordinaire, que doit-on penser de cette somme immense, que l'Empereur a fait distribuer dans cette occasion? Car en se bornant à cette seule province de *Chan-tong*, qu'on mette les femmes de 70 ans à deux écus par tête, celles de 80 à trois, et celles de 90 à quatre, c'est mettre ce qu'on leur donne au prix le plus bas; car on dit que ces dernières ont la valeur de quatre onces d'argent, qui font environ vingt francs monnaie de France. A cette dépense faite dans le *Chan-tong*, qu'on joigne la même dépense, et peut-être une plus grande, qui s'est faite dans les treize autres Provinces (1) de la Chine, et dans le *Leao-tong*, l'on trouvera, sans doute, que cette libéralité est véritablement Impériale.

Ce fut là le bienfait de la nouvelle Impératrice à l'égard des femmes âgées. L'Empereur, dès la première année de son règne, avait honoré les trois classes des vieillards (2)

---

(1) Les provinces de *Kiang-nang*, *Tche-Kiang*, *Hou-quang*, sans parler de quelques autres, sont beaucoup plus grandes que celle de *Chan-tong*, et elles contiennent le double d'habitans.

(2) L'Empereur *Cang-hi* fit la même libéralité deux fois en deux ans. La première, dans la cinquantième année de son règne; la seconde, la cinquante-deuxième, qui était alors la soixantième de son âge.

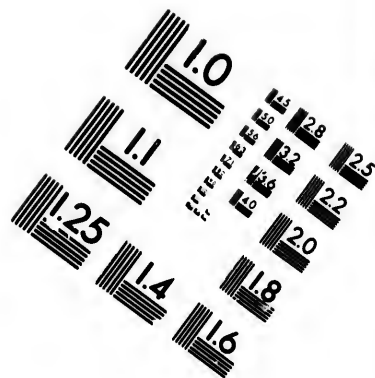
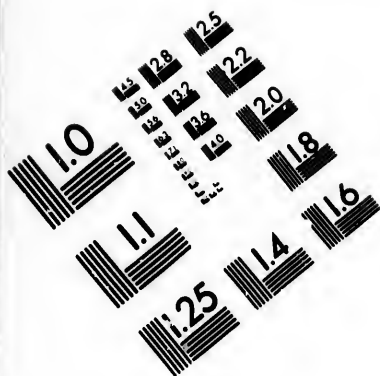
d'une semblable gratification. C'est ainsi que ces deux têtes couronnées inspirent à tout le Peuple, par leur exemple, l'estime singulière qu'on doit avoir pour la vieillesse. Cette estime et ce respect sont portés si loin à la Chine, que si un homme ou une femme riche ou pauvre passe 100 ans, il y a ordre d'élever, aux dépens mêmes de l'Empereur, devant la maison de sa famille une espèce d'arc de triomphe, et un monument de pierre, sur lequel on grave quelques caractères Chinois en leur honneur. Enfin si un homme mérite la mort, on va même jusqu'à lui accorder la vie, et cela uniquement afin qu'il nourrisse ses parens dans leur vieillesse. J'en ai vu depuis trois ans plusieurs exemples dans la gazette; il suffira d'en rapporter un seul exposé dans le Mémorial suivant.

*Grâce accordée à un homme condamné à mort.*

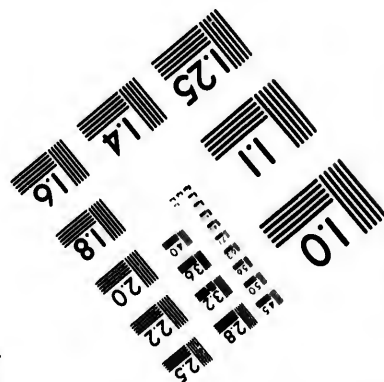
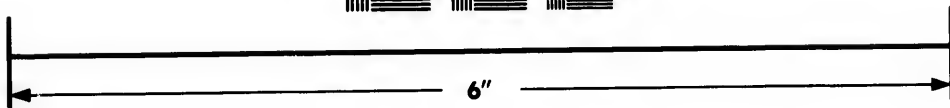
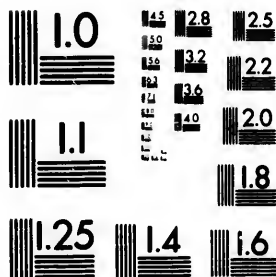
« Nous Mandarins du souverain Tribunal des affaires criminelles, nous offrons avec respect ce Mémorial à Votre Majesté. Il s'agit d'une mère qui demande mort pour mort, parce qu'on a tué sa fille. Dans la ville de *Tchang-chou* un homme du Peuple nommé *Tçao-chin* a ôté la vie à sa propre femme. La mère a porté accusation contre le coupable. Selon les informations et les jugemens du vice-Roi de *Nankin* il est condamné suivant la Loi à être étranglé. Voici le fait. *Tçao-chin* jusqu'à présent a toujours bien vécu avec sa femme *Pao*. La paix et







**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

18 20 22 25  
18 20 22 25  
18 20 22 25  
18 20 22 25

51 01  
51 01  
51 01  
51 01

l'union régnaient dans leur ménage. La mère de *Tçao-chin* ayant commandé à sa bru d'aller moudre du froment, la bru, au-lieu d'obéir, répondit à sa belle-mère en des termes durs et peu respectueux. Son mari *Tçao-chin* l'ayant appris fit une sévère réprimande à sa femme : il la traita de femme qui manquait de respect et de civilité, qui était ennemie du travail, et désobéissante. Cette femme qui aurait dû recevoir humblement cette réprimande, et promettre de se corriger, éleva la voix, et ne répondit à son mari que par des injures. Le mari, transporté de colère, prit le pied d'un banc, la frappa sur le côté, et les coups furent si violens, que le lendemain elle en mourut. Dans l'examen que le vice-Roi a fait après celui du Lieutenant-criminel, le coupable a toujours avoué et reconnu son crime sans aucune variation. Selon son rapport *Tçao-chin* est un mari qui a battu sa femme jusqu'à lui causer la mort. Il doit donc, selon la Loi, rester en prison et être étranglé au commencement de l'automne (1) :

---

(1) La punition des crimes énormes s'exécute aussitôt, si l'Empereur ayant lu la sentence du Tribunal a écrit ces mots : *Qu'on l'étrangle, qu'on lui coupe la tête sans différer.* Mais si c'est un crime qui mérite la mort, et qui n'ait rien d'énorme, l'Empereur écrit : « qu'on retienne le coupable en prison; et qu'on l'exécute après le commencement de l'automne. » Dans l'automne il y a un jour déterminé pour faire cette exécution dans toutes les Provinces de l'Empire. Le Tribunal souverain des affaires criminelles, après avoir examiné, jugé, reçu la confirmation de l'Empereur, envoie au vice-Roi de chaque Province le nom de ceux qui doivent être exécu-

Mais  
cour, o  
fort av  
enfants  
en a tir  
selon u  
fils est  
et sa m  
Age, et  
neveux  
parens  
faire d  
afin qu  
elle en

« Je

tés ce j  
l'exéc  
pas enc  
le coup  
pables  
jugés. L  
tomne  
condan  
et qu'i  
devaie  
Décem  
apport  
rien p

(1)  
sont c  
père e  
autre  
prend  
queso  
dée à  
adopt  
pareu

Mais le même vice-Roi représente à la cour, que les père et mère de *Tçao-chin* sont fort avancés en âge, et n'ont point d'autres enfans pour les servir. Le fait est certain, et il en a tiré des attestations dans les formes. Or, selon une autre Loi, il est porté que si un fils est coupable de mort, et que son père (1) et sa mère soient infirmes ou fort avancés en âge, et qu'il ne leur reste ni enfans ni petits-neveux, pour leur rendre les services dûs aux parens, le vice-Roi doit envoyer en Cour l'affaire dont il s'agit avec le nom du coupable, afin qu'ayant été présentée à Votre Majesté, elle en ordonne selon son bon plaisir.»

*Ordre de l'Empereur.*

«Je fais grâce à *Tçao-chin*. Qu'il ne soit

---

tés ce jour-là, et le nom de ceux dont il faut différer l'exécution à une autre année, ou parce que l'affaire n'a pas encore été assez examinée, ou parce que, bien que le coupable soit jugé et condamné, il y a d'autres coupables liés à la même affaire, qui n'ont pas encore été jugés. En 1726 l'Empereur fit différer trois affaires à l'autonne de l'année suivante, parce que le Tribunal avait condamné les trois coupables à avoir la tête tranchée, et qu'il paraissait à Sa Majesté que, selon la Loi, ils devaient seulement être étranglés. Dans ma lettre du 2 Décembre 1725, j'ai parlé de l'exactitude extrême qu'on apporte dans ces jugemens pour garder la Justice, et ne rien précipiter.

(1) Le grand-père et la grand-mère du côté paternel sont compris dans la même Loi, et non pas le grand-père et la grand-mère du côté maternel. Ils sont d'une autre famille, et c'est aux enfans de l'autre famille à en prendre soin. Cependant l'Empereur accorde aussi quelquefois cette grâce en leur faveur, et il l'a même accordée à un jeune homme en faveur d'une tante qui avait adopté ce neveu pour son fils, et qui n'avait ni enfans, ni parens qui pussent la servir dans sa vieillesse.

pas puni de mort, et que son crime cependant ne soit pas tout-à-fait impuni. C'est afin qu'il nourrisse, et qu'il console ses parens dans leur vieillesse, que je lui accorde le bienfait de la vie. Qu'il ne l'oublie pas, qu'il se conforme à mon intention, et remplisse exactement les devoirs d'un bon fils. »

Cette peine de mort fut changée en deux mois de cangue (1), et en quarante coups d'un long bâton plat, dont on frappe le coupable sur la chair nue, après l'avoir étendu tout de son long, le ventre contre terre. C'est le châtement ordinaire dans des cas semblables; et il est très-rare que l'Empereur accorde grâce entière à qui que ce soit, fût-il de la première qualité, quand il s'agit d'un meurtrier. Il faut cependant remarquer, que si celui qui a été tué, était fils unique, et que ses parens fussent pareillement dans un âge avancé; pour garder l'égalité, on ne ferait point grâce au coupable. Les parens du mort n'ayant plus d'enfans pour les servir, il ne convient pas aussi de laisser aux parens du coupable un fils qui les serve. Ils seront traités également. De plus, si le coupable a des frères, ou si les frères ont des enfans qui soient en âge et en état de rendre aux parens les services que le coupable leur rendrait, on suit la Loi qui

(1) La *cangue* est composée de plusieurs ou du-moins de deux morceaux de bois échancrés au milieu, pour y mettre le cou du coupable. Lorsqu'il est condamné par le Mandarin à porter la *cangue*, on prend ces morceaux de bois, on les met sur ses épaules et on les unit ensemble, de sorte qu'il n'y a place que pour le cou. Il porte jour et nuit cet incommode fardeau.

le cond  
la vie ne  
dinaires  
que réc  
faire gr  
autre fe  
piété qu  
n'est pa  
à la plac  
d'être ra  
tenu da  
provinc

Exempl  
m

« Det  
battues  
L'une s'  
demeur  
voisines  
paille d  
l'expose  
qu'elle  
pluies.

Elle  
sa porte  
son de s  
le trou  
contre s  
de l'aut  
et l'acc  
fureur  
un coup

le condamne à mort. Enfin , cette grâce de la vie ne s'accorde que pour les meurtres ordinaires , qui n'ont rien d'énorme. C'est ainsi que récemment l'Empereur n'a pas voulu faire grâce à une femme qui avait tué une autre femme , quoique son fils , par une piété qu'on ne peut assez admirer , mais qui n'est pas rare à la Chine , s'offrit de mourir à la place de sa mère. Ce fait me paraît digne d'être rapporté. Le voici tel qu'il était contenu dans un Mémorial du vice-Roi de la province de *Kiang-Si*.

*Exemple d'un fils qui demande la grâce de mourir à la place de sa mère.*

« Deux femmes , disait ce vice-Roi , se sont battues dans le District de la ville de *Y-hoang*. L'une s'appelle *Vang* , l'autre *Tchang*. Elles demeuraient dans le même Village , et étaient voisines. Celle qui se nomme *Vang* prit la paille de son lit , et l'étendit dehors , pour l'exposer au soleil , et dissiper l'humidité qu'elle avait contractée dans le temps des pluies.

Elle ne se contenta pas de l'étendre devant sa porte , elle l'étendit encore devant la maison de sa voisine appelée *Tchang*. Celle-ci le trouvant mauvais , crie de toutes ses forces contre sa voisine , prend la paille et la jette de l'autre côté. Celle-là sort brusquement , et l'accable d'injures. *Vang* , transportée de fureur , court sur sa voisine , et lui donne un coup de tête dans le sein. Elles se pren-

nent aux cheveux , se battent violemment ; de sorte que *Fang* mourut le jour suivant des coups qu'elle avait reçus. Or , selon la Loi , la femme *Tchang* , qui a tué l'autre , doit être étranglée , jusqu'à ce que mort s'ensuive. C'est donc à mourir de ce supplice , que je la condamne.

Cependant elle a un fils âgé de dix-huit ans , qui s'est présenté à tous les Tribunaux , et prie avec beaucoup d'instance et de larmes , qu'on accepte sa vie pour celle de sa mère. Il veut mourir à sa place , non-seulement pour l'amour de sa mère , à qui il doit la vie , mais encore en faveur de son frère qui est fort jeune , et qui a besoin de sa mère pour son éducation. Je n'ignore pas que la Loi ne permet point qu'un autre perde la vie , pour conserver celle d'un coupable condamné à mort. Mais cet exemple de piété filiale m'a paru beau , et mériter d'aller jusqu'aux oreilles de Votre Majesté. »

Le souverain Tribunal suivit le jugement du vice-Roi , et porta sentence de mort contre la femme *Tchang*. L'Empereur confirma la Sentence , en louant , à la vérité , la piété du fils , mais en parlant de la mère comme d'un monstre , dont il fallait au plutôt délivrer la terre. Deux femmes se battre , ajouta ce Prince ! Une femme tuer une autre femme ! On ne peut y penser sans horreur. Il ne faut pas laisser ce crime impuni.

Ordre

Ordre

Da  
pereu  
cipau  
parla

« C  
de Pel  
traord  
quoi v  
de le s  
veau r  
ridiona  
teing (1)  
des me  
prit da  
tcheou  
années  
ficiers  
condui  
transpo  
Bourga  
dation.  
passait  
sensible  
est tout  
qu'on n  
même ,  
porter d

(1) C'est  
Pekin. T  
viennent

(2) Une  
Ton



*Ordre qui prouve l'attention de l'Empereur  
à soulager son Peuple.*

Dans le mois de Novembre 1725 , l'Empereur ayant fait venir en sa présence les principaux Officiers des Cours Souveraines , leur parla en ces termes :

« Cette année plusieurs endroits de la ville de Pekin ont été inondés par des pluies extraordinaires. Le menu Peuple n'a pas de quoi vivre. Je pense sans cesse aux moyens de le soulager. C'est pourquoi outre le nouveau riz qu'on apportait des Provinces méridionales , et que j'ai fait garder à *Tien-tsing* (1), au nombre de cent trente mille grandes mesures (2) , j'ai encore ordonné qu'on prit dans les magasins de la ville de *Tong-tcheou* , cent autres mille mesures du riz des années précédentes. J'ai donné aux cinq Officiers que j'ai nommés , le soin de le faire conduire à *Tien-tsing* , afin que de là il se transporte aisément dans toutes les Villes et Bourgades qui ont été maltraitées par l'inondation. Mais je me suis informé de ce qui se passait sur ce sujet , et j'ai appris avec une sensible douleur , que le riz qu'ils distribuent est tout-à-fait pourri. Pour m'assurer de ce qu'on m'avait dit , j'ai voulu le voir moi-même , et secrètement je m'en suis fait apporter des deux sortes que l'on distribuait.

(1) C'est une Ville et un Port à quarante lieues de Pekin. Toutes les barques qui vont à Pekin ou qui en viennent passent par-là.

(2) Une mesure chinoise de riz pèse 120 de nos livres.

Le voilà ; regardez-le. De ces deux sortes le meilleur , sur dix parties , n'en a que trois ou quatre de bonnés au plus , et la seconde espèce , qui est la moindre , n'est pas du riz : c'est de la poussière , c'est de la terre.

Quoi ! je fais mon possible pour soulager mon Peuple affligé , je gémiss sur ses calamités : il n'est point de moment que je n'y pense ; et des Officiers commis exprès pour présider à cette distribution , sont si peu fidelles à exécuter mes ordres , et à se conformer à la disposition de mon cœur ! Mon intention est-elle de donner à mon Peuple du riz qui ne puisse lui servir ? Est-ce que je prétends en imposer à l'Empire , en ordonnant de distribuer du riz dans tous les endroits qui se sont sentis de la calamité ? J'aurai donc la réputation de faire du bien , sans qu'il y ait rien de réel ? Que peut dire ce pauvre Peuple ? C'est la faute de ces Officiers , qui doivent avoir soin des greniers publics. Ce sont des ingrats ; de petits Mandarins , qu'ils étaient , je les ai élevés à des charges plus considérables. Est-ce donc ainsi qu'ils témoignent de la reconnaissance pour mes bienfaits ? Pour peu qu'ils en eussent , ne devaient-ils pas , pour l'amour de moi , montrer de l'amour pour le Peuple , et l'assister , le consoler dans son affliction de la manière dont il était convenable ? La conduite qu'ils ont tenue est odieuse et mérite punition. Mais pour cette fois je leur pardonne , parce que je compte qu'ils auront regret de leur faute , et qu'ils se corrigeront. Si dans la

suit  
cati  
cher  
mais  
Qu'  
mes  
par-  
mill  
sées  
moir  
J'  
négl  
de fa  
sures  
se fa  
pas c  
aux !  
Si da  
blabl  
gés d  
ques  
mille  
qu'on  
laissé  
Offic  
rigen  
répar  
Cour  
tel p  
de ce  
aurai  
et je  
traire  
ferai

suite ils ne s'acquittent pas avec plus d'application du devoir de leur charge, qu'ils sachent que je ne leur accorderai aucune grâce; mais que je les ferai punir très-sévèrement. Qu'on tire au plutôt des magasins cent mille mesures d'excellent riz, qu'on le répande par-tout, et qu'on y ajoute encore cent mille autres mesures du riz des années passées, qui ne soit pas corrompu, ou qui ait au moins six ou sept parties de bonnes sur dix.

J'ordonne à ces mêmes Officiers, dont la négligence est punissable, d'avoir encore soin de faire transporter ces deux cent mille mesures jusqu'à *Tien-tsing*, et que ce transport se fasse à leurs frais. De plus, je n'ignore pas que le riz qu'on a distribué cette année aux Soldats de *Tien-tsing* n'était pas bon. Si dans la suite on leur donne du riz semblable, je punirai les Officiers qui sont chargés de veiller à la distribution. Il y a quelques années qu'on avait transporté cinquante mille mesures en différens endroits, afin qu'on pût s'en servir dans le besoin: on la laissé corrompre. C'est encore la faute des Officiers: je leur fais grâce; qu'ils se corrigent. Les greniers publics ont besoin de réparation; qu'on prenne de l'argent à la Cour des Aides et qu'on les répare. Qu'un tel préside aux réparations. S'il s'acquitte de cette commission avec exactitude, j'y aurai égard. J'oublierai ses fautes passées, et je lui donnerai de l'emploi. Si au contraire il fait les choses négligemment, je le ferai punir. »

On voit par cet ordre , que les moindres affaires vont à l'Empereur. Il est informé de tout : il entre dans le plus grand détail : il gouverne et décide de tout par lui-même. C'est ce qui fait la bonté du Gouvernement chinois. Un Empereur n'a pas le temps de se divertir. Il faut qu'il mette son divertissement à remplir le devoir d'Empereur et à faire ensorte , par son application , par sa vigilance , par sa tendresse pour ses Sujets , qu'on puisse avec vérité dire de lui qu'il est le père et la mère du Peuple. C'est l'expression Chinoise. Sans cela il tombe dans un souverain mépris. Pourquoi , disent les Chinois , le *Tien* (1) l'a-t-il mis sur le Trône ? N'est ce pas pour nous servir de père et de mère ?

*Mémorial d'un Surintendant de deux Provinces , qui parle à l'Empereur avec une noble hardiesse.*

Dans la troisième année du règne de l'Empereur , un grand Seigneur , qui était Géné-

---

(1) On laisse le mot Chinois *Tien* sans le traduire , parce que dans les livres canoniques et dans les Interprètes des livres canoniques , selon les différens sujets , il est pris tantôt pour le Ciel matériel , et tantôt pour un être qui voit tout , qui connaît tout , qui gouverne tout , qu'on ne peut tromper , qui récompense le bien , qui punit le mal , qui est sans commencement , sans fin , sans égal , juste , miséricordieux , etc. Les Chinois disent que le père est le *Tien* du fils , le mari est le *Tien* de la femme , le vice-Roi est le *Tien* de la Province. L'Empereur est le *Tien* du Royaume. Dans les autres endroits où on lira le mot *Tien* , il faut se souvenir de cette note.

ralis  
servi  
dern  
puis  
carta  
l'Em  
des in  
comm  
Les a  
daien  
mérit  
que t  
seulen  
me ,  
affaire  
Surin  
Nang  
ajouta  
mort  
cusé ,  
laisse  
a tour  
les Lo  
Lor  
reur ;  
l'Emp  
Minis  
la har  
quelqu  
gna ri  
après

(1) N  
de deux  
(2) Ex

ralissime de l'armée, et qui avait rendu des services considérables à l'Empire, dans la dernière guerre que les Chinois ont eue depuis peu contre un Prince de Tartarie, s'écarta de son devoir, abusa de l'autorité que l'Empereur lui avait confiée, parut tramer des intrigues de rébellion, et pour s'enrichir commit des injustices énormes. Il fut accusé. Les accusations portées contre lui demandaient sa mort. Cependant à cause de son mérite et de sa dignité, l'Empereur voulut que tous les principaux Mandarins, non-seulement de la Cour, mais de tout le Royaume, envoyassent leur sentiment sur cette affaire. Le *Tsong-tou* (1) de *Nankin*, qui a la Surintendance des deux Provinces de *Kiang-Nang* et *Kiang-Si*, envoya le sien, et il ajouta dans son Mémoire: on condamne à mort *Nien-Keng-Yao* (c'est le nom de l'accusé,) la condamnation est juste. Mais on laisse impunis les crimes de *Long-coto*, qui a tourné le dos (2) à la raison, et a violé les Lois les plus inviolables de l'Etat.

*Long-coto* était proche parent de l'Empereur; et depuis l'élévation de ce Prince à l'Empire il exerçait la charge de premier Ministre. Ainsi Sa Majesté dut s'étonner de la hardiesse de cet Officier, et en ressentir quelque peine. Cependant elle n'en témoigna rien. Elle lui renvoya son Mémoire, après avoir écrit de sa propre main ces

(1) Nom qu'on donne à ceux qui sont Surintendants de deux Provinces.

(2) Expression Chinoise.

paroles : Si *Long-coto* est coupable , vous devez l'accuser, non pas en termes généraux, mais en marquant ses fautes, et en produisant les preuves que vous en avez.

*Réponse de ce Mandarin à l'Empereur.*

« Pour justifier l'accusation que j'ai portée en peu de mots contre un homme qui a oublié les bienfaits de l'Empereur, et cherché ses propres intérêts dans l'administration de sa charge, Votre Majesté m'ordonne d'apporter les raisons de cette accusation, et de marquer en quoi *Long-coto* a tourné le dos (1) à la raison, et a violé les Lois. Elle veut que je parle clairement : j'obéis, et c'est ainsi que je raisonne.

1.° Un Mandarin est un homme qui doit s'oublier soi-même, et n'avoir en vue que le bien public. C'est là ce qui doit le distinguer des autres hommes. S'il se cherche soi-même, il renverse l'ordre, il agit contre la droite raison. 2.° Nos Lois défendent, sous des peines très-grièves, de prendre de l'argent injustement, de commettre des concussions; celui qui en commet, viole donc les statuts de l'Empire. Or quelle a été la conduite de *Long-coto*? quels crimes en ce genre n'a-t-il pas commis? Et qui est-ce dans le Royaume qui les ignore? N'en a-t-il pas été manifestement convaincu dans le souverain Tribunal des affaires criminelles? Il a tiré sur le sel des sommes immenses: Il a vendu les

---

(1) Expression Chinoise.

charg  
à un p  
de l'a  
de la  
donné  
borne  
n'avai  
prisee  
étaien  
voir, il

A q  
insatia  
a reçu  
celui-  
côtés.  
insçu  
temen  
eu cor  
le cro  
l'insc  
grand  
coupa  
sortes  
tées s'  
légère  
millie  
en ét  
part,  
voler  
chanc  
assez  
reme  
domé  
que l

charges des Officiers du sel : le sel est monté à un plus haut prix qu'à l'ordinaire. Il a abusé de l'autorité que V. M. lui avait donnée , et de la confiance qu'elle avait en lui. Il s'est donné des airs de grandeur : Il n'a mis aucune borne à son ambition. Au-dessus de lui , il n'avait qu'un Maître , qui est V. M. : Il l'a méprisée , il l'a trompée. Et pour tous ceux qui étaient au-dessous de lui , enflé de son pouvoir , il les a terrassés , il les a foulés aux pieds.

A quelle extrémité n'a-t-il pas porté son insatiable passion d'avoir de l'argent ? Il en a reçu pour avancer celui-ci , pour protéger celui-là : il a pris de toutes mains et de tous côtés. Il a beau dire : cela s'est fait à mon insçu ; ce sont mes domestiques , qui secrètement ont fait leur main ; je n'en ai point eu connaissance : il peut le dire , mais qui le croira ? Personne. Si ces domestiques , à l'insçu du Maître , en étaient venus à de si grands excès , le Maître serait toujours censé coupable : il a tort de n'y pas veiller , et ces sortes d'excuses pourraient encore être écoutées s'il ne s'agissait que de quelques sommes légères. A présent il s'agit de plus de dix millions. Or peut-on croire que si *Long-coto* en était entièrement net et n'y avait nulle part , ses domestiques en viendraient jusqu'à voler des sommes si excessives ? Et ces Marchands du sel auraient-ils été assez fous et assez aveugles sur leur propres intérêts , pour remettre tant d'argent entre les mains des domestiques , s'ils n'avaient été bien sûrs que le Maître en avait connaissance ? Hélas !

si un petit Officier reçoit injustement une somme modique, les Mandarins supérieurs le destituent de sa charge, l'examinent, lui font son procès; quatre-vingts onces d'argent suffisent pour le punir de mort; et tout serait permis à *Long-coto*, qui étant Mandarin du premier ordre, et Ministre de l'Empire, devait par une conduite irréprochable servir de modèle à tous les Officiers du Royaume! Quoi donc! Il aura offensé le *Tien*, méprisé la raison, violé les Lois, abusé de vos bontés; il aura contenté son avarice aux dépens du public; il se sera engraisé du sang du Peuple; et tant de crimes demeureront impunis, parce qu'il est allié à la Famille impériale! Votre Majesté peut bien dire, je lui pardonne, mais les Lois lui pardonneront-elles? C'est l'amour de ces sacrées Lois, qui m'oblige à parler et à écrire. Tout ignorant que je suis, j'ai cru que je devais sans crainte exposer mes pensées à Votre Majesté. Dans mon premier Mémorial, en donnant mon avis sur les crimes de *Nien-Keng-Yao*, j'accusai aussi *Long-coto*. Votre Majesté m'a ordonné, m'a pressé même de parler d'une manière claire: je le fais avec un profond respect. »

L'Empereur ayant reçu ce second Mémorial, n'en parut point irrité. Il le fit voir à tous les Grands, et leur dit: « *Tchabina*, » (c'est le nom du Mandarin de qui venait l'accusation) se trompe; il compare les fautes de *Long-coto*, avec les crimes de *Nien-Keng-Yao*: Il y a beaucoup de différence entre la conduite de ces deux Of-

» fici  
entier  
le dép  
le titr  
et l'en  
endro  
lait qu  
blic: i  
et d'en  
» t-il  
» dre  
» qu'i  
» avec  
» tes p  
Il a  
il y a d  
zette,  
l'amen  
ment la  
à la m  
fares o  
à Sa M  
ordres,  
ladite S  
confirm  
sera ad  
lui faire  
bération  
*Festin p*  
*perso*  
*leur*  
Les  
sont pas



» ficiers. » Cependant il ne pardonna pas entièrement à *Long-coto*. Dans la suite il le dépouilla de toutes ses charges, il lui ôta le titre de Comte, il l'éloigna de la Cour, et l'envoya pour expier ses fautes dans un endroit de la Tartarie, où Sa Majesté voulait qu'on défrichât des terres pour le public : il lui ordonna de présider à cet ouvrage, et d'en faire les frais. « *Long-coto*, ajouta-t-il, a de beaux talens ; il peut encore rendre des services à l'Empire. Qu'il aille, qu'il s'applique, qu'il exécute mes ordres avec zèle ; c'est le moyen d'effacer ses fautes passées. »

Il a resté plus d'un an dans cet exil : mais il y a deux mois que j'ai appris par la gazette, que l'Empereur avait ordonné qu'on l'amenât à la Cour. Il y est arrivé ; actuellement la gazette marque qu'il est condamné à la mort par le souverain Tribunal des affaires criminelles. Ce jugement a été présenté à Sa Majesté, qui n'a point encore donné ses ordres, ou pour adoucir ; ou pour confirmer ladite Sentence. Il y a apparence qu'elle sera confirmée pour la peine de mort, et qu'elle sera adoucie en le faisant étrangler au-lieu de lui faire couper la tête comme porte la délibération du Tribunal.

*Festin pour honorer dans chaque Ville les personnes distinguées par leur probité et leur bon exemple.*

Les anciens Empereurs de la Chine ne se sont pas contentés, pour inspirer la vertu,

de laisser à la postérité des Lois très-sages, et des maximes de morale très-pures ; afin de l'entretenir et de l'augmenter, ils ont encore réglé certaines coutumes extérieures. Une des plus admirables, est le festin que le Gouverneur de chaque Ville doit préparer tous les ans pour traiter uniquement les personnes recommandables par leur droiture et par une conduite régulière. Ce festin se donne au nom et par ordre de l'Empereur. Le Gouverneur, en régaland ces vertueux conviés, est censé tenir la place de Sa Majesté. Il ne doit y inviter que ceux qui sont dans l'étendue de son Gouvernement. C'est pour cela que (1) ce festin s'appelle *Kiang-in*, le festin ou le vin pour les gens du Pays. C'est une grande distinction que d'être invité à ce festin, et en même-temps un engagement qu'on contracte pour se comporter en homme de bien. S'il arrive que dans la suite un de ces conviés, s'écartant de son devoir, donne mauvais exemple, en choses même assez légères, l'honneur qu'on lui a fait tourne à sa confusion : on sait bien le lui reprocher. Le Peuple le tourne en ridicule. « Un tel, » dit-on, a assisté au festin impérial. Voyez » comme il s'est comporté dans telle occasion : il en était indigne ; le Gouverneur » ne le connaissait pas. »

En 1725 le Gouverneur de la ville de

(1) Quand les Chinois parlent d'un repas, ils ne font mention que du vin. En Français on dit inviter à un repas, donner un repas. En Chinois on dit inviter à boire, préparer du vin, *Tcing-tçiou Pai-tçiou*, parce que le vin est regardé comme l'ame du repas.

Pel  
tou  
ici  
«  
recu  
chie  
qui  
on p  
de l'  
pere  
sonn  
prét  
Peu-  
Dan  
plus  
d'un  
ponc  
A pe  
Trôn  
ment  
nou  
son r  
par u  
dans  
rémo  
appa  
dres  
pour  
On  
Chin  
et pa  
part  
cet h  
mœu

Pekin présenta à l'Empereur un Mémorial touchant ce repas. Je crois qu'il peut tenir ici sa place. Le voici.

« Nous voyons que dès les temps les plus reculés, les sages fondateurs de cette Monarchie avaient ordonné, comme une coutume qui devait être éternelle, que chaque année on préparât un festin dans toutes les Villes de l'Empire par ordre et aux dépens de l'Empereur, et qu'on y invitât seulement les personnes du Pays illustres par leur probité. On prétendait par-là rendre honneur à la vertu. Peu-à-peu cette coutume a été interrompue. Dans plusieurs endroits elle ne s'observait plus, ou si on l'observait, ce n'était que d'une manière fort superficielle, et qui répondait peu à la fin d'une institution si utile. A peine Votre Majesté fut-elle élevée sur le Trône, qu'elle fit attention à ce beau règlement, et donna une instruction pour le renouveler. Ce fut dans la première année de son règne, le 1.<sup>er</sup> jour de la 9.<sup>e</sup> lune, que par un ordre exprès, elle commanda que dans la suite on gardât exactement cette cérémonie par-tout, et qu'on la célébrât avec appareil. C'est pour me conformer aux ordres de Votre Majesté, que j'ai déterminé pour cette fête le 15 de la première lune. On invitera également les Tartares et les Chinois qui se font admirer par leur vertu et par leur bon exemple, afin que tous aient part au bienfait de Votre Majesté, et que cet honneur contribue à la réformation des mœurs. »

*Autre règlement pour honorer le mérite.*

Quelque temps après, l'Empereur porta un ordre, qui disait en substance que ce n'était pas assez d'honorer les grands-hommes pendant leur vie, qu'il fallait encore les honorer après leur mort; qu'on parcourût donc les histoires de chaque Province et de chaque Ville, et qu'on examinât, sans aucune distinction ni de sexe, ni de qualité, ni de condition, s'il y en avait eu quelqu'un qui eût excellé en quelque genre, et à qui on n'eût encore rendu aucun honneur après sa mort. Parmi les hommes, ceux qui auraient été célèbres par leur vertu ou par leur science; ceux qui auraient rendu quelque service important à l'Empire, soit dans le barreau, soit dans la guerre; ceux qui auraient secouru le Peuple dans un temps de calamité; ceux qui auraient donné leur vie pour garder la fidélité au Prince. Parmi les femmes, les veuves qui, après la mort de leur mari, auraient vécu long-temps dans la continence, et seraient mortes sans avoir passé à de secondes noces; les femmes mariées, qui se seraient distinguées par leur respect et leur amour pour leur époux; les filles qui auraient conservé une pureté inviolable jusqu'à verser leur sang, plutôt que d'y donner aucune atteinte. Sa Majesté ordonnait qu'on tirât de l'argent du Trésor impérial pour ériger dans leur Pays un monument à leur mémoire; et que chaque année, à un jour déterminé, le Gouverneur allât leur rendre quelque hon-

neur. C  
perquis  
Rois en  
avec le m  
qui méri  
porter u  
rent pré  
l'Emper

*Délibér  
Rites  
chast*

Suiva  
publier  
numens  
et des fil  
par la co  
parens,  
tou et le  
représent  
une jeun  
distingue  
donner s  
était d'u  
droiture  
très-cha  
hi, des  
côte, vo  
jeune L  
point à  
prisonni  
d'esclave  
la barqu  
permettr

neur. Cet ordre ayant été porté, on fit des perquisitions dans les Provinces, et les vice-Rois envoyèrent en Cour les informations avec le nom, et le fait illustre de la personne qui méritait cette distinction. Je vais rapporter un ou deux des Mémoires qui furent présentés en conséquence de l'ordre de l'Empereur.

*Délibération du Souverain Tribunal des Rites en faveur d'une fille qui a estimé la chasteté plus que sa propre vie.*

Suivant l'ordre que Votre Majesté a fait publier par tout l'Empire, d'ériger des monumens à l'honneur des veuves, des femmes, et des filles qui se seraient rendues célèbres par la continence, par le respect envers leurs parens, par l'amour de la pureté; le *Tsong-tou* et le vice-Roi de la province de Canton représentent que dans la ville de *Seiu-hoei*, une jeune fille nommée *Leang* s'est autrefois distinguée par une insigne chasteté jusqu'à donner sa vie pour la conserver. Cette fille était d'un naturel aimable, d'une grande droiture, d'une rare beauté, et cependant très-chaste. L'année 15.<sup>e</sup> du règne de *Cang-hi*, des pirates ayant fait descente sur la côte, voulurent user de violence envers la jeune *Leang*; elle résista, et ne consentit point à leur infâme dessein. Elle fut faite prisonnière, et on l'emmena pour servir d'esclave. Ayant été contrainte de passer sur la barque, elle eut la fermeté de ne jamais permettre la moindre action indécente. Elle

ne répondit à ces scélérats que par des reproches et des injures ; et dans un moment où elle se trouva plus libre , elle se précipita dans la mer , pour se délivrer d'une occasion si dangereuse. C'est là le fait rapporté dans le Mémorial de ces deux Officiers. Après avoir examiné les informations qu'on nous a envoyées , nous avons jugé qu'une si grande vertu mérite d'être récompensée ; et que perdre la vie plutôt que de perdre la virginité , est un exemple qui doit être connu , afin qu'on l'imite. C'est pourquoi , suivant les coutumes de l'Empire et les ordres de Votre Majesté , nous déterminons qu'à l'honneur de cette jeune fille , on élève un arc de triomphe , et un monument de pierre , sur lequel soit gravée cette illustre action , afin qu'on en conserve éternellement la mémoire. Si Votre Majesté le juge à propos , nous avertirons le Gouverneur du lieu de prendre dans le Trésor impérial trente onces d'argent pour cette dépense.

*Ordre de l'Empereur.*

J'approuve cette délibération.

*Autre délibération du même Tribunal des Rites touchant une femme qui a donné des marques d'un amour tendre pour son mari.*

Nous, Officiers du Tribunal des Rites , présentons ce Mémorial à Votre Majesté avec un profond respect. Il s'agit d'une femme qui a montré pour son mari une sincère ten-

dresse ,  
parfaite  
de Tch  
Vou-y,  
17 ans  
pelait S  
riage , S  
infirmité  
le cour  
d'avoir  
lui. Elle  
Elle éta  
s'éparge  
un mor  
même l  
ne le qu  
les dou  
eût été  
le voisin  
une Re  
son ma  
présent  
ardente  
pour co  
mari é  
et au h  
de dou  
sa vie  
exemp  
gnages  
Votre  
Les co  
à-peu-  
Mémo

dresse, et qui a rempli les devoirs d'une parfaite épouse. Le vice-Roi de la province de *Tche-Kiang* avertit que dans la ville *You-y*, une fille nommée *Tchao*, âgée de 17 ans, épousa un jeune homme qui s'appelait *Sin-ouen-yuen*. Un mois après le mariage, *Sin-ouen-yuen* devint infirme, et son infirmité a continué pendant trois ans. Dans le cours de sa maladie, il a été heureux d'avoir une femme si vertueuse auprès de lui. Elle a toujours voulu le servir elle-même. Elle était assidue auprès de son lit; elle ne s'épargnait en rien; elle ne se donnait pas un moment de repos; elle préparait elle-même les médecines, les lui présentait, et ne le quittait ni jour ni nuit. Elle ressentait les douleurs de son époux, comme si elle eût été elle-même accablée de douleur. Tout le voisinage en a été témoin, et l'atteste dans une Requête commune. Lorsqu'elle vit que son mari était en danger de mort, elle représenta sa douleur au *Tien*; et par une ardente prière, elle s'offrit à perdre la vie, pour conserver celle de son mari. Enfin son mari étant mort, elle n'a pu lui survivre, et au bout de quelques jours elle est morte de douleur, après avoir pratiqué pendant sa vie toutes les vertus de son sexe. Des exemples si illustres sont autant de témoignages de la perfection du Gouvernement de Votre Majesté. Ainsi nous jugeons que, etc.» Les conclusions du Tribunal des Rites furent à-peu-près semblables à celles du précédent Mémorial. Car quand il s'agit du même sujet,

dans les Tribunaux de la Chine, comme dans les Tribunaux de l'Europe, on se sert de certaines formules ordinaires.

On érigea aussi de semblables monumens à l'honneur d'une fille, qui voyant que son grand-père et sa grand'mère étaient âgés, renonça au mariage, et employa ses plus beaux jours à les soulager dans leur vieillesse. Elle mourut âgée de 60 ans.

*Mémorial présenté contre un ordre de  
l'Empereur*

Dans la cinquième année du présent règne, le 17 de la 6.<sup>e</sup> lune, l'Empereur reçut un Mémorial du vice-Roi de la province de *Honan*, lequel, sans crainte d'encourir la disgrâce de Sa Majesté, écrivait contre une détermination du Grand-Conseil composé des neuf premiers Tribunaux de la Cour, approuvée, louée, confirmée par l'Empereur, déjà intimée à tous les Grands-Mandarins de lettre et de guerre, soit Tartares, soit Chinois, enfin publiée dans toutes les Provinces. Je ne rapporterai pas le Mémorial entier, et parce qu'il est fort long; et parce que, sans une exposition assez ample du Gouvernement Chinois, on n'y comprendrait rien. Je dirai seulement que ce vice-Roi plein de droiture représenta avec respect, et pourtant avec liberté, que la résolution qu'on avait prise, ne pouvait subsister; que l'exécution en était très-difficile; et qu'elle était sujette à beaucoup de disputes qui surviendraient entre les Mandarins de lettres et les Mandarins de guerre. En même-temps il

propos  
teté un  
qu'on  
n'y eût  
de ces  
les vole  
Il s'en  
ces voi  
presque  
nent la  
ils se sa  
vinces,  
chemin

J'avo  
je ne sui  
dépourv  
ouvrir l  
Votre M  
la charg  
je dois à  
jesté qui  
j'en fusse  
par timi  
sées qui  
Ne suis-  
mettre à  
Majesté  
elle ne p  
le repos  
conform  
prends l  
morial  
portés, e  
L'Em



proposait avec beaucoup d'ordre et de netteté une autre voie pour venir à bout de ce qu'on prétendait. C'était d'empêcher qu'il n'y eût des voleurs dans l'Empire, sur-tout de ces petits voleurs de nuit; car à la Chine les voleurs de grand chemin sont très-rares. Il s'en trouve quelques-uns dans les Provinces voisines de Pekin: encore n'ôtent ils presque jamais la vie à ceux dont ils prennent la bourse. Quand ils ont fait leur coup, ils se sauvent lestement. Dans les autres Provinces, on parle très-peu de voleurs de grand chemin.

J'avoue, disait ce Grand-Mandarin, que je ne suis qu'un homme grossier et ignorant, dépourvu de talens et de lumières; devrais-je ouvrir la bouche pour contredire ce que Votre Majesté a loué et approuvé? Mais dans la charge dont elle m'a honoré, je sais ce que je dois à l'Empire, et sur-tout à Votre Majesté qui m'a comblé de bienfaits, quoique j'en fusse très-indigne. Je serais un ingrat si par timidité je gardais dans le silence les pensées qui me paraissent tendre au bien public. Ne suis-je pas du-moins obligé de les soumettre à la sagesse et au jugement de Votre Majesté? Elle porte le Peuple dans son cœur; elle ne pense jour et nuit qu'à lui procurer le repos et la tranquillité. C'est pour me conformer à son attention paternelle, que je prends la liberté de lui présenter ce Mémoire contre les ordres mêmes qu'elle a portés, etc.

L'Empereur ayant lu ce Mémoire, parut

très-content : il fit venir en sa présence tous les Princes , les Grands-Seigneurs , les Présidens des Cours souveraines qui se trouvaient au Palais , et leur dit avec un visage ouvert : « *Tien-ouen-King* ( c'est le nom du vice-Roi ) est un Mandarin tel que je le souhaite. Que n'ai-je dans l'Empire beaucoup d'Officiers semblables ! Il connaît mon cœur : il ne craint point d'aller contre mon sentiment. Il cherche le bien de l'Etat. Ce n'est point un flatteur : il désapprouve ce qui a été déterminé dans telle occasion : il en fait voir les inconvéniens et propose un autre expédient qui lui paraît meilleur. On ne peut pas nier qu'il n'ait beaucoup d'expérience : il a passé par toutes les charges inférieures , et comme par degrés il est parvenu jusqu'aux plus élevées. Ce qu'il écrit contre la détermination du Grand-Conseil , me semble vrai , et son expédient paraît utile. Examinez-le encore ; je remets entre vos mains son Mémorial : et comme l'affaire dont il s'agit est d'une conséquence infinie pour le repos du Peuple , j'ordonne qu'on le communique aussi à toutes les Cours souveraines , et qu'on en envoie copie à tous les principaux Mandarins des Provinces , afin que je sache leur sentiment avant que de procéder à une seconde détermination.

*Tien-ouen-King*, ajouta ce Prince, ne peut être assez loué. Oh ! que sa conduite est différente de celle de *Tchang-pao* : ( C'est le nom du Mandarin qui était alors Surintendant pour le riz qu'on transporte des Pro-

vinces m  
l'Empere  
del'Emp  
présence  
ordre qu  
regarde l  
expliqué  
voyait po  
dre , et s  
pour l'ex  
hésiter ,  
difficulté  
telles Pro  
Officiers  
des repré  
les ils me  
cution de  
un mal pa  
encore m  
étaient. A  
sur quoi  
pouvait s  
dit-il , q  
inclinait  
Ainsi je  
sentimen  
faite ? Ce  
Mandari  
de mon c  
Peuple ;  
l'unique  
donne, c  
toujours  
que je d

vinces méridionales dans les magasins de l'Empereur. C'est une des premières charges de l'Empire). L'an passé ayant admis en ma présence *Tchang-pao*, je lui parlai d'un ordre que j'avais intention de porter, et qui regarde les barques de riz. Après lui avoir expliqué ma pensée, je lui demandai s'il ne voyait point d'inconvénient à porter cet ordre, et si on pouvait en attendre du succès pour l'exécution. Oui, dit-il aussitôt sans hésiter, cela peut se faire; il n'y a pas de difficulté. J'envoyai mon ordre dans telles et telles Provinces; mais de la part de tous les Officiers à qui je l'avais adressé, il me vint des représentations très-fortes, par lesquelles ils me priaient de ne point exiger l'exécution de cet ordre, que c'était remédier à un mal par un plus grand mal, et qu'il valait encore mieux laisser les choses comme elles étaient. Alors je voulus savoir de *Tchang-pao* sur quoi fondé il m'avait assuré que l'affaire pouvait s'exécuter avec succès. C'est, répondit-il, qu'il m'a paru que Votre Majesté inclinait à l'exécution de ce qu'elle proposait. Ainsi je n'osai parler selon mes véritables sentimens. N'est-ce pas là une véritable défaite? Ce procédé est-il digne d'un Grand-Mandarin? Il ne connaît pas la disposition de mon cœur. Je ne veux que le bien de mon Peuple; quand je demande conseil, c'est l'unique chose que je cherche. Quand j'ordonne, c'est ce que j'ai en vue: et on me fera toujours plaisir de m'avertir. Si les ordres que je donne ne sont pas donnés à propos,

je les changerai sans peine. On dira que je suis inconstant, que je révoque le soir ce que j'ai arrêté le matin. N'importe, je ne crains point d'avoir une pareille réputation, pourvu que le changement qui se fera tourne à l'utilité et à la satisfaction de mon Peuple. »

*Mémorial dans lequel on propose à l'Empereur un moyen de secourir le Peuple dans les années stériles.*

*Licou-yue-y* (c'est le nom du Mandarin qui parle), Examinateur-Général des Lettrés dans la province de *Chan-si*, prend la liberté de soumettre au jugement éclairé de Votre Majesté un moyen de secourir le Peuple de cette Province dans le temps de stérilité. Dès la première année de son règne, par une faveur dont je suis indigne, Elle m'honora de la charge d'Examinateur-Général des Lettrés. J'arrivai dans le *Chan-si*, et pris possession de ma charge le 17 de la 11.<sup>e</sup> lune. La famine avait précédé mon arrivée dans cette Province. Mais j'ai eu la consolation de voir que les deux années suivantes ont été très-fertiles. Toute la Province est dans une joie extrême. C'est un bonheur que Votre Majesté a attiré sur son Peuple, dont elle ressent les afflictions plus que les siennes propres. Sa tendresse paternelle a touché le *Tien*, et l'a rendu propice. Les grains sortent en abondance, la paix et la tranquillité règnent par-tout.

Que je suis étonné, lorsque je fais réflexion à l'état pitoyable où on était lorsque je suis

arrivé ici  
courage  
les Bache  
par où je  
fortunés  
quitté le  
voyait à  
étaient de  
sa femme  
plusieurs  
maris, c  
m'inform  
où ils al  
uns, de l  
étions re  
disette. N  
dans la p  
plein de  
tribuer d  
nous avon  
tile; c'es  
notre Vil  
les terres  
daient, e  
Dans l  
*yang* et  
n'a-t-on  
temps? Q  
dait son f  
renvoyait  
se sépara  
côtés pou  
d'exposer  
auxquelle

arrivé ici ! je l'ai vu de mes yeux : je parcourais alors toutes les Villes pour examiner les Bacheliers et les Etudiants. Les chemins par où je passais , étaient remplis de ces infortunés , qui l'année précédente avaient quitté le Pays pour chercher à vivre. On les voyait à centaines ; les moindres troupes étaient de 40 ou de 50. Le mari accompagnait sa femme ; les femmes suivaient à peine , et plusieurs étaient portées sur le dos de leurs maris , ou trainées dans une brouette. Je m'informais exactement d'où ils venaient , où ils allaient. Nous venons , disaient les uns , de la province de *Honan* , où nous nous étions retirés pour passer le temps de la disette. Nous étions allés , disaient les autres , dans la province de *Pekin* , où l'Empereur , plein de bonté , faisait abondamment distribuer du riz à tous les pauvres. A présent nous avons appris que l'année avait été fertile ; c'est pourquoi nous retournons dans notre Village pour labourer et ensemercer les terres. C'est ainsi que plusieurs répondaient , et je l'ai moi-même entendu.

Dans la dépendance des villes de *Pingyang* et de *Fuen-tcheou* , à quelle misère n'a-t-on pas été réduit pendant ces tristes temps ? Que n'est-il pas arrivé ? Le père vendait son fils et abandonnait sa fille. Le mari renvoyait sa femme , ou la femme elle-même se séparait de son mari , et errait de tous côtés pour éviter la mort. Qu'est-il besoin d'exposer plus au long les tristes extrémités auxquelles le Peuple se porta ? Les ignore-

que je  
ce que  
crains  
pourvu  
à l'uti-  
le. »

*l'Em-  
le dans*

andarin  
Lettrés  
liberté  
e Votre  
uple de  
té. Dès  
ar une  
honora  
es Let-  
is pos-  
e lune.  
e dans  
olation  
ont été  
ans une  
e Votre  
ont elle  
siennes  
uché le  
ins sor-  
quillité

flexion  
je suis

t-on ? Ce n'est pas que *Cang-hi*, le précédent Empereur, surnommé le Débonnaire, (1) n'ait envoyé promptement du secours à ces malheureux. Jamais on n'éprouva mieux qu'il était le père du Peuple. Il fit tirer du Trésor impérial des sommes immenses pour acheter des grains. Il choisit, il délégua des Officiers du premier rang, gens de réputation, et d'un parfait désintéressement, pour les distribuer par aumônes. Il est vrai que par ce moyen il conserva la vie à une infinité de personnes. Cependant, malgré cette vigilance, malgré la dépense de tant de millions, combien d'autres périrent de faim ! Combien d'autres sortirent de la Province ! Quelle en fut la cause ? J'ose le dire. C'est que dans des temps de fertilité, on n'avait pas fait par avance des provisions de riz et de blé, pour suppléer aux années stériles. Il est constant que dans le District de ces deux Villes que je viens de nommer, il y a beaucoup de gens riches. Ce sont les meilleures terres du *Chan-si* : le Peuple y est assez à son aise. Si donc dans le temps de stérilité les habitans de ces territoires furent obligés de quitter le Pays, et de passer ailleurs pour trouver de quoi vivre, que doit-on penser des autres endroits de la Province ? Le nombre de ceux qui ont chez eux la provision de grain, quoique grand en lui-même, est

---

(1) A la Chine on donne aux Empereurs et aux personnes illustres un nom honorable après leur mort : ce nom fait leur caractère. On a donné le nom de Débonnaire à l'Empereur *Cang-hi*.

cependant  
multitu  
vail de  
gens ri  
ces trist  
de pauv  
Quar  
des mag  
Empere  
n'y faut  
Villes su  
cette ar  
tume ab  
Lorsqu'  
pas le m  
ramasse  
le Peup  
présent  
province  
temps f  
de rése  
pourvoi  
j'ai fait  
voudra  
n'a-t-ell  
bonté n  
Pekin a  
immens  
distribu  
J'en sui  
les Gra  
soune q  
porté d  
sance ?

ependant fort borné , si on le compare à la multitude infinie de ceux qui vivent du travail de chaque jour. Ainsi le nombre des gens riches étant borné , ne suffit pas dans ces tristes occasions , pour sauver un nombre de pauvres qui est infini.

Quant à l'avantage qu'on devrait retirer des magasins qui ont été établis par les anciens Empereurs , afin de faire des provisions , il n'y faut plus penser. Les Gouverneurs des Villes subalternes de cette Province regardent cette ancienne coutume comme une coutume abolie. Ils ne peuvent plus la pratiquer. Lorsqu'il y a de quoi recueillir , ils n'ont pas le moyen de le faire : ou le peu qu'ils ramassent , ne suffit pas pour secourir tout le Peuple , quand la disette survient. A présent que l'abondance est grande dans la province de *Chan-si* , ne serait-ce pas un temps favorable pour faire des provisions de réserve ? Il me paraît qu'il faudrait se pourvoir de bonne heure ; et c'est sur quoi j'ai fait quelques réflexions. Votre Majesté voudra bien les écouter. Car quel amour n'a-t-elle point pour son Peuple ? avec quelle bonté n'a-t-elle pas secouru la province de Pekin affligée par les inondations ? Quelle immense quantité de riz n'a-t-elle pas fait distribuer par-tout ? J'y pense avec respect : J'en suis encore ravi d'admiration : parmi les Grands , parmi le Peuple , est-il personne qui ne l'admire et qui n'en soit transporté des plus vifs sentimens de reconnaissance ? La Province dont je parle mérite

écèdent  
ire, (1)  
rs à ces  
ux qu'il  
du Tré-  
es pour  
gua des  
e répu-  
nt, pour  
vrai que  
ne infi-  
gré cette  
de mil-  
e faim !  
ovince !  
e. C'est  
n'avait  
le riz et  
stériles.  
ces deux  
a beau-  
eilleures  
sez à son  
rilité les  
bligés de  
urs pour  
n penser  
Le nom-  
provision  
ême , est

et aux per-  
r mort : ce  
dé Débou-

d'autant plus d'attention , que dans le temps de stérilité elle ne peut avoir avec les autres Provinces nulle communication par les rivières , qui facilitent le transport des grains. Les chemins sont si raboteux et si entrecoupés de rochers et de montagnes , que les Marchands ne peuvent venir qu'avec de grands frais , qui les obligent de vendre les vivres à un prix excessif.

Ne serait-il donc pas à propos de profiter de ce temps d'abondance pour remplir de grains les greniers publics , en les payant de l'argent tiré du Trésor de Votre Majesté ? Par exemple , supposons que pendant cinq ans on prit chaque année quatre cent mille francs , et qu'on les destinât à ces provisions pour soulager le Peuple dans les besoins pressans ; *Tay-yuen* est la Ville capitale de la Province ; on emploiera d'abord cent mille francs pour réparer les anciens magasins , pour en bâtir de nouveaux , et pour amasser du riz , afin d'assister dans le temps de stérilité le territoire des villes de *Tay-yuen* , de *Fuen-tcheou* , et autres lieux qui n'en sont pas fort éloignés. Du côté du Midi est la ville de *Ping-yang*. On prendra la même somme et on en fera le même usage pour secourir les villes de *Ping-yang* , de *Kiang-tcheou* , *Ki-tcheou* , et autres endroits circonvoisins. La grande ville de *Loungan* est située vers l'Occident ; en y faisant la même dépense , on sera en état de distribuer du riz à *Ke-tcheou* , *Leao-tcheou* , et autres Villes subalternes de sa dépendance. Enfin

de

de sem  
la ville  
ront ai  
de *So*  
blables  
Villes  
magasi  
transpo  
besoin  
Mais  
magasi  
on en  
des Vil  
d'autre  
de s'en  
lesquel  
a confie  
vince ,  
parmi l  
dances  
Généra  
amaten  
l'habile  
succès.  
ans. Q  
l'Offici  
néral ,  
confié à  
de prob  
tion ave  
doit rien  
je supp  
sans au  
plus ho  
Tom



de semblables magasins qu'on établira dans la ville de *Tai-tong*, qui est au nord, pourront aider à la subsistance des petites villes de *Sou-ping*, *Ning-vou*, et autres semblables. Ce sont là les quatre principales Villes de la Province, où seront placés les magasins généraux, et d'où les grains se transporteront dans les lieux qui en auront besoin.

Mais ce n'est pas assez de construire des magasins, et d'acheter des provisions, si on en abandonne le soin aux Gouverneurs des Villes, qui sont chargés de beaucoup d'autres affaires, et qui souvent sont obligés de s'en rapporter à des Officiers subalternes, lesquels négligent ou dissipent ce qu'on leur a confié. Il faut que le vice-Roi de la Province, par ordre de Votre Majesté, choisisse parmi les Mandarins qui sont dans les dépendances de ces quatre Villes, quatre Officiers-Généraux intègres, vigilans, désintéressés, amateurs du bien public, et qui aient de l'habileté pour conduire cette affaire avec succès. Leur commission sera pour trois ans. Que si après ce terme on trouve que l'Officier examiné par un Commissaire-Général, en rendant compte du riz qui a été confié à ses soins, s'est comporté en homme de probité, qu'il s'est appliqué à cette fonction avec sincérité et avec droiture, qu'il ne doit rien, qu'il n'a rien détourné à son profit; je supplie Votre Majesté d'ordonner que, sans aucun délai, il soit élevé à une charge plus honorable que celle qu'il avait avant

les trois ans de son administration. Que si au-contre dans les examens qui se feront pendant ce temps-là, ou après ce terme fini, l'Officier est convaincu de négligence sur la conservation et l'achat des grains, si par sa faute ils se sont corrompus, s'il a détourné de l'argent, vendu secrètement ou prêté du riz, de sorte qu'il soit coupable de malversation dans son emploi : on le jugera avec sévérité, et sans aucune grâce ; on lui fera son procès selon toute la rigueur de la Loi. Or après des précautions si sages et si nécessaires, supposons que de la libéralité de Votre Majesté on donne cette année à chacune de ces Villes cent mille francs pour capital : si l'année est abondante, on peut, de ces cent mille francs, acheter au-moins trente mille grandes mesures de riz ; lesquelles multipliées par quatre feront, dans les quatre Villes, cent vingt mille mesures. Depuis la récolte jusqu'à la fin de l'année le prix du riz est médiocre : ce n'est que dans le printemps que le prix commence à augmenter ; alors on ouvrira les magasins, et on vendra ce riz. De cette vente on aura deux avantages : l'un est qu'en mettant l'abondance, on empêchera que le prix du riz ne croisse trop : l'autre est que le vendant alors un peu plus cher qu'on ne l'a acheté dans le temps de la récolte, on sera en état, par l'argent qu'on aura retiré, d'acheter après la nouvelle moisson au-moins dix mille mesures de riz dans chaque endroit, de plus qu'on n'en avait l'année précédente. Par-là l'ancien riz sort des

greni  
à un p  
N'est-  
ce riz  
on ne  
public  
à un p  
qu'il n  
plus ju  
abonda  
que an  
si pen  
dante  
qui n'é  
sures,  
de cent  
endroit  
égaleme  
quatre  
de néce  
moyen  
Et que  
de suite  
la mém  
sidérabl  
Ce riz  
ler avec  
trop long  
rirait. Il  
nouveau  
mesures  
en garde  
se trou  
nera bien

greniers, et le nouveau le remplace. Il sort à un prix plus cher et rentre à bon marché. N'est-ce pas un excellent moyen de multiplier ce riz, en soulageant même le Peuple? Car on ne prétend pas s'enrichir aux dépens du public. On donnera ce riz tiré des magasins à un prix raisonnable, quoique plus cher qu'il n'était huit mois auparavant. Rien de plus juste et de plus utile dans les années abondantes. Par cette conduite, le riz chaque année se multiplie dans le magasin; et si pendant cinq années on fait une abondante récolte, la provision d'un endroit, qui n'était d'abord que de trente mille mesures, peut se trouver à la 5.<sup>e</sup> année de plus de cent mille mesures. Unissons les quatre endroits, et supposons qu'ils aient multiplié également, on aura de provision plus de quatre cent mille mesures de riz. En cas de nécessité, n'est-ce pas déjà un excellent moyen de soulager toute une Province? Et que sera-ce donc si pendant cinq ans de suite Votre Majesté avance chaque année la même somme ou une somme plus considérable?

Ce riz étant ainsi assemblé, il faut veiller avec soin à sa conservation. S'il restait trop long-temps dans le magasin, il se pourrirait. Il sera donc nécessaire de mettre du nouveau à la place de l'ancien; et sur trois mesures, par exemple, qu'on en vendra, en garder sept autres. En trois ans tout le riz se trouvera renouvelé. De plus on se donnera bien de garde de vider entièrement les

greniers. Dans les disettes ordinaires, on le vendra à un juste prix. Dans celles qui passeront un peu l'ordinaire, on prêtera du riz au Peuple, et dans les grandes nécessités, on le distribuera par aumône. Il ne s'agit donc que d'assembler du riz pendant cinq ans. Or pour procurer au Peuple une ressource si avantageuse, quand Votre Majesté dépenserait deux ou trois millions, qu'est-ce que cette dépense en comparaison du plaisir qu'elle aura d'assurer une nourriture, pour ainsi dire, éternelle à une multitude innombrable de personnes qui sont dans la province de *Chan-si*?

Je vois Votre Majesté, depuis qu'elle est élevée sur le Trône, s'occuper uniquement du salut de son Peuple, et méditer sans cesse sur les moyens de le rendre heureux. Vous entrez jusques dans le moindre détail, rien ne vous échappe; vous voulez faire le bien dans sa perfection. C'est pourquoi j'ai cru que ces réflexions, quoique grossièrement exposées, ne vous seraient pas désagréables. Le desir extrême que je ressens de servir Votre Majesté, ne me permettait pas de les dissimuler, et j'ai pris la liberté de les lui présenter avec un profond respect. Je m'estimerais heureux si de dix mille parties de mon devoir, je pouvais en remplir une seule, et lui donner quelques marques de ma reconnaissance, après avoir été comblé de ses bienfaits. L'établissement dont il s'agit sera d'une grande utilité si l'on s'applique à le rendre durable. Tout dépend

de l'  
appo

Ce  
Mém  
vision  
Peup  
vince  
manie  
déterr  
et qu'  
l'œuv  
provis  
faute  
subalt  
cherch  
travail  
un gra  
autrem  
qu'on

Péc

Dan  
l'Orie  
des pe  
à cette  
choisis  
premi  
breuse  
trente  
nières  
que b  
Offici

de l'attention que les principaux Officiers apporteront , afin que l'affaire réussisse.

*Réponse de l'Empereur.*

Ce que *Lieou-yu-y* m'expose dans son Mémorial touchant les magasins et les provisions de riz ; est très-avantageux pour le Peuple. J'ordonne au vice-Roi de la province de *Chan-si* de délibérer au plutôt sur la manière de l'exécuter ; que d'une part il détermine la somme qu'on doit employer , et qu'en même-temps on mette la main à l'œuvre. Pour ce qui regarde le passé , les provisions ne se sont pas faites , et c'est la faute des principaux Mandarins et de leurs subalternes qui ont été négligens , qui ont cherché leurs propres intérêts , et ont fui le travail. Dans l'affaire dont il s'agit , j'attends un grand zèle et une vigilance particulière ; autrement il n'y aura point de pardon ; qu'on envoie promptement cet ordre.

*Pêche des perles ; tiré d'un Mémorial.*

Dans un fleuve de Tartarie , qui est à l'Orient du côté du *Leqo-tong* , on trouve des perles. Tous les ans l'Empereur envoie à cette pêche un certain nombre de Tartares choisis dans les huit Bannières. Les trois premières Bannières , qui sont les plus nombreuses et les plus illustres , fournissent trente-trois bandes. Les cinq autres Bannières n'en fournissent que trente-six. Chaque bande a son chef et son sergent. Trois Officiers majors les commandent toutes.

Certains Marchands qui se connaissent en perles les accompagnent ; et pour avoir la permission de faire la pêche , ils doivent chaque année donner à l'Empereur onze cent quatre perles ; c'est le tribut fixé. Les trois premières Bannières en donnent cinq cent vingt-huit , et les cinq dernières cinq cent soixante-seize. Celles qu'ils offrent doivent être lumineuses et sans défaut ; autrement on les leur rend et on en exige d'autres. Quand ils sont de retour , on examine les perles qu'ils apportent. S'il y en a peu , les Officiers sont punis comme coupables de négligence. Par exemple , on leur retranche pour un an leurs appointemens , ou bien on les casse. Si la pêche est abondante , on les récompense. En 1725 plus de six cens hommes furent employés à cette pêche qui n'avait pas réussi ; à peine eurent-ils ce qu'ils devaient donner à l'Empereur , du moins selon leur déclaration. Mais on n'est pas obligé de croire que leur déclaration ait été fort exacte.

*Anciens ordres renouvelés en faveur des  
parens infirmes ou fort âgés.*

Voici le fait qui a donné occasion de renouveler et d'expliquer les anciens réglemens dont je vais parler. Le Gouverneur d'une Ville du second ordre représenta que sa mère était fort âgée ; qu'elle ne pouvait pas être conduite dans le lieu de son Gouvernement ; que pour cette raison il suppliait l'Empereur de lui accorder la grâce de quit-

ter s  
lui r  
d'un  
lu le  
est C  
sa m  
qu'il  
Ou s  
il d'e  
bien  
verne  
s'atten  
plus  
qui c  
Ne se  
rins d  
a-t-il  
été re  
quelq  
la sui  
la pr  
affaire

De  
verain  
tous l  
et qu'  
ancien  
de qu  
ses pa  
avancé

Pou  
doit sa  
un ho  
lettres

ter sa charge, et d'aller auprès d'elle pour lui rendre les devoirs qu'elle a droit d'exiger d'un bon fils. Quoi ! dit l'Empereur, ayant lu le Mémorial, à peine y a-t-il un an qu'il est Gouverneur de cette Ville : est-ce que sa mère était beaucoup moins âgée avant qu'il allât prendre possession de sa charge ? Ou si elle était âgée, pourquoi s'éloignait-il d'elle ? La demande qu'il fait pourrait bien être un prétexte pour sortir d'un Gouvernement qui ne lui plaît pas. Peut-être s'attendait-il à être placé dans un lieu d'un plus gros revenu. N'est-il point de ces gens qui craignent le travail et aiment le repos ? Ne serait-il point brouillé avec les Mandarins de la Capitale ses Supérieurs ? Peut-être a-t-il dépensé mal-à-propos ce qui lui a été remis du Trésor public, ou commis quelque faute dont il craint qu'on ait dans la suite connaissance. Que le vice-Roi de la province de *Hou-quang* examine cette affaire, et m'envoie son information.

De plus, j'ordonne que le Tribunal souverain, qui doit connaître des affaires de tous les Mandarins de l'Empire, s'assemble, et qu'il explique encore plus nettement les anciens ordres, qui permettent à un Officier de quitter son emploi, pour aller soulager ses parens, qui sont ou infirmes ou fort avancés en âge.

Pour mieux entendre ces réglemens, on doit savoir que, selon les Lois de la Chine, un homme ne peut être Mandarin ou de lettres ou de guerre, non-seulement dans

sa propre Ville , mais même dans la Province où demeure sa famille ; et si on lui donne un emploi dans une Province qui confine avec la sienne , il doit être placé dans un lieu qui en soit au-moins éloigné de cinquante lieues , parce qu'un Mandarin ne doit penser qu'au bien public : au-lieu que s'il exerce une charge dans son Pays , il sera troublé par les sollicitations de ses proches et de ses amis , lesquelles sont inévitables , et il serait dangereux qu'en leur faveur il ne commît quelque injustice dans ses jugemens , ou qu'il n'abusât de son autorité , pour perdre ou pour opprimer par esprit de vengeance ceux dont il aurait autrefois reçu quelque outrage , ou dans sa propre personne , ou dans celle de ses parens. On porte même cette délicatesse jusqu'à ne pas permettre qu'un fils , qu'un frère , qu'un neveu , etc. soit Mandarin subalterne dans la Province où son père , son frère , son oncle , etc. seraient Mandarins supérieurs. Par exemple , un frère est Mandarin dans une Ville du troisième ordre , et l'Empereur vient d'envoyer son frère aîné pour vice-Roi de la même Province : le cadet doit aussitôt avertir la Cour , et la Cour lui donne dans une autre Province un Mandarinat du même degré que celui qu'il avait dans la Province dont son frère aîné a été nommé vice-Roi. La raison de ce règlement , est qu'on doit craindre que le frère aîné supérieur ne soit favorable à son cadet inférieur , qu'il ne tolère , qu'il ne dissimule ses fautes , ou que

le c  
pro  
emp  
D'u  
frèr  
tre  
ces  
soie  
eux  
que  
oncl  
fils ,  
égale  
Mau  
d'un  
un n  
O  
Man  
pare  
néces  
emm  
suive  
c'est  
que  
rés d  
quese  
en ét  
craign  
contr  
toujo  
patrie  
leurs  
darin  
son p



le cadet ne se prévale de la dignité et de la protection de son frère pour exercer son emploi avec moins d'équité et d'exactitude. D'une autre part il serait bien dur pour un frère d'être obligé de porter accusation contre son propre frère. Pour lever donc tous ces inconvéniens, on ne permet point, qu'ils soient dans des charges, qui mettent entre eux quelque relation de dépendance. Et ce que je dis d'un père, d'un frère aîné, d'un oncle Mandarins supérieurs, à l'égard d'un fils, d'un frère, d'un neveu, doit s'entendre également d'un fils, d'un frère, d'un neveu Mandarins supérieurs, à l'égard d'un père, d'un frère aîné, d'un oncle inférieur, en un mot de tous les proches parens.

Or puisque celui qui est choisi pour être Mandarin doit sortir de sa Province, si ses parens sont encore en vie, il est dans la nécessité ou de se séparer d'eux, ou de les emmener avec lui. Pour l'ordinaire les parens suivent le fils qui devient Mandarin. Car c'est pour eux une consolation très-sensible, que de voir leurs enfans respectés et honorés de tout le Peuple. Mais il arrive quelquefois que le père ou la mère ne sont pas en état de faire un long voyage, ou qu'ils craignent que le changement d'air ne soit contraire à leur santé, et ils ne sont pas toujours d'humeur à vouloir quitter leur patrie, où ils ont leurs proches, leurs amis, leurs biens. Dans ces occasions, si le Mandarin a d'autres frères qui restent à la maison pour les secourir; ou si les parens n'étant

pas encore fort âgés, et ne voulant pas l'accompagner, l'obligent cependant pour leur honneur, ou pour leur intérêt particulier, d'accepter la charge, il n'y a pas de difficulté : mais après l'avoir acceptée, si le frère qu'ils avaient laissé pour assister leurs parens en leur absence, vient à mourir ; si les parens sont devenus infirmes, ou fort avancés en âge ; si le fils est en place depuis long-temps, alors la Loi lui permet de faire ses représentations à la Cour, et de demander à quitter sa charge. Mais parce qu'on pourrait abuser de la permission que donne la Loi, et que sous prétexte d'aller secourir ses parens infirmes, on voudrait en effet quitter au plutôt une charge dont on ne serait pas content, voici ce qui a été réglé.

1.° Si quelqu'un de ceux qui devraient venir en Cour, ou pour tirer un emploi au sort, ou pour rentrer en charge après le deuil de trois ans, voulait rester auprès de son grand-père ou de sa grand-mère, pour les servir jusqu'à leur mort, il doit avertir de son intention le vice-Roi de sa Province, lequel en informera la Cour. On lui accordera sans difficulté ce qu'il demande ; et comme sa conduite est louable, il pourra dans son temps se présenter, et il rentrera dans son rang.

2.° Si, sans avoir donné avis de l'âge de ses parens, il a accepté une charge, il l'exercera au-moins pendant trois ans. Et si après trois ans il veut se rendre auprès d'eux pour les servir, il avertira le vice-Roi dont il sera

sub  
don  
un  
vers  
per  
de s  
dans  
3  
anne  
dina  
fusse  
que  
pare  
vir ;  
avert  
en ch  
un éc  
Provi  
de fa  
rens  
n'ont  
d'en  
avec  
forma  
en C  
on en  
la mo  
pou  
blable  
rempl  
Cet  
été lu  
bliée  
Au-

subalterne, lequel fera l'examen ordinaire, dont il instruira la Cour : si ce n'est pas un faux prétexte ; s'il n'y a point de malversation ; s'il ne doit rien, etc. la Cour lui permettra de se retirer ; et après la mort de ses parens, il lui sera permis de rentrer dans une charge du même degré.

3.<sup>e</sup> Si même pendant ces trois premières années, il était survenu quelque cas extraordinaire ; que ses parens qui se portaient bien, fussent tombés dans quelque infirmité, ou que son frère qu'il avait laissé auprès de ses parens, fût mort, ou hors d'état de les servir ; sans attendre le terme de trois ans, il avertira le vice-Roi de la Province où il est en charge, et le vice-Roi enverra au plutôt un écrit avec son sceau au vice-Roi de la Province du Mandarin, par lequel il le priera de faire examiner dans tel endroit, si les parens d'un tel sont ou infirmes ou âgés, s'ils n'ont point d'autres enfans auprès d'eux, et d'en envoyer des attestations dans les formes avec le sceau des Mandarins du lieu. Ces informations et ces attestations seront portées en Cour ; et si elles se trouvent véritables, on entérinera la supplique. L'Officier, après la mort de ses parens et le deuil de trois ans, pourra, s'il veut, obtenir une charge semblable à celle qu'il avait quittée, pour aller remplir les devoirs de la piété filiale.

Cette explication des anciens ordres ayant été lue et approuvée de l'Empereur, fut publiée par toutes les Provinces.

Au-reste, cette grâce de quitter sa charge

s'accorde, quand même les parens seraient très-riches, et auraient auprès d'eux un grand nombre de domestiques; parce que, disent les Chinois, il convient aux enfans, de quelque qualité qu'ils soient, de ne point abandonner à d'autres le soin de leurs parens, ou dans l'infirmité, ou dans la vieillesse. Ils doivent les interroger eux-mêmes sur l'état de leur santé, voir leurs besoins de leurs propres yeux, et les servir de leurs propres mains.

On voit par de si beaux réglemens l'attention extrême que les premiers Empereurs ont eue pour inspirer aux enfans du respect, de l'amour et de la tendresse pour leurs parens, puisqu'ils sont allés jusqu'à permettre à un fils de quitter les emplois les plus illustres, et de s'éloigner de la Cour, pour s'approcher de son père et de sa mère, pour les consoler dans leur vieillesse, et les accompagner jusqu'au tombeau. C'est encore pour entretenir et augmenter cette piété filiale, qu'ils ont établi et ordonné pour les enfans certaines cérémonies extérieures et politiques, par lesquelles ils pussent donner à leurs parens des témoignages perpétuels de leur reconnaissance et de leur souvenir, même après leur mort. En faisant honorer les morts, ils enseignent ce qu'on doit aux vivans; et ce qu'un père fait à l'égard de son père mort apprend à ses propres enfans ce qu'ils doivent à plus forte raison faire pour lui pendant sa vie. En un mot, le respect et l'amour pour les parens est comme la base et le fon-

dem  
solic  
peut  
fond  
l'Em

Ten

La  
tchin  
inonc  
vince  
tong;  
plu  
grand  
même  
et ord  
public  
tribua  
rens d  
qui se  
dans  
Pekin  
peut-e  
nomb  
infaill  
des fe  
rendre  
droits  
afin qu  
étant  
plus c  
en pro  
tout l'

dement sur quoi porte toute la beauté et la solidité du Gouvernement chinois. Et on peut dire sans exagération, que, sapèr ce fondement, ce serait absolument renverser l'Empire de cette Nation si sage et si polie.

*Tendresse paternelle de l'Empereur pour les pauvres.*

La troisième année du règne d'*Yong-tching*, les pluies furent excessives, et les inondations causèrent la stérilité dans la province de Pekin et dans la province de *Chan-tong*, qui confine avec celle de Pekin. De plusieurs Villes de ces deux Provinces, une grande multitude de pauvres se rendit à Pekin même. L'Empereur leur permit d'y rester, et ordonna qu'on tirât le riz de ses greniers publics, qu'on le fit cuire, et qu'on le distribuât par aumône chaque jour, dans différents quartiers de cette Capitale, à tous ceux qui seraient dans le besoin. Ayant même dans la suite fait réflexion que la ville de Pekin étant très-vaste, ces quartiers seraient peut-être trop éloignés, et que parmi cette nombreuse troupe de pauvres, il y aurait infailliblement des vieillards, des infirmes, des femmes qui auraient trop de peine à s'y rendre, il fit encore ajouter cinq autres endroits à ceux qu'on avait déterminés d'abord, afin que les lieux où se ferait la distribution, étant multipliés, et placés à certaine distance plus commode, les infirmes mêmes pussent en profiter. Cette distribution se fit pendant tout l'hiver. Cependant plusieurs de ces pau-

vres qui étaient venus d'ailleurs, ne sachant où se retirer, étaient réduits à coucher la nuit dans les rues. Ce Prince, qui secrètement s'informe de tout, le sut ; et ayant fait venir en sa présence les Mandarins, qui sont obligés par office de veiller au bon ordre de la Ville, il leur parla ainsi :

C'est à vos soins qu'on a confié la police des cinq grands quartiers. Vous devez les parcourir jour et nuit. Cette année l'hiver est violent. Or, j'ai appris que la plupart des pauvres, qui sont venus des Villes voisines, n'ont point de maison où passer la nuit ; que plusieurs ont beaucoup souffert du froid, et que quelques-uns même en étaient morts. Cette connaissance m'a saisi le cœur. J'ai été touché d'une tendre compassion. Quoi ! serait-il possible que parmi les habitans de Pekin, il ne se trouvât personne qui eût assez de charité pour les retirer ? Je ne puis le croire. Or, il y a des gens qui aiment à faire le bien ; mais je pense qu'ils vous craignent, vous autres qui faites la ronde ; ils n'osent retirer des inconnus contre les réglemens qui le défendent. C'est l'ordinaire : chacun évite de s'attirer quelque affaire. Je vous avertis donc pour ce temps-ci d'avoir plus d'indulgence. Laissez sur ce sujet plus de liberté. Il ne faut pas empêcher qu'on exerce la charité. Veillez au bon ordre ; mais en même-temps faites en sorte que nul de ces misérables ne couche dehors. Il y aura sans doute des gens charitables, qui les recevront chez eux pendant la nuit. Ne vous y opposez pas.

Laissez  
Lorsqu'  
lune,  
sera plu  
rigides.  
de veill  
mais au  
les pau  
aucune  
sement.  
gens-là  
je m'en  
vous mé

*L'Empereur  
ceme  
terre.*

Une  
Empire  
la terre  
L'Empereur  
aux hom  
n'estime  
aux fem  
vail des  
et les vè  
saires à  
champs  
de quoi  
famille a  
pereurs  
chie, on  
de labou

Laissez-les pratiquer cette bonne œuvre. Lorsque nous serons venus à la seconde lune, le froid sera presque passé, le temps sera plus doux; vous pourrez alors être plus rigides. Votre devoir est d'empêcher le mal, de veiller à ce que le bon ordre soit observé; mais aussi faut-il avoir de la tendresse pour les pauvres, et secourir les affligés qui n'ont aucune ressource. Je vous donne cet avertissement. Si dans la suite quelques-uns de ces gens-là meurent de froid, c'est à vous à qui je m'en prendrai. Vous serez en faute, et vous mériterez punition.

*L'Empereur offre un sacrifice au commencement du printemps, et va labourer la terre, pour obtenir une année abondante.*

Une maxime du Gouvernement de cet Empire, est que l'Empereur doit labourer la terre, et que l'Impératrice doit filer. L'Empereur donne lui-même cet exemple aux hommes, afin qu'il n'y ait personne qui n'estime l'agriculture; l'Impératrice le donne aux femmes, pour rendre parmi elles le travail des mains plus ordinaire. Les alimens et les vêtemens sont les deux choses nécessaires à la vie. Si l'homme laboure les champs, disent les Chinois, la famille aura de quoi se nourrir; et si la femme file, la famille aura de quoi se vêtir. Les anciens Empereurs, qui ont fondé cette belle Monarchie, ont pratiqué eux-mêmes cette coutume de labourer; la plupart de leurs successeurs

les ont imités; et le nouvel Empereur, après que le temps de son deuil fut expiré, déclara qu'il voulait s'y conformer tous les ans. Il avait déjà publié quelques mois auparavant une instruction signée du pinceau rouge, c'est-à-dire, de sa propre main, pour exhorter le Peuple à s'adonner sans relâche à l'agriculture.

Au commencement du printemps Chinois, c'est-à-dire, dans le mois de Février, le Tribunal des Mathématiques ayant eu ordre d'examiner quel était le jour convenable à la cérémonie du labourage, détermina le 24 de la 11.<sup>e</sup> lune, et ce fut par le Tribunal des Rites que ce jour fut annoncé à l'Empereur, dans un Mémorial, où le même Tribunal des Rites marquait ce que Sa Majesté devait faire pour se préparer à cette Fête.

Selon ce Mémorial, 1.<sup>o</sup> l'Empereur doit nommer les douze personnes illustres qui doivent l'accompagner et labourer après lui; savoir, trois Princes, et neuf Présidens des Cours souveraines. Si quelques-uns des Présidens étaient trop vieux ou infirmes, l'Empereur nomme les Assesseurs pour tenir leur place. 2.<sup>o</sup> Cette cérémonie ne consiste pas seulement à labourer la terre, pour exciter l'émulation par son exemple, mais elle renferme encore un sacrifice que l'Empereur, comme grand Pontife, offre au *Chang-ti*, pour lui demander l'abondance en faveur de son Peuple. Or, pour se préparer à ce sacrifice, il doit jeûner et garder la continence les trois jours précédens. La même préparation

doit  
més  
ces,  
Man  
cérér  
gneu  
la sal  
table  
s'ils  
suiva  
peu d  
nal d  
de l'E  
tifs qu  
gés de  
aux sa  
parole  
sacrifi  
dresse  
dînera  
Un qu  
cinqua  
de pre  
l'Emp  
aussi  
jeunes  
boeufs  
être se  
grains  
la Chi  
les aut

(1) Le  
morts co



doit être observée par tous ceux qui sont nommés pour accompagner Sa Majesté, soit Princes, soit autres, soit Mandarins de lettres, soit Mandarins de guerre. 3.° La veille de cette cérémonie, Sa Majesté choisit quelques Seigneurs de la première qualité, et les envoie à la salle de ses ancêtres, se prosterner devant la tablette, et les avertir, comme ils feraient s'ils étaient encore en vie (1), que le jour suivant il offrira le grand sacrifice. Voilà en peu de mots ce que le Mémorial du Tribunal des Rites marquait pour la personne de l'Empereur. Il déclarait aussi les préparatifs que les différens Tribunaux étaient chargés de faire. L'un doit préparer ce qui sert aux sacrifices. Un autre, doit composer les paroles que l'Empereur récite en faisant le sacrifice. Un troisième, doit faire porter et dresser les tentes sous lesquelles l'Empereur dinera, s'il a ordonné d'y porter un repas. Un quatrième, doit assembler quarante ou cinquante vénérables vicillards, laboureurs de profession, qui soient présens lorsque l'Empereur laboure la terre. On fait venir aussi une quarantaine de laboureurs plus jeunes pour disposer la charrue, atteler les bœufs, et préparer les grains qui doivent être semés. L'Empereur sème cinq sortes de grains, qui sont censés les plus nécessaires à la Chine, et sous lesquels sont compris tous les autres, le froment, le riz, le millet, la

---

(1) Le proverbe dit : comportez-vous à l'égard des morts comme s'ils étaient encore en vie.

fève, et une autre espèce de mil, qu'on appelle *Cao-Leang*.

Ce furent là les préparatifs ; le 24.<sup>e</sup> jour de la lune, Sa Majesté se rendit avec toute la Cour, en habit de cérémonie, au lieu destiné à offrir au *Chang-ti* le sacrifice du printemps, par lequel on le prie de faire croître et de conserver les biens de la terre. C'est pour cela qu'il l'offre, avant que de mettre la main à la charrue ; ce lieu est une élévation de terre à quelques stades de la Ville du côté du Midi. Il doit avoir cinquante pieds quatre pouces de hauteur. A côté de cette élévation est le champ qui doit être labouré par les mains impériales. L'Empereur sacrifia, et après le sacrifice il descendit avec les trois Princes et les neuf Présidens qui devaient labourer avec lui. Plusieurs Grands-Seigneurs portaient eux-mêmes les coffres précieux qui renfermaient les grains qu'on devait semer. Toute la Cour y assista en grand silence. L'Empereur prit la charrue, et fit en labourant plusieurs allées et venues ; lorsqu'il quitta la charrue, un Prince du sang la conduisit, et laboura à son tour ; ainsi du reste. Après avoir labouré en différens endroits, l'Empereur sema les différens grains. On ne laboure pas alors tout le champ en entier, mais les jours suivans les laboureurs de profession achèvent de le labourer.

Il y avait cette année-là quarante-quatre anciens laboureurs, et quarante-deux plus jeunes. La cérémonie se termina par une récompense que l'Empereur leur fit donner.

Elle es  
ces de  
qu'on  
des hab

Le C  
souvent  
grand s  
mine s'  
de bon  
il avert  
jusqu'à  
ce même  
ser les  
couleur  
et ces sa  
truit exp  
rial. Ce  
les plus  
sacrific  
comme  
tains jo  
ancêtres  
étaient e

Instruct

Un S  
vit à l'E  
élevé de  
d'armée  
tains aut  
aux Can  
ritoires  
Temple

Elle est réglée, et elle consiste en quatre pièces de toile de coton, teintes en couleurs, qu'on donne à chacun d'eux pour se faire des habits.

Le Gouverneur de la ville de Pekin va souvent visiter ce champ, qu'on cultive avec grand soin. Il parcourt les sillons; il examine s'il n'y a point d'épis extraordinaires et de bon augure. Par exemple, cet été dernier il avertit qu'il y avait tel tuyau qui portait jusqu'à treize épis. Dans l'automne, c'est ce même Gouverneur, qui doit faire ramasser les grains. On les met dans des sacs de couleur jaune, qui est la couleur Impériale; et ces sacs se gardent dans un magasin construit exprès, qui s'appelle le *magasin Impérial*. Ce grain est réservé pour les cérémonies les plus solennelles. Lorsque l'Empereur sacrifie au *Tien* ou au *Chang-ti*, il en offre comme étant le fruit de ses mains: et à certains jours de l'année, il en sert aussi à ses ancêtres, comme il leur en servirait s'ils étaient encore vivans.

*Instruction par laquelle l'Empereur déclare quel est l'objet de son culte.*

Un Surintendant de deux Provinces écrivit à l'Empereur, que par-tout où on avait élevé des Temples à l'honneur du Général d'armée *Lieou-mong*, les sauterelles et certains autres vers ne portaient aucun dommage aux Campagnes; et qu'au-contraire les territoires où on ne lui avait point érigé de Temple, se ressentaient toujours du ravage

que ces insectes ont coutume de faire. D'autres Grands-Mandarins lui avaient aussi proposé différens expédiens superstitieux pour demander ou de la pluie ou du beau temps, selon le besoin. Voici l'instruction que Sa Majesté leur donna pour réponse, laquelle fut publiée par-tout l'Empire, et affichée aux carrefours des Villes, avec le sceau du Mandarin.

« Sur ce que j'ai averti quelques-uns des principaux Officiers des Provinces de prévenir le dommage que les insectes peuvent causer dans les Campagnes, on a mal interprété l'intention de mes ordres, et on y a donné un sens détourné, qui ne leur convient point. On s'est imaginé mal-à-propos que je donne dans l'erreur ridicule de ceux qui ajoutent foi à ces esprits qu'on appelle *Queichin*, comme si je croyais que les prières faites à ces prétendus esprits soient un remède à nos afflictions. Voici donc ce que je veux dire.

Il y a entre le *Tien* et l'homme un rapport, une correspondance sûre, infaillible pour les récompenses et pour les châtimens. Lorsque nos Campagnes sont ravagées, ou par les inondations, ou par la sécheresse, ou par les insectes, quelle est la cause de ces calamités? Elles viennent peut-être de l'Empereur même, qui s'écarte de la droiture nécessaire pour bien gouverner; et qui force le *Tien* à employer ces châtimens, pour le faire rentrer dans son devoir. Peut-être aussi viennent-elles de ce que les principaux Offi-

ciers de  
ces inall  
et ne pr  
leur con  
ces caia  
des Vill  
et ne d  
et les in  
dans tel  
les Lois  
dans le  
étant co  
être entr  
se corro  
fondent  
hommes  
le *Tien*  
sante qu  
Persu  
bitable  
que Pro  
cheresse  
aussitôt  
soin ma  
dérégler  
mon Pa  
je me ti  
Je m'ap  
ques de  
que, pa  
la volon  
C'est  
vernez  
çonder.

ciers de la Province, sur laquelle tombent ces malheurs, ne cherchent pas le bien public, et ne prennent pas la Justice pour règle de leur conduite. Ne viennent-elles point aussi, ces calamités, ou de ce que les Gouverneurs des Villes ne se comportent pas avec équité, et ne donnent pas au Peuple les exemples et les instructions convenables, ou de ce que dans telle Province, dans tel Pays, on viole les Lois, on méprise les coutumes, on vit dans le désordre? Alors le cœur de l'homme étant corrompu, cette belle union qui doit être entre le *Tien* et l'homme, se trouble, se corrompt, et les adversités, les malheurs fondent sur nous en abondance: car les hommes manquant ici-bas à leur devoir, le *Tien* alors change l'inclination bienfaisante qu'il avait à leur égard.

Persuadé de cette doctrine, qui est indubitable, aussitôt qu'on m'avertit que quelque Province souffre, ou d'une longue sécheresse, ou de l'excès des pluies, je rentre aussitôt dans moi-même; j'examine avec soin ma conduite; je pense à rectifier les déréglemens qui se seraient introduits dans mon Palais. Le matin, le soir, tout le jour, je me tiens dans le respect et dans la crainte. Je m'applique à donner au *Tien* des marques de droiture et de piété, dans l'espérance que, par une vie régulière, je ferai changer la volonté que le *Tien* a de nous punir.

C'est à vous, Grands-Officiers, qui gouvernez les Provinces, c'est à vous à me secourir. C'est à vous, Gouverneurs des Vil-

les ; c'est à vous Peuples, Soldats, et autres, de quelque qualité et condition que vous soyez ; c'est à vous, dis-je, à vous acquitter aussi de ce devoir. Veillez sur vous-mêmes ; conservez-vous dans la crainte ; examinez votre conduite ; travaillez à vous perfectionner ; aidez-vous, exhortez-vous mutuellement les uns les autres ; réformez vos mœurs ; faites un effort ; corrigez vos défauts ; repentez-vous de vos fautes ; suivez le chemin de la vérité ; quittez celui de l'erreur ; et soyez assurés que si, de notre part, nous remplissons tous nos devoirs, le *Tien* se laissera fléchir par notre conduite bien réglée, et que nous attirerons sur nous sa paix et sa protection : la disette, l'affliction disparaîtront ; l'abondance, l'alégresse prendront leur place, et nous aurons le plaisir de voir se renouveler de nos jours, ce qu'on admira autrefois sous le règne heureux de l'illustre Prince *Tching-tang* (1). Car je ne puis trop vous le répéter ; pour prévenir les calamités, il n'y a pas de moyen plus sûr que de veiller sur soi-même, de se tenir dans la crainte, et de travailler à sa perfection. Il faut examiner sa conduite, corriger ses fautes, honorer sincèrement et respecter le *Tien*. C'est par cette attention et ce respect, qu'on le touche et qu'on le

---

(1) L'histoire rapporte que voyant son Royaume affligé d'une grande sécheresse, il alla sur une colline, et s'offrit au *Tien* comme une victime, pour recevoir le châtin ent à la place de son Peuple, et que dans ce moment toutes les Campagnes furent arrosées d'une pluie très-salutaire.

fléchit.  
voquer  
tout au  
pour re  
respect  
donc, e  
prières,  
de nous  
qu'on ne  
point su  
cœur da  
l'égard d  
loir puis  
ché la sc  
s'attache  
ment po  
conduite  
vos desir

De plu  
sa nature  
dre ses fa  
téger. Si  
même q  
est l'aut  
qu'il y a  
vent le  
réflexion  
des pluie  
de-rentre  
conduite  
se livre  
ajoutant  
il achève  
malheur.

fléchit. Quand on vous dit de prier et d'invoquer les esprits, que prétend-on ? C'est tout au plus d'emprunter leur entremise, pour représenter au *Tien* la sincérité de notre respect et la ferveur de nos desirs. Prétendre donc, en quelque sorte, s'appuyer sur ces prières, sur ces invocations, pour éloigner de nous les infortunes, les adversités, pendant qu'on néglige de son devoir, qu'on ne veille point sur soi-même, qu'on ne tient pas son cœur dans le respect et dans la crainte à l'égard du *Tien*, pour le toucher, c'est vouloir puiser dans le ruisseau après avoir bouché la source ; c'est laisser l'essentiel pour s'attacher à ce qui n'est qu'accessoire. Comment pourriez-vous espérer, par une telle conduite, d'obtenir l'accomplissement de vos desirs ?

De plus, faites réflexion que le *Tien*, de sa nature, se plaît à faire du bien, à répandre ses faveurs, à nous conserver, à nous protéger. S'il emploie la rigueur, c'est l'homme même qui se l'attire, c'est lui seul qui est l'auteur de son propre malheur. Et ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que souvent le vulgaire ignorant et incapable de réflexion, se sentant affligé, ou par l'excès des pluies, ou par la sécheresse, au lieu de rentrer dans soi-même, d'examiner sa conduite et de corriger ses fautes passées, se livre à la douleur et au désespoir ; et ajoutant fautes sur fautes, crimes sur crimes, il achève par-là de mettre le comble à son malheur. Car tenir un tel procédé, c'est dé-

truire de plus-en-plus l'union qui doit être entre le *Tien* et l'homme ; et c'est enfin forcer le *Tien* à décharger sur nous ses plus redoutables châtimens. Pour moi , je ne doute nullement que la stérilité et les autres calamités que nous avons éprouvées pendant la suite de plusieurs années , n'aient eu pour cause les désordres dont je parle.

Voici donc , encore une fois , ce que je pense. Je suis véritablement et intimement persuadé qu'il y a entre le *Tien* et l'homme une union réciproque , et une parfaite correspondance. Je suis bien éloigné d'ajouter foi à ces esprits qu'on appelle *Quei'hin*. C'est pour vous instruire , vous sur-tout Grands-Officiers de la Couronne et des Provinces , que je n'ai pas dédaigné de prendre la plume , et d'exposer clairement ma pensée , afin que vous vous conformiez à mes sentimens. C'est là l'unique sujet de cette instruction.

Je ne pousserai pas plus loin , pour cette année , la traduction de ces extraits. Je crois , mon Révérend Père , que vous penserez comme moi , qu'ils sont très-propres à donner une connaissance exacte des mœurs des Chinois , et de la forme de leur gouvernement : du-moins on ne peut révoquer en doute la vérité de ces faits , qui sont tirés des Mémoires , des Requêtes , des Instructions et des Ordres de l'Empereur , dont le public est instruit , et qui se répandent dans tout l'Empire. Je me recommande à vos saints sacrifices , et suis , etc.

LETTRE

Du 1  
pu  
de

IL n  
entre l  
1718 ,  
tions de  
geurs  
Je ne n  
vain de  
eût pu  
curité u  
sije n'a  
du Roi.  
il est ca  
grand n  
adoptée  
m'engag  
jugeras  
de ces d  
de l'Ara  
nécessai  
original  
Tom



## L E T T R E

*Du Père Premare, Missionnaire de la Compagnie de Jésus à la Chine, au Père \*\*\*,  
de la même Compagnie.*

MON RÉVÉREND PÈRE,

*La paix de N. S.*

IL n'y a que peu de mois qu'il m'est tombé entre les mains, un livre imprimé à Paris en 1718, qui a pour titre : *Anciennes Relations des Indes et de la Chine, de deux voyageurs Mahométans, traduites de l'Arabe.* Je ne me serais jamais imaginé qu'un Ecrivain de la réputation de M. l'Abbé Renaudot, eût pu consacrer ses veilles à tirer de l'obscurité un ouvrage rempli de tant de fables, si je n'avais trouvé son nom dans le privilège du Roi. Mais plus ce nom est célèbre, plus il est capable d'en imposer au public par le grand nombre de faussetés arabesques qu'il a adoptées. C'est le seul amour de la vérité qui m'engage à les découvrir : et ce même public jugera s'il est fort redevable à M. l'Abbé R\*\*\* de ces deux vieilles relations qu'il a traduites de l'Arabe, et des éclaircissemens qu'il a cru nécessaires pour renforcer ces deux pièces originales.

Tome XXI.

G

Si M. l'Abbé R\*\*\* ne vous avertissait, dès le titre de son livre, que ces Arabes allèrent à la Chine dans le neuvième siècle; et à la Page 341, que *les Auteurs des deux Relations étaient allés à la Chine, et qu'ils avaient connaissance de la langue*; si, dis-je il ne nous apprenait ce fait, je n'aurais jamais pu le deviner par la lecture des Relations mêmes; car non-seulement ces Mahométans ne disent rien de leur voyage et de leur séjour à la Chine; mais de plus tout ce qu'ils en rapportent montre évidemment qu'ils n'y ont jamais mis le pied.

Je ne puis comprendre comment M. l'Abbé R\*\*\*, étant si habile dans la langue Arabe, et ayant acquis une si grande connaissance des livres et du génie de cette Infidèle Nation, n'a pas fait réflexion qu'il n'y a pas sous le Ciel de plus hardi menteur qu'un Arabe; sur-tout quand il parle des Pays lointains. C'est un fait dont j'étais déjà comme persuadé, après avoir lu dans le savant Bochart quelques échantillons de leurs contes: mais je n'en puis plus douter, après la lecture des Relations que M. l'Abbé R\*\*\* a pris la peine de traduire et d'éclaircir.

Supposons cependant avec cet Abbé, que ces deux Arabes ne disent que ce qu'ils ont ouï de leurs oreilles, et ce qu'ils ont vu de leurs yeux, et examinons comment ils parlent. *Le premier Port de la Chine se nomme Can-fu.* M. l'Abbé R\*\*\* veut que *Can-fu* soit *Kouang-cheou*; comme il assure que *Cumbdan* est *Nankin*. Ensuite par un trait d'éru-

tion  
de la  
nom  
tête  
Mart  
fourn  
dans  
Can-  
Ham  
déter  
pour  
même  
le sièg  
dan n  
Cour  
ngnan  
tale de  
R\*\*\* e  
Préface  
des vo  
deux f  
grands  
noise;  
fois la  
était N  
qui ont  
nous a  
Il fal  
d'enten  
Cumbd  
Tousan  
pour di  
core p  
Bagbou

tion Chinoise, il nous apprend que les *Villes de la Chine ont eu en divers temps différens noms*. Il pouvait voir ces noms divers à la tête de chaque Ville dans l'Atlas du Père Martini. Or, ni lui, ni ceux qui lui ont fourni des Mémoires, ne montreront jamais dans la Géographie Chinoise, les villes de *Can-fu*, de *Cumbdan*, de *Cansa*, et de *Humdou*. La preuve qu'il tire du monument déterré dans le *Chen-si*, et qu'il nous donne pour incontestable, se tourne contre lui-même; car s'il est vrai que *Cumbdan* était le siège de l'Empire en ce temps-là, *Cumbdan* ne peut pas être *Nankin*, puisque la Cour était certainement alors à *Tchang-ngnan*, c'est-à-dire *Stengan-fou*, Ville capitale de la province de *Chen-si*. M. l'Abbé R\*\*\* eût donc bien fait de retrancher de sa Préface l'endroit où il dit que *par la Relation des voyageurs Mahométans, on apprend deux faits importans, et qui donnent de grands éclaircissemens sur l'Histoire Chinoise; le premier, que Cumbdan a été autrefois la Capitale de l'Empire; et l'autre qu'elle était Nankin, ce qui a été inconnu à ceux qui ont le mieux écrit sur la Chine. Revenons aux Arabes.*

Il fallait qu'ils eussent l'oreille bien dure, d'entendre *Can-fu* pour *Kouang-cheou*, *Cumbdan* pour *Nankin*, *Difu* pour *Tchifou*, *Tousang* pour *Tchilien*. Mais *Bagboun*, pour dire l'Empereur de la Chine, est encore plus curieux; et pour prouver que *Bagboun* est un mot Chinois, ils ajoutent

que *les Arabes le prononcent autrement*, et disent *Magboun*. C'est dommage que dans la langue Chinoise il n'y ait aucun son qui réponde à nos lettres B D R. Car il s'ensuit qu'ils n'ont jamais pu dire *Bugboun*, *Difu*, *Cumbdan*, *Baichu*, *Hamdou*, et que ces prétendus voyageurs n'ont pu entendre prononcer ces sortes de mots à la Chine, où M. l'Abbé R\*\*\* veut qu'ils aient demeuré,

J'ajoute qu'ils n'avaient pas la vue meilleure que l'ouïe. En voici quelques preuves. Ils disent que *tous les Chinois sont vêtus de soie*, et que *cette manière de s'habiller est commune aux Princes, aux Soldats, et à toutes les personnes de moindre qualité*. Ils prenaient apparemment la toile noire ou bleue pour du damas, comme ils prenaient des aiguilles de tête pour des peignes. Car ils disent que *les femmes Chinoises frisent leurs cheveux*, et qu'*elles ornent leurs têtes de plusieurs petits peignes d'ivoire, ou d'autre matière, dont elles ont quelquefois une vingtaine sur la tête*. Rien n'est plus singulier que l'invention de ces peignes, et ils seraient bien rire les Chinois, si on leur faisait part de cette rare découverte des Marchands Arabes. Pour les cheveux frisés, soit naturellement, soit par art, c'est une chose tellement inouïe, que j'ai vu des Chinois douter si les vers lyriques du *Chiking* (1) avaient été

---

(1) C'est un des anciens livres que les Chinois regardent comme canoniques.

faits :  
cheve  
maier  
Mais  
Les  
cinq  
autres  
leurs  
des C  
tre les  
On  
pierre  
quelle  
mèdes  
étaient  
largeur  
Chinoi  
conçoi  
coudée  
Dan  
attach  
ou Go  
avec u  
et qui  
Peuple  
tion es  
bien le  
point  
rité de  
est vrai  
Martin  
Palais  
Les  
lieu qu

faits à la Chine, parce qu'en parlant des cheveux d'une Reine, le Poëte dit qu'ils formaient plusieurs boucles sur ses épaules. Mais écoutons nos Arabes.

*Les hommes mettent deux, trois, quatre, cinq caleçons et davantage les uns sur les autres. Voilà bien des caleçons, vu les chaleurs de Can-fu; je voudrais que la plupart des Chinois en eussent seulement deux contre les grands froids de Pekin.*

*On voit dans les places publiques une pierre de dix coudées de hauteur, sur laquelle sont gravés les noms de tous les remèdes avec la taxe de leur prix. Les lettres étaient donc bien menues, et la pierre d'une largeur bien énorme, car la liste des remèdes Chinois fe. . . seul un juste volume; et je ne conçois pas comment on les eût pu lire à dix coudées de haut sans le secours d'une échelle.*

*Dans chaque Ville il y a une sonnette attachée à la muraille sur la tête du Prince ou Gouverneur, et laquelle on peut sonner avec une corde étendue à près d'une lieue, et qui traverse le chemin, afin que tout le Peuple puisse en approcher. Cette imagination est des plus grotesques, et elle réjouirait bien les Chinois. M. l'Abbé R\*\*\* n'en est point choqué, tant il compte sur la sincérité de ses Arabes; et pour montrer que cela est vrai, c'est, dit-il, qu'au rapport du Père Martini, on voit un tambour à l'entrée du Palais des Mandarins.*

*Les bâtimens des Chinois sont de bois, au lieu que les Indiens bâtissent avec la pierre,*

*le plâtre , la brique et le mortier. Les maisons Chinoises n'ont point différens étages.*

Il faut convenir qu'à la Chine les maisons ne sont point de pierres de taille depuis le bas jusqu'au haut , ni à quatre ou cinq étages comme en Europe. Mais M. l'Abbé R\*\*\* doit convenir aussi , quoiqu'en disent ses Mahométans , qu'à la Chine les maisons des personnes aisées sont toutes bâties de briques, et que rien n'est plus fréquent chez les gros Marchands , que les *Leou* , c'est-à-dire , des corps de logis à double étage. Ils ont d'ordinaire leur magasin à celui d'en haut.

*Ils enduisent leurs murailles avec une colle particulière , qu'ils font avec de la graine de chanvre , qui devient blanche comme du lait. Et en marge M. l'Abbé R\*\*\* avertit que cette colle est le vernis. Du vernis blanc comme du lait ! C'est faire mentir le proverbe Chinois , qui dit : noir comme du vernis.*

*Les Cités ou grandes Villes ont quatre portes ; comme si les petites en avaient moins , ou que les grandes n'en eussent pas plus. Il y en a neuf à Pekin et huit à Canton.*

*A chacune desquelles portes il y a cinq trompettes peintes au-dehors avec de l'encre de la Chine , dont les Chinois sonnent à certains temps du jour et de la nuit , et qui se font entendre à mille pas de distance. Il faut mettre ces trompettes avec la corde d'une lieue , et la pierre de dix coudées.*

*Les Chinois ne battent point d'autre monnaie que de petites pièces de cuivre ; les paie-*

*mens  
meubl  
cette  
à la C  
de cui  
la diff  
que no  
de div  
que de  
et se s  
nuant  
Lemo  
Arabes  
à la C  
comm  
Les  
les Pe  
et par  
ailleurs  
les Chi  
sont co  
ils le p  
expose  
vent ce  
bossu ,  
qu'ils a  
en fait  
fort ha  
oiseau  
sans le  
Les  
pée. L  
dorées  
percée*

*mens de ce qui s'achète ou se vend, terres, meubles, marchandises, denrées, se font en cette monnaie.* Cela veut dire qu'on se sert à la Chine, comme en Europe, de liards de cuivre dans le petit commerce; et toute la différence entre les Chinois et nous, c'est que nous avons des monnaies d'or et d'argent de diverse valeur, et que les Chinois n'ont que de l'argent qu'ils coupent par morceaux, et se servent de balances, ajoutant ou diminuant jusqu'à la somme dont on est convenu. Le moyen de comprendre que des Marchands Arabes, qu'on prétend avoir fait commerce à la Chine, aient pu ignorer une chose si commune !

*Les Chinois sont les plus adroits de tous les Peuples du monde en toutes sortes d'arts, et particulièrement en peinture.* Ils disent ailleurs, et M. l'Abbé R\*\*\* d'après eux, que les Chinois ne savent rien. *Quand donc ils sont contens de quelqu'un de leurs ouvrages, ils le portent au Gouverneur, qui le fait exposer en public l'espace d'un an.* Ils prouvent cette chimère par la belle remarque d'un bossu, ne voyant pas que cela détruit l'idée qu'ils avaient donnée de l'habileté des Chinois en fait de peinture; car il ne faut pas être fort habile pour dire avec ce bossu, *qu'un oiseau ne peut se percher sur un épi de blé sans le faire plier.*

*Les Chevaux de poste ont la queue coupée. Les personnes qualifiées ont des cannes dorées de la longueur d'une coudée, qui sont percées par les deux bouts; ils s'en servent*

*pour faire de l'eau , et ce tuyau conduit assez loin d'eux.*

Voilà une partie des choses rares dont ces Arabes ressuscités par M. l'Abbé R\*\*\* régalaient le Public. Pour s'assurer de tous ces faits , et de plusieurs semblables que je ne daigne pas relever , il est clair que ces deux Arabes n'avaient qu'à ouvrir les yeux. Mais puisqu'on n'a jamais rien vu à la Chine de tout cela , n'est-il pas évident que ces deux aventuriers voulant faire des Relations , ont pris sans choix et sans goût tout ce qu'une imagination arabesque a pu leur fournir ? Ils sont cependant assez réservés pour ne se vanter nulle part d'avoir demeuré à la Chine , et d'en savoir la langue.

Mais pour vous faire mieux sentir le ridicule de ces Relations , ayez , je vous prie , la patience de les souffrir encore un moment.

*Les Chinois sont entièrement exempts de la débauche du vin.* C'est-à-dire que la plupart des Chinois ne s'enivrent jamais que quand ils n'en ont pas l'occasion. Il se consume ici une si grande quantité de riz et de blé pour fournir du vin et de la raque (1) aux ivrognes , que si l'on pouvait réduire les Chinois au seul thé , il n'y aurait plus de famine à craindre dans l'Empire.

*Les Chinois mettent le péché abominable au nombre des choses indifférentes.* Ils devraient plutôt dire que bien des Chinois ne croient pas que l'ivresse soit un péché ; car pour

---

(1) Espèce d'eau-de-vie de grain.

l'autr  
sur-to  
dant c  
les M  
abom  
dre q  
scrup  
ceux  
un M  
te-tch  
ayant  
il fut  
Ce  
qu'il r  
mais  
qu'on  
de ces  
de la  
dience  
le mar  
clarée  
tous le  
liards  
il sera  
Vou  
derrièr  
Pais il  
crimin  
Aussi  
diesse  
Vingt  
rière ,  
tidien  
ternell



l'autre excès, bien qu'il ne règne que trop, sur-tout dans le *Fo-kien*, ils avouent cependant que rien n'est plus honteux. Mais comme les Mahométans sont fort sujets à ce vice abominable, ils ont voulu donner à entendre que les Chinois ne s'en font point un scrupule. On condamne pourtant à mort ceux qui sont atteints de ce crime, comme un Mahométan l'éprouva l'an passé à *King-te-tching*, lieu où se fait la porcelaine; car ayant été accusé et convaincu de sodomie, il fut étranglé par arrêt du feu Empereur.

Ce serait tromper le public que de dire qu'il n'y a point de courtisanes à la Chine; mais rien de plus follement imaginé que ce qu'on lit dans la seconde Relation, page 57, de ces femmes, qui, devant le Commandant de la garnison, déclarent en pleine audience l'aversion naturelle qu'elles ont pour le mariage, et qui, après s'être ainsi déclarées, sont couchées sur l'Etat, y reçoivent tous les ans tant de falons, c'est-à-dire de liards; et si quelqu'un s'avisait de les épouser, il serait puni de mort.

*Vous aurez vingt coups de bâton sur le derrière, font-ils dire à un juge Chinois. Puis ils ajoutent : ce supplice est tel, que le criminel ne saurait le souffrir sans mourir. Aussi ne voit-on personne qui ait la hardiesse de s'exposer à un péril si certain. Vingt ou trente coups de canne sur le derrière, c'est, pour ainsi dire, le pain quotidien des Chinois. C'est une correction paternelle du Mandarin, qui n'a rien d'ig-*

faisant , et qu'ils reçoivent avec action de grâce , et sans aucune suite fâcheuse. Il ne faut presque rien pour être ainsi paternellement châtié. Avoir volé une bagatelle , s'être emporté de paroles , avoir donné deux ou trois coups de poing , etc. si cela va jusqu'au Mandarin , il fait aussitôt jouer le *pan-tsee* : c'est ainsi qu'on appelle cette grosse canne fendue , et à demi plate , dont on bat les coupables.

*Le Prince ne s'assied point dans son Tribunal , qu'il n'ait bien bu et bien mangé , de peur de se tromper en quelque chose. C'est cependant la maxime Chinoise , qu'il faut être à jeun quand on traite une affaire importante , de peur que les fumées du vin et des viandes venant à troubler le cerveau , on ne manque en quelque chose à son devoir.*

*A la Chine , lorsque quelqu'un des Princes ou Gouverneurs des Villes , qui sont soumis à l'Empereur , a commis un crime , il est égorgé et on le mange. En général , les Chinois mangent tous ceux qui sont tués. Il est assez ordinaire de voir les Mandarins perdre leur charge : mais s'agit-il de perdre la vie , cela ne va pas si vite. Les Chinois sont persuadés que la vie de l'homme est quelque chose de si précieux , qu'il n'y a que l'Empereur seul qui puisse condamner à mort ; un meurtre commis dans l'étendue du Gouvernement d'un Mandarin , est capable de le faire casser de son emploi. Pour ces corps morts qui servent de pâture aux vivans , c'est*

une  
doit  
L'  
blic  
max  
que p  
dire  
les  
suiva  
doit  
sentir  
le Ro  
il faut  
ies C  
et la  
Peup  
n'est  
Emp  
manie  
Peup  
vertus  
tion d  
dont  
et il  
conva  
Le  
près d  
trouv  
morts  
le ma  
Le  
n'est  
fonda  
R\*\*\*

une vision si fausse et si absurde , qu'on ne doit pas la relever.

*L'Empereur de la Chine ne paraît en public que tous les dix mois , et il tient pour maxime , que les principautés ne subsistent que par la force. Je ne sais ce que veulent dire ces Arabes , par paraître en public tous les dix mois. Il est seulement vrai que , suivant la Doctrine Chinoise , l'Empereur doit se tenir comme caché , et ne se faire sentir que par ses bienfaits , imitant en cela le Roi des Rois , dont il tient la place. Mais il faut être Arabe , pour dire que la maxime des Chinois est qu'on doit employer la force et la violence , afin de maintenir , parmi les Peuples , la majesté de l'Empire. Non , ce n'est point ainsi que doit se gouverner un Empereur de la Chine , qui est , selon leur manière de s'exprimer , le père et la mère du Peuple. C'est par sa bonté seule et par ses vertus qu'il doit se faire craindre , à proportion qu'il se fait aimer. Ce sont là les traits dont les Chinois peignent leurs Empereurs , et il n'y a qu'à lire leurs livres pour en être convaincu.*

*Les Chinois mettent de la nourriture auprès des cadavres ; et lorsque le matin ils ne trouvent plus rien , ils s'imaginent que les morts mangent et qu'ils boivent , et ils disent le mort a mangé.*

Le second voyageur déclare que la chose n'est pas ainsi , et que *cette pensée n'a aucun fondement. Quel parti prendra M. l'Abbé R\*\*\* ? A qui de ces deux héros donnera-t-il*

gain de causé? Le premier qui rend les Chinois ridicules, a raison. Le second qui les défend, ne sait ce qu'il dit. *Cette coutume, dit M. l'Abbé R\*\*\*, de servir à boire et à manger aux morts, sur laquelle Abuseid fait quelque critique, est encore en usage.* C'est détourner la difficulté. Il s'agit de savoir si les Chinois s'imaginent que les morts mangent. Voilà ce que le Mahométan d'Arabie, plus sincère, déclare n'avoir aucun fondement. M. l'Abbé R\*\*\* n'osant lui donner le démenti, croit s'échapper, en disant qu'on sert encore aujourd'hui à boire et à manger aux morts. Et à la page 371, il dit que *les Chinois s'imaginent grossièrement, que les esprits de leurs ancêtres viennent se reposer sur des tablettes qu'ils mettent sur un autel à leur honneur.* Sans doute qu'ils viennent se percher là, pour se repaître des plus pures exhalaisons du vin et des viandes qu'on leur sert. Si M. l'Abbé R\*\*\* ne le dit pas, il paraît qu'il le suppose.

Autre remarque de ces prétendus voyageurs. *Les Chinois n'ont point de sciences; leur Religion aussi bien que leurs Loix tiennent leur origine des Indes.* Je ferai voir dans la suite de cette lettre, que c'est bien vainement que M. l'Abbé R\*\*\* s'efforce d'appuyer ce qu'avancent ses chers Arabes. Pour finir en peu de mots ce qui les concerne, je dis hardiment qu'à la réserve d'un petit nombre de faits qu'on savait déjà, et qui ne sont de nulle importance; par exemple, que *le riz est la nourriture ordinaire des Chinois;*

que les  
avec d  
qu'ils  
nent b  
dans l  
enfile;  
que la  
eux; t  
dités e  
de Bai  
fuit de  
frontiè  
conte l  
Mahom  
sation  
met hu  
bes, et  
métan  
droit à  
procès  
Je l  
caractè  
l'Abbé  
gnant s  
montre  
Chine  
c'est l  
autres  
rire, e  
futer.  
ser div  
de l'A  
Navar  
force,

que leur boisson est une espèce de vin fait avec du riz ; que leur deuil dure trois ans ; qu'ils ne croient point que les morts viennent boire ou manger ; que leurs liards ont dans le milieu un trou , par lequel on les enfle ; qu'ils ne portent point de turban , et que la circoncision n'est pas en usage parmi eux ; tout le reste n'est qu'un tissu d'absurdités et de fables , en y comprenant la révolte de Baïchu l'an 877 , et l'Empereur qui s'enfuit de Cumbdan jusqu'à Hamdou , Ville frontière du côté de la province de Tibet ; le conte burlesque de Ebn-Wahad , cousin de Mahomet , et sa longue et familière conversation avec l'Empereur de la Chine , qui se met humblement au-dessous du Roi des Arabes , et enfin le succès de cet autre Mahométan , qui pénétra jusqu'à la Cour , alla droit à la sonnette Impériale , et gagna son procès contre un Eunuque favori du Roi.

Je laisse à juger si des Relations de ce caractère méritaient de voir le jour. Si M. l'Abbé R\*\*\* en les détarrant , et en y joignant ses éclaircissemens , n'aurait fait que montrer le peu de connaissance qu'il a de la Chine , comme quand il dit que le Roi Fohi , c'est l'idole Fo que les Indiens adorent , et autres choses semblables , je ne ferais qu'en rire , et je ne perdrais pas le temps à le réfuter. De même , s'il n'avait fait que ramasser divers passages de Marco Paulo Veneto , de l'Ambassade des Hollandais , du Père Navarrette , et d'autres écrivains de même force , persuadé que le mensonge n'est pas

moins mensonge pour couler par divers canaux, je me contenterais de ce que j'ai dit pour la défense de la vérité. Mais comme cet Abbé enchérit encore sur ces Ecrivains, la qualité d'ancien Missionnaire de la Chine m'oblige de détruire les pernicieuses impressions que le livre d'un Auteur célèbre, et dont le seul nom impose, pourrait faire sur les esprits.

Je dis donc, en premier lieu, que M. l'Abbé R\*\*\*, sans mauvaise intention., à ce que je dois croire, a rendu peu fidèlement plusieurs passages d'Ecrivains Jésuites, et leur fait dire de grandes extravagances. Je n'en donnerai qu'un exemple, car je serais trop long, si je les rapportais tous. Il se trouve à la page 187. Mais pour en connaître le ridicule, il faut entendre les termes, et savoir que *Tai* signifie race, famille, dynastie; et que dans l'Histoire Chinoise on trouve de grandes, c'est-à-dire, de longues dynasties, et d'autres petites, c'est-à-dire, qui ont eu peu de durée. *Ou* signifie cinq, *Ou Tai*, cinq dynasties. La famille des *Tang*, qui est une des grandes, puisqu'elle a duré près de trois cents ans, se rencontre justement entre dix petites. Cinq l'ont précédée, et cinq autres la suivent. *Sien* veut dire devant, et *heou* veut dire après. Or il n'y a qu'à jeter les yeux sur une Chronologie Chinoise, pour voir que la famille des *Tsin* commence l'an de Jésus-Christ 266, et finit l'an 420. Vient ensuite cinq familles, qui se succèdent l'une à l'autre jusqu'à l'an 619. Le fondateur

de la dy  
sur le T  
tranqui  
mence l  
rieures  
parvenu  
vinrent  
cidenta  
vient la  
règne gl

Tout  
ser l'ors  
dire séri  
*Cyna*,  
*Rois en*  
qu'on n  
ce que q  
le cinqu  
de l'Em  
fut part  
principa

A la fa  
qui veut  
ans, n'a  
de ces  
diverses  
de ces f  
dit la se  
la divisi  
de l'Em  
s'étonne  
nos Au  
Empere  
Je m'

de la dynastie des *Tang* monta cette année-là sur le Trône, et ses descendans le possédèrent tranquillement jusqu'à l'an 907, où commence la première des cinq familles postérieures *Heou-tai*. La famille des *Song* étant parvenue à l'Empire l'an 960, après elle vinrent les *Yuen*, qui sont les Tartares Occidentaux chassés par *Hong-vou*. Et enfin vient la famille des Tartares Orientaux, qui règne glorieusement depuis l'an 1644.

Tout cela étant ainsi, que peut-on penser l'orsqu'on entend M. l'Abbé R\*\*\* nous dire sérieusement, que ceux de la famille *Cyna*, régnèrent jusqu'en 419, que cinq Rois en même-temps se firent une guerre, qu'on nomma la guerre des *Utai*, jusqu'à ce que quatre de ces *Utai* ayant été défaits, le cinquième de la famille *Tanga* s'empara de l'Empire; que fort peu de temps après il fut partagé en diverses factions, dont les principaux Chefs furent appelés *Heou-tai*.

A la faveur d'un fort peu de temps après, ce qui veut dire après deux cent quatre-vingt-huit ans, n'a-t-il pas droit d'ajouter, qu'au temps de ces Arabes la Chine était agitée de ces diverses guerres des *Heou-tai*; et que c'est de ces factions qu'on doit entendre ce que dit la seconde Relation, lorsqu'elle compare la division qui se fit alors de l'Empire à celle de l'Empire d'*Alexandre*. Or il ne faut pas s'étonner, dit-il, s'il ne se trouve rien dans nos Auteurs touchant la famille Royale des Empereurs qui régnaient de leur temps.

Je m'en étonne cependant très-fort, et c'est

avec très-grande raison ; car dès l'entrée de sa Préface il nous apprend que le premier voyage de ces Arabes se fit en 851. Or les *Tang* régnaient alors en paix depuis plus de deux cens ans. Si donc il était vrai que ce Marchand fût venu à Canton en 851, comment eût-il pu ignorer que la famille régnante s'appelait *Tang* ?

Je dis, en second lieu, que M. l'Abbé R\*\*\* ne donnant aucune preuve contre la venue de saint Thomas et de ses Disciples à la Chine, il n'a pas dû la regarder comme fausse. Les Auteurs qui ont cru que cela était vraisemblable, ont leur mérite. La Religion de la Croix, dont il reste encore des traces, la tradition ancienne que cette figure † a la vertu d'empêcher les maléfices, les paroles formelles de la Liturgie de Malabar ; tout cela ne mérite-t-il nulle attention ? J'ajoute que le fameux *Kouang-yun-tchang*, qui vivait au commencement du second siècle, connaissait certainement Jésus-Christ, comme en font foi les monumens écrits de sa main, et gravés ensuite sur des pierres. On en tire des copies qui sont répandues de tous côtés, mais qu'il est impossible d'expliquer, si l'on n'est pas Chrétien ; parce que *Kouang-yun-tchang* y parle de la naissance du Sauveur dans une grotte exposée à tous vents, de sa mort, de sa résurrection, de son ascension, et des vestiges de ses pieds sacrés ; mystères qui sont autant d'énigmes pour les Infidèles. Que si long-temps après la mort de ce grand homme, on l'a érigé en Idole, cette erreur

populai  
tianism  
des Chr  
du seco  
que de  
Discipl  
Mais  
éclairci  
rapport  
Prédica  
appelle  
de Jésus  
l'avait j  
moires.  
le sens  
la Chin  
les main  
et on ve  
qu'après  
mas, il  
seule fo  
Long-te  
siècle,  
des Mis  
gion av  
porter à  
dit d'O  
Je dis  
R\*\*\* de  
dans la  
latine d  
monum  
cite que  
1.° C



populaire ne prouve rien contre son Christianisme, et rend témoignage à sa vertu. Or des Chrétiens à la Chine au commencement du second siècle, d'où peuvent-ils être venus, que de l'Apôtre saint Thomas ou de ses Disciples ?

Mais que dire de ce qu'on lit dans les éclaircissemens, page 233, qu'on ne peut rapporter à saint Thomas ce qui est dit d'un Prédicateur, que l'inscription du *Chen-Si* appelle *Olopuen*, qui vint à la Chine l'an de Jésus-Christ 636, et que personne ne l'avait fait avant l'Auteur des derniers Mémoires. Le Père le Comte n'avait pas perdu le sens jusqu'à faire venir saint Thomas à la Chine en 636. Ses Mémoires sont entre les mains de tout le monde : qu'on les ouvre, et on verra dans la onzième lettre, page 160, qu'après avoir fini ce qui regardait saint Thomas, il poursuit ainsi : *Ce n'a pas été la seule fois que Notre-Seigneur les a visités. Long-temps après, c'est-à-dire, au septième siècle, un Patriarche des Indes leur envoya des Missionnaires qui y prêchèrent la Religion avec beaucoup de succès.* Est-ce là rapporter à saint Thomas ce que l'inscription dit d'*Olopuen* ?

Je dis, en troisième lieu, que M. l'Abbé R\*\*\* devait consulter un plus habile homme dans la langue Chinoise, pour la traduction latine de cette inscription, ou plutôt de ce monument trouvé dans le *Chen-Si*, dont il cite quelques lambeaux.

1.° C'est ne savoir pas le Chinois, que de

traduire ces mots *Chin-tien* par *Spiritus de Cælis*. Car cela suppose ceux-ci, *Tien-cheu* qui signifieraient *Cælum de Dominis*. *Hing-tien*, c'est le Ciel matériel et visible : *Chin-tien*, c'est le Ciel spirituel et invisible.

2.° La version porte *donec personarum una communicarit, se ipsum clarissimo venerabilissimoque mixio operiendo abscondendoque veram majestatem simul homo prodiit in sæculum*. Il n'y a pas un mot qui ne soit répréhensible. *Ngo-san-yi* ne peut signifier *trium personarum una*, mais l'unité trine que nous adorons ; comme on a coutume de dire *Ngo-hoan-chang*, notre Empereur, le Roi que nous servons. Alors, dit le texte Chinois, *notre unité trine sépara une personne, afin qu'elle fût l'adorable Messie, et que cachant sa majesté, elle naquit semblable aux hommes*. On avait dit dès le commencement *ngo-san-yi*, *miao-chin* les personnes adorables de notre Trinité. La lettre *chin* signifie sa personne. On dit *sieou-chin*, orner sa personne par la vertu ; et c'est de là que le texte a dit, *fen-chin*. La lettre *fen* séparée, signifie prendre, destiner, envoyer.

3.° *Potu viderunt claritatem, et venerunt offerre munera subjectionis completa bis decem quatuor Sanctarum*. Sans parler de deux fautes légères, *potu* pour *posseè*, et *Sanctarum* au-lieu de *Sanctorum*, c'est là un pur galimathias. Après ces mots, *vinrent offrir leur tribut*, le texte Chinois avertit que tout ce qui précède avait été parfaitement

prédit  
Loi. C  
dispers  
mais o  
Jésus-C  
aux enf  
fut sais  
veau T  
croix ;  
gandos  
ligna ti  
persona  
n'est p  
ducteur  
cette pl  
toucher  
qu'il tr  
n'enten  
ignote l  
Le text  
phore q  
et dit qu  
est com  
instrum  
exciter  
pirait qu  
Veno  
R\*\*\* av  
Arabes  
de scien  
que leur  
diens. C  
le détail  
de ses le

prédit par vingt-quatre Saints dans l'ancienne Loi. On ne parle ici ni de Baptême, ni de dispersion dans les quatre parties du monde; mais on fait un court abrégé de la vie de Jésus-Christ, de sa mort, de sa descente aux enfers, et de la crainte dont le Démon fut saisi. Suit l'ascension, les livres du nouveau Testament, le Baptême, le signe de la croix; et on dit enfin, non pas *ad congregandos et pacificandos sine labore pulsant ligna timoris, pietatis, gratitudinisque voces personando*. Cet entortillement de paroles n'est pas dans le Chinois, et quand le traducteur prend la lettre *Tchin*, qui dans cette place est un verbe, et signifie *exciter, toucher, émouvoir*, pour un nom substantif qu'il traduit par *timoris*, il fait voir qu'il n'entend rien au style Chinois, et qu'il ignore les premiers élémens de la grammaire. Le texte se sert en cet endroit d'une métaphore que tout Chinois comprend d'abord, et dit que la prédication de la Loi nouvelle, est comme le son de ce fameux et antique instrument de bois, dont on se servait pour exciter les Peuples à la vertu, et qui ne respirait que charité et douceur.

Venons maintenant à ce que M. l'Abbé R\*\*\* avance sur la foi de ses Marchands Arabes, savoir que *les Chinois n'ont point de sciences, et que leur Religion, aussi bien que leurs Lois, tirent leur origine des Indiens*. Cela m'engage à entrer un peu dans le détail de l'antiquité de la Nation Chinoise, de ses lettres, de ses livres, de sa Religion,

de sa morale, de sa physique, et de son Gouvernement. Mais je parlerai de toutes ces choses le plus brièvement que je pourrai.

I. Il faut bien distinguer dans la chronique de la Chine ce qui est manifestement fabuleux, ce qui est douteux et incertain, et enfin ce qui est sûr et indubitable; c'est des historiens Chinois les plus célèbres, que je tiens une critique si sage; l'amour de leur patrie ne les a pas empêchés de retrancher de cette longue suite de siècles, tout ce qui ne leur paraissait pas solidement vrai. Ces sages Historiens marquent qu'on ne doit point faire attention aux temps qu'on met depuis *Hoei-lie-vang* jusqu'à *Fo-hi*, qui sont incertains, c'est-à-dire, qu'on ne peut les ranger suivant une exacte et vraie chronologie; et que ce qui précède *Fo-hi*, doit passer pour mythologique.

Ce qu'il y a de certain, c'est que la Chine a été peuplée plus de 2155 ans avant la naissance du Sauveur. Cela se démontre par une éclipse de soleil arrivée cette année-là. M. l'Abbé R\*\*\* rejette cette éclipse sur le témoignage de M. Cassini; mais il n'a pas compris ce qu'il cite de ce célèbre Astronome. On a envoyé au Père Souciet des observations astronomiques tirées de l'histoire et d'autres livres des Chinois, qui prouvent et leur habileté en fait d'astronomie, et l'antiquité de ces observations; il les donnera au public, ce qui me dispense de m'étendre sur cela davantage. Il me suffit que nous tenions au-moins 2155 ans avant Jésus-Christ.

Ajouter  
puis, et  
s'est co  
que nou  
pace de  
belle.  
de M.  
servaien  
devenus  
disque  
ciens qu

Mais  
a des co  
évident  
Lyon.  
corder  
Septant  
l'univer  
aux pre  
tions qu  
que fait  
que d'u  
à la Ch  
lui aban  
culés;  
ce que  
Pour ce  
n'avons  
vains p  
de nou  
que l'E  
tyrolog

(1) C'

Ajoutons les 1723 ans qui se sont écoulés depuis, et nous aurons une grande Nation, qui s'est conservée dans cette partie du monde, que nous nommons la Chine, pendant l'espace de 3878 ans. Cette antiquité est assez belle. Où étaient les Persans et les Arabes de M. l'Abbé R\*\*\* lorsque les Chinois observaient déjà le cours des astres? Que sont devenus les Egyptiens et les Chaldéens, tandis que les Chinois, pour le moins aussi anciens qu'eux, subsistent encore (1)?

Mais cette antiquité, dit M. l'Abbé R\*\*\*, a des conséquences funestes, comme il est évident par l'abus qu'en fit ce Préadamite de Lyon. Il ajoute, *qu'il est bien difficile d'accorder cela avec la chronologie même des Septante, qu'on ne peut plus reconnaître l'universalité du déluge, et qu'on attribue aux premiers Empereurs Chinois des inventions que l'Ecriture attribue à d'autres*. Mais que fait tout cela contre le calcul astronomique d'une éclipse de soleil, vue et observée à la Chine 2155 ans avant Jésus-Christ? Je lui abandonne volontiers les temps plus reculés; et m'en tenant à cette époque, tout ce que dit cet Abbé s'évanouit de lui-même. Pour ce qui est de la version Grecque, nous n'avons pas la même délicatesse pour les Ecrivains protestans, et nous ne craignons point de nous égarer, en suivant une chronologie que l'Eglise romaine adopte dans son Martyrologe. Quant aux inventions qui le cho-

---

(1) C'est en l'année 1724 que cette lettre a été écrite.

quent, comme elles ne se trouvent que dans des temps mythologiques, je ne m'y arrête pas.

II. C'est sur-tout aux lettres hiéroglyphiques, dont se servent les Chinois, qu'en veut M. l'Abbé R\*\*\*. Il a pour ces lettres un souverain mépris, et il est effrayé de leur multitude. Ne trouvant point d'A B C pour se conduire, il ne sait à quoi se tenir, et il proteste que cette manière d'écrire est la plus sotte chose qui soit au monde. Si M. l'Abbé R\*\*\* savait le Chinois comme il sait l'Arabe, peut-être aurait-il plus d'estime pour des monumens que leur antiquité doit rendre respectables. Il est bien vraisemblable que les premiers hommes qui, après la confusion des langues, prenant leur route vers l'Orient, eurent la Chine pour partage, y apportèrent avec eux les livres qu'ils avaient reçus de leurs pères, et qu'ainsi ils ne s'amuserent point à chercher d'autres lettres que celles de ces monumens antiques. On sait que les Babyloniens, les Egyptiens et autres anciens Peuples, avaient leurs lettres hiéroglyphiques; mais je crois que la plupart n'étaient que de pures peintures énigmatiques; témoin l'inscription que l'on voyait sur la porte du Temple de Diospolis; un jeune enfant, un vieillard, un épervier, un poisson et un crocodile, le tout pour exprimer cette Sentence morale: *O vous, qui naissez et qui mourez presque en même-temps, souvenez-vous que Dieu a en haine l'impudence.* Du-moins c'est ainsi que Clément

Alexan  
exprin  
cile, s  
les vra  
d'une  
univer  
aisée,  
caractè  
tout en  
traits,  
plus un  
et plus  
le fruit  
règles d  
auxque

Il est  
parfaite  
leurs pe  
plus féci  
ples. A  
avons b  
tretenir  
Les An  
besoin d  
phes de  
Les yeu  
l'esprit  
loin qu  
point d  
yeux q  
tures r  
conçoit  
bouche  
ment a

Alexandrin l'explique. Ce que les Egyptiens exprimaient d'une façon si obscure, si difficile, si bornée et sans aucune règle certaine, les vrais hiéroglyphes de la Chine le font d'une manière plus aisée, plus noble, plus universelle et plus méthodique; je dis plus aisée, car il est bien plus facile d'écrire ce caractère 木, que si on voulait faire un arbre tout entier; plus noble, car, avec peu de traits, on peint les idées les plus sublimes; plus universelle, car ils comprennent tout; et plus méthodique, car ce ne peut pas être le fruit du hasard. Ils ont été faits sur des règles certaines; et il y a des classes générales auxquelles ils doivent se rapporter.

Il est certain que plus les intelligences sont parfaites, plus elles pensent et communiquent leurs pensées avec des espèces plus générales, plus fécondes, et en même-temps plus simples. Attachés à un corps matériel, nous avons besoin de sons et de paroles pour entretenir commerce les uns avec les autres. Les Anges, d'un ordre plus élevé, n'ont pas besoin d'un secours si grossier. Les hiéroglyphes dont je parle tiennent comme le milieu. Les yeux ne sont pas si purs ni si légers que l'esprit; mais ils vont et plus vite et plus loin que l'ouïe. Les hiéroglyphes ne sont point du ressort de l'oreille; c'est par les yeux qu'ils vont à l'esprit; et dans les peintures raccourcies qu'ils lui présentent, il conçoit d'une manière vive et claire ce que la bouche ne pourrait lui dire qu'imparfaitement avec le secours de beaucoup de paroles.

Si donc M. l'Abbé R\*\*\* a raison de dire que l'invention des vingt-deux lettres de l'alphabet Hébreu , paraissant au-dessus des forces de l'homme , doit venir d'inspiration divine ; cela doit se dire de même des hiéroglyphes ; mais il soutient qu'il est bien plus merveilleux d'*avoir composé une infinité de mots avec vingt ou trente figures , que d'en multiplier les figures en si grand nombre , que la vie de l'homme ne suffise pas pour les connaître toutes ; c'est ce qu'ont fait les Chinois qu'on admire tant ; et avec leurs soixante ou quatre-vingt mille caractères , il leur manque encore quelques lettres , comme R.* Sans doute que M. l'Abbé R\*\*\* s'imagine que ce son qu'on a donné à nos lettres , entre dans l'essence des hiéroglyphes Chinois ; parce qu'il ne sait pas , que n'étant point faits pour parler aux oreilles , ils n'ont d'eux-mêmes aucun son , et qu'on pourrait les connaître tous , sans le secours d'aucune langue , s'arrêtant aux seules idées qu'ils présentent à l'esprit.

Mais quand M. l'Abbé R\*\*\* admire comment , avec un alphabet de vingt-quatre figures , on a pu former tous les mots de la langue Grecque ou Arabe ; s'il savait ce que c'est que les hiéroglyphes , il admirerait avec bien plus de raison , comment de trois élémens , savoir le point unique — , la ligne de deux points — — , et la ligne entière — — — , qui en contient trois , on a pu tirer ce prodigieux nombre de divers caractères. Au reste , toutes ces figures ne doivent pas tant l'effrayer ,

l'effr  
à pla  
mille  
dre l  
j'ai ,  
tre a  
Chin  
tres ,  
teut ;  
reven  
et san  
suppo  
convie  
courir  
en est  
quefois  
M. l  
tait les  
les ver  
dans la  
serait i  
celui d  
d'abord  
Chine d  
modifica  
me para  
mieux a  
Il me do  
passant ,  
noise so  
que prés  
ses règles  
apprendre  
dre tout  
Tome



l'effrayer ; c'est vouloir effaroucher les gens à plaisir , que de leur présenter quatre-vingt mille lettres à dévorer , s'ils veulent apprendre le Chinois. Avec le peu de facilité que j'ai , je me suis mis en état , en trois ou quatre ans , de lire et d'entendre les livres de la Chine. Quand on sait cinq ou six mille lettres , il n'y a presque plus de livres qui arrêtent ; et c'est par la lecture que ces lettres , revenant sans cesse , s'apprennent peu-à-peu , et sans qu'on y fasse presque réflexion. Je suppose que M. l'Abbé R\*\*\* sait le Grec ; il conviendra pourtant qu'il est obligé de recourir de temps-en-temps à son *Lexicon*. Il en est ici tout de même : il faut bien quelquefois consulter les Dictionnaires.

M. L'Abbé R\*\*\* assure que si l'on ajoutait les inflexions que reçoivent les noms et les verbes , qui ont un caractère particulier dans la langue Chinoise , le nombre en serait infini , et surpasserait de beaucoup celui des caractères Chinois. Je croyais d'abord qu'il voulait dire , qu'il y a à la Chine des caractères particuliers pour chaque modification des verbes et des noms , et cela me paraissait assez plaisant ; mais j'aime mieux avouer que je n'y comprends rien. Il me donne au-moins occasion d'avertir en passant , qu'encore que la Grammaire Chinoise soit dégagée de la plupart des épines que présentent les nôtres , elle a pourtant ses règles , qu'il faut tâcher d'abord de bien apprendre , sans quoi l'on s'imagine entendre tout , lorsqu'on n'entend rien ; et si l'on

veut se mêler de traduire du Chinois , on fait à coup sûr presque autant de fautes qu'on écrit de mots.

Pour ce qui est des lettres nouvelles, que les Jésuites, selon M. l'Abbé R\*\*\*, furent contraints de faire, pour enseigner aux Chinois les mathématiques, de même que cet alphabet inventé par les mêmes Missionnaires, pour suppléer à ce qui manquait à celui des Chinois; tout cela doit se mettre au rang des trompettes, et de la corde d'une lieue des Marchands Arabes. Les Chinois n'ont jamais eu et ne peuvent avoir d'alphabet. Ils réduisent leurs lettres sous diverses classes, allant toujours des plus simples aux plus composées.

On peut distinguer trois sortes de langages chez les Chinois : celui du Peuple, celui des honnêtes gens, et celui des livres. Bien que le premier ne soit pas si peigné que les deux autres, je ne vois pas comment il est si fort au-dessous de nos langues d'Europe, puisqu'il n'a certainement aucun des défauts que lui prête M. l'Abbé R\*\*\*. Quelques Européens Missionnaires, peu habiles, trouvent des équivoques où il n'y en a pas l'apparence; et ne s'étant point gênés d'abord à bien prononcer les mots Chinois avec leurs aspirations et leurs accens, il arrive qu'ils n'entendent qu'à demi ce que disent les Chinois, et qu'ils ont beaucoup de peine à se faire entendre eux-mêmes. C'est une faute en eux, et ce n'est point un défaut dans la langue, qu'ils devaient mieux étudier. Le

Père  
aura  
les L  
avec  
ou e  
coute  
eu d'  
Au  
qui,  
cent  
jamai  
châtié  
toires  
et très  
nité,  
contra  
outrag  
coup c  
nombr  
une ex  
tout un  
cèdent  
Après  
l'une p  
soigneu  
l'autre  
et des  
qui ne s  
il y a d  
parveni  
des anc  
plus ici  
lement  
aisemen

Père Trigault, que M. l'Abbé R\*\*\* cite, aura trouvé dans quelques Mémoires, que les Lettrés tracent souvent avec le doigt, ou avec l'éventail, des lettres sur les genoux ou en l'air, ce qu'ils font par vanité ou par coutume; et voilà toute l'occasion qu'il a eu d'avancer ce fait.

Au-dessus de ce langage bas et grossier, qui, quant à la prononciation, se varie en cent manières, et qui ne s'écrit presque jamais, il y en a un autre plus poli et plus châtié, qui s'emploie dans une infinité d'histoires vraies ou feintes, d'un goût très-fin et très-délicat. L'esprit, les mœurs, l'urbanité, les peintures vives, les caractères, les contrastes, rien n'y manque. Ces petits ouvrages se lisent et s'entendent sans beaucoup de peine: j'en ai lu un assez grand nombre, et je suis encore à y remarquer une expression louche; mais j'y ai senti partout une netteté et une politesse qui ne le cèdent guères à nos livres les mieux écrits.

Après ces deux manières de s'exprimer, l'une pour le petit Peuple, qui est moins soigneux de l'arrangement de ses paroles, et l'autre, qui devrait être celle des Mandarins et des Lettrés, vient le langage des livres, qui ne sont point écrits en style familier; et il y a dans ce genre-ci bien des degrés pour parvenir à la brièveté majestueuse et sublime des anciens livres appelés *King*. Ce n'est plus ici une langue qui se parle, mais seulement qui s'écrit, et qu'on n'entendrait pas aisément sans le secours des lettres qu'on a

sous les yeux, et qu'on lit avec plaisir ; car on trouve un style net et coulant ; on ne sent rien qui choque une oreille délicate ; et la variété des accens ménagés avec art, rend toujours un son harmonieux et doux.

M. Vossius avait raison de dire, que l'abondance de la langue Chinoise vient de la multitude des caractères. Il faut ajouter qu'elle naît aussi des sens divers qu'on leur donne, et de l'assemblage qu'on en fait, les mariant le plus ordinairement deux à deux, assez souvent trois à trois, et même quelquefois quatre à quatre. J'ai un Dictionnaire fait par les ordres du feu Empereur : il ne comprenait pas toute la langue, puisqu'on a été obligé d'y ajouter un supplément en vingt-quatre volumes, et cependant il avait déjà quatre-vingt-quinze tomes, la plupart fort épais et d'une écriture très-menue. Il n'y a pas, je crois, de langue au monde qu'on ne pût épuiser en beaucoup moins de tomes. Il n'y a donc point de langue au monde, ni qui soit plus riche que la langue Chinoise, ni qui puisse se vanter d'avoir régné plus de trois ou quatre mille ans, comme elle règne encore aujourd'hui.

III. Pour venir aux sciences des Chinois, et à l'antiquité de leurs livres, M. l'Abbé R\*\*\* ne fait nulle difficulté de mettre le savant Vossius bien au-dessous de ses deux Marchands Arabes ; et il regarde cet habile critique comme un homme entièrement livré à la prévention. *C'est le jugement d'un homme, dit-il, qui n'avait jamais été à la Chine,*

qui n  
du L  
n'éta  
aute  
à la  
lang  
capa  
que  
exces  
sans  
rait  
la Ch  
du Pa  
tions  
une le  
Confu  
phes  
tjou  
grande  
paraît  
de con  
Ces  
noise,  
doctri  
princi  
et adm  
temps  
nions  
Fi-Ki  
holiqu  
ble. L  
qui fra  
des pla  
découv

qui ne connaissait ni la langue ni les livres du Pays, que par des traductions dont il n'était pas capable de juger. Or les Arabes auteurs de ces deux Relations étaient allés à la Chine; ils avaient connaissance de la langue, et par conséquent ils étaient plus capables de juger de la science des Chinois, que M. Vossius, dont la prévention était excessive. M. l'Abbé R\*\*\* n'avait pas prévu sans doute que ce raisonnement se tournerait contre lui-même; car enfin est-il allé à la Chine? connaît-il la langue et les livres du Pays? est-il capable de juger des traductions qui en ont été faites? Il faut donner une légère idée de ces livres si anciens, que Confucius, Mencius, et les autres philosophes n'ont fait qu'interpréter, et qui ont toujours été, et sont encore dans la plus grande vénération parmi les Chinois. Il paraît que M. l'Abbé R\*\*\* n'en a jamais eu de connaissance.

Ces livres, si respectés de la Nation chinoise, s'appellent *King*, qui signifie une doctrine sublime, vraie et solide. Il y en a principalement trois d'un ordre supérieur, et admirés de tous les Chinois dans tous les temps, sans distinction de sectes et d'opinions particulières. Le premier s'appelle *Ti-King*; c'est un ouvrage purement symbolique; c'est une image de ce monde visible. Le Peuple ignorant ne voit que ce qui frappe les sens, un ciel, une terre, des plantes, des animaux, etc. Les Sages y découvrent bien d'autres merveilles. Le

second s'appelle *Chu-King* : il décrit les vertus de divers héros , que les grands Empereurs prennent pour leurs modèles. Le troisième , qui s'appelle *Chi-King* , est un recueil de Cantiques , au nombre de trois cens , qui , sous les images que la poésie fournit , chantent le même objet. On prétend qu'autrefois il y en avait encore deux de la même beauté et de la même autorité. L'un s'appelait *Li-King* , et établissait des cérémonies , afin de régler l'extérieur. L'autre se nommait *Yo-King* , et traitait de la musique , afin de mettre la paix au-dedans. Ces deux derniers livres ne sont point venus jusqu'à nous.

C'est avec raison que le savant Vossius avait loué l'antiquité de ces livres. M. l'Abbé R\*\*\* croit-il l'avoir réfuté par *l'Imprimerie qui n'est pas si ancienne qu'on dit , par le papier Chinois qui est trop fin pour durer long-temps , et par le burlesque conte d'une vieille qui colla contre sa muraille les livres de Confucius et de Mencius , alors écrits sur de l'écorce , et par ce moyen les sauva du feu de l'Empereur Ching ?*

Les Chinois n'ont jamais songé à écrire sur de l'écorce. Mais avant l'invention du papier , les planches de bois et les tablettes de bambou sur lesquelles ils gravaient et écrivaient leurs *Kings* , étaient beaucoup plus durables que le plus fort et le meilleur parchemin d'Europe. On écrivit donc d'abord avec un pinceau de fer sur des tablettes de bambou : ensuite on se servit du

pinco  
de p  
larg  
*Han*  
si fr  
fût-i  
plan  
la br  
nouv  
A  
ler ce  
tenir  
dont  
ce te  
voul  
et ay  
*tang*  
*vang*  
flaier  
c'est  
à ôte  
leurs  
néan  
moir  
moir  
les a  
ture  
voul  
étaie  
mais  
un t  
les r  
ce d  
foi

pinceau pour écrire sur du satin. On grava de plus les *Kings*, sur de dures et de larges pierres. Enfin, sous la dynastie des *Han*, on inventa le papier qui n'est point si fragile que croit M. l'Abbé R\*\*\*. Mais fût-il beaucoup plus fin qu'il n'est, les planches de bois demeurent entières; quand la brosse commence à les user, on les renouvelle.

Au-reste, *Tsin-chi-hoang*, en faisant brûler ces livres, n'avait en vue que de se maintenir dans la tranquille possession du Trône dont il s'était rendu maître. Les Lettrés de ce temps-là ne pouvant souffrir un Roi qui voulait être absolu, abusaient du *Chu-king*; et ayant sans cesse à la bouche un *Tching-tang* qui chassa l'infame *Kié*, et un *Vou-vang* qui détrôna le tyran *Tcheou*, ils soufflaient de tous côtés le feu de la révolte; c'est ce qui engagea le nouveau Monarque à ôter aux Lettrés Chinois des livres qui entre leurs mains causaient du trouble. Le *Li-king* néanmoins fut épargné, parce qu'étant moins intelligible que les deux autres, il était moins dangereux. On conserva de même les autres livres de médecine, d'agriculture, etc. Ce fut alors que plusieurs Lettrés voulant sauver du feu des monumens qui leur étaient si chers, ouvrirent les murs de leurs maisons et les ensevelirent là comme dans un tombeau de briques, d'où ils espéraient les retirer quand l'orage serait passé. Voilà ce qui a fondé le conte, rapporté sur la foi des Arabes, de cette vieille qui colla

contre sa muraille les livres de Confucius.

Le peu de connaissance que M. l'Abbé R\*\*\* a de ces livres, paraît par ce qu'il dit page 346. *La table des combinaisons des lignes au nombre de 64, est une énigme assez inutile, et de laquelle on peut tirer tel sens qu'on voudra. Mais outre qu'elle n'apprend rien, il est aisé de connaître que c'est une mauvaise copie de quelques fragmens du Timée et d'autres écrits des Pythagoriciens. Et un peu plus bas, après avoir cité un endroit du Père Martini, qui devait lui ouvrir les yeux, il ajoute : lorsqu'ensuite on trouve que les philosophes Chinois prétendent tirer de ces lignes combinées non-seulement les principes de la physique, mais encore les règles de la morale; on a peine à croire que ceux qui débitent de pareilles visions le fassent sérieusement.*

Quoique M. l'Abbé R\*\*\* parle d'un ton décisif, il paraît néanmoins qu'il ne sait seulement pas quelle est la construction de cette table; car ce nombre de 64 qu'il nous donne, doit-il s'entendre des lignes ou bien des combinaisons? mais dire, comme il fait, qu'il est aisé de reconnaître que c'est une mauvaise-copie des écrits des Pythagoriciens, c'est ce qui ne se conçoit pas; car il est constant que cette suite nécessaire de 64 symboles de six lignes chacun, et qui en donne 384, dont la moitié, c'est-à-dire 192 sont entières et formées de trois points, et les 192 autres sont brisées, et seulement de deux points; il est, dis-je,

const  
sieurs  
mond  
IV  
renfer  
quant  
cipes  
Chino  
ils en  
Etre s  
ble et  
Patria  
perein  
pour s  
c'est à  
et de  
ment d  
Ju-ki  
autres  
regard  
nicieus  
seule F  
un Edi  
elle a  
le mor  
Il es  
les deu  
rappor  
nées d  
nant in  
dispose  
nisme  
que la  
philosc



constant que ce monument existait plusieurs siècles avant que Pythagore vint au monde.

IV. La Religion de la Chine est toute renfermée dans les *King*. On y trouve , quant à la doctrine fondamentale , les principes de la Loi naturelle que les anciens Chinois avaient reçus des enfans de Noé : ils enseignent à connaître et à révéler un Etre souverain. L'Empereur y est tout ensemble et Roi et Pontife , comme étaient les Patriarches avant la Loi écrite ; c'est à l'Empereur qu'il appartient d'offrir le sacrifice pour son Peuple en certain temps de l'année ; c'est à l'Empereur d'établir les cérémonies et de juger de la doctrine. Il n'y a proprement que cette Religion qu'on puisse appeller *Ju-kiao* , la Religion de la Chine : toutes les autres Sectes répandues dans l'Empire sont regardées comme étrangères , fausses et pernicieuses , et elles n'y sont que tolérées. La seule Religion chrétienne était autorisée par un Edit public ; mais sous ce nouveau règne elle a été proscrite de la manière que tout le monde sait.

Il est clair que depuis la Loi de grâce ; les deux autres Lois ayant été abolies par rapport à leurs cérémonies , et perfectionnées dans leurs dogmes , elles sont maintenant inutiles au salut : elles ne peuvent que disposer les Peuples à embrasser le Christianisme , comme Clément d'Alexandrie dit que la Loi avait été donnée aux Juifs , et la philosophie aux Grecs , pour servir aux uns

et aux autres de pédagogue , afin de les amener tous à Jésus-Christ.

Cependant M. l'Abbé R\*\*\* rebat sans cesse que les Chinois sont des athées , et qu'ils n'ont nulle connaissance de l'Être souverain. *Cette question, dit-il, a été agitée de nos jours et décidée.* Les Jésuites ont toujours eu et auront toujours la plus profonde vénération pour les décrets émanés du saint Siège , et ils les observent avec une entière obéissance et une soumission parfaite. Mais en quel décret cet Abbé a-t-il lu que les Chinois sont des athées ? Le précepte apostolique veut que pour exprimer Dieu , au lieu du mot *Tien* , qui peut être équivoque et qui veut dire *Ciel* , on emploie le mot *Tien-tchu* , qui signifie *Seigneur du Ciel*. Est-ce dans ce précepte qu'il a trouvé l'athéisme des Chinois ?

Il est vrai que passant légèrement sur cette preuve , il s'attache à une autre qui lui paraît démonstrative : *c'est qu'il n'y a point de mot dans la langue Chinoise pour exprimer Dieu* ; d'où il conclut que les Chinois sont athées ; il a recours pour cela à l'inscription Chinoise du *Chen-si*. *Si ceux qui l'ont faite , poursuit-il , avaient trouvé quelque mot qui signifiat l'Être souverain , ils s'en seraient servi plutôt que du mot Syriaque ALOHO. Ils firent donc comme les Espagnols ont fait depuis , en se servant du mot DIOS , pour instruire les Américains.*

S'il trouve le nom propre de Dieu dans *Aloho* , que signifie la comparaison de *Dios*

ense  
Ne s  
de 2  
cour  
dit C  
des  
Dieu  
tes. I  
le no  
point  
Chin  
Theo  
un se  
enfin  
cheou  
de to  
mier  
M. l'  
chosc  
signif  
même  
cela l  
a pro  
qui su  
suprè  
l'Être  
l'Être  
ni A  
rigue  
étant  
nom  
par d  
folie ,  
un no

enseigné par les Espagnols aux Américains? Ne sait-il pas que *Dios* vient de *Deus*, *Deus* de *Theos*, *Theos* de *Theeïn*, qui signifie courir? D'autres trompés par la vue du Ciel, dit Clément Alexandrin, et charmés du cours des planettes, les mirent au nombre des Dieux *Theous ek Thoun Theeïn onomasantes*. M. l'Abbé R\*\*\* prétend-il que ce soit là le nom de l'Être souverain, qui ne se trouve point dans la langue des Chinois? le mot Chinois *Tao*, qui n'est pas fort éloigné de *Theos*, au-moins pour le son, n'a-t-il pas un sens qui pouvait aussi lui convenir? car enfin ce hiéroglyphe dit dans son analyse *cheou*, la tête, le commencement; et *tcho*, de tout mouvement, c'est-à-dire, le premier moteur. Mais quand on accorderait à M. l'Abbé R\*\*\* que son *Aloho* est la même chose que *Jehovah*, il doit savoir que *Jehovah* signifie l'Être nécessaire, l'Être de lui-même, celui qui est, *o on*; et que si on appelle cela le nom propre de Dieu, c'est qu'il n'y a proprement que Dieu qui soit; *Ego sum qui sum*. Les Chinois disent aussi de l'Être suprême, qu'il est *Tseeë, a se: yeou ens*, l'Être de lui-même; *Tou-yeou, totus ens*, l'Être tout Être. Mais ces noms Chinois, ni *Aloho*, ni *Jehovah*, ne peuvent dans la rigueur passer pour le nom propre de Dieu, étant très-certain que Dieu n'a point de nom propre, et qu'on ne le connaît que par des attributs. Ce serait une extrême folie, dit S. Justin, que de vouloir donner un nom à Dieu. *Deo nomen imponi non*

*potest, quod si quis id contendat, summæ dementiæ est.* Dieu seul est donc *Anonimos*, et il est tout ensemble *Poluonomos*; car on peut lui donner une infinité de noms divers, en disant avec l'écriture sainte qu'il est un, qu'il est simple et sans composition, qu'il est immuable, qu'il est intelligent, qu'il est bon et miséricordieux, qu'il est puissant, qu'il est terrible, qu'il est juste, qu'il est sage, qu'il a tout fait, qu'il a soin de tout, qu'il voit tout, qu'il entend tout, qu'il se souvient de tout, qu'il punit et récompense tout, qu'il est pur esprit, qu'il est la vérité, qu'il est la vie, qu'il est Roi, qu'il est Seigneur, qu'il est Père, qu'il est le Maître intérieur qui nous éclaire, etc. Or il n'y a aucun de ces divins attributs qu'on ne voie clairement marqué dans les anciens livres de la Chine appelés *King*. Si M. l'Abbé R\*\*\* eût eu quelque connaissance de ce que ces livres enseignent, peut-être n'eût-il pas si aisément prononcé sur l'athéisme des Chinois.

Mais si, selon cet Abbé, les Chinois sont athées, comment peut-il dire qu'ils sont idolâtres? C'est à la page 370 qu'il attribue au Peuple *une idolâtrie plus simple et plus grossière*, et aux Philosophes, *une idolâtrie plus fine et plus raffinée*, mais qui n'en est pas moins criminelle, ni moins superstitieuse. Si les Chinois adorent de fausses Divinités, comment se peut-il faire qu'ils ne reconnaissent aucune Divinité et qu'ils soient athées?

Je comprends aussi peu ce que dit cet Abbé,

lorsqu  
sont p  
et qu'  
prit d  
vienne  
ment  
se rep  
sistent  
R\*\*\* à  
Au-  
lui son  
veut b  
enseig  
l'Evan  
Chino  
fesons  
niens,  
prit qu  
leur p  
Dieu,  
qu'il le  
pu leu  
losoph  
avec p  
de pro  
souven  
phes a  
L'a  
pour  
dans l  
qu'on  
qu'à H  
Aratus  
qui co

lorsqu'il avance , page 371 , que les Chinois sont persuadés que l'ame meurt avec le corps , et qu'ils s'imaginent grossièrement que l'esprit de Confucius et ceux de leurs ancêtres viennent se reposer sur des tablettes ; comment se peut-il faire que ces ames viennent se reposer sur des tablettes , si elles ne subsistent plus après la mort ? C'est à M. l'Abbé R\*\*\* à s'accorder avec lui-même.

Au-reste , nous autres Missionnaires , nous lui sommes bien redevables de la peine qu'il veut bien prendre , à la page 394 , de nous enseigner comment nous devons prêcher l'Evangile. Il trouve que nous flattons trop les Chinois , et que par complaisance nous ne faisons qu'augmenter leur orgueil. Les Athéniens , poursuit-il , avaient bien autant d'esprit qu'eux. Saint Paul n'entreprit pas de leur prouver qu'ils connaissaient le vrai Dieu , puisqu'il leur déclare au-contraire qu'il leur était inconnu. Il aurait cependant pu leur prouver que leurs Poètes et leurs Philosophes avaient reconnu l'Etre souverain avec plus de facilité que ceux qui ont entrepris de prouver que Tien et Chang-ti , étaient le souverain Etre ; car au-moins les Philosophes avaient une idée confuse de Dieu.

L'aversion que M. l'Abbé R\*\*\* a conçue pour les Chinois , lui fait voir jusques dans le livre des actes tout le contraire de ce qu'on y lit. Pour s'en convaincre , il n'y a qu'à lire les quatre premiers vers du Poète Aratus , que saint Paul cite aux Athéniens , qui commencent par ces mots : *Ec Dios*

*archomestha*, etc. ; ce que Virgile a heureusement renfermé dans ce vers :

*Ab Jove principium , Musæ , Jovis omnia plena.*

Saint Paul y fait manifestement allusion, quand il dit : *in ipso vivimus , movemur , et sumus*. C'est-à-dire, selon l'idée d'Aratus et des Athéniens , Jupiter ou l'air que nous respirons, remplit tout ; il nous environne de toutes parts ; c'est lui qui nous anime ; c'est dans lui que nous vivons. Aratus dit immédiatement après *tu gar ca genos esmen* ; car nous sommes aussi de sa race , *ipsius enim et genus sumus*. Est-ce donc là ce Dieu que les Athéniens adoraient sans le connaître ? M. l'Abbé R\*\*\*, en pensant nous rendre odieux, fait la plus belle apologie de notre conduite qu'il puisse faire puisqu'il nous en donne saint Paul pour garant. Il eût dû voir dans cet endroit des Actes, la Théologie symbolique admirablement mêlée avec la Théologie dégagée de toute figure. Par celle-ci, on ne peut pas mieux faire connaître Dieu, qu'en disant qu'il est inconnu, et par celle-là, on ne peut pas apporter un symbole plus juste, que l'air qui remplit tout. Mais pourquoi donc saint Paul dit-il aux Athéniens qu'ils adoraient Dieu sans le connaître ? Ils l'adoraient, puisqu'ils lui avaient élevé un autel ; et ils ne le connaissaient pas, puisqu'ils croyaient qu'un Sculpteur avec du métal et des pierres pouvait faire sa ressemblance. *Sculpturæ artis*. Voilà pour le Peuple, et parce

qu'ils  
que l'i  
tionis  
Or ,  
selon M  
gène,  
tant d'  
Apôtre  
tels le  
voyaie  
les Gr

Ce s  
moind  
Abbé,  
Indes,  
ans av  
l'Idole  
été cor  
après l  
à la m

V.  
Chino  
Aloho  
Chino  
leur m  
moi,  
vres C  
enseig  
ne sor  
point

Cel  
Denis  
les au  
sa fan

qu'ils s'imaginaient qu'il n'était autre chose que l'idée qu'ils s'en formaient; *et cogitationis hominis*, voilà pour les Philosophes. Or, Dieu n'est rien de tout cela. Ainsi, selon M. l'Abbé R\*\*\*, les Clément, les Origène, les Justin, les Eusèbe, les Théodoret, tant d'autres hommes Apostoliques, et les Apôtres mêmes, lorsqu'ils citaient aux Gentils leurs Philosophes et leurs Poètes, ne voyaient pas que c'était nourrir l'orgueil dont les Grecs étaient pleins.

Ce serait perdre le temps que de faire la moindre attention à ce que dit le même Abbé, que la Religion de la Chine vient des Indes, et que *Fohi*, qui y régnait plus de 2000 ans avant la naissance de Jésus-Christ, c'est l'Idole Indienne qu'on appelle *Foë*, qui n'a été connue à la Chine que soixante-cinq ans après la venue de Jésus-Christ. Ainsi je passe à la morale des Chinois.

V.°- M. l'Abbé R\*\*\* suppose que la langue Chinoise n'a point de terme qui réponde à *Aloho*; et il conclut de ce principe que les Chinois sont athées, et que par conséquent leur morale ne peut être que détestable. Pour moi, quand je n'aurais jamais lu dans les livres Chinois que les principes de morale qu'ils enseignent, je conclurais que les Chinois ne sont point athées. Des athées ne parlent point comme eux.

Celui qui sait se régler soi-même, dit saint Denis écrivant à Démophile, sait aussi régler les autres. Il règle donc sa famille; réglant sa famille, il règle la Ville, et enfin toute la

Nation. *Kaï gar o taxas eauton, kaï eteron taxei, kaï o eteron, kaï oïcon, kaï o aïcon, kaï polin, kaï o polin, kaï ethnos.* Le texte Chinois dit la même chose. Il fait passer de la même manière l'ordre qu'on a établi dans son cœur jusqu'à la famille, de la famille à la Ville, et de la Ville à tout le Royaume. La morale Chinoise ne se propose point d'autres bornes que de perfectionner tout l'Empire ; mais elle veut qu'on commence par se perfectionner soi-même. Il faudrait, pour en convaincre, faire le précis de leurs livres, ce qui n'est pas possible ; mais des traductions qu'on a faites récemment de plusieurs ouvrages des Chinois, quoique modernes, et qu'on imprimera sans doute, feront voir que c'est là tout le but de leur morale.

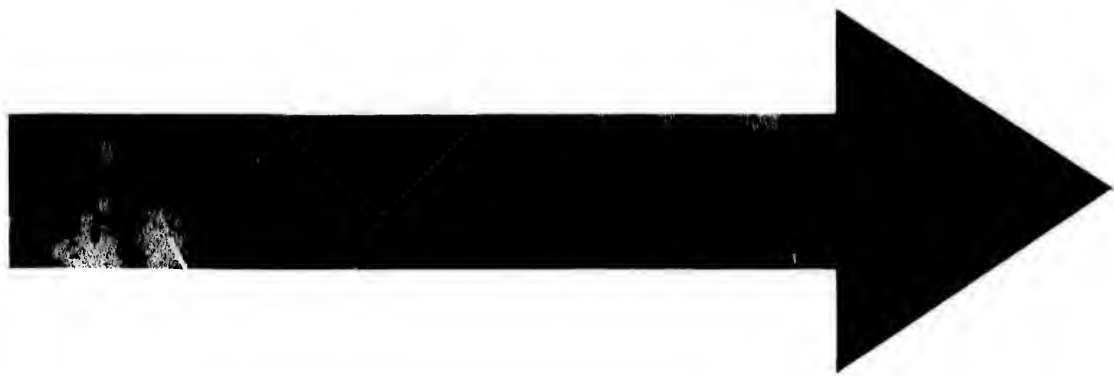
VI. J'abandonne volontiers à M. l'Abbé R\*\*\* toute la physique des Chinois modernes ; mais à deux conditions : la première, qu'il ne conclura pas qu'elle est si mauvaise : car enfin, hypothèse pour hypothèse, il me semble qu'on est aussi avancé en disant que la raison de tel effet, c'est qu'il y a trop d'*yn* ou trop d'*yang*, comme disent les Chinois, que si l'on disait avec le fameux Descartes, qu'il y a trop de matière rameuse, ou trop de matière subtile. La seconde, qu'il conclura encore moins que ces Chinois sont athées ; car pour être justement réputé tel, il faut nier positivement l'existence d'un Être suprême, et ne la reconnaître nulle part. C'est certainement ce qu'il ne vérifiera pas de la Nation Chinoise.

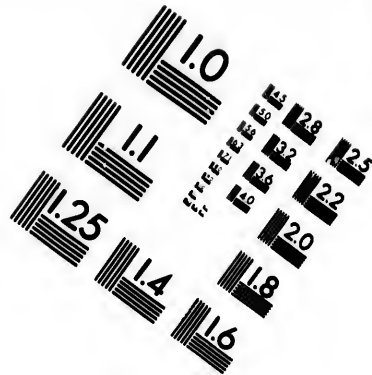
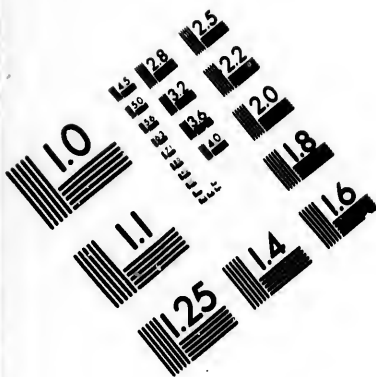


Quand donc j'abandonne ces auteurs, c'est que je n'ai pas besoin de leurs explications physiques, et je les abandonne sur-tout dans le sens erroné qu'il leur a plu de donner à ces deux lettres *Ke-oue*, tirées du livre *Tahio*, quand ils veulent qu'elles signifient raisonner sur la nature des choses, et tâcher de les pénétrer toutes les unes après les autres. D'habiles Chinois se sont élevés contre ce sentiment, et ont démontré que *Ke-oue* appartient uniquement à la morale; le *Tahio* ou la grande étude du sage ayant pour objet la culture du cœur. Or, ce qu'il faut faire pour purifier le cœur, ce n'est pas de méditer sur la machine de ce monde pour en découvrir les secrets. On peut s'appliquer à cette sorte de méditation, et avoir le cœur rempli de corruption et de ténèbres, qui naissent des objets extérieurs dont il est l'esclave. La première chose qu'on doit donc faire, c'est de se mettre en liberté, bannissant loin de son cœur tous ces dangereux objets: et voilà ce qu'on doit entendre par *Ke-oue*. C'est la même idée que dans le *Chu-king*, *Ke-Feisin*, se défaire d'un cœur plein de vanité et de mensonge.

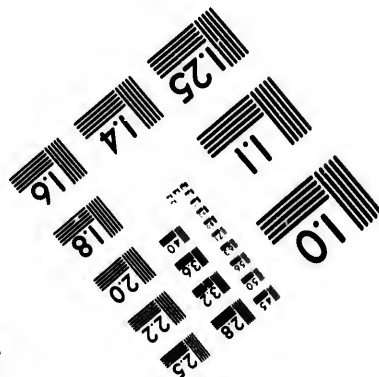
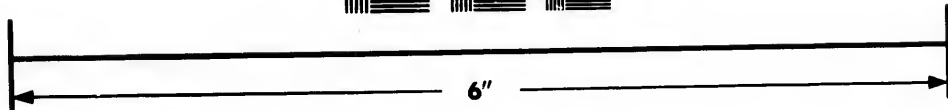
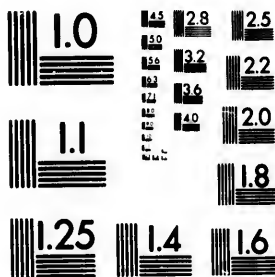
J'ai dit que je n'avais pas besoin de ces physiciens avec leurs cinq élémens, le métal, le bois, l'eau, le feu et la terre; parce qu'une physique qui n'a rien de sûr et qui ne rend pas l'homme meilleur, ne doit point faire l'étude du sage.

Mais n'oublions pas le bel endroit de M. l'Abbé R\*\*\*, c'est l'œuf de *Pouan-kou*. Il





**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

1.5  
1.6  
1.8  
2.0  
2.2  
2.5  
2.8  
3.2  
3.6  
4.0

1.0  
1.1  
1.2  
1.5  
1.6  
1.8  
2.0

faut qu'il ne sache pas , lui qui sait tant de choses , que les Egyptiens voulant exprimer que le premier de leurs Dieux nommé *Kneph*, avait produit le monde par sa parole, le représentaient avec un œuf sortant de sa bouche. Il trouverait dans cet emblème quelque sens profond ; mais dans les Chinois, c'est une idée Iroquoise. *Ces sauvages disent aussi* (c'est la remarque de cet Abbé) *qu'autrefois vers le lac des Hurons , un œuf tomba du Ciel, qu'en tombant il se cassa , et que du blanc naquirent les hommes , et du jaune les castors.* J'ai bien lu dans les livres Chinois que l'Univers ressemble à un œuf ; que le jaune qui est au centre et qui flotte dans ce blanc , c'est la terre ou plutôt l'orbe planétaire tout entier , dont la couleur est jaune à cause du soleil qui en est comme le Roi , et que le blanc est cet élément fluide qui s'étend depuis la superficie de la terre jusqu'à la coque , symbole du plus haut des Cieux ; mais pour l'œuf de *Pouan-Kou* , je ne sais ce que c'est.

VII. Enfin c'est sur le Gouvernement de la Chine que tombent les derniers traits de M. l'Abbé R\*\*\* ; il me semble néanmoins qu'un Gouvernement qui subsiste dans sa même forme depuis un si grand nombre de siècles , devait échapper à sa critique. Il prouve ce qu'il avance , sur ce que des Mandarins gouvernent mal le Peuple ; doù il conclut que les Lois du Gouvernement Chinois ne valent rien. Il me paraît que Confucius raisonnait plus juste , lorsqu'il disait que si

l'hom  
s'en p  
R\*\*\* v  
parce  
Le C  
mona  
absolu  
verne  
à un s  
suivre  
sages  
Les d  
lorsqu  
verne  
petit  
l'étend  
un R  
porte  
tera à  
il per  
darins  
Mand  
Ceux-  
de ch  
bunau  
dens  
blent  
blent  
résidé  
Ma  
temp  
Peup  
vienn  
quelo

l'homme se comporte mal, on ne doit pas s'en prendre à la Loi. En effet, M. l'Abbé R\*\*\* voudrait-il blâmer la Loi chrétienne, parce qu'il y a des Chrétiens qui vivent mal ?

Le Gouvernement Chinois est parfaitement monarchique. Il exige une dépendance si absolue entre les diverses puissances qui gouvernent l'Etat, que rien ne serait comparable à un si bel ordre, si les Chinois, au lieu de suivre leurs passions, se conformaient aux sages Lois que leurs anciens livres prescrivent. Les deux Arabes ont dit vrai sans y penser, lorsqu'ils ont donné le nom de Roi aux Gouverneurs de chaque Ville. En effet, le plus petit de ces Mandarins est comme Roi dans l'étendue de son Gouvernement : mais c'est un Roi facilement amovible ; s'il se comporte bien, il conservera sa dignité, et montera à une plus élevée. S'il se comporte mal, il perdra tout ce qu'il possédait. Les Mandarins des petites Villes relèvent d'autres Mandarins dont le pouvoir est plus grand. Ceux-ci dépendent des Officiers-Généraux de chaque Province ; ces derniers, des Tribunaux de la Ville impériale, et les Présidens des Cours souveraines, devant qui tremblent tous les Mandarins de l'Empire, tremblent eux-mêmes devant l'Empereur, en qui réside la pleine puissance.

Mais une autorité si absolue n'est que trop tempérée par celle qu'on veut donner au Peuple, en cas que ceux qui le gouvernent viennent à abuser de leur pouvoir. S'il y a quelque défaut dans le Gouvernement Chi-

nois, c'est qu'il semble que des livres qui renferment cette doctrine, ne devraient pas se communiquer aux Peuples, mais demeurer entre les mains des Rois, afin de leur inspirer de la bonté pour leurs Sujets; et qu'il en faudrait donner d'autres aux Peuples, pour leur enseigner le respect et l'obéissance dus aux Rois. C'est ce que voulait faire *Tsin-chi-hoang* quand il se vit maître de tout l'Empire: mais il n'était plus temps, et le Peuple était trop instruit de son prétendu pouvoir.

Le Christianisme remédiera pleinement à ce défaut. D'un côté il apprendra aux Rois qu'ils tiennent la place de Dieu, qu'ils doivent être les pères et les pasteurs de leurs Peuples, et que Dieu les traitera un jour comme ils auront traité ceux qu'il leur avait soumis; et d'un autre côté il apprendra aux Peuples qu'il faut obéir aux Rois comme à Dieu même, le remerciant quand il leur donne un bon Roi, et regardant comme un châtiment dû à leurs péchés, quand il leur en donne un mauvais.

Je crois en avoir dit assez, mon Révérend Père, pour faire connaître quelle foi on peut ajouter aux relations des deux Arabes, que M. l'Abbé R\*\*\* a pris la peine de traduire. La simplicité du style de ces deux Marchands qui a fait illusion à ce savant Abbé, ne manquerait pas de tromper beaucoup d'autres personnes moins éclairées et plus crédules. Ainsi je devais ce témoignage à la vérité. Je me recommande à vos saints sacrifices, et suis avec bien du respect, etc.

Du Pè  
de l  
de l

M

DAN  
Chrét  
sence  
leurs  
de les  
procu  
quent.  
permi  
secrète

Hou-q

Ce  
l'anné  
me ré  
tetric  
jusqu  
ques c  
ropée  
présid  
de la  
tures

---



---

**LETTRE**

*Du Père Etienne le Couteux, Missionnaire  
de la Compagnie de Jésus, au Père \*\*\*  
de la même Compagnie.*

Au mois de Février de l'année 1730.

**MON RÉVÉREND PÈRE,**

*La paix de N. S.*

DANS le triste état où se trouvent tant de Chrétientés de la Chine, désolées par l'absence de leurs Pasteurs, qu'on a chassés de leurs Eglises, nous cherchons les moyens de les consoler, de les soutenir, et de leur procurer les secours spirituels qui leur manquent. C'est dans cette vue, qu'avec la permission de mes Supérieurs, je suis entré secrètement dans la grande province de *Hou-quang*.

Ce fut sur la fin du mois d'Avril de l'année 1727, que je partis de Canton pour me rendre aux Missions de la partie septentrionale de cette Province. Je fis le voyage jusqu'à *Siang-tan-hien* sur différentes barques d'Infidèles, sans être reconnu pour Européen, ni des bateliers, ni de ceux qui présidaient aux douanes; grâce singulière de la protection de Dieu dans les conjonctures où nous sommes.



De là je me rendis à *Sien-tao-ching*, sur une grande barque appartenant à un Chrétien, qui allait à la Capitale pour y vendre le charbon de pierre dont sa barque était chargée, et mon dessein était d'y en louer ou d'en acheter une, qui fût propre à mon usage. Je n'y trouvai point ce que je cherchais ; mais la Providence m'y conduisait pour administrer les derniers Sacremens à un ancien et fervent Néophyte, qui était à l'article de la mort.

Il me fallut donc retourner sur mes pas et aller à *Han-Keou*, où j'avais raison de croire que je trouverais une barque telle que je la souhaitais. A mon arrivée j'en vis un grand nombre qui appartenaient presque toutes aux Chrétiens. Quelques-uns d'eux vinrent me prendre dans une petite barque couverte, et me menèrent dans un petit lac fait en forme de croissant, qui est vis-à-vis de *Han-Keou*, et qui s'étend le long d'une montagne, jusqu'auprès de la ville de *Han-yang*.

Toutes ces barques s'y étaient réunies, et une entr'autres qui était sur le point de partir pour *Siang-yung*, différa son départ de cinq à six jours, afin de donner le temps à tous les Chrétiens de participer aux Sacremens. J'employai tout ce temps-là à instruire et à confesser ces bons Néophytes, mais je finissais toujours la Messe avant le jour. Cette précaution était nécessaire, sur-tout à la vue de la Capitale, et dans un endroit où j'ai demeuré plusieurs années. C'est pour la même raison que je ne crus pas devoir en-

trer d  
peu d  
les Ch  
surère

Not  
par la  
n'avai  
ges p  
nouve  
le riz  
bon c

Les  
*yang*  
une h  
prend  
m'en  
vait v  
Catéc

Da  
le tri  
me p  
que j  
ma b  
mont  
pues  
inonc  
maisc  
voyai  
d'hon  
avec  
qu'ils  
s'effo  
cher  
geme

trer dans la Ville, d'autant plus qu'il y avait peu de mois que le Père Duarte y avait visité les Chrétiens, et que mes Catéchistes m'assurèrent qu'il ne s'y trouvait aucun malade.

Notre Eglise de *Han-Keou*, qui jusqu'alors, par la protection des Mandarins de *Han-yang*, n'avait point encore été employée à des usages profanes, venait d'être destinée par un nouveau Gouverneur à servir de magasin pour le riz, qu'il fait distribuer au petit Peuple à bon compte.

Les Chrétiens m'ayant assuré qu'à *Siang-yang* je trouverais plus aisément qu'ailleurs une barque à acheter, me déterminèrent à prendre ce parti : pour m'y transporter, ils m'en prêtèrent une fort grande qui se trouvait vide, et où il n'y avait que moi et mes Catéchistes.

Dans la route que je tins jusqu'à *Che-pai*, le triste spectacle qui se présenta à mes yeux me pénétra le cœur d'une douleur si vive, que je n'osais porter mes regards hors de ma barque ; les eaux débordées avaient surmonté les digues, et les avaient même rompues en plusieurs endroits : les terres étaient inondées à plusieurs lieues aux environs, les maisons ou renversées ou abandonnées ; on voyait quantité de petites barques remplies d'hommes, de femmes, d'enfans à demi-nus, avec des visages pâles et défigurés par la faim qu'ils souffraient, ou par les maladies. Ils s'efforçaient de monter la rivière, pour chercher dans une autre contrée quelque soulagement à leur misère.

Vers le soir grand nombre de Chrétiens, qui montaient ou descendaient la rivière, s'arrêtèrent pour venir passer une partie de la nuit dans ma barque et y faire leurs dévotions. Mon batelier, qui les connaissait, avait soin de les avertir secrètement. Ces bons Néophytes ne savaient en quels termes me marquer leur reconnaissance, de ce que je m'exposais à tant de dangers pour leur salut.

Quand je fus arrivé à *Siang-yang*, dans la petite rivière nommée *Pe-ho*, les Chrétiens m'achetèrent en peu de jours une barque. Elle était solide ; mais elle ne convenait guères à l'usage que j'en devais faire ; outre qu'elle était d'une forme singulière, qui pouvait attirer l'attention des Infidèles, et la faire reconnaître plus aisément, elle devenait inutile dans les petites rivières, où souvent les eaux sont basses. Je fus cependant forcé de la prendre, parce qu'on n'en trouvait pas de meilleure, et que je ne pouvais garder plus long-temps celle où j'étais, sans causer de grands frais au Chrétien qui me l'avait prêtée, et un dérangement dans son commerce, dont il ne m'eût pas été possible de le dédommager.

Après avoir donné plusieurs jours aux Chrétiens qui étaient sur les barques, j'allai visiter les Chrétiens qui se trouvent dans le district de *Tang-hien* et de *Nan-yang*, deux Villes de la province de *Ho-nan*. Les principaux d'entre les Chrétiens étaient venus m'inviter à aller dans leur Pays. J'eus la consolation d'y trouver grand nombre de Fidèles parfaitement

ten  
ren  
gio  
tres  
tir  
me  
C  
Chr  
jour  
qui  
dan  
qu'  
inut  
mill  
avoi  
Je fi  
nou  
cont  
fem  
dont  
gued  
tien  
ébra  
elle  
senc  
emb  
lière  
pas  
elle  
du te  
d'un  
conv  
cord  
M  
T

tement instruits des vérités Chrétiennes , et remplis des plus grands sentimens de Religion. Je ranimai la tiédeur de quelques autres , dont la piété commençait à se ralentir , et à différens jours je remplis paisiblement toutes les fonctions de mon ministère.

Comme j'allai visiter le Chef d'une de ces Chrétientés , où je devais passer quelques jours , on me raconta en chemin que sa mère , qui était sur l'âge , persistait opiniâtement dans son infidélité , et que tous les efforts qu'on avait faits pour l'en retirer , avaient été inutiles. Cette Dame était d'une bonne famille du Pays , et sa conversion pouvait avoir des suites avantageuses à la Religion. Je fis pour elle un vœu à sainte Anne , que nous regardons comme la patronne de cette contrée. A mon arrivée je trouvai une petite femme d'une vieillesse saine et robuste , et dont l'esprit conservait encore toute sa vigueur. J'eus avec elle un assez long entretien , et il ne me parut pas qu'elle en fût ébranlée. Cependant quelques heures après elle vint me trouver , et me déclara en présence de toute sa famille , qu'elle voulait embrasser la Foi. Quoiqu'elle assistât régulièrement à toutes les instructions , je ne crus pas devoir lui conférer sitôt le Baptême : elle convint avec moi qu'il lui fallait encore du temps pour s'y préparer. Comme elle est d'un esprit ferme , je suis persuadé que sa conversion est sincère , et que Dieu lui accordera la grâce de la persévérance.

Mon dessein était d'aller jusques vers *Nan-*

*yang* ; mais comme dans cet endroit il n'y avait pas assez d'eau pour ma barque, je fus obligé de retourner dans la rivière *Pe-ho*, où j'appris en arrivant qu'un Catéchiste venu de *Pekin* était à l'extrémité. J'y envoyai à l'instant, et sur le rapport qu'on me fit, j'allai dès le soir même le confesser et lui administrer le Sacrement de l'Extrême-onction. Il mourut peu après minuit.

Comme c'était le temps du radoub des barques, il y en avait une multitude incroyable sur la rivière. Celles des Chrétiens se rendaient les unes après les autres auprès de la mienne, et l'environnaient. La plus grande partie de ces barques était destinée à assembler les Fidèles. Je fus occupé plusieurs nuits de suite à entendre leurs confessions, à dire la Messe, et à les communier. Tout finissait avant le point du jour. Cette continuité de travail affaiblit beaucoup ma santé, sur-tout dans le temps des grandes chaleurs : d'ailleurs, quelque grande que fût la barque, la multitude des femmes avec leurs enfans, et certaines odeurs qu'elles répandent sur leurs cheveux, affadissent le cœur ; et sans un mouchoir trempé dans du vinaigre que je portais de temps-en-temps au nez, je serais tombé plusieurs fois en défaillance. Le corps souffre dans ces occasions, il est vrai, mais l'esprit est content, et la piété de ces Néophytes dédommage au centuple de toutes ces fatigues.

De *Pe-ho* j'allai à *Tong-tsing-ouan*, où plusieurs Chrétiens m'attendaient dans leurs

bar  
qua  
je  
qu  
cel  
clu  
n'in  
dra  
dan  
que  
raie  
nera  
mais  
tier  
et m  
tous  
phyt  
A  
Ton  
Lou-  
de là  
vinre  
eux.  
trou  
qui  
autre  
devic  
me d  
de d  
lend  
une  
cons  
aller  
est é

barques : mais comme les Infidèles de ce quartier-là sont d'un caractère dangereux , je crus devoir prendre plus de précautions que je n'avais fait à *Pe-ho*. Je consultai sur cela les principaux Chrétiens , et il fut conclu que ceux qui étaient sur les barques, n'iraient point aux assemblées que je tiendrais dans les terres , et que ceux qui sont dans les terres n'iraient point sur les barques ; que les hommes et les femmes auraient leur jour marqué , et qu'on m'en donnerait la liste. Je pris mon logement dans la maison d'un Chrétien , où il y avait un quartier fort retiré : j'y demeurai quelques jours , et moyennant ces précautions , je procurai tous les secours spirituels à ces bons Néophytes sans la moindre alarme.

A peine avais-je fini les assemblées de *Tong-tsing-ouan* , que des Chrétiens de *Lou-hou* , qui sont à deux bonnes journées de là , dans le district de *Tsao-yang-hien* , vinrent me prendre pour aller par terre chez eux. Dès le premier jour un des chevaux se trouva si fatigué , que le principal Chrétien qui me conduisait , résolut d'en louer un autre au Faubourg de *Tsao-Yang* , où nous devions coucher. A la vue de cette Ville , il me dit que s'il n'y avait pas un détour à faire de deux grandes lieues pour la journée du lendemain , il me proposerait d'aller visiter une famille Chrétienne qui serait infiniment consolée de me voir. Je me déterminai à y aller sur l'heure : la maison de cette famille est écartée de toutes les autres qui sont dans

le même lieu. Quand j'en fus assez proche , j'envoyai un Catéchiste pour voir s'il n'y avait point quelque Infidèle du voisinage , et je m'assis au coin d'une haie pour attendre sa réponse. Il revint peu après , en s'écriant : *Grâce singulière de Dieu ! vous êtes venu à temps pour procurer une sainte mort à un bon vieillard qui est sur le point d'expirer : il a encore l'esprit sain , et est plein de connaissance.* Mon Catéchiste retourne aussitôt chez le malade , et lui apprend qu'un Père spirituel arrive. *Un Père spirituel* , dit le malade ! *il n'en est jamais venu dans ces quartiers ; eh ! qui l'amène ici ?* Il va à Lou-teou , dit le Catéchiste. *Ce n'est pas ici le chemin* , reprit le malade. J'entrai dans ce moment-là même , et je le trouvai levant les mains au Ciel pour remercier Dieu d'un si grand bienfait. Dès qu'il m'aperçut : *un Père spirituel* , s'écria-t-il , versant des larmes en abondance , *quelle bonté ! quelle providence de Dieu sur moi dans l'état où je me trouve !* Il se confessa avec une présence d'esprit admirable , et répondit à toutes les prières de l'Eglise , lorsque je lui donnai l'Extrême-onction. Enfin un peu avant minuit , après avoir produit tous les actes que la Religion inspire dans ces derniers momens , il expira tranquillement entre mes bras.

Je comptais d'aller prendre un peu de repos dans la salle où l'on reçoit les gens de dehors , car il n'y avait pas d'autre endroit où je pusse me retirer , lorsqu'il entra un vieillard vénérable par sa longue barbe blan-

ch  
d'a  
ave  
je r  
ord  
de  
mo  
C  
ven  
ving  
de l  
décr  
lien  
pers  
ligio  
silen  
res c  
reus  
instr  
deva  
sans  
à rép  
il le  
Sect  
cont  
de n  
sion  
J'ent  
et je  
volo  
mièr  
avou  
était  
prof

che ; me doutant bien qu'il m'adresserait d'abord la parole , et que si je liais entretien avec lui , il reconnaîtrait que j'étais étranger , je me contentai de lui faire les complimens ordinaires , et sous quelque prétexte je sortis de la maison : j'allai m'asseoir au pied d'un monceau de paille à quelque pas de la porte.

Ce vieillard était parent du malade qui venait d'expirer. A l'âge de plus de quatre-vingts ans , il ne laissait pas d'avoir encore de la vigueur. Il était Chef d'une Secte fort décriée dans l'Empire , qui se nomme *Pellen-Kiao*. La jeunesse de mon Catéchiste lui persuada que par ses invectives contre la Religion chrétienne , il le réduirait bientôt au silence. Il commença par attaquer les Mystères de la Trinité et de l'Incarnation. Heureusement il y avait peu de jours que j'avais instruit ce Catéchiste , de la manière dont il devait s'y prendre pour confondre les partisans de cette Secte impie. Il ne s'amusa point à répondre aux objections du Sectaire , mais il le pria de l'éclaircir sur les principes de sa Secte ; il lui en fit voir les absurdités et les contradictions ; il lui prouva ensuite la vérité de notre sainte Religion , réfutant par occasion les frivoles objections qu'il avait faites. J'entendais cet entretien du lieu où j'étais , et je priais le Seigneur d'éclairer cet aveugle volontaire ; mais il ferma les yeux à la lumière ; et pour toute réponse il se retira , en avouant au Catéchiste que la Loi chrétienne était pareillement bonne. J'admirai alors la profondeur des jugemens de Dieu , qui avait



ménagé le passage d'un Missionnaire, pour mettre le sceau à la prédestination de l'humble Néophyte, et à la réprobation du vieillard endurci dans ses erreurs.

Quand je fus arrivé à *Chu-Kia*, près de *Lou-teou*, je trouvai une Chrétienté nombreuse et bien ramassée. On me donna un logement commode et éloigné des maisons des Infidèles, dans lequel les Chrétiens des environs s'assemblèrent pour participer aux Sacremens.

Après avoir passé huit jours avec eux, je retournai à *Tong-tsing-ouan*, où je trouvai des Chrétiens de *Kouang-hoa* qui m'attendaient depuis deux jours. Il y avait au Port un grand nombre de barques nouvellement arrivées, toutes remplies de Néophytes. On ne put trouver qu'une seule barque propre à les y assembler, et à exercer les fonctions de mon ministère, mais elle était si mal équipée et si mal couverte, que je fus très-incommodé d'un vent froid et violent qui soufflait toutes les nuits. C'est à quoi j'attribue la maladie dangereuse dont je fus attaqué, et qui me mit aux portes de la mort.

Le 9 Octobre, veille de saint François de Borgia, je fus pris d'une fièvre si violente, qu'elle me fit juger que la maladie serait sérieuse. Je balançai si, dans la situation où je me trouvais, il ne serait pas à propos de différer la visite des Chrétiens qui m'attendaient dans les terres. J'eus honte ensuite de cette pensée; tant de personnes à confesser, me disais-je, tant d'autres à baptiser! Ainsi

le 10, je montai à cheval, et je me rendis dans la maison qui m'était destinée.

Le mal ne fut pas long-temps sans se déclarer. J'eus, pendant dix-huit jours, une fièvre ardente avec d'affreux redoublemens, qui me prenaient tous les soirs, et duraient jusqu'au lever du soleil. Je me trouvais dans un si grand épuisement, qu'il me fallut, pour entendre les confessions, tenir la tête appuyée sur une table, et m'asseoir sur une chaise pour conférer le Baptême. A deux jours différens, on crut que j'étais près d'expirer. Les Chrétiens firent la recommandation de l'ame; et s'ils eussent trouvé un cercueil assez long pour moi, ils l'auraient acheté. J'eus toujours l'esprit net en cet état, et je goûtais intérieurement la plus douce consolation de me voir mourir entre les bras de ces bons Néophytes, qui environnaient mon lit, fondant en larmes, et récitant continuellement des prières.

C'est sans doute à la ferveur de leurs prières que je suis redevable de ma guérison. La fièvre cessa. Mais il me resta une grande faiblesse d'estomac dont j'eus de la peine à me remettre. Je ne laissai pas de baptiser soixante-dix-sept Catéchumènes, et d'entendre les confessions de cent trente-neuf personnes. Il y eut moins de communions, parce que je ne pus dire que cinq fois la Messe, n'osant risquer de la dire plus souvent, de crainte qu'après la consécration il ne me prit une défaillance.

Aussitôt que je fus en état de sortir, j'al-

lai rejoindre ma barque , pour achever la visite des Chrétientés de *Tong-tsing-ouan*. J'y trouvai plusieurs barques de Chrétiens qui m'attendaient , et qui en avaient préparé une grande , très-commode pour y tenir nos assemblées. Je ne pouvais aller dans les terres que pendant la nuit ; je m'y rendis plusieurs jours de suite ; les instructions , les confessions et les baptêmes duraient jusques au-delà de minuit ; après quoi je disais la Messe pour me retirer sur la barque avant le point du jour. Il fit pendant tout ce temps-là un vent très-froid et très-sec , auquel mon état de convalescent me rendait bien sensible.

Je descendis ensuite la rivière pour me rendre sur les terres dépendantes de *Ngan-lo*. J'y trouvai des Chrétientés nombreuses , qui se sont maintenues dans une grande ferveur. Puis je passai par *Tching-Kiang-tsi* , où je m'arrêtai quelque temps en faveur des Chrétiens qui voulaient faire leurs dévotions , et pour baptiser quelques Catéchumènes bien instruits , qui vinrent de l'autre côté de la rivière pour recevoir la grâce du Baptême , à laquelle ils aspiraient depuis long-temps.

De là j'allai vers *Ngan-lo* , où je me rendais tous les soirs pour retourner de grand matin sur ma barque. Je ne m'aperçus point qu'on fit attention à moi , ni sur le chemin , ni dans les rues , qui sont assez désertes. Mais de quelle douleur ne fus-je pas pénétré à la vue de nos Eglises possédées aujourd'hui par les Infidèles , et réduites à des usages souvent idolâtriques , après avoir été , durant tant

d'a  
Jés  
exe  
mo  
Ch  
aus  
dan  
en  
tier  
for  
et p  
tier  
à u  
mil  
à ce  
C  
ne l  
Rel  
mai  
asse  
jour  
pou  
con  
et l  
lui  
tait  
P  
cett  
mar  
que  
la fa  
Infi  
d'un

d'années , sanctifiées par la présence de Jésus-Christ !

Quand j'eus fini dans ce quartier-là les exercices de ma Mission , je fis avertir de mon arrivée les Chrétiens qui sont vis-à-vis *Che-pai* , grosse Bourgade , où je me rendis aussitôt : j'y laissai ma barque , et j'entrai dans les terres pour aller à *Ye-Kia-tsi* , qui en est éloigné de trois lieues. Cette Chrétienté donne de grandes espérances ; elle s'est formée insensiblement par les bons exemples , et par la patience de quelques Dames Chrétiennes , et d'une entr'autres qui a été mariée à un Infidèle d'une riche et nombreuse famille , nommé *Yé* , lequel a donné son nom à cette contrée.

Cet Infidèle , plein d'estime pour sa femme , ne la troublait point dans les exercices de la Religion qu'elle avait embrassée à son insçu , mais il ne pouvait souffrir qu'elle allât aux assemblées que faisait le Missionnaire. Un jour qu'elle profita de l'absence de son mari , pour s'y rendre avec son fils qu'elle avait converti à la Foi , le mari vint la chercher , et l'emmena brusquement , sans cependant lui faire le moindre reproche , tant il respectait sa vertu.

Peu après , Dieu accorda aux prières de cette vertueuse Dame la conversion de son mari , qui n'était retenu dans l'infidélité , que par des considérations humaines. Il eut la force de mépriser les railleries de ses amis Infidèles ; il reçut le Baptême ; et au bout d'une année passée dans la pratique des ver-

tus Chrétiennes , il mourut dans de grands sentimens de piété. Je logeai dans sa maison , où je confessai treize personnes et donnai le Baptême à vingt-six autres , dont vingt-deux étaient de sa famille. J'y laissai plusieurs Catéchumènes qui avaient encore besoin d'instructions , et que je baptiserai dans quelque temps.

En suivant ma route pour me rendre à *Yo-Kia-Keou* , j'eus la consolation d'administrer les Sacremens à un grand nombre de Chrétiens , soit dans les barques , soit dans les terres. La misère causée par l'inondation dont j'ai parlé était extrême ; les hommes avaient la plupart quitté le Pays , pour aller chercher ailleurs de quoi vivre ; leurs femmes vinrent me trouver en grand nombre , pâles et défigurées : je crois que plusieurs d'entr'elles n'auront pas survécu longtemps aux efforts de leur piété.

En allant environ deux lieues dans les terres , pour visiter quelques familles nouvellement Chrétiennes , j'entrai dans une maison où se trouvait une jeune femme , qui m'attendait, ce semble, pour mourir : à peine eut-elle reçu les Sacremens de la Pénitence et de l'Extrême-onction , qu'elle expira.

Je m'arrêtai un jour entier dans la maison d'une autre famille nombreuse , où plusieurs vinrent se confesser , et m'amènèrent leurs enfans pour leur conférer le saint Baptême ; la prudence ne me permit pas d'y dire la Messe.

Une autre famille également nombreuse

et toute composée de Chrétiens, qui venaient de rebâtir leurs maisons consumées par les flammes, fut bien consolée de me voir, et ces bonnes gens ne savaient comment marquer leur reconnaissance. Cette affliction qui leur était arrivée assez récemment, avait ravivé leur ferveur, et rétabli parmi eux l'union et la paix, que l'intérêt et la jalousie avaient troublée pendant quelque temps. Je leur dis la Messe, à laquelle ils communiquèrent en grand nombre.

Lorsque j'arrivai à *Yo-Kia-Kcou*, je fus d'abord affligé de ce qu'il n'y avait point de lieu propre à assembler les Fidèles, mais la Providence me secourut : il se trouva dans la rivière une grande barque qui était vide, où j'eus toute la liberté de m'acquitter de mes fonctions ; les Chrétiens s'y rendirent de toute la Campagne. Comme j'étais sur mon départ, ils me prièrent de le différer de deux jours, pour faire venir les Catéchumènes. Ils me les amenèrent en grand nombre, et entre autres sept pères de famille, qui étaient eux et leurs enfans parfaitement instruits des vérités de la Foi.

Mon dessein était d'aller pendant le jour dans les terres visiter les diverses Chrétientés, et m'instruire par moi-même de l'état où elles se trouvaient ; mais les Chrétiens s'y opposèrent, parce que selon eux je ne pouvais passer la nuit en sûreté sur la rivière vis-à-vis de leurs maisons. En effet, la disette qui durait depuis trois ans dans cette contrée, avait attiré une multitude surpre-

nante de voleurs; les barques n'y demeuraient pendant la nuit qu'avec les plus grandes précautions; les maîtres de ces barques les joignaient ensemble, les serraient le plus qu'ils pouvaient, et les liaient les unes aux autres avec des chaînes, de crainte que les voleurs ne coupassent pendant la nuit les amarres, et ne les tirassent à l'écart pour les piller avec plus de liberté. Les Chrétiens qui en avaient deux grandes, placèrent la miëne au milieu des leurs, auxquelles ils l'attachaient tous les soirs avec des chaînes.

Moyennant cette précaution, je passais la nuit dans ma barque, et je pouvais aller le jour dans les terres. Je proposai à quelques-uns d'aller chez eux, pour entendre les confessions de leurs femmes, et baptiser leurs enfans qu'ils ne pouvaient pas apporter de si loin. Leur zèle pour ma conservation leur fit naître des difficultés que j'eus bientôt applanies : les canaux, disaient les uns, ont été gâtés par les inondations et sont remplis de sable : hé bien, leur répondais-je, j'irai à pied. D'autres m'objectaient que depuis longtemps le riz manquait dans leur maison, et qu'ils n'avaient pas de quoi en acheter; qu'ils ne vivaient que de petits poissons et de racines qu'il leur fallait chercher assez avant en terre. Cela me suffira, leur disais-je : je visitai donc toutes les familles Chrétiennes de cette contrée : je fus surpris de trouver en vie une petite naine que j'avais vue les années précédentes; elle avait plus de quatre-vingts ans, et était encore saine de corps et d'es-

prit  
enc  
rega

L  
ouan  
tienn  
posé  
à l'e  
port  
des.  
pas  
de ce  
jour  
hasa  
naiss  
dit n  
tend  
gnan  
Dieu  
cita  
forte  
fure  
non  
voya  
plus  
niers  
fami  
sa pa  
dans  
de se

D  
était  
arbr  
mais

prit : elle paraissait transportée de joie de voir encore un Missionnaire avant sa mort, qu'elle regardait comme peu éloignée.

La misère n'était pas moins grande à *Meouang-tsoui* ; parmi plusieurs familles Chrétiennes que je visitai, j'en trouvai une, composée de huit personnes, qui toutes étaient à l'extrémité ; il n'y avait que la mère qui se portât bien, et qui secourait tous ces malades. Ceux qui m'accompagnaient ne croyaient pas que je pusse donner l'absolution au chef de cette famille, parce que depuis quelques jours il était en délire. On lui dit, à tout hasard, que j'étais arrivé. Comme il me connaissait depuis long-temps, dès qu'il entendit mon nom, il se tourna de mon côté, me tendit la main, se leva sur son séant, et joignant les mains avec respect, il remercia Dieu de la grâce qu'il lui accordait ; il récita ensuite ses prières avec un ton de voix si forte et si distincte, que tous les assistans en furent frappés d'étonnement ; puis il prononça plusieurs actes si couramment, qu'on voyait bien qu'il s'y était exercé depuis plusieurs années. Je lui administrai les derniers Sacremens, et je confessai toute cette famille. J'admirai la fermeté de la mère, et sa parfaite résignation à la volonté de Dieu, dans cette affliction générale de son mari et de ses enfans.

Dans le district de *Hang-tchuen*, la digue était ci-devant bordée de maisons et de grands arbres ; maintenant on n'y voit nul vestige de maisons, et les arbres sont ou coupés ou déla-



cinés par l'inondation. Les hommes que j'avois fait avertir un ou deux jours auparavant, vinrent se confesser sur ma barque, et m'apportèrent leurs petits enfans pour les baptiser: *et vos femmes*, leur disais-je, *seront-elles privées de cette consolation? Quel moyen*, me répondaient-ils? *vous savez qu'elles ne peuvent venir à votre barque, et vous ne pouvez pas passer ici la nuit comme autrefois; il n'y aurait point de sûreté pour vous.*

En descendant la rivière, il ne me fut pas possible de visiter les Chrétientés de *Hanyang*, parce que la plupart étaient trop voisines de *Han-Keou*, et qu'il était à craindre que mon arrivée ne fût divulguée imprudemment, n'ayant pu avertir les Chrétiens des précautions qu'il y avait à prendre: je différerai cette visite à un autre temps.

Mais je m'aperçois, mon Révérend Père, qu'en continuant de vous rendre un compte exact de tous les endroits que j'ai parcourus dans cette vaste Province, pour procurer aux Chrétiens les secours spirituels qui leur manquent par l'éloignement de leurs Pasteurs, je m'expose à vous fatiguer par des redites ennuyeuses. Le détail que j'ai fait jusqu'ici, de la manière dont j'assemble secrètement les Fidèles, vous fait assez connaître les moyens qui se prennent en ce temps de persécution, pour établir et maintenir la Foi dans ces Chrétientés désolées: ainsi, sans entrer davantage dans les mêmes détails, je m'attacherai à ce qui m'est arrivé de plus singulier.

G  
Dieu  
tions  
ou tr  
décor  
ment  
présen  
les ra  
ceux-  
dans  
temp  
vingt-  
Koua  
fallut  
dans  
Je de  
chez  
que j  
dont  
grand  
souple  
vers  
tienté  
que d  
loin d  
sans,  
mieux  
venir  
que q  
et que  
voyag  
Un  
la riv  
transp

Grâces à la protection particulière de Dieu, j'ai rempli assez paisiblement les fonctions de mon ministère ; il n'y a eu que deux ou trois occasions où j'ai couru risque d'être découvert. Une fois il échappa imprudemment à un jeune homme quelques paroles en présence de plusieurs Infidèles qui pouvaient les rapporter aux Soldats de la garde, et ceux-ci seraient venus aussitôt me chercher dans la maison où je logeais : j'en fus averti à temps, et je partis sur l'heure pour aller à vingt-quatre lieues de là, dans le district de *Kouang-hoa*. Pour gagner la rivière, il me fallut essuyer une grosse pluie, et marcher dans des chemins très-boueux et très-glissans. Je demurai près d'un mois à *Kouang-hoa*, chez un ancien Chrétien nommé *Chei* : chaque jour était marqué pour tant de familles, dont le nombre était fixé, afin d'éviter un trop grand abord, qui aurait pu faire naître des soupçons. Je partais le soir pour me rendre vers le commencement de la nuit aux Chrétiens des environs : je n'étais accompagné que d'une seule personne, qui marchait assez loin devant moi, afin de persuader aux passans, que je connaissais les chemins, et de mieux détourner l'idée qui aurait pu leur venir que j'étais Européen. C'est une pratique qui m'a été suggérée par des Chrétiens, et que j'observe assez ordinairement dans mes voyages par terre.

Une autre alarme m'empêcha de passer la rivière du côté de *Kou-tchin*, et de me transporter dans les terres où il y a quantité

de familles Chrétiennes, à quatorze lieues au nord de cette Ville. Deux ou trois Chrétiens, un peu chicaneurs, avaient donné lieu à cette alarme : au lieu de terminer une affaire d'intérêt par un accommodement à l'amiable, comme ils pouvaient le faire aisément, ils s'avisèrent d'aller jusqu'à trois fois porter leurs plaintes aux Mandarins, et ils attaquèrent dans leurs accusations un riche Lettré du Pays : celui-ci accusa à son tour les Chrétiens de faire des assemblées, où ils concertaient ensemble des projets de révolte. On jugea que les preuves qu'apportait le Lettré, pour se rendre maître d'une certaine portion de terre qui lui était disputée, n'étaient pas suffisantes ; mais peu après des Officiers du Tribunal parcoururent les maisons des Chrétiens, et en arrêterent huit ou dix, dont quelques-uns furent chargés de chaînes, et entr'autres un nommé *Tsing*, qui était regardé comme le Chef des Chrétiens, et à qui on mit une grosse chaîne au cou. Sur les représentations qu'ils firent, que c'était le temps de la récolte, ils furent renvoyés sans caution.

Les Officiers qui les arrêterent ne produisirent aucun ordre du Mandarin ; ils dirent seulement que l'Empereur avait pros crit la Religion chrétienne, et que ceux qui la professaient, devaient être réprimés par un châtement exemplaire. Plusieurs Chrétiens de ce canton-là sont venus me trouver pour faire leurs dévotions : un de ces plai deurs vint avec les autres, et je crus devoir

le p  
cette  
Diet  
et H  
Que  
et d  
sous  
Pe  
d'un  
raison  
inqu  
toute  
admi  
de C  
soirs  
vieill  
j'entr  
quelc  
mal-  
fesai  
couv  
tout  
que,  
avaie  
der a  
accou  
cœur  
que s  
je m'  
Je  
de le  
sa pas  
à un d  
aux C

le punir de sa faute en le privant , pour cette année , de la Communion. Grâce à Dieu cet orage n'a eu aucune mauvaise suite, et pas un seul n'a chancelé dans sa Foi. Quelques-uns abandonnèrent leur récolte ; et disparurent pour un temps , afin de se soustraire à la malignité des Infidèles.

Peu de temps après , un ancien Néophyte , d'un âge avancé , et dont je n'avais nulle raison de me défier , me causa une nouvelle inquiétude. Il y avait six jours que je passais toutes les nuits dans une grande barque à administrer les Sacremens à une multitude de Chrétiens qu'on allait chercher tous les soirs dans de petites barques couvertes. Le vieillard vint à son tour , et à son air effaré j'entrevis d'abord qu'il était dominé par quelque passion violente ; en effet , il était mal-content de son fils pour des raisons qui faisaient honneur au fils , et qui auraient dû couvrir le père de confusion. Il était surtout courroucé contre les Chrétiens de ce que , sans avoir égard à ses plaintes , ils avaient choisi ce jeune homme pour présider aux assemblées , et y réciter les prières accoutumées. Il me déchargea sur cela son cœur ; et d'un ton menaçant , il m'ajouta que si je confirmais le choix des Chrétiens , je m'en repentirais.

Je lui répondis avec douceur , et je tâchai de le calmer. Comme je n'entrais pas dans sa passion , il se retira brusquement , et dit à un de mes Catéchistes qu'il allait me déférer aux Chefs du quartier et aux Officiers du

Tribunal. Je me retirai à *Kouang-hoa*, bien plus touché de la malheureuse disposition de son esprit, que du mal qu'il voulait me faire. Je m'adressai à Dieu, dont je ressentais chaque jour la protection, et je le priai avec larmes de changer le cœur de cet infortuné vieillard.

Quelques mois après je repassai par le même endroit, et je m'informai de sa conduite: *Il n'est pas reconnaissable*, me répondirent les Chrétiens; *depuis quelque temps il fait des prières extraordinaires; il pleure, il jeûne, et mène une vie très-austère; il s'est parfaitement réconcilié avec son fils; enfin c'est un autre homme, et vous le trouverez tout-à-fait changé.*

En effet, à peine eut-il appris mon arrivée, qu'il vint en hâte à ma barque; et se jetant à mes pieds, fondant en pleurs, il me demanda pardon, et me répéta plusieurs fois qu'il ne méritait pas de vivre. Il me pria ensuite de le confesser; ce qu'il n'avait pas voulu faire auparavant, ne daignant pas même écouter mes exhortations, ni celles des Chrétiens. Il se confessa jusqu'à trois fois, mais il se croyait indigne d'approcher de la sainte Table: je le rassurai, et il communia avec des sentimens de pénitence et de ferveur qui édifièrent les Fidèles. Ceux qui connaissaient le naturel de ce vieillard, regardèrent son changement comme un vrai miracle de la grâce.

Permettez-moi, mon Révérend Père, de vous communiquer une observation que j'ai

faite  
Bour  
la vil  
sus e  
trouv  
qu'il  
à lui  
sa pr  
velles  
ruisse  
née,  
elle c  
d'un  
je l'a  
le sec  
été su  
et si e  
cher l  
que fi  
une f  
la riv  
coule  
lieu  
égale  
étaien  
que  
Che-p  
entre  
sable  
de pl  
que l  
tinuer  
de sa  
jeta s

faite sur cette rivière vers *Che-pai*, grosse Bourgade qui est à six lieues au-dessous de la ville de *Ngan-lo*. Quelques lieues au-dessus et au-dessous de ce Bourg, la rivière se trouve considérablement diminuée, sans qu'il se fasse aucun partage de ses eaux; et à huit ou neuf lieues au-dessous, elle reprend sa première grandeur sans recevoir de nouvelles eaux que celles de quelques petits ruisseaux qui, la plus grande partie de l'année, sont presque à sec vis-à-vis *Che-pai*; elle est tellement diminuée, qu'à la réserve d'un canal voisin qui n'est pas fort large, je l'ai passée et repassée plusieurs fois avec le secours d'une simple perche. J'ai toujours été surpris de trouver là cette rivière si basse et si étroite; mais je n'ai pensé à en chercher la raison, qu'à l'occasion d'un naufrage que fit une grosse barque qui appartenait à une famille Chrétienne. Dans l'endroit où la rivière diminue presque tout-à-coup, elle coule avec une extrême rapidité; et dans le lieu où elle reprend sa grandeur, elle est également rapide. A la 6.<sup>e</sup> lune que les eaux étaient grandes et le vent assez fort, la barque dont je parle, arrivant au-dessus de *Che-pai*, fut jetée sur un banc de sable, car entre ces deux endroits tout est plein de sable mouvant qui change continuellement de place. Le Batelier jeta l'ancre jusqu'à ce que le vent diminuât, et lui permit de continuer sa route; mais un bouillonnement de sable mouvant qui vint de dessous l'eau, jeta sa barque sur le côté; un second bouil-

lonnement lui succéda , puis un troisième , et un quatrième , qui mirent la barque en pièces. Sa femme , et un de ses enfans voulant sauver quelques meubles , furent entraînés à plus d'un *Ly* (1) par la rapidité de l'eau : le mari abandonna tout pour aller à leur secours avec son canot , et il leur sauva la vie ; mais il perdit toutes ses marchandises , et il fut réduit à la mendicité. Les Chrétiens qui connaissaient sa vertu , l'assistèrent dans ce besoin extrême.

Quand j'arrivai à cet endroit où se fit le naufrage , le temps était doux et serein : j'y aperçus de tous côtés des tournoiemens d'eau , dont le centre entraînait au fond les ordures de la rivière , avec des bouillonnemens de sable. Au-dessous de ces bouillonnemens , l'eau était rapide , mais sans aucune chute d'eau. Dans l'autre endroit qui est plus bas , et où la rivière reprend sa grandeur naturelle , on n'y aperçoit point de tournoiement , mais des bouillonnemens de sable , et la rapidité de la rivière est accompagnée de chûtes d'eau : on y voit des espèces de petites Iles à quelque distance les unes des autres. Ce n'est point de la terre qui paraît sur la surface de l'eau : ce sont des branches d'arbres , des racines , des roscaux , des herbes liées ensemble. Un Chrétien de ce lieu-là , qui était sur ma barque , me les fit remarquer , et me dit que ces branchages sortaient de dessous l'eau , sans qu'on

---

(1) Dix Lys font une lieue.

pû  
ma  
du  
im  
flot  
de  
tou  
était  
daic  
pou  
V  
aux  
men  
l'en  
l'eau  
fait  
jusq  
au-d  
forc  
elle  
ces  
aper  
perd  
terre  
crois  
rivie  
prop  
lieu  
A  
une  
que  
fami  
dès  
Chef

pût savoir d'où ils venaient , et que ces masses qui avaient sept à huit toises de face du côté que nous les dépassâmes , étaient immobiles , et tenaient au fond de l'eau sans flotter ; qu'il était dangereux d'en approcher de trop près , parce que l'eau bouillonnait tout autour ; que cependant quand les eaux étaient fort basses , les pêcheurs se hasardaient à aller prendre ce qui surnageait , pour s'en servir en guise de bois de chauffage.

Voilà , mon Révérend Père , ce qui paraît aux yeux. Votre conjecture sera apparemment la même que la romaine. Je juge qu'à l'endroit de la rivière qui est au-dessus , l'eau entre dans des gouffres de sable qu'elle fait bouillonner , et qu'elle coule sous terre jusqu'à l'endroit qui est à huit ou neuf lieues au-dessous , d'où elle sort en poussant avec force les ordures qu'elle a précipitées avec elle dans le premier endroit , et forme ainsi ces Ilots d'herbes et de branchages qu'on y aperçoit. On connaît des rivières qui se perdent entièrement ou en partie dans la terre , et vont sortir ailleurs. Mais je ne crois pas qu'on ait guères entendu parler de rivière , dont une partie se perde sous son propre lit , pour aller s'y rendre à quelques lieues de là.

Aux environs de *Che-pai* , il s'est formé une Chrétienté nouvelle assez nombreuse que je n'ai pu visiter , parce que toutes ces familles sont au milieu de leurs parens Infidèles. J'envoyai avertir le *Hoci-chang* ou Chef de cette Chrétienté de venir me trou-



ver, pour convenir avec lui du jour où ces nouveaux Fidèles viendraient s'assembler dans ma barque. Ce Chef vint aussitôt accompagné de plusieurs pères de famille ; et à peine fut-il arrivé au bord de la rivière, qu'il se mit à crier de toutes ses forces : *Laoye, Lai-Leao*. Le Père est donc venu ? Heureusement la Providence avait conduit une barque de Chrétiens auprès de la mienne : je les fis tous passer sur cette barque pour cacher la mienne aux Infidèles qui m'environnaient de toutes parts. J'envoyai ensuite un Catéchiste pour leur dire que dans les conjonctures présentes, il y avait des mesures de prudence à garder, qu'ils étaient venus en trop grand nombre et avec trop d'éclat ; qu'ils retournassent chez eux, et que dans peu de mois je reviendrais les voir : et comme je savais d'ailleurs que plusieurs d'entr'eux n'étaient pas assez bien instruits pour recevoir le baptême, ou pour approcher des Sacremens, je leur fis distribuer des feuilles de catéchisme, et des livres qui traitent de la Religion, afin de s'en mieux instruire jusqu'à mon retour.

Un seul exemple vous fera connaître ce que les Chrétiens ont à souffrir de leurs parens Idolâtres. Un Chrétien, nommé *Etienne Ouang*, dont j'ai baptisé la famille entière, qui est très-nombreuse, et qu'il avait parfaitement bien instruite, avait eu le chagrin de voir mourir un de ses frères : Quelques-uns de ses parens, fort attachés aux Idoles, prétendirent faire leurs cérémonies supers-

titie  
leur  
céré  
que  
en a  
inve  
soit,  
et l'  
mém  
une  
mais  
com  
tres p  
des n  
Pe  
pria  
dait p  
si cru  
son p  
qui v  
envia  
d'être  
d'ind  
Chris  
à un  
à rec  
Le  
Relig  
dèles  
fatigu  
naire  
à div  
ne pe  
dant

titieuses : *Ouang* s'y opposa avec zèle , et leur dit que son frère étant Chrétien , les cérémonies étaient déjà faites de la manière que la Religion chrétienne les prescrit. Il y en a qui assurent qu'il lui échappa quelques invectives contre les Idoles ; quoi qu'il en soit , ces Infidèles se jetèrent sur leur parent , et l'accablèrent de coups ; quelques-uns même des plus emportés , le traînèrent à une flaque d'eau qui est à deux pas de la maison , et lui plongèrent la tête dans l'eau , comme ayant dessein de le noyer. Mais d'autres plus inodérés accoururent , et le tirèrent des mains de ces furieux.

Pendant ce temps-là , ce fervent Chrétien priait Dieu de venir à son secours , et demandait pardon pour ceux qui le maltrahent si cruellement ; c'est ce que m'a rapporté son père , âgé de plus de soixante-dix ans , qui vint me trouver sur ma barque , et qui enviait à son fils le bonheur qu'il avait eu d'être jugé digne de souffrir des outrages et d'indignes traitemens pour la cause de Jésus-Christ. Il m'amenait une de ses filles , mariée à un Infidèle , que je trouvai très-disposée à recevoir le Baptême.

Les tristes conjonctures où se trouve la Religion persécutée , et la haine des Infidèles pour ceux qui l'embrassent , gênent et fatiguent extraordinairement un Missionnaire. Les instructions peuvent bien se faire à diverses reprises pendant le jour , mais il ne peut entendre les confessions que pendant la nuit , et la Messe doit être toujours

achevée avant la pointe du jour. Dans les terres, les familles sont souvent éloignées de l'endroit où le Missionnaire est logé; outre que ces bonnes gens ne quittent leur travail que fort tard, celui chez qui il loge, a soin de les avertir de ne venir qu'assez avant dans la nuit, et lorsque tous ses voisins sont couchés.

Il en est à-peu-près de même sur les rivières; il n'y a de sûreté que pendant la nuit, parce que durant le jour, tout est à craindre des barques voisines de ceux qui ont leurs maisons sur le bord de la rivière, et du concours des autres qui vont et qui viennent pour leur commerce. On est soutenu dans ces fatigues par la ferveur et la piété des Fidèles, que ni la distance des lieux, ni la rigueur des saisons, ni les incommodités des chemins ne peuvent arrêter, quand ils sont avertis de la présence du Missionnaire.

Dans un Village, qui est à quelques lieux de *Han-keou*, je logeai chez un ancien Chrétien, dont le petit-fils, qui n'a que douze ans, me charma par sa ferveur et son zèle. Ce jeune enfant ne désesparait pas de la porte de ma chambre, et il y demeura constamment matin et soir, lisant à tous ceux qui venaient les instructions faites pour les préparer à la confession et à la communion. *Il faut bien*, disait-il, *que je contribue, autant qu'il m'est possible, au salut de leurs ames.*

Mais ce que j'appris en arrivant à *Licoukia-ke*, me blessa vivement le cœur. Le chef d'une riche et nombreuse famille, toute Chrétienne,

Chr  
le B  
plus  
tions  
verti  
plus  
teme  
Relig  
exerc  
de pr  
tenir  
la grâ  
lui ac  
naitre  
secon  
La  
cet ob  
Catéc  
tiser.  
voyag  
pressâ  
retour  
penda  
enlevé  
ver pe  
Il mou  
grands  
le plus  
A p  
du déf  
leur d  
plus d  
la grâ  
ser au  
To

Chrétienne, venait de mourir, sans recevoir le Baptême, après lequel il soupirait depuis plusieurs années. Ce Lettré faisait les fonctions du plus zélé Catéchiste; il avait converti toute sa famille, et en avait gagné plusieurs autres à la Foi: il observait exactement les jeûnes, et tout ce que prescrit la Religion, sans jamais manquer à aucun des exercices de piété; il se faisait un honneur de prêter sa maison au Missionnaire pour y tenir ses assemblées; il ne lui manquait que la grâce du Baptême, qu'on n'avait pu encore lui administrer, parce qu'avant que de connaître la Loi chrétienne, il avait épousé une seconde femme du vivant de la première.

La mort de la première femme ayant levé cet obstacle, il envoya aussitôt avertir le Catéchiste de cette contrée de venir le baptiser. Le Catéchiste était engagé dans un voyage, et ne voyant point que la chose pressât, il remit le Baptême jusqu'à son retour, qui ne devait pas être éloigné. Cependant le Lettré tombe malade, et est enlevé en peu de jours, sans qu'on pût trouver personne qui sût administrer le Baptême. Il mourut, à ce qu'on m'a assuré, dans de grands sentimens de Religion, et témoignant le plus ardent desir de le recevoir.

A peine sut-on la mort de son fils que le fils du défunt vint me trouver, accablé de douleur de la perte qu'il avait faite, et encore plus de ce que son père avait été privé de la grâce du Baptême. Il me pria de baptiser au plutôt sa mère. Un moment après

cette Dame m'envoya un de ses premiers domestiques, dont toute la famille est Chrétienne, pour m'inviter à prendre mon logement dans sa maison. Je ne crus point devoir accepter ses offres, parce que cette maison est dans la grande rue du Bourg, et peu éloignée du corps-de-garde. J'allai donc me loger à l'extrémité de la Bourgade, dans une maison écartée et bien fermée. Dès le soir même, cette bonne veuve vint me trouver; elle était inconsolable de ce que son mari n'avait pu recevoir le Baptême avant sa mort; elle me le demanda avec instance pour elle-même; et comme elle était bien instruite, que depuis bien des années elle vivait aussi régulièrement que les plus ferventes Chrétiennes, je n'eus point de peine à lui accorder cette grâce. Elle s'était fait informer du jour que je devais arriver, et elle avait fait venir chez elle la fille de la première femme, qui s'était mariée l'année précédente à un Lettré Infidèle, auquel elle avait été promise dès l'enfance. Vous savez, mon Révérend Père, la délicatesse des Lettrés, pour ne pas laisser sortir leurs femmes, sur-tout quand elles sont jeunes, et le peu d'affection que les enfans d'une première femme ont d'ordinaire pour la seconde: jugez de là quelle est la faveur de cette bonne veuve, et quelle autorité elle s'est acquise dans la famille de son mari. La jeune femme se confessa et communia avec beaucoup de piété; elle m'assura qu'elle ne s'écartait en rien des instructions que je lui avais données, pour

ne pas participer aux Idolâtries et aux pratiques superstitieuses de son mari ; que du reste , selon les conventions qui furent faites par son père , on ne l'inquiétait nullement dans l'exercice de sa Religion.

Vers *Sien-tao-tching* , il m'arriva une aventure dans la maison du Chrétien où je logeais , qui le mortifia fort , et dont je ne fis que rire. Le premier jour que j'y arrivai , il survint une grosse pluie qui dura toute la nuit ; il pleuvait de tous côtés dans la chambre qu'il avait préparée , et il fut obligé d'avouer lui-même qu'il n'était pas possible de dresser l'autel pour dire la messe ; il pleuvait également dans l'endroit où il avait placé des planches pour y étendre mon lit. Tout ce que je pus faire , après avoir ouï les confessions , fut de m'asseoir dans un coin , de mettre une espèce d'auvent sur ma tête , au moyen duquel la pluie coulait en bas , et de tenir les jambes bien serrées l'une contre l'autre ; dans cette posture , toute gênante qu'elle était , je ne laissai pas de prendre un peu de sommeil.

Le temps se mit au beau le lendemain , et je fus bien dédommagé de ce petit accident , et par l'affluence des Chrétiens qui vinrent de plusieurs endroits assez éloignés , et par la consolation que me donna ensuite , à une lieue plus loin , la conversion d'un chef de famille , qui depuis plusieurs années était de la Secte de *Pelien* , Secte fort décrite dans l'Empire , et défendue par les Lois. Ceux qui suivent cette Secte , atten-

dent un grand conquérant , qui subjuguera tout l'Univers.

Ce sectaire fut d'abord détrompé de la métempsycose en lisant avec attention le livre du Père Ricci , sur la véritable idée du premier Etre , que lui avait prêté son gendre , qui était Chrétien ; mais la lecture qu'il fit ensuite d'un livre du Père Verbiest , qui explique les dix Commandemens de Dieu et l'incarnation du Verbe , acheva tout-à-fait sa conversion. Ce furent de ces deux livres que Dieu se servit pour toucher son cœur , et le faire entrer dans la voie du salut. Il y avait déjà long-temps qu'il avait renoncé à toutes les pratiques de sa Secte , et ce ne fut qu'après bien des épreuves , que je l'admis au saint Baptême. Je trouvai toute sa famille , composée de vingt personnes , très-bien instruite des vérités de la Religion ; il n'y avait pas jusqu'aux enfans de cinq à six ans , qui ne me récitassent par cœur les prières et le catéchisme. Cette conversion fera grand bruit , et sera d'un grand exemple dans tout ce canton , où il s'est acquis beaucoup de réputation.

En parcourant la rivière du côté de *Tongtsing-ouan* , pour visiter les différentes Chrétiennetés de cette contrée , une femme âgée de soixante-dix-sept ans , arriva sur sa barque , et la fit placer à côté de la mienne , pour se confesser. J'y allai pendant la nuit ; elle avait pour lors une oppression de poitrine assez légère ; mais le lendemain vers midi le mal augmenta tout-à-coup , et devint dan-

gen  
dor  
ple  
sur  
de  
m'y  
en  
cor  
elle  
teur  
mis  
tien  
ferm  
C  
pou  
vint  
dent  
barq  
vice-  
si ;  
vièr  
tée  
n'y  
raie  
qui  
que  
pou  
rivie  
gné  
Je  
vièr  
lieu  
un  
trois

gereux. Elle m'envoya chercher pour lui donner l'Extrême-onction ; comme c'était en plein jour , et qu'il fallait aller de ma barque sur la sienne , on me fit un chemin en espèce de voûte avec des nattes , afin que je pusse m'y glisser sans être aperçu. Je la trouvai en effet fort oppressée ; elle se confessa encore , et reçut l'Extrême-onction ; sur le soir elle rendit paisiblement son ame à son Créateur. Providence singulière du Dieu des miséricordes , à l'égard d'une ancienne Chrétienne , qui s'était toujours distinguée par la fermeté de sa Foi et par la ferveur de sa piété !

Comme je pensais à remonter la rivière pour aller visiter d'autres Chrétientés , on vint m'avertir qu'il était venu , la nuit précédente , un ordre aux Mandarins d'arrêter les barques pour les gens de la suite du nouveau vice-Roi , qui venait de la province de *Chensi* ; on me représenta qu'en remontant la rivière , ma barque serait infailliblement visitée par les Officiers des Mandarins , et que n'y trouvant point de marchandises , ils auraient droit de la retenir ; que d'ailleurs , ce qui était le plus à craindre , je courrais risque d'être reconnu pour Européen ; c'est pourquoi l'on me conseillait de descendre la rivière , et de me tenir à quelque Port éloigné , jusqu'à ce que le vice-Roi fût passé.

Je suivis ce conseil , et je descendis la rivière jusqu'à un Port , qui est à sept ou huit lieues de *Siang-yang* , d'où je me rendis chez un Chrétien nommé *Ting* , qui demeure à trois lieues de là dans les terres ; c'est un



homme d'esprit, fort accrédité dans ce Canton, et très-affectionné à la Religion; comme sa maison est assez écartée, je lui proposai de me faire construire à mes frais, dans un coin de sa cour, deux chambres, petites à la vérité, pour ne pas frapper les yeux de ses voisins; mais suffisantes pour y loger deux personnes avec moi, afin que je pusse m'y retirer dans les mois des grandes chaleurs, ou dans des temps d'alarmes; il y consentit très-volontiers.

J'ai un asile à-peu-près semblable dans le district de *Kouang-hou*, chez un Chrétien nommé *Chei*, dont j'ai déjà parlé; il m'a fait bâtir une petite chambre de briques non cuites, et couverte de chaume, et une autre grande à côté pour y dire la Messe et entendre les confessions. Ces deux maisons sont comme le centre où tous les Fidèles des environs viennent se rassembler, et d'où je pars pour aller chez ceux qui ne peuvent pas s'y rendre; ce qui est un grand avantage pour le Missionnaire et pour les Chrétiens.

C'est de cet endroit que j'allai à *Tamocham*, qui est de la dépendance de la ville de *Koutchin*. Ce lieu situé dans des montagnes, est d'un difficile abord; il me fallut passer la rivière qui est dans cet endroit-là très-dangereuse, parce qu'elle est pleine de courans, de roches et de gros galets. Je fus obligé de passer sur deux bacs des endroits dont la traversée était fort longue, sans qu'on me reconnût; et au sortir de la rivière, je trouvai pendant deux lieues dans ces monta-

gnes  
rabo  
E  
nom  
Chrè  
mois  
et en  
dans  
gion  
ento  
est a  
jama  
de p  
sent  
assez  
des  
de la  
les c  
la ri  
cuel  
dan  
trui  
cons  
qui  
A  
de r  
con  
gad  
ils v  
arri  
eau  
don  
trav  
à g

gnes, des sentiers très-étroits et extrêmement raboteux.

Enfin, j'arrivai chez un Néophyte, nommé *Yang*. C'est dans sa maison que les Chrétiens s'assemblent plusieurs fois chaque mois, pour y réciter les Prières accoutumées, et entendre les lectures qui les maintiennent dans la connaissance des vérités de la Religion; l'endroit où sa maison est située, est entouré de petites collines bien boisées, et est arrosé d'un ruisseau, où l'eau ne manque jamais. Du-reste, on n'y vit que de millet, de poisson salé, et des herbes que fournissent les jardins; ces montagnes ne sont pas assez peuplées pour qu'on ait pu y établir des marchés publics; et si l'on veut du riz, de la viande, ou du poisson frais, il faut aller les chercher à trois lieues de là, et traverser la rivière; ils ont de la volaille, et l'on y recueille de petits grains, et du coton en abondance. Je trouvai là une Chrétienté bien instruite, et j'y passai quelques jours pour la consolation d'un grand nombre de Fidèles qui participèrent aux Sacremens.

Aussitôt que j'eus satisfait à tous les devoirs de mon ministère, quelques Chrétiens me conduisirent à *Lao-ho-Keou*, grande Bourgade qui est de l'autre côté de la rivière, où ils vont faire leur commerce. Lorsque nous arrivâmes à cette rivière, nous trouvâmes les eaux fort baissées, ensorte que le petit bras, dont les eaux étaient si grandes quand je le traversai, était presque à sec, et on le passait à gué. Les Chrétiens qui m'accompagnaient,

et qui ne connaissaient pas bien ce gué, avancèrent les premiers pour le sonder. Ils n'étaient pas encore fort loin, lorsque tout-à-coup une de leurs bêtes enfonça jusqu'au ventre dans les sables mouvans. Ils y accoururent au plus vite, et ils enlevèrent toute la charge de l'animal, qu'ils rapportèrent au bord, mais ce ne fut pas sans danger, car ils enfonçaient jusqu'aux genoux dans ces sables, et ils y seraient restés s'ils avaient été moins vigoureux; l'animal déchargé se retira peu-à-peu sans tomber.

On nous a dit depuis qu'il périssait quelquefois des bœufs dans ces sables, qu'ils tombaient sur le côté, qu'alors ils ne pouvaient plus se relever, et qu'on n'osait aller à leur secours. Nous étions toujours sur le bord de la rivière, à attendre quelqu'un qui pût nous enseigner le gué, car il n'y avait point de maisons aux environs, lorsque heureusement des Paysans passèrent avec leurs bœufs qu'ils avaient menés paître dans l'île: nous primes le même endroit. J'étais peu éloigné de l'autre bord, lorsque les deux pieds de devant de mon cheval trouvèrent du sable mouvant et y enfoncèrent. Il fit un effort pour se tirer; mais ayant les pieds de derrière élevés sur du sable ferme, il enfonça encore davantage, et se trouva la tête à demi dans l'eau. Je n'eus point d'autre parti à prendre que de me jeter dans l'eau moi-même, où heureusement je trouvai du sable ferme, et je gagnai le bord. Le cheval se dégagea peu-à-peu, et vint nous joindre.

Ce  
petit  
vaient  
dont  
dang  
trava  
au so  
de pi  
tesse  
suite  
bac,  
au ha  
plus  
passé  
crois  
aperç  
A  
m'att  
Chrét  
dans  
vaient  
je rev  
avant  
les ru  
plé,  
chez  
grand  
l'a m  
fort d  
de m  
à por  
qu'on  
beau  
Je

Ces bons Néophytes étaient désolés de ce petit incident ; je leur dis en riant qu'ils devaient bien plutôt remercier les saints Anges, dont la protection nous avait délivrés de ce danger ; et tandis qu'assis sur l'herbe, nous travaillions à secouer le sable et à nous sécher au soleil, je leur racontai diverses histoires de piété, propres à les distraire de la tristesse et de l'abattement où ils étaient. Ensuite nous traversâmes l'île pour gagner le bac, mais il était de l'autre côté de la rivière au bas de *Lao-ho-Keou*, et il nous fit attendre plus de deux heures. Parmi tous ceux qui passèrent en grand nombre avec moi, je ne crois pas qu'il y en ait eu un seul qui se soit aperçu que j'étais Européen.

A peine étais-je entré dans ma barque, qui m'attendait au port de *Lao-ho-Keou*, qu'un Chrétien nommé *Tching*, m'invita à venir dans sa maison, où plusieurs Chrétiens devaient se rendre. J'y allais tous les soirs, et je revenais de grand matin sur ma barque, avant que le Peuple fût en mouvement dans les rues et au Port ; car ce lieu-là est fort peuplé, et il s'y fait un grand commerce. *Tching*, chez qui je passais toutes les nuits, a une grande maison bien bâtie ; sa probité connue l'a mis dans une haute réputation, et il est fort considéré des Officiers du Gouverneur, de manière que quand il y a quelque parole à porter en faveur des Chrétiens, c'est à lui qu'on a recours, et il s'intéresse pour eux avec beaucoup de zèle.

Je parcourais de la sorte, assez tranquille-

ment , toutes les Chrétientés de cette Province , et je me disposais à entrer dans celle de *Ho-nan* , lorsqu'on vint me dire que les Gouverneurs de cinq Villes dépendantes de *Siang-yang* , faisoient faire des recherches dans toutes les maisons des Chrétiens , où ils soupçonnaient qu'il y avait quelque Européen caché. Ils visitèrent entr'autres la maison d'un nommé *Ting* , où j'avais logé quatre jours auparavant , et si j'y fusse resté tout le temps , qu'il voulait me retenir , j'aurais été infailliblement découvert. Ceux de qui je tenais cet avis , en avaient été secrètement informés par des Infidèles leurs amis , qui avaient accès dans les Tribunaux.

Pour ne point prendre l'alarme mal-à-propos , je chargeai un Chrétien intelligent , nommé *Pao* , d'examiner toutes choses , et de me dire son sentiment. Sa réponse fut que ces bruits étaient fondés , et que dans deux jours un Mandarin de *Siang-yang* devait faire la visite du Port. Après avoir prié Dieu de m'éclairer sur le parti que j'avais à prendre , je crus que pour ne point effrayer les Chrétiens par ma retraite précipitée , ni les exposer eux et moi par une hardiesse déplacée , je devais me retirer à un Port qui est à six lieues au-dessous , et de la dépendance d'un autre Mandarin , jusqu'à ce que ces bruits fussent éclaircis. Peu après *Pao* vint me trouver lui-même , et me dit que je prenais le parti le plus sûr ; qu'il avait des amis dans le Tribunal du Gouverneur , qui ne lui dissimuleraient pas s'il y avait quelque ordre ,

et qu'il me donnerait promptement avis de tout ce qui viendrait à sa connaissance.

Presque en même-temps , il me revint de tous côtés qu'on avait fait de semblables recherches dans les districts de *Nan-tchang* , de *Kou-tching* , de *Kouang-Hoa* ; qu'on avait été informé par les Officiers des Tribunaux , que ces recherches se fesaient par ordre de l'Empereur , qui avait été informé que plusieurs Missionnaires ne paraissaient plus à Canton , et qu'ils étaient entrés dans les Provinces où ils se cachaient dans les maisons des Chrétiens ; que ces Officiers n'avaient point déclamé contre la Religion , mais qu'il avait fallu leur promettre de l'argent , et que les Chrétiens s'étaient cotisés pour faire la somme promise ; que le Gouverneur de *Siang-yang* n'avait point affiché cet ordre hors de son Tribunal , et que pareillement ses Officiers n'avaient point d'ordre par écrit selon la coutume.

Cette conduite fit croire que les recherches avaient été simplement ordonnées par l'Officier-Général des troupes , à qui il était arrivé tout récemment une fâcheuse affaire ; et l'on se persuada que tout finirait dès que ce Mandarin aurait été déposé ou justifié. Cependant pour m'en assurer davantage , j'envoyai un exprès à *Pekin* , et j'écrivis à deux Chrétiens de confiance , dont l'un est Officier dans un Tribunal de la Capitale. Je donnai à mon exprès des rendez-vous sur la rivière , et en attendant son retour , je résolus de ne point entrer dans les terres , et

de me tenir caché sur ma barque , n'assitant que les familles qui sont sur la rivière , et les Chrétiens que je trouverais sur les différens Ports où je m'arrêterais pendant quelques jours.

Mais je ne fus pas long-temps sans recevoir des nouvelles qui m'accablèrent. Je vis arriver plusieurs barques de *Han-Keou* , toutes remplies de Chrétiens qui reconnurent ma barque , et vinrent faire leurs dévotions. Ils me confirmèrent ce qui m'avait été dit de l'ordre de l'Empereur pour la recherche des Européens cachés. Ils ne me dirent rien de plus ; mais apparemment , selon le génie Chinois , ils s'ouvrirent sur bien des circonstances à mes Catéchistes. Je m'aperçus que ceux-ci changèrent de visage , qu'ils parurent tout-à-coup interdits , rêveurs , parlant peu ensemble et à voix basse : ils vinrent ensuite l'un après l'autre me demander le reste de leurs gages , à quoi ils ne pensaient pas auparavant. Quel parti prenez-vous , mon Père , me dit l'un d'eux ? ce n'est pas simplement un ordre de l'Officier-Général des Troupes , c'est un ordre de l'Empereur même. Attendons , lui répondis-je , le retour de l'express que j'ai envoyé ; nous serons plus sûrement instruits.

Cet express arriva le 28 Novembre à l'un des rendez-vous que je lui avais marqués. Il m'apporta des lettres de *Pekin* , et des réponses fort détaillées des deux Chrétiens auxquels j'avais écrit. Le Père Parennin me mandait qu'un Officier Tartare avait pré-

sente  
Chrê  
ses ,  
teme  
chés  
que l  
par l  
décor  
la R  
retire  
cet o  
tourn  
Le  
mêm  
pas q  
l'Em  
des p  
avait  
par c  
nes n  
à leu  
voix.  
*tchar*  
encor  
quoid  
ploi d  
de la  
aucu  
en e  
l'ava  
signe  
quelo  
qu'er  
Chef

senté à l'Empereur une accusation contre les Chrétiens; qu'elle contenait, entr'autres choses, que des Européens étaient entrés secrètement dans les Provinces, et s'y étaient cachés chez leurs Disciples; qu'il était certain que l'Empereur faisait faire des recherches par les Mandarins des lieux; que si j'étais découvert, les suites en seraient funestes à la Religion, et qu'il me conseillait de me retirer à Canton ou à Macao, jusqu'à ce que cet orage fût dissipé; qu'alors je pourrais retourner comme à l'ordinaire dans ma Mission.

Les lettres des deux Chrétiens disaient la même chose, à cela près qu'ils ne croyaient pas que l'ordre fût venu immédiatement de l'Empereur, mais seulement de la part d'un des premiers Ministres de l'Empire, qui en avait été chargé par Sa Majesté, et que c'était par cette raison que les Mandarins subalternes n'avaient pas donné par écrit cet ordre à leurs Officiers, mais seulement de vive voix. Ils m'ajoutaient que l'Eglise de *Voutchang*, dont les Mandarins ne se sont pas encore emparés, a été exactement visitée, quoique le Chrétien qui la garde ait un emploi dans le premier Tribunal du Gouverneur de la Ville; que sur ce qu'il niait qu'il y eût aucun Européen caché dans l'Eglise, comme en effet il n'y en avait pas pour lors, ils l'avaient obligé de l'attester par écrit, et de signer que si dans la suite il s'y en trouvait quelqu'un, il en serait lui seul responsable; qu'environ un mois auparavant, les mêmes Chefs de quartier et les voisins avaient con-



féré long-temps ensemble , et avaient déclaré au Gardien de l'Eglise , qu'il n'avait qu'à prendre ses mesures , mais que pour eux , ils allaient informer le Mandarin de leurs soupçons ; que sur cela le Père Louis Sequeira , Jésuite Portugais , qui y logeait depuis long-temps , fut instamment supplié par le Gardien de se retirer au plutôt , ce qu'il fit sur l'heure , prenant sa route vers la partie méridionale de la Province , où il alla se cacher chez un Chrétien à la Campagne , à plus de cinquante lieues de *Vou-tchang*.

Toutes ces nouvelles , mon Révérend Père , me vinrent coup-sur-coup , et je vous laisse à penser quels furent mes sentimens. Après avoir adoré le Dieu des Nations avec une humilité profonde , et avoir imploré son secours dans de si tristes conjonctures , j'appelai mes Catéchistes , et je leur dis qu'il était du bien de la Religion et des Chrétiens , que je me retirasse pour un temps ; que cet orage s'appaiserait peu-à-peu , sur-tout si les recherches qui se fesaient avec tant d'ardeur devenaient inutiles ; qu'alors je viendrais les retrouver et travailler plus sûrement à leursanctification. Ils me répondirent en pleurant que j'avais raison ; que les Chrétiens auraient de la peine à me recevoir chez eux , et à permettre qu'on y tint les assemblées : qu'ils ne manqueraient pas de prétextes pour s'en excuser , et que pendant tout ce mouvement , non-seulement je ne pourrais faire aucun fruit , mais que j'exposerais les Chrétiens à la plus rude persécution.

Il  
Keo  
barq  
qui e  
car n  
pour  
beau  
ayan  
Offic  
vent  
Gr  
à Ha  
j'entr  
quel  
auxq  
dépa  
retou  
ils d  
Fidè  
butic  
car v  
que  
tiens  
qui  
qués  
Je p  
je v  
firm  
man  
L  
et q  
quan  
une  
barc

Il me fallait nécessairement aller à *Han-Keou* et à *Vou-tchung* pour y trouver une barque propre à me conduire à *Siang-tang*, qui est à plus de cent lieues de *Vou-tchang*, car ma barque était trop faible et trop petite pour naviguer sur ces gros fleuves. Je risquais beaucoup dans ces deux endroits, parce qu'y ayant demeuré dix-sept ans, j'étais connu des Officiers des Tribunaux, où j'étais allé souvent rendre visite aux Mandarins.

Grâces à la divine Providence, je trouvai à *Han-Keou* la barque d'un Chrétien, où j'entrai avec deux Catéchistes. Je fis venir quelques-uns des principaux Chrétiens, auxquels je communiquai les raisons de mon départ, en leur faisant espérer mon prochain retour; je les instruisis de la manière dont ils devaient se comporter avec les autres Fidèles; je réglai l'impression et la distribution du Calendrier pour l'année suivante; car vous savez, je crois, mon Révérend Père, que tous les ans nous distribuons aux Chrétiens un Calendrier, où, suivant les lunes qui partagent l'année Chinoise, sont marqués les Dimanches, les Fêtes, et les jeûnes. Je passai le lendemain à *Vou-tchang*; où je vis le gardien de l'Eglise, qui me confirma tout ce que les deux Chrétiens m'avaient mandé.

Le Batelier dont j'avais loué la barque, et qui me connaissait, me conduisit à cinquante lieues au-delà de *Siang-tang*, jusqu'à une petite rivière, où il faut louer de petites barques. Il versa bien des larmes en me di-

sant adieu , mais il lui échappa une civilité indiscreète , qui me mit en danger d'être reconnu pour Européen. Outre qu'en arrangeant mes paquets , il fit paraître un zèle qui n'est pas ordinaire aux Bateliers Infidèles , quand on quitte leur barque , il se mit à genoux en prenant congé de moi ; je le relevai au plus vite , sentant bien l'impression que de semblables démonstrations ne manqueraient pas de faire sur les Infidèles qui en furent témoins. En effet , lorsqu'il fallut nous arrêter le soir à un Bourg , selon la coutume , pour y passer la nuit sous un corps-de-garde , mon domestique eut à essayer diverses questions que lui fit le Batelier , qui insistait principalement sur les marques de respect qu'on m'avait données , quoique je fusse vêtu d'une toile assez grossière , et qui en concluait que j'étais quelque chose de plus que je ne voulais paraître. Le domestique se tira habilement d'affaire , en conduisant le Batelier à un petit cabaret voisin , où toutes les questions finirent.

Il y a peu d'eau dans cette rivière ; les rochers et les courans en rendent la navigation difficile en quelques endroits : aussi les barques sont-elles fort petites et très-étroites ; à peine pouvait-on y étendre mon lit et celui de mon domestique , et y placer deux petits coffres. Le toit de nattes qui la couvrait était si bas , que c'est tout ce que je pouvais faire que de m'y tenir à genoux.

Ce ne fut qu'après douze jours d'une navigation si incommode que j'arrivai à *Tching-*

*tcheo*  
deux  
une r  
je log  
bagag  
qu'il a  
puis il  
la mit  
arrivé  
s'ils n  
de tou  
A p  
*tchang*  
March  
dans u  
gent le  
leur c  
part :  
ce vie  
accout  
quoi d  
yeux ,  
ne rép  
remett  
qui av  
quelles  
March  
n'était  
Con  
Canton  
laquell  
Chino  
pas en  
châtes

*tcheou*. Là , on quitte sa barque , et l'on a deux jours de marche à faire pour traverser une montagne. Le maître de l'hôtellerie où je logeai , me fournit des porteurs pour mon bagage , après lui en avoir donné la liste , qu'il adressa à son correspondant à *Y-tchang* ; puis il transcrivit cette liste , la signa , et me la mit en main. Tout me fut rendu à mon arrivée. Ces porteurs sont très-fidèles , et s'ils ne l'étaient pas , le correspondant répond de tout ce qui leur a été confié.

A peine fus-je entré dans l'hôtellerie d'*Y-tchang* , que je donnai des soupçons à un Marchand de Canton , lequel a sa maison dans un quartier de cette Capitale , où logent les Français et les Anglais qui y font leur commerce. Il tira mon domestique à part : *ou je suis bien trompé* , lui dit-il , *ou ce vieillard est Européen. Bien qu'il soit accoutumé à nos manières , il y a je ne sais quoi dans sa physionomie , sur-tout dans ses yeux , qui me le persuade*. Mon domestique ne répondit que par un éclat de rire , en lui remettant devant les yeux plusieurs Chinois qui avaient ces marques extérieures , auxquelles il me prenait pour un Européen. Le Marchand se retira , mais en homme qui n'était pas tout-à-fait détrompé.

Comme d'*Y-tchang* on va par eau jusqu'à Canton , je louai une barque pour deux jours , laquelle était d'une structure particulière. Les Chinois , à ce qu'ils prétendent , ne peuvent pas en avoir d'autres à cause des roches et des chûtes d'eau presque continuelles. Le fond

de cale de la barque est toujours plein d'eau, On met par-dessus une espèce de claie en forme de gril, faite de cannes de roseau, sur laquelle on étend des peaux ou autre chose semblable, afin de pouvoir s'asseoir et se coucher. Il n'y a rien qui ferme ces barques, même aux deux bouts, où doivent être les passagers, parce que le milieu se réserve pour les coffres, afin de garder l'équilibre dans les courans. S'il vient du vent, de la pluie, de la neige, c'est aux passagers d'y pourvoir. Ces Bateliers descendent comme un trait à travers les roches, qu'ils frisent de si près qu'on peut les toucher de la main; il est étonnant de voir avec quelle adresse ils manient leurs perches et leurs petites rames, pour éviter et pour suivre les détours de ces pierres qui occupent tout le canal. S'ils manquaient leur coup, la barque se briserait en mille pièces, et c'est ce qui n'arrive presque jamais.

Après ces deux journées, je me trouvai à *Lo-tchang*, où l'on se sert de grandes barques de toutes les façons; j'en louai une pour me conduire à la Capitale: je passai heureusement la Douane à *Chao-tcheou*, où l'on ne me fit aucune question, et j'arrivai à Canton le 21 Janvier de l'année 1730. J'espère de retourner l'année prochaine dans la province de *Hou-quang*, lorsque tout y sera plus tranquille; j'y aurai besoin plus que jamais d'une protection toute particulière de Dieu: aidez-moi à l'obtenir par vos saints sacrifices, en l'union desquels je suis, etc.

Du  
Co  
de

A l  
reçu l  
de m  
joint l  
fiant  
grâces  
lettres  
été fo  
avec u  
que je  
bles s  
état d  
tiend  
tions

(1) C  
Novem  
dait p  
lui-mê

## L E T T R E

*Du Père Contancin , Missionnaire de la  
Compagnie de Jésus , au Père Duhalde ,  
de la même Compagnie.*

De Canton , ce 19 d'Octobre 1730.

MON RÉVÉREND PÈRE ,

*La paix de Notre-Seigneur.*

A l'arrivée de nos vaisseaux Français , j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire l'année dernière. Vous y aviez joint le dix-neuvième recueil des Lettres édifiantes et curieuses , dont je vous rends mille grâces. J'ai trouvé dans ce recueil une de mes lettres sur le gouvernement Chinois : elle a été fort goûtée , me dites-vous , et on l'a lue avec un grand plaisir ; vous souhaitez même que je continue à vous en envoyer de semblables sur le même sujet ; heureusement je suis en état de vous satisfaire (1). Celle-ci vous entretiendra uniquement des ordres , des instructions , des réglemens , des exemples de vertu

(1) Cette lettre était prête à partir dans le mois de Novembre , lorsque le Père Contancin , qui ne s'y attendait pas , fut député pour venir en France. Il l'apporta lui-même.

qui ont été publics dans tout l'Empire ; si Dieu me conserve, je répondrai par une seconde lettre aux autres points sur lesquels vous demandez des éclaircissemens.

Dans celle que j'écrivis en 1727, et qui est insérée dans le dix-neuvième recueil, je parlais d'un proche parent de l'Empereur, nommé *Long-co-to*, qui avait été condamné à mort par le souverain Tribunal des affaires criminelles. Lorsque je fermai ma lettre pour être envoyée en France, l'Empereur, à qui ce jugement avait été présenté, n'avait point encore donné ses ordres, ou pour adoucir, ou pour confirmer la Sentence. Peu de temps après, je lus dans la gazette Chinoise ce qui suit :

Le 14.<sup>e</sup> de la 10.<sup>e</sup> lune de la cinquième année du présent règne, les Princes du sang, les autres Princes, les Grands de l'Empire, les Ministres, les Présidens, les Assesseurs des Cours souveraines, et les principaux Officiers des autres Tribunaux qui composent le grand conseil, furent appelés au Palais, et introduits en présence de l'Empereur. Sa Majesté, les larmes aux yeux, leur parla en ces termes :

« Les quarante et un articles sur lesquels *Long-co-to* est condamné, sont autant de crimes griefs. J'avoue qu'il mérite la mort, et que le nombre et la griéveté de ses crimes le rendent indigne de toute grâce. Mais mon cœur est attendri, lorsque je pense à ce triste jour auquel mon père s'éloigna de nous pour monter au Ciel. Ce jour-là même il fit

assem  
avec  
j'étais  
entre  
seul q  
de m  
s'agit  
les L  
souffr  
conse  
Le  
gratit  
avait  
je l'av  
passio  
violé  
compt  
A peir  
grand  
de ma  
d'affai  
des ch  
les ma  
avaric  
jourd'  
reconn  
par un  
pas d  
qu'il a  
écouté  
volté  
le Pe  
ne pe  
lui seu

rassembler autour de son lit tous mes frères avec le seul *Long-co-to*, et il déclara que j'étais celui à qui il donnait l'Empire : ainsi entre tous les Grands, *Long-co-to* a été le seul qui ait reçu cet ordre de la bouche même de mon père. C'est pourquoi à présent qu'il s'agit de le punir de mort, quoique selon les Lois de l'Etat il la mérite, mon cœur souffre, je l'avoue, et j'ai de la peine à y consentir.

Le malheureux *Long-co-to* a poussé l'ingratitude jusqu'à oublier les bienfaits qu'il avait reçus de mon père, et les grâces dont je l'avais comblé ; il s'est abandonné à ses passions ; il n'a gardé nulle mesure ; il a violé les Lois. Que puis-je dire ? j'ai trop compté sur sa fidélité, je me suis trompé. A peine fus-je monté sur le Trône, que le grand deuil où j'étais, me porta à l'honorer de ma confiance, et à me décharger sur lui d'affaires importantes : je l'ai élevé à de grandes charges : c'est ma faute ; pour prévenir les mauvaises suites de ses vexations et de son avarice, j'aurais dû au-moins l'avertir. Aujourd'hui tout ce que je puis faire, c'est de reconnaître que j'ai été dans l'erreur, et que par une trop grande indulgence, je ne devais pas dissimuler ses fautes. L'abus indigne qu'il a fait des faveurs qu'il avait reçues, sans écouter ce que la raison lui dictait, a révolté les Grands et les Petits, les Nobles et le Peuple ; tous l'ont en exécration ; mais il ne peut s'en prendre qu'à lui-même : c'est lui seul qui s'est attiré ce malheur. Quoique



je ne le punisse pas, l'ame (1) de mon père qui est dans le Ciel, voit sans doute clairement sa conduite criminelle, et fera secrètement descendre sur lui le châtement qu'il mérite.

J'ordonne donc qu'on lui laisse la vie, qu'aux environs de *Tchang-tchun-yuen* (2) on choisisse un terrain vide, qu'on y bâtisse un corps de logis de la longueur de trente pieds, qui soit divisé en trois chambres, et qu'il y demeure en prison le reste de ses jours. Pour ce qui regarde ses biens, le Tribunal juge qu'ils doivent être confisqués; mais que trouvera-t-on à confisquer? les biens qu'il a mal acquis montent à plusieurs millions, et ses biens particuliers peuvent à peine suffire à les compenser. J'ordonne aux Officiers de sa Bannière (3) d'examiner tout ce qui lui reste, et de faire ensorte que tout ce qu'il a pris injustement, soit au plutôt rendu. Quant à sa femme et à ses enfans, je leur fais grâce; qu'ils ne soient point conduits au bureau des esclaves du Palais. Que son fils *Yo-hing-ha*

(1) L'expression Chinoise *Tsai-tien-tchi-ling*, ne laisse pas douter de la persuasion où est l'Empereur que l'ame est immortelle, et que la récompense des bons après la mort est dans le Ciel. *Ling* signifie l'ame, et *Tsai-tien* signifie qui est dans le Ciel. On s'exprime de la sorte dans la prière du *Pater. Tsai-tien-ngo-teng-sou-tche*. Notre Père qui êtes dans le Ciel.

(2) Maison de plaisance de l'Empereur *Cang-hi*.

(3) Les Tartares sont rangés sous huit Bannières: chaque Bannière a son Chef, et autres Officiers subalternes, qui tiennent un registre exact de toutes les familles qui sont sous leurs Bannières, de leurs enfans, de leurs esclaves et de leurs biens.

soit p  
autre  
en Ta  
les au

L'En  
qu  
c'e  
pa

L'  
Palai  
plais  
à deu  
qu'il  
pédie  
prés  
s'il ét  
à la sa  
et de  
perso  
venir  
qui é  
term

« A  
tume  
tien  
audie  
ni des

(1)  
des gr  
un lie  
et les  
(2)  
traite

soit privé de sa charge , et que *Yo-tchu* ( un autre de ses fils ) soit exilé à *Helong-Kiang* en Tartarie , et soit occupé aux travaux comme les autres exilés. »

*L'Empereur déclare que lorsqu'il va passer quelque temps à sa maison de plaisance , c'est pour jouir d'un meilleur air , et non pas pour chercher du repos.*

L'Empereur quitte de temps-en-temps le Palais de *Pekin* , pour aller à sa maison de plaisance , appelée *Yuen-ming-yuen* , qui est à deux lieues de cette Capitale ; mais lorsqu'il s'y retire , il veut que les affaires s'expédient , et qu'on vienne à l'ordinaire lui présenter les Placets et les Mémoires , comme s'il était à *Pekin* même. Un jour s'étant rendu à la salle où il a coutume de donner audience , et de recevoir les Placets , il ne se trouva personne qui lui en présentât. Alors il fit venir en sa présence les Princes et les Grands qui étaient de jour (1) , et leur parla en ces termes :

« Aujourd'hui je suis allé , selon ma coutume , m'asseoir dans la salle *King-tching-tien* (2) , pour recevoir les Placets et donner audience ; mais nul Officier ni des Tribunaux ni des huit Bannières , ne s'est présenté pour

(1) Chaque jour et chaque nuit il y a des Princes et des grands Seigneurs dans le Palais , qui demeurent dans un lieu assigné pour attendre les ordres de l'Empereur , et les faire exécuter.

(2) Ces trois mots signifient , salle , Palais , où l'on traite des affaires du Gouvernement.

me parler d'affaire. Je fais réflexion qu'on s'imagine peut-être que je viens ici pour me divertir et pour éviter le travail : sur cette fausse idée, ne prétendrait-on point suspendre les affaires publiques ? si cela est, on se trompe ; je viens ici, parce que l'air de la Campagne est un peu meilleur que celui qu'on respire dans l'enceinte des murs ; mais pendant le temps que j'y séjourne, mon intention est que les affaires du Gouvernement n'en souffrent point : je veux m'appliquer chaque jour au bien de l'Empire, comme je fais à *Pekin*, sans aucune différence ; je ne prétends pas me donner aucun moment de repos ni de divertissement ; il y a eu plusieurs occasions où j'en ai déjà averti les principaux Mandarins des Tribunaux, afin qu'à l'ordinaire ils me fissent leur rapport sur les affaires de la Cour et des Provinces. Pourquoi ne sont-ils pas venus ? Si par hasard il me survenait quelque raison d'interrompre ces occupations, je les en ferais avertir. Que si après cet ordre, ils ne se conforment pas à mes intentions, j'aurai sujet de croire qu'ils n'agrément pas le séjour que je fais dans cette maison de plaisance.

De plus, pour ce qui regarde les affaires, il y a des jours où l'on en rapporte un grand nombre, où tous les Tribunaux viennent, et d'autres où presque personne ne se présente ; c'est un point sur lequel il est à propos d'établir quelque règle. Lorsqu'il s'agit d'affaires pressantes et nécessaires, qu'on vienne quelque jour que ce soit, il n'importe, il ne faut

pas

pas  
il se  
vera  
pent  
nière  
Trib  
à-tou  
viend  
minc  
s'il y  
autre  
venir  
marq  
là il  
faudr  
se rer  
affaire  
il se p  
que c  
j'aura  
signé  
d'affa  
donne  
Au  
le tem  
grand  
la nei  
juste d  
en rep  
les aff  
ces jou  
à vous  
Qu'on  
vent e  
To

pas différer ; mais pour les affaires ordinaires, il sera plus à propos que chaque Cour souveraine ait son jour fixé ; par exemple, on peut dans un même jour joindre une des Bannières, un des premiers Tribunaux, et un Tribunal subalterne. Ils viendront ainsi tour-à-tour au jour marqué ; et les jours qu'ils ne viendront pas, ils resteront à *Pekin*, et examineront les affaires de leur Tribunal. Que s'il y avait quelque raison de vous appeler les autres jours que vous ne serez pas obligés de venir, je vous le ferai savoir. Quant aux jours marqués pour chaque Tribunal, si ce jour-là il n'y a point d'affaire à me rapporter, il faudra du-moins que les principaux Officiers se rendent ici ; car quoiqu'ils n'aient aucune affaire sur laquelle ils doivent me consulter, il se pourra faire que j'aurai moi-même quelque chose de conséquence à leur dire, que j'aurai réservée pour le jour qui leur est assigné. Enfin, je le répète, lorsqu'il s'agira d'affaires nécessaires, ne différez point, je donnerai audience tous les jours.

Au-reste, si le jour que vous devriez venir, le temps était extraordinairement froid, si le grand vent de nord soufflait, s'il tombait de la neige, vous auriez trop à souffrir ; il est juste d'avoir égard à votre santé, tenez-vous en repos ; pour un ou deux jours de délai, les affaires n'en iront pas moins bien ; et si ces jours-là j'avais quelque affaire importante à vous communiquer, je vous ferais appeler. Qu'on intime cet ordre à tous ceux qui doivent en avoir connaissance.

*L'Empereur voyant son Peuple menacé de la disette, en est si sensiblement touché, qu'il prie les principaux Officiers de lui déclarer ses fautes sans aucun déguisement (1).*

Le 5.<sup>e</sup> de la 6.<sup>e</sup> lune de la quatrième année du présent règne, l'Empereur donna cet ordre aux premiers Ministres, aux Présidens des neuf Tribunaux, aux Docteurs du premier rang, et à plusieurs autres Officiers.

« Depuis mon élévation sur le Trône, j'ai sans cesse fait réflexion à la pesante charge que mon père m'a confiée en mourant, et je me suis uniquement appliqué à faire ensorte, que dans tout l'Empire il n'y eût pas un homme, pas une femme, qui ne fût content dans son Etat. Depuis le matin jusqu'au soir, j'épuise les forces de mon esprit, je ne prends pas un moment de repos, je pense continuellement avec inquiétude au soulagement de mon Peuple, aux moyens de lui fournir abondamment de quoi vivre, d'établir un Gouvernement équitable, et de rendre les Officiers vigilans, sincères, désintéressés : heureux si je pouvais procurer à tous mes Sujets, soit à la Cour, soit dans les Provinces, un véritable bonheur, et une perpétuelle tranquillité, afin de donner par-là quelque joie et quelque consolation à l'ame du

---

(1) C'est une coutume qui s'observe de temps-en-temps par les Empereurs Chinois.

précédent Empereur mon père, qui est à présent dans le Ciel!

Par exemple, il y a deux ans que quelques Provinces furent affligées de la sécheresse ; l'année dernière, les environs de la Cour furent inondés par des pluies excessives ; que ne fis-je point alors pour détourner de mon Peuple ces tristes châtimens ? Je restais dans l'intérieur de mon Palais ; je me tenais dans le respect ; j'offrais mes vœux et mes prières au Souverain *Tien* ; pour le fléchir, je battis la terre de la tête si souvent, que j'en avais le front blessé ; au milieu de la nuit, je me levais plusieurs fois pour observer les nuages et conjecturer si le jour suivant on aurait eu de la pluie, ou un temps serein ; occupé à supplier le *Tien*, je joignais à ces prières un jeûne rigoureux, qui consistait non-seulement à retrancher quelque chose de mon ordinaire, mais qui allait même jusqu'à passer quelquefois un jour entier sans manger ; je faisais tout cela secrètement dans mon Palais, pour remplir mon devoir, sans permettre que personne en eût connaissance au-dehors. Comme toute mon occupation et toutes mes pensées étaient d'honorer le *Tien*, de travailler infatigablement pour mon Peuple, de gouverner l'Empire avec droiture, avec application, avec équité, la pureté de mes intentions me faisait croire que j'étais sans reproche, et que je n'avais rien fait qui dût être pour moi un sujet de honte et de repentir. C'est pourquoi, jusqu'à présent, je n'ai point encore prié

qu'on m'avertisse des fautes qu'on aurait observées dans ma conduite ; mais à ce temps de l'été , et justement lorsqu'on était sur le point de ramasser les deux sortes de froment (1) , des pluies excessives sont survenues ; elles ne cessent point ; et quoiqu'actuellement il y ait quelque apparence de temps serein , cependant on ne voit encore rien de fixe ; c'est ce qui me rend attentif et inquiet sur ce qui regarde les besoins , sur-tout du menu Peuple.

De plus , dans ces vers injurieux que le scélérat *Co-yun-tcing* avait secrètement affichés dans les rues , on lisait *que le Soldat , que le Peuple avait en haine le nouveau Maître*. A l'occasion de ces pluies et de cet écrit , j'ai réfléchi sur ma conduite , je suis rentré dans moi-même , je me suis examiné , et je ne suis pas encore sans quelque crainte , sans quelque doute , s'il n'y a point en moi des défauts qui attirent ces malheurs , et qui donnent lieu de parler de la sorte ; peut-être que dans l'administration des affaires publiques , j'emploie des Officiers dont je ne devrais pas me servir ; quoique mon intention soit droite , et que de ma part je n'aie rien à me reprocher , il se peut faire que d'autres en jugent autrement et y trouvent à redire ; en un mot , parmi une si grande multitude de Mandarins , n'y en eût il qu'un ou deux

---

(1) L'orge et le froment *Ta-mc* , signifie gros froment , ou orge. *Siao-mc* , petit froment , ce que nous appelons simplement en France froment.

qui fussent d'un sentiment différent ; je souhaite le savoir, l'examiner, le peser à une balance juste, et sans que la passion y ait aucune part. C'est à vous, premiers Ministres, c'est à vous, Présidens et autres Chefs du grand Conseil, c'est à vous, Docteurs du premier rang, c'est à vous, Examineurs et Censeurs de l'Empire, à qui j'adresse spécialement cet ordre : vous êtes tous des Officiers distingués, que j'ai choisis exprès pour m'aider à remplir les devoirs d'Empereur ; vous devez partager avec moi ou la gloire ou la honte d'un bon ou d'un mauvais Gouvernement.

Si donc vous connaissez des défauts dans ma personne, si j'ai commis des fautes, parlez avec droiture, découvrez-les moi sans déguisement. Si dans la manière de gouverner il y a de la méprise, si elle n'est pas telle qu'elle devrait être, chacun de vous doit me déclarer nettement ce qu'il pense, et me faire avec sincérité ses remontrances par écrit ; il est sûr qu'on me fera plaisir, et j'en saurai gré ; n'allez pas vous imaginer que ce ne soit là que de belles paroles, ou une pure cérémonie de coutume ; ne croyez pas non plus qu'il y ait rien à craindre pour vous ; expliquez-vous hardiment, je l'attends de votre zèle. Après ces précautions, si vous gardez le silence, si vous déguisez vos sentimens, vous agirez entièrement contre l'intention très-droite et très-sincère que j'ai dans la demande que je viens de vous faire. »

Je ne sais quelle suite aura eu cet ordre ;



on n'en a pas parlé dans la gazette. Ces avertissemens qu'on donne à l'Empereur doivent être secrets, et se présentent dans des Mémoires cachetés; c'est à Sa Majesté à les rendre publics, si elle le juge à propos.

*Expédiens pour faire défricher les terres incultes, et par-là procurer l'abondance.*

Dans la 5.<sup>e</sup> lune de la cinquième année du présent règne, 1727, l'Empereur reçut un Mémoire du *Tsong-tou*, c'est-à-dire du Surintendant des deux provinces de *Yunnan*, et de *Koei-tcheou*, lequel proposait plusieurs adresses pour exciter le Peuple à défricher les terres incultes qui pouvaient être cultivées dans ces Provinces: c'est ainsi qu'il parlait.

« Les sages Rois qui ont fondé notre Monarchie, s'appliquaient à instruire leur Peuple; une de leurs principales instructions tendait à leur inspirer de l'estime pour l'agriculture; ils ne trouvaient pas indigne de leur grandeur de descendre du Trône, et d'aller eux-mêmes, de temps-en-temps, appliquer leurs mains royales à la charrue; leur exemple animait tout l'Empire, et nulle terre labourable ne demeurait inculte. Votre Majesté s'applique sans relâche à imiter ces illustres Princes; elle paraît même surpasser en ce point tous ceux qui l'ont précédée: je dois donc être persuadé qu'elle agréera ce que je vais lui exposer avec respect, pour le bien du Peuple qu'elle a confié à mes soins dans les provinces d'*Yunnan* et de *Koei-tcheou*.

Le  
plu  
cou  
qu'  
pou  
qui  
dan  
con  
por  
ceu  
dép  
où  
éloi  
d'al  
Aya  
pou  
Maj  
bes  
cha  
sent  
rich  
Peu  
proj  
Vot  
je p  
P  
tes  
elle  
n'er  
raie

(1)  
Fo-k  
tait

Le prix du riz chaque année augmenté de plus en plus ; le Peuple se multiplie beaucoup (1), et ne peut maintenant subsister qu'avec peine ; un moyen de le soulager pour l'avenir, serait de cultiver les terres qui se trouvent encore en friche : on voit dans ces deux Provinces, sur-tout vers leurs confins, beaucoup d'endroits qui pourraient porter du grain s'ils étaient cultivés ; mais ceux qui sont riches et en état de faire cette dépense, ne veulent pas s'éloigner du lieu où ils sont déjà établis ; et ceux qui s'en éloigneraient volontiers, n'ont pas les moyens d'aller s'établir ailleurs. Que faire donc ? Ayant considéré avec attention ce que je pourrais proposer pour le service de Votre Majesté, en faveur de ces Provinces, aux besoins desquelles je dois pourvoir selon ma charge, voici quelques vues qui se sont présentées à mon esprit ; il s'agit d'engager les riches et les pauvres, les Mandarins et le Peuple, à concourir unanimement à un projet si avantageux, et pour cela je prie Votre Majesté d'approuver les réglemens que je prends la liberté de lui proposer.

Premièrement, la plupart des terres incultes dont je parle, sont comme abandonnées ; elles paraissent n'avoir aucun maître, et on n'en retire aucun tribut ; or, ceux qui auraient intention de les cultiver, ont lieu de

---

(1) Cette même année un Mémorial du *Tsong-tou de Fo-kien*, portait que chaque année le Peuple s'augmentait de deux cent mille ames dans ladite Province.

craindre qu'après les avoir défrichées avec beaucoup de travail et de dépense , il ne vienne quelqu'un qui prétende que ces terres lui appartiennent et qui s'en saisisse par force , ou bien qui leur intente procès et exige de l'argent pour renoncer au droit qu'il prétendrait avoir. Afin de dissiper cette crainte et d'obvier à tout inconvénient et à toute chicane , j'avertirai par un écrit public , que puisque jusqu'à présent nul ne s'est porté pour maître de ces terres , elles appartiendront à celui qui les aura défrichées ; que le Gouverneur de la Ville lui donnera un Certificat scellé du sceau de son office, lequel fera foi que tant d'arpens de terres , situés en tel endroit , appartiennent à un tel ; que lui et ses descendans en demeureront paisibles possesseurs , et pourront les donner , les engager , les vendre , en un mot , en disposer à leur volonté , comme d'un bien dont ils sont les maîtres , sans aucune contestation.

Secondement , je déclarerai , que par l'ordre et le bienfait de Votre Majesté , les terres nouvellement défrichées , qui se trouveront près des rivières ou dans des fonds marécageux , et propres à produire du riz plus abondamment , ne paieront le tribut ordinaire qu'après six années de récolte ; que pour celles qui seront situées dans des lieux secs et plus stériles , on ne l'exigera qu'après dix ans.

Troisièmement , si parmi le menu Peuple , laboureurs , artisans et autres , il se trouve quelqu'un qui , donnant son travail , ou faisant lui-même la dépense , ait défriché

quinze arpens (1) de terre, le Gouverneur de la Ville Payant appelé à son Tribunal, le louera publiquement, ornera son bonnet de deux bouquets de fleurs, lui fera donner une écharpe d'une pièce de soie rouge, et ensuite on le reconduira chez lui au son des instrumens de musique. Il pourra suspendre cette pièce de soie rouge dans sa maison, comme un témoignage perpétuel de l'estime qu'il a fait de l'agriculture, et de l'honneur qu'il a reçu de la part du Mandarin.

Si le même homme va jusqu'à défricher trente arpens, il sera traité d'une manière plus honorable. Le Gouverneur de la Ville du troisième ordre, dont il dépendra, et le Gouverneur de la Ville du premier ordre, dont la Ville du troisième ordre sera subalterne, lui offriront un grand tableau vernissé avec son cadre, où seront gravées quatre lettres d'or, qui feront son éloge, et on le placera au-dessus de la première porte de sa maison.

S'il en a défriché quarante-cinq arpens, ce tableau sera plus grand, plus riche : il lui sera donné par quatre des Officiers-Généraux de la Province qui résident à la Capitale ; savoir : par le Trésorier-Général, par le Lieutenant-Général pour le criminel, par l'Intendant des barques et du riz de l'Empereur, et par l'Intendant-Général des postes et du sel, dont les noms seront écrits sur le même tableau.

---

(1) L'arpent Chinois n'est pas si grand qu'il l'est communément en France.

Que s'il est assez laborieux pour en défricher soixante arpens , alors ce tableau doit être encore plus magnifique que le précédent. Il viendra de la part du *Tsong-tou* (1) et du vice-Roi de la Province , et le Gouverneur de la Ville le fera placer avec l'appareil et les cérémonies qui conviennent à la dignité de ces deux grands Officiers.

Enfin s'il allait jusqu'à 80 arpens , Votre Majesté le fera Mandarin honoraire du huitième ordre : il en pourra porter le bonnet et l'habit , et les Mandarins se comporteront avec lui d'une manière conforme à ce titre d'honneur.

Quatrièmement , à la Ville et à la Campagne , il se trouve parmi le Peuple beaucoup de pauvres et de gens sans occupation , qui prendraient avec plaisir le parti de défricher ces terres ; mais pouvant à peine chaque jour gagner le nécessaire pour vivre , d'où tireront-ils les avances qu'il faut faire ? Le voici : je les aiderai ; les autres Mandarins de la Province les aideront pareillement , et Votre Majesté récompensera tous ceux qui auront fourni de l'argent pour contribuer à cette bonne œuvre. Selon les informations que j'ai faites , douze onces d'argent suffiront , dans ce Pays-ci , pour défricher quinze arpens de terre. Un Mandarin qui aura donné ces douze onces , avec l'agrément de Votre Majesté , sera récompensé d'une note hono-

---

(1) C'est ainsi que s'appelle un Surintendant de deux Provinces.

ral  
de  
s'il  
on  
plu  
de  
bes  
po  
dan  
fam  
ron  
ter  
fou  
C  
dan  
titre  
on  
à la  
pou  
cent  
ord  
ils p  
les  
les  
ils s  
c'es  
d'êt  
et p  
les t  
  
(1)  
qu or  
pas e  
hier ,  
l'Em

nable ; s'il en donne vingt-quatre , il en aura deux ; trois , s'il en donne trente-six ; quatre , s'il en fournit quarante-huit ; s'il va à soixante onces , il aura droit d'être élevé à un emploi plus illustre. Par ce secours , qu'il est aisé de procurer , les pauvres qui seront dans le besoin , recevront les avances qui suffisent pour cultiver ces terres , et pourront avoir dans la suite de quoi faire subsister leur famille. Mais parce que de leur part ils n'auront fait aucune dépense , il est juste que ces terres payent le tribut annuel , dès qu'elles fourniront la récolte.

Cinquièmement , s'il y a des Bacheliers dans la Province qui veuillent acquérir le titre de *Kien-seng* , qui s'obtient par argent , on le leur accordera sans les obliger d'aller à la Cour , et sans passer par aucun examen , pourvu qu'à leurs dépens ils fassent défricher cent soixante arpens de ces terres ; et le temps ordinaire prescrit par la Loi étant écoulé , ils pourront être élevés aux charges , comme les *Kien-seng*. Que si les *Ling-seng* (1) et les *Cong-seng* en font défricher cent trente , ils seront aussi traités comme les *Kien-seng* , c'est-à-dire qu'ils auront droit en leur temps d'être honorés de la dignité de Mandarin ; et par une insigne faveur de Votre Majesté , les terres ne seront point censées du Domaine

---

(1) *Ling-seng* , *Cong-seng* sont des titres d'honneur qu'on ajoute au titre de Bachelier : quoiqu'ils ne soient pas encore licenciés , ils sont cependant plus que Bachelier , et ils reçoivent chaque mois quelque argent de l'Empereur.

impérial ; mais elles leur appartiendront , et ils en paieront le tribut dès la première année.

Sixièmement , en cas qu'un Officier du quatrième ordre mérite la mort pour un crime qui ne soit pas énorme , Votre Majesté lui accordera sa grâce , à condition que mille arpens de ces terres seront défrichées à ses dépens. Il en sera de même pour un Officier du cinquième ou du sixième ordre , s'il en défriche huit cens. Pour ce qui est d'un Mandarin du septième , il suffira qu'il en défriche six cens , et ils jouiront du même privilège que les Bacheliers , c'est-à-dire qu'ils seront les maîtres de ces terres.

Ce sont-là les différens moyens de tirer de ces terres incultes de quoi nourrir beaucoup de Peuple , et d'empêcher en même-temps que le prix du riz ne croisse , parce qu'il se multipliera dans la Province. J'espère que Votre Majesté , dont la pénétration est sans bornes , daignera les examiner ; et si elle juge qu'ils puissent être de quelque utilité , je la prie d'envoyer ce Mémoire au souverain Tribunal de la Cour des Aides , afin que l'ordre nous soit intimé , selon les formes ordinaires.

*Ordre de l'Empereur.*

*Ngueou-eul-tai* pense au bien public : cette attention est louable ; j'approuve ce qu'il propose , excepté le sixième article , qui concerne la vie et la mort : car accorder la vie , ou condamner à la mort , est un point capital , dont je réserve à moi seul

le jugement. De plus, il est à propos que ce qui se fait en faveur des deux provinces de *Yun-nan* et de *Koei-tcheou*, soit commun à toutes les autres Provinces où il y aura des terres incultes ; que la Cour des Aides envoie donc, sans différer, le Mémo-rial avec mes ordres à tous les *Tsong-tou* et vice-Rois, afin qu'ils les publient dans toutes les Villes de leur dépendance.

*Explications des notes honorables, et de quelques autres légères récompenses et punitions.*

Ces notes honorables, qu'on me permettra d'appeler des points de diligence, dont on vient de parler dans le Mémo-rial précédent, s'appellent en Chinois *Ki-lo*, c'est-à-dire être marqué sur le catalogue, avoir une bonne note. Ils se donnent aux premiers Mandarins par les Cours souveraines de Pekin ; et aux Mandarins subalternes, par les *Tsong-tou* et les vice-Rois, lesquels sont obligés d'en avertir les Cours souveraines, afin qu'elles confirment la note, ou si l'on veut le point de diligence qui a été accordé. Ils ont été institués pour récompenser ceux qui, dans l'exercice de leurs charges, ont fait quelque action qui mérite une légère récompense ; par exemple, s'ils ont bien jugé une affaire difficile et embarrassée ; si le tribut annuel de l'Empereur a été levé exactement et en son temps ; s'ils se sont acquittés avec équité et avec soin d'une commission dont le Mandarin supérieur les avait char-



gés , etc. Ces notes ou points de diligence leur sont honorables et utiles : honorables , parce qu'ils se marquent dans tous les écrits publics , dans tous les ordres ou avertissements qu'ils intimant au Peuple par écrit ; par exemple , moi un tel , premier Mandarin de telle Ville , honoré de six points , de douze points de diligence , par ordre du vice-Roi mon supérieur , avertis les nobles , les Lettrés , le Peuple , que , etc. Ils leur sont utiles , parce que s'ils ont commis quelque faute légère , par exemple , s'il y a eu de leur part quelque négligence dans l'examen d'une affaire , si on a fait un vol dans leur District , et que depuis un mois ou deux ils n'aient point encore arrêté le voleur ; si leurs domestiques , si les Procureurs , Sergens ou autres petits Officiers de leur Tribunal , ont fait quelque injustice , quoiqu'à leur insçu ; alors , au-lieu de les priver de leur emploi , on efface du catalogue une ou plusieurs des notes honorables. Je dis quoiqu'à leur insçu , parce qu'à la Chine , si les domestiques , si les enfans , si les Officiers subalternes manquent à leur devoir , le maître , le père , le Mandarin supérieur est presque toujours censé coupable. Cela vient , dit-on , de ce qu'il les instruit mal , il ne veille pas à leur conduite , il est trop faible , trop indulgent dans son Gouvernement , on ne le craint pas. Ainsi la crainte d'être punis pour les fautes de leurs inférieurs , rend les supérieurs vigilans et attentifs sur leur conduite : les Mandarins vont jusqu'à ne pas permettre à leurs

en  
do  
les  
con  
qu'  
ma  
le  
dan  
au  
d'è  
si la  
M  
pou  
tent  
des  
pun  
ne v  
puis  
genc  
y a  
dari  
qu'il  
un  
ait  
com  
on  
plus  
est c  
ou c  
un  
trom  
mots  
pre  
rem

enfans , à leurs secrétaires , à leurs propres domestiques , de sortir du Tribunal : ils les y retiennent renfermés dans l'intérieur comme dans une honorable prison , parce qu'abusant de la dignité et de l'autorité du maître , ils pourraient au-dehors molester le Peuple , user de violence , ou tomber dans d'autres excès dont on irait se plaindre au vice-Roi , et alors ils courraient risque d'être abaissés d'un degré , ou même cassés , si la faute était considérable.

Mais comme il y a des notes honorables pour récompenser les actions qui ne méritent qu'une légère récompense , y a-t-il aussi des points de paresse ou de négligence pour punir les fautes légères ? Je réponds qu'on ne voit pas de légère punition à laquelle on puisse donner le nom de point de négligence ; mais qu'il y en a cependant une qui y a quelque rapport ; c'est de priver le Mandarin d'une légère partie des appointemens qu'il reçoit de l'Empereur. Par exemple , si un Mandarin fait une faute légère , et qu'il ait des points de diligence , on les efface comme j'ai dit ci-dessus : s'il n'en a point , on le prive ou d'un , ou de deux , ou de plusieurs mois de ses appointemens , et tout est communiqué à l'Empereur. Un vice-Roi ou quelque autre grand Mandarin a envoyé un Mémorial sur quelque affaire ; il s'est trompé pour une lettre ; il a ômis quelques mots ; il s'est servi d'une expression impropre ou obscure ; on ne voit pas assez clairement ce qu'il a voulu dire : l'Empereur

remet le Mémorial à un Tribunal qui doit juger de ces négligences ; le Tribunal examine , juge et présente à l'Empereur son jugement , qui pour l'ordinaire consiste , selon la Loi , à priver ce vice-Roi de trois , quelquefois de six mois de ses appointemens. L'Empereur , ou souscrit absolument au jugement en ces termes : j'approuve cette détermination ; ou se sert de ceux-ci : je lui fais grâce ; que pour cette fois il ne soit pas privé de ses appointemens , mais qu'on lui renvoie son Mémorial pour le rendre plus attentif.

Six mois après qu'un vol a été commis dans quelque endroit que ce soit de la Province , le vice-Roi s'informe si enfin on a pris le voleur ; et si on ne l'a pas pris , il avertit la Cour que tel jour un voleur ou plusieurs voleurs entrèrent la nuit chez un tel Marchand ; que tels et tels Mandarins du Peuple , et tels Mandarins de guerre sont spécialement obligés par leur charge d'empêcher les vols et de chercher les voleurs ; que depuis six mois le voleur n'a pas été pris ; qu'ils doivent donc , selon la Loi , être privés de six mois de leurs appointemens. La Cour Souveraine examine , en fait le rapport à l'Empereur , et l'Empereur souscrit. A Canton , par exemple , Ville éloignée de quatre à cinq cens lieues de la Cour , un prisonnier a percé la muraille de la prison et s'est sauvé ; ce fait est porté à l'Empereur , aussi-bien que les affaires de la première conséquence , et le Mandarin qui a soin des prisonniers est privé de quel-

ques mois d'appointemens, avec ordre de le chercher jusqu'à ce qu'il ait été repris. Si cependant on pouvait prouver qu'il y a eu collusion, il serait cassé et condamné à une punition corporelle. Un prisonnier est mort de maladie en prison, avant que ce petit Officier eût fait venir le Médecin pour lui donner des remèdes : la Cour avertie le prive de six mois d'appointemens, et souvent même le premier Gouverneur de la Ville en est privé pour trois mois ; c'est la faute du Supérieur, dit-on ; s'il allait lui-même, selon le devoir de sa charge, visiter souvent les prisons, ses subalternes seraient plus attentifs et plus charitables à l'égard des prisonniers malades, etc. Que si cependant ces Officiers avaient quelques bonnes notes ou points de diligence, la Cour, après avoir jugé que, selon la Loi, tel Mandarin doit être privé pour six mois de ses appointemens, ajouterait : mais parce que ci-devant il a obtenu un tel nombre de points de diligence, au lieu de le priver de ses appointemens, on effacera un, ou deux, ou trois de ces points ou de ces notes honorables. On voit assez clairement par cette exposition quel est l'usage de ces notes. Je vais à présent expliquer en peu de mots comment on mérite d'être élevé à une charge plus honorable.

C'est une autre industrie particulière au Gouvernement Chinois, pour récompenser ou pour punir les grands et les petits Mandarins, sans répandre ni sang ni argent. Avoir le droit d'être élevé à un degré plus honora-

ble, s'appelle en Chinois *kia-kie*, c'est-à-dire, ajouter un degré. Et mériter d'être abaissé à un degré inférieur, s'appelle *kiang-kie*, abaisser d'un degré. Il faut raisonner de cette addition d'un, de deux, ou de trois degrés, comme de ces notes honorables, ou points de diligence; l'usage est à-peu-près le même, la différence n'est que du petit au grand; car ces degrés qu'on ajoute sont beaucoup plus estimés que ces points de diligence. Quatre de ces notes ne valent qu'un de ces degrés. C'est pourquoi ils ne s'accordent que pour des actions qui véritablement le méritent; par exemple, dans un temps de famine, un vice-Roi, par ses soins, par son adresse et sa vigilance, a fait venir du riz des autres Provinces, et a su fournir aux besoins du Peuple; un autre Mandarin aura acheté du riz à ses dépeus pour une somme considérable; un autre aura si bien réparé les levées, que malgré la violence des eaux il n'y aura point eu d'inondation; une des Cours souveraines, instruite de ces services, s'assemble, délibère, et leur accorde deux ou trois de ces degrés. Ils seront marqués par honneur dans tous les Edits et les Avertissemens qu'ils intimeront au Public. Moi un tel, premier Gouverneur de telle Ville, honoré de trois degrés, fais savoir, etc. Si dans la suite ils sont élevés à un Mandarinat plus illustre, ces mêmes degrés les suivent: ou s'ils sont tombés dans quelque faute, la Cour souveraine qui doit juger de la matière dont il s'agit, examine le fait, et déclare que pour telle

fa  
un  
ses  
en  
tro  
ten  
acc  
pré  
mai  
selo  
rain  
sans  
ces  
pabl  
exen  
ait r  
talen  
blie  
privé  
confé  
mais  
laisse  
charg  
tions  
en l'a  
fourn  
répar  
lui la  
d'un  
s'il fa  
est pe  
s'acqu  
exacti

faute, selon la Loi, il devrait être abaissé à une charge inférieure, mais que puisque par ses mérites passés il a obtenu trois degrés, on en effacera deux. Si cependant la faute était trop griève, on le casse absolument, sans tenir aucun compte des degrés qu'il avait acquis.

Toutes ces délibérations, ces jugemens se présentent à l'Empereur, qui de sa propre main les confirme, les réforme, ou fait grâce, selon qu'il le juge à propos. La Cour souveraine doit toujours se conformer à la Loi, sans avoir égard, ni à l'amitié, ni aux services passés, ni à la qualité, ni au rang du coupable; mais si c'est un grand Mandarin, par exemple, un vice-Roi qui depuis long-temps ait rendu quelque service, ou qui ait de rares talens, l'Empereur, pour montrer qu'il n'oublie pas les services passés, ou pour ne pas se priver lui-même d'un homme de mérite, se conforme à la Loi, et le casse de sa charge; mais sans lui donner de successeur, il lui en laisse l'exercice. Il n'est plus censé avoir la charge, et il en fait cependant toutes les fonctions, comme s'il l'exerçait pour un temps en l'absence d'un autre. C'est par-là qu'on fournit au coupable un excellent moyen de réparer sa faute passée; c'est une voie qu'on lui laisse pour rentrer en grâce, sans ôter tout d'un coup au public un habile Officier; car s'il fait une seconde faute, certainement il est perdu sans ressource; et au-contraire s'il s'acquitte de son devoir avec équité, avec exactitude, l'Empereur, après un ou deux ans,

quelquefois après six mois, lui rendra la charge dont il avait été privé. L'année dernière, un vice-Roi de la province de *Chensi*, fut promptement rétabli dans sa charge, dont on lui avait conservé l'exercice, parce que son fils, qui était Officier de guerre, fit une belle action. L'Empereur ne crut pas pouvoir mieux récompenser le fils, qu'en accordant grâce au père.

De l'explication du degré ajouté, il est facile de conclure ce que c'est qu'être abaissé d'un degré. Ce n'est pas toujours être transféré à une charge inférieure, mais c'est avoir mérité de l'être; quelquefois le changement s'exécute sur-le-champ, et un Gouverneur d'une Ville du second ordre, est renvoyé à une Ville du troisième ordre. On peut, par différentes fautes, avoir mérité d'être abaissé trois ou quatre fois, ou pour une seule, être abaissé de trois ou quatre degrés, sans cependant être tiré de son emploi. Ces sortes d'abaissemens se mettent aussi à la honte du Mandarin dans tous les écrits qu'il publie. Moi, premier Gouverneur de telle Ville, qui ai mérité d'être abaissé de trois degrés, etc. Si, par quelque action distinguée, il a mérité une addition de deux ou trois degrés honorables, on retranche même nombre de ses degrés humilians, et ce sont les Cours souveraines qui en délibèrent, et qui en jugent sur l'exposé des Mandarins supérieurs, mais non pas en dernier ressort; car, comme nous avons dit ci-dessus, toutes les délibérations, et tous les jugemens se présentent à

l'E  
fir  
mic  
s'as  
pou  
Pré  
seill  
nen  
cha  
juge  
sou  
mêc  
igno  
rem

Mén

C

in

a

«  
prés  
ont  
dans  
Les  
et on  
cons  
gres  
lai P  
état  
Je s  
plus  
mais  
de r  
détr

L'Empereur, qui de sa propre main, ou confirme, ou change, ou même rejette la détermination, en ordonnant que le Tribunal s'assemble et délibère une seconde fois. C'est pourquoi les premiers Présidens, les autres Présidens des Cours souveraines, et les Conseillers sont très-attentifs à ce qu'ils examinent, et au jugement qu'ils portent sur chaque affaire; car ils sont assurés que leur jugement doit être la par Sa Majesté, qui souvent les reprend, les punit, et les casse même quelquefois, comme des Officiers qui ignorent les Loix, et qui sont incapables de remplir les devoirs de leurs charges.

*Mémorial du vice-Roi de la province de Chang-tong, qui avertit l'Empereur d'une inondation et du secours qu'il a donné au Peuple.*

« C'est avec un profond respect que je représente à Votre Majesté, que les Campagnes ont été inondées par les pluies continuelles dans une grande partie de cette Province. Les eaux ont ruiné les grains de l'automne, et on n'a pu rien recueillir; le dommage est considérable: j'ai choisi des Officiers intègres et habiles, et je les ai envoyés sans délai pour examiner avec exactitude le véritable état des choses, et pour m'en rendre compte. Je sais déjà que non-seulement les grains en plusieurs endroits sont entièrement perdus, mais encore qu'il y a eu un nombre infini de maisons qui ont été ou endommagées ou détruites par l'inondation. Sans doute les



gens pauyres, sur-tout ceux de la Campagne, auront beaucoup souffert. C'est pourquoy j'ai fait encore partir d'autres Officiers, qui doivent parcourir tous les Villages, consoler le Peuple, réparer les maisons, et distribuer du riz. Sans attendre les ordres de Votre Majesté, j'exécute ce que les Loix prescrivent pour les temps de stérilité; d'une part, je fais tirer du riz des greniers publics pour nourrir les pauvres par aumône, et les aider à passer l'hiver; d'une autre part, j'en prête aux gens de la Campagne, afin qu'ils puissent ensemençer les terres; car si on ne leur fournissait pas de quoi pouvoir vivre pour le présent, et assurer leur subsistance pour l'avenir, ils seraient contraints d'abandonner le Pays, et de passer dans les Provinces voisines, où ils deviendraient fort à charge. En secourant la misère du Peuple, j'aurai soin que tout se fasse avec économie, et avec équité selon le besoin des différens endroits. Quant au riz que l'on prête, on en tiendra registre, et dans les années suivantes, si la récolte est abondante, ceux à qui on aura prêté, rendront la même quantité qu'ils auront reçue, et on la remettra dans les magasins, pour servir de ressource en de semblables occasions. C'est ainsi que le Peuple affligé se trouvera secouru, et que les magasins ne resteront pas long temps vides. »

L'Empereur approuva la sage conduite de ce Mandarin, et envoya son Mémoire au Tribunal de la Cour des Aides, avec ordre de délibérer sur cette affaire sans aucun re-

tardement. On exempta du tribut annuel toutes les terres qui avaient été inondées, et il y eut plus de huit cent mille francs distribués en aumône, sans parler d'un million, que l'Empereur employa dans la même Province, pour réparer les anciens canaux et pour en ouvrir plusieurs autres, afin que les eaux s'écoulant avec plus de facilité, le Peuple n'en reçût aucun dommage. Ce Prince paraît toujours très-sensible aux misères de son Peuple; il n'épargne aucune dépense pour les prévenir, et quelquefois même il n'attend pas qu'on l'en avertisse.

Dans le mois d'Août de l'année 1727, la cinquième de son règne, il y eut pendant quelques jours des pluies extraordinaires dans la province de *Pe-tcheli* (1). Sa Majesté faisant réflexion que les pauvres auraient souffert, ordonna au treizième Prince, son frère, qui tient la place du premier Ministre, de choisir trois Mandarins d'une probité reconnue; Elle leur fit donner à chacun cent mille francs, les admit en sa présence, et leur dit: « allez, parcourez les Districts qui vous sont assignés, assistez les pauvres, achetez-leur du riz, et réparez les maisons qui auront été renversées par les pluies. »

Un Surintendant de deux Provinces, sortant de la Cour pour se rendre à Canton, et passant par la province de *Kiang-nan*, se trouva dans un endroit où les eaux des pluies

---

(1) C'est celle que les Européens appellent la province de Pekin.

n'ayant pas d'issue , entraient dans les maisons du Peuple ; du lieu même où il était , il en écrivit à Sa Majesté , et continua son voyage.

« Les bons Officiers , dit l'Empereur à cette occasion , regardent toutes les affaires de l'Empire comme les affaires de leur famille ; ils ne pensent qu'au bien public ; et si dans un autre Gouvernement , ils voient le Peuple souffrir , ils doivent s'y intéresser comme si c'était dans leur propre Gouvernement , et m'en avertir. C'est ce que vient de faire *Cong-yo-sun* (1). Que le souverain Tribunal détermine la récompense qu'il doit avoir pour cet avis. Mais que fait donc le Gouverneur de la Généralité de *Ngan-kin* (2) ? à quoi pense-t-il ? Il n'avertit pas : peut-il ignorer ce qui se passe dans sa dépendance , ou se fait-il un jeu des misères du Peuple ? J'ordonne que le *Tsong-tou* du *Kiang-nan* , aille au plutôt à *Sou-tcheou* , qu'il examine par quel endroit les eaux pourront s'écouler , et qu'il y fasse ouvrir un canal. Pour exécuter plus promptement cet ouvrage , qu'on prenne de l'argent dans le Trésor , et lorsque tout sera achevé , ce Gouverneur qui ne m'a pas averti d'une affaire si importante , remboursera cette dépense. Je le punis ainsi , pour apprendre à

(1) C'est le nom de ce Surintendant qui est de la famille de Confucius.

(2) La province de *Kiang-nan* , que les Européens appellent la province de *Nankin* , est fort étendue ; c'est pourquoi il y a deux vice-Rois , qui ont chacun leur district séparé : l'un demeure à *Sou-tcheou* , et l'autre à *Nankin* ; ce sont deux Villes du premier ordre

tous les grands Officiers à veiller au bien du Peuple. »

Pour *Cong-yo-sun*, qui avait donné l'avertissement, il fut récompensé d'un de ces degrés honorables dont j'ai parlé ci-devant.

Avant que *Cong-yo-sun* eût donné cet avis à l'Empereur, le Surintendant des provinces de *Yun-nan* et de *Koei-tcheou* avait appris que l'Empereur faisait réparer les canaux de la province de *Kiang-nan*; et parce qu'il avait été pendant quelques années Mandarin dans cette Province, et qu'il en connaissait le terrain, il envoya à Sa Majesté un Mémorial, par lequel il proposait des moyens de tirer de ces canaux un grand avantage pour le Peuple; et à la fin il ajouta, par forme d'excuse, qu'étant Officier dans une autre Province, il aurait peut-être mieux fait de garder le silence; que c'était peut-être se mêler de ce qui ne le regardait pas, et aller au-delà de sa charge, *Yue-tche*. L'Empereur loua ce qu'il proposait, et ajouta: *Yue-tche*! aller au-delà de votre charge! non, vous vous trompez; ce que vous faites n'est point ce que signifie *Yue-tche*; *Cong-yo-sun* ne m'a-t-il pas également averti de ce que le Peuple avait souffert dans la dépendance de *Ngan-king*, quoique ce ne fût pas un lieu de son Gouvernement? tout ce qui concerne le bien de l'Empire, tout ce qui peut tourner à l'utilité publique, regarde tous les grands Officiers; ils doivent s'y intéresser; et s'ils voient, s'ils entendent, s'ils pensent quelque chose qui soit utile à

l'État, ou s'ils voient, s'ils entendent quelque chose qui lui soit nuisible, il est très-à-propos qu'ils m'en avertissent.

Le même jour l'Empereur avait reçu un Mémorial d'un vice-Roi, qui pria Sa Majesté de trouver bon qu'il permit aux pauvres gens de se bâtir des maisons sur les bords d'une rivière, pour s'occuper à la pêche et avoir de quoi vivre. Les terres, ajoutait-il, qui sont près de cette rivière, sont des terres Impériales; ainsi c'est une grande faveur et une grâce singulière que Votre Majesté leur accordera. A quoi pensez-vous, lui répondit l'Empereur? vous me proposez d'accorder pour grâce aux pauvres, la permission de se bâtir des maisons près de la rivière: cela suffit-il? S'ils sont pauvres, où prendront-ils de l'argent pour bâtir? d'où en auront-ils pour acheter une barque propre pour la pêche? votre Mémorial n'est pas assez médité, il faut faire la grâce entière; prenez de l'argent du Trésor; je sais même qu'il en reste des épargnes, qu'on n'a pas encore dépensé; peut-il être mieux employé qu'à cet usage? Faites donc bâtir au plutôt des maisons à ces pauvres gens près de la rivière, et achetez-leur des barques.

*Cérémonie qui s'est observée l'année 1725, lorsqu'on a présenté à l'Empereur le livre de la Généalogie Impériale, ou l'histoire de la dynastie Tartare.*

Quelque temps après que l'Empereur eut été élevé sur le Trône, il ordonna qu'on re-

vit l'histoire Impériale, et qu'on la mit dans un bel ordre. Tout ayant été revu et disposé pendant plus de deux ans, on en avertit Sa Majesté; et par son ordre, le Tribunal des mathématiques choisit et détermina le jour et l'heure propre pour lui présenter ce livre, et pour aller le remettre dans un Palais où il doit être conservé. Ce fut le 9.<sup>e</sup> de la 10.<sup>e</sup> lune de la troisième année de son règne, à l'heure de midi. Peut-être sera-t-on curieux de voir jusqu'à quel point ces grands politiques de la Chine, portent le respect pour tout ce qui touche l'Empereur, et sur-tout jusqu'à quel point l'Empereur honore ce qui regarde ses ancêtres; c'est ce qui m'engage à vous décrire cette cérémonie.

Le 8.<sup>e</sup> de la 10.<sup>e</sup> lune les Officiers du Tribunal des Rites et quelques autres Grands-Mandarins, se rendirent au Palais de l'Empereur, pour faire les préparatifs devant la salle qui est la plus intérieure et la plus proche de l'appartement de Sa Majesté; on disposa dix Tables impériales, six devant la grande porte de cette salle, qui est la porte du milieu, et deux de chaque côté, vis-à-vis des deux portes latérales. On régla tous les endroits où devaient être la musique, les tambours, les trompettes et autres instrumens. Dans la cour de la grande salle d'audience, on rangea les étendards et les superbes ornemens qui doivent accompagner l'Empereur lorsqu'il sort ou qu'il paraît pour quelque fête d'appareil. Le lendemain les Princes du

sang, les autres Princes, les Ducs, les Comtes et autres Grands de l'Empire, les Ministres, les Présidens des Cours souveraines, enfin tous les Officiers de distinction entrèrent en habit de cérémonie. Les Princes allèrent jusqu'à la grande salle d'audience, appelée *Tai-ho-tien*, et les autres ne passèrent pas alors la troisième porte qu'on appelle *Oumuen*. Là chacun tenant la place qui convenait à sa dignité, attendit pendant quelque temps.

Dans un Tribunal, hors du Palais, on avait préparé dix tables fort propres; elles étaient portatives en forme de brancards; chaque table avait quatre colonnes sur lesquelles portait une espèce de toit, ce qui représentait une petite salle, et ces colonnes étaient toutes ornées de plusieurs pièces de soie jaune arrangées avec art: sur ces dix tables, étaient dix boîtes très-précieuses, et dans chaque boîte on avait renfermé un livre de la Généalogie ou de l'histoire Impériale. On apporta ces dix tables avec pompe. Les Princes, les Docteurs du premier ordre, les Grands-Seigneurs qui avaient présidé à l'ouvrage, suivaient à cheval.

Quand ces tables arrivèrent près de la première et grande porte du Palais, par laquelle entre et sort Sa Majesté, tout fut ouvert comme pour l'Empereur même. Ces tables entrèrent par la porte du milieu, comme l'Empereur, et tous ceux qui suivaient, entrèrent aussi par la même porte, comme s'ils avaient suivi l'Empereur. De cette première porte Impé-

riale, qui s'appelle *Ta-tsing-muen*, la marche continua jusqu'à la porte appelée *Tien-ngan-muen*, et de là jusqu'au pont de l'eau dorée ; devant ce pont, ceux qui n'étaient pas Princes, descendirent de cheval et marchèrent à pied ; les Princes restant à cheval, continuèrent jusqu'à la porte *Ou-muen*. Alors tous ces Grands-Seigneurs et autres Officiers qui s'étaient rendus dès le matin au Palais près de cette porte, se rangèrent en grand silence et à genoux, laissant le milieu libre pour le passage des tables qui portaient les livres de la Généalogie impériale ; ensuite s'étant levés, ils suivirent avec respect et toujours en bel ordre.

On arriva enfin devant la porte de la grande salle Impériale ou salle d'audience ; c'est une salle extérieure très-vaste et très-belle : l'Empereur y donne les audiences publiques ; on posa ces tables vis-à-vis de la porte du milieu de cette salle, et les Princes, Ducs, Comtes, en un mot, tous les Grands-Officiers se mirent à genoux, et battirent neuf fois la terre de la tête. Après ces marques de respect, on se leva et on se tint debout ; alors dix des Seigneurs qui avaient présidé à l'ouvrage, et qui avaient été nommés par Sa Majesté, s'approchèrent des tables, et prirent à la main les dix boîtes avec un profond respect. Ces boîtes qui renfermaient une chose, pour ainsi dire, sacrée, parce qu'elle regarde les ancêtres de l'Empereur, leur donnèrent un droit qui n'est accordé à personne, ce fut d'entrer par la porte du mi-



lien de cette grande salle , et de la traverser toute entière en sortant par l'autre porte du milieu ; de là ils passèrent dans une autre grande salle plus intérieure , devant laquelle on avait dès la veille préparé dix autres tables : c'est sur ces dix tables que furent posées les dix boîtes que ces dix Seigneurs portaient ; ils ôtèrent le couvercle de chaque boîte , et les placèrent sur la table , chacun à côté de sa boîte.

Pendant que ceux qui portaient les dix boîtes passaient par la grande salle d'audience, les Princes , les Ducs , les Ministres de l'Empire , les autres Officiers des Cours souveraines , à qui il n'était pas permis d'y passer , prirent un détour pour se rendre au même endroit. Ils entrèrent par la porte qu'on appelle *Kien-tsing-muen* , et par une autre porte appelée *Pao-hou-muen* , et tous étant arrivés vis-à-vis des tables sur lesquelles étaient ces livres précieux , chacun se plaça selon son rang et se tenant debout.

Cette illustre assemblée attendit quelque temps , et lorsqu'il fut précisément midi , les Présidens et Assesseurs du Tribunal des Rites se mirent à genoux , et s'adressant au premier Eunuque de la présence , ils prièrent par lui l'Empereur de sortir de son Palais , pour voir les précieux livres de l'Histoire impériale. S. M. parut revêtue de ses Habits impériaux , et montée sur un grand char qui était traîné par une vingtaine de vigoureux Eunuques , habillés très-proprement. La forme de ce char est très-ancienne , puis-

que les Empereurs de la Chine s'en servaient il y a plus de trois mille ans. C'est une espèce de chambre bien couverte, dorée, enrichie de divers ornemens, et qui a plusieurs portes. Comme ce livre de l'histoire des ancêtres était à la droite du char, c'est-à-dire à l'occident, ( car la salle devant laquelle il était placé, est exposée au midi ); l'Empereur qui était venu du côté de l'orient, sortit de ce char par la porte du milieu, et par respect, il ne descendit point du côté de l'occident, mais du côté de l'orient; ensuite s'avancant, il passa par-devant ce char pour s'approcher du lieu où était l'histoire; par honneur pour ses ancêtres il resta debout. Alors les Princes qui étaient marqués pour présenter un ou deux de ces livres à l'Empereur, se mirent à genoux devant une table, battirent trois fois la terre de la tête, et s'étant relevés, ils en prirent un, et le tenant élevé des deux mains, ils l'offrirent à Sa Majesté. L'Empereur, qui en particulier les avait déjà vus et examinés, parut en lire quelques endroits et le rendit. On remit le livre dans sa boîte, on la couvrit, et toutes les autres ayant été en même-temps couvertes, le premier Président du Tribunal des Rites pria l'Empereur de passer dans la grande salle Impériale et de s'asseoir sur son Trône, afin que les Princes et les Grands qui avaient eu soin de cet ouvrage, eussent l'honneur de battre la terre de la tête devant Sa Majesté. L'Empereur alla se placer sur son Trône, et ces Princes et ces Grands-Mandarins firent

la cérémonie dont on a déjà parlé ; cette cérémonie étant finie , ils se levèrent , se retirèrent à côté , se tinrent debout , et l'Empereur étant descendu de son Trône retourna dans son appartement.

Les dix Seigneurs qui avaient pris les dix boîtes , et qui , passant par le milieu de la grande salle d'audience , les avaient apportées devant une salle plus intérieure , les reprirent ; et repassant une seconde fois par la même salle d'audience , ils les posèrent sur les tables portatives sur lesquelles on les avait apportées d'abord. Pour les Princes et les Grands de l'Empire , ils prirent le même détour qu'ils avaient pris auparavant , et allèrent se rendre près de ces tables ; toute l'assemblée s'étant rendue là , chaque livre dans sa boîte ayant été placé sur ces tables , on battit neuf fois la terre de la tête , et les mêmes Officiers qui les avaient apportées , les ayant levées , on continua la marche. On passa par la porte appelée *Tai-ho-muen* , par celle qu'on appelle *Ye-ho-muen* , par une autre appelée *Tong-qua-muen* , et on se rendit à un Palais qui est uniquement destiné pour conserver l'Histoire impériale : c'est là qu'on la plaça , et qu'on la garde avec beaucoup de respect ; c'est pourquoi ce lieu s'appelle *le Palais de l'Histoire impériale*.

Quelques jours après , suivant la coutume marquée dans le Rituel de la dynastie Tartare , et observée la neuvième année du règne de *Cang-hi* , dans la même cérémonie , l'Empereur fit un présent , ou , pour parler plus

corre  
ceux  
vrage  
gent  
quatre  
à ceu  
soie ;  
faits  
et au  
dont  
les au  
mém  
d'aut  
tout

L'É

L'En

le

et

ter

«

» ch

» de

» me

» ren

» qu

» en

» U

» m

» R

» si

correctement, donna une récompense à tous ceux qui avaient été occupés à mettre cet ouvrage en bon état ; aux uns , cent onces d'argent et dix pièces de soie , et aux autres , quatre-vingts onces et huit pièces de soie ; à ceux-ci , soixante onces et six pièces de soie ; tous enfin eurent quelque part aux bienfaits de Sa Majesté , jusqu'aux petits écrivains et aux ouvriers , comme Colleurs , Relieurs , dont les uns reçurent trente onces d'argent , les autres moins , selon leur condition : ceux même qui , pour cause de maladie , ou pour d'autres occupations , n'avaient pu y donner tout leur temps , ne furent point oubliés.

L'EMPEREUR fait l'éloge de son Précepteur ,  
et l'honore après sa mort.

*L'Empereur ayant fait venir en sa présence le Tribunal des Officiers de l'Empire , et le Tribunal des Rites , parla en ces termes :*

« *COU-PA-TAI* , qui autrefois a exercé la  
» charge de premier Président du Tribunal  
» des Rites , était un homme irréprochable ,  
» modéré , réglé dans toute sa conduite , et  
» rempli de science et de vertu. Mon père ,  
» qui avait beaucoup d'estime pour lui , l'a  
» employé dans les affaires les plus difficiles.  
» Un des Princes s'étant révolté du côté du  
» midi , et voulant se faire reconnaître pour  
» Roi des provinces de *Yun-nan* et de *Quang-*  
» *si* , *Cou-pa-tai* fut envoyé avec le Général

» *Moan-ki-tou* pour le combattre ; et parce  
» qu'il excellait dans l'art Militaire aussi  
» bien que dans les Belles-lettres , il eut des  
» succès surprénans ; il s'acquit une grande  
» réputation , et au retour de cette expé-  
» dition , il reçut de mon père des grâces  
» singulières.

» Comme il était très-distingué par sa vaste  
» érudition , et que ses actions étaient propres  
» à servir d'exemple , mon père le choisit  
» pour être Précepteur de plusieurs des Prin-  
» ces. Il a été le mien ; il s'appliqua infati-  
» gablement , depuis le matin jusqu'au soir ,  
» à nous enseigner , et à graver dans nos cœurs  
» les plus pures et les plus nobles maximes  
» de fidélité et de piété. Il nous expliqua  
» avec beaucoup de soin les sens mystérieux  
» des livres canoniques et des autres livres ,  
» et il le fit avec tant d'application , que ses  
» travaux ne furent pas infructueux. Lors-  
» qu'il se vit avancé en âge , et attaqué d'in-  
» firmités , il se retira de tout emploi , et  
» vécut honorablement dans sa famille ; il  
» mourut il y a environ dix-huit ans. Sitôt  
» que j'eus connaissance de sa mort , pour  
» accomplir ce qu'un Disciple doit à son  
» maître , j'allai moi-même en personne dans  
» sa maison lui rendre les derniers devoirs ,  
» et pleurer devant son cercueil. Lorsqu'on  
» porta son corps à la sépulture , j'envoyai  
» plusieurs de mes Officiers pour tenir ma  
» place , et faire en mon nom les cérémonies  
» ordinaires. J'eus même dessein , pour sa-  
» tisfaire parfaitement aux obligations que

» je lui ai , de prier mon père de lui décer-  
» ner quelque honneur spécial , pour le  
» distinguer du commun ; mais parce qu'il  
» était alors indisposé , j'appréhendai de faire  
» une demande à contre-temps ; j'ai cepen-  
» dant toujours conservé pour cet homme  
» illustre un tendre souvenir , et je l'ai tou-  
» jours eu présent à mon esprit , comme si  
» les services qu'il m'a rendus , étaient en-  
» core tout récents. Il avait beaucoup de pro-  
» bité ; il était droit , sincère , savant ; il  
» s'est donné de la peine à m'instruire ; je  
» ne dois pas oublier un si sage maître , et  
» je veux lui marquer de la reconnaissance.  
» Que pourrait-on décerner pour l'honorer  
» après sa mort ? Cette affaire regarde vos  
» Tribunaux : assemblez-vous , délibérez ,  
» réglez ce qui convient , et présentez-moi  
» votre détermination. »

On voit par cet exemple de l'Empereur ,  
quelle est l'intention des Chinois , lorsqu'ils  
honorent leurs maîtres après la mort. Je n'ai  
point su quelle fut la détermination des Tri-  
bunaux ; peut-être fut-elle marquée dans une  
des gazettes que je n'aurai pas lues. Apparem-  
ment que , selon la coutume , on aura fait gra-  
ver son éloge sur un monument de marbre ;  
qu'on aura placé son nom parmi les hommes  
illustres ; que l'Empereur aura envoyé quel-  
que personne de qualité pleurer sur son tom-  
beau , et lui aura rendu les autres honneurs  
qu'une politique admirable a prescrits , pour  
entretenir le grand respect que les Disciples  
doivent à leurs Maîtres.

Les Chinois, en déterminant les honneurs qu'on doit rendre aux morts, se conforment à cette grande maxime tirée de leurs livres : il faut honorer ceux qui sont morts, comme on les honorerait s'ils étaient encore vivans. *Sessée-jit-se-seng*, mot à mot, honorez les morts, comme vous honorez les vivans.

C'est pour cela que si celui qui est mort, était constitué en dignité, les honneurs qu'on lui rend après sa mort, doivent répondre à la dignité qu'il occupait lorsqu'il était vivant. Ils sont réglés selon le degré de chacun : il y a tel degré pour lequel, outre les autres marques de respect, on fait deux fois l'oblation qui s'appelle *Tsi* ; pour un autre on ne la fait qu'une fois, mais entière, *tçuen-tçi* ; pour un troisième on fait la moitié d'un *tçi*, *poan-tçi*. Or, ce *tçi* se présente aussi en l'honneur des vivans, et cela s'appelle *tçi-seng*, faire une offrande aux vivans, on plutôt en l'honneur des vivans, car c'est sur-tout en l'honneur des vivans éloignés qu'on l'a fait, pour témoigner qu'on conserve encore le souvenir des bienfaits qu'on a reçus d'eux, lorsqu'ils étaient présens. Par exemple, un Gouverneur de Ville, pendant plusieurs années de gouvernement, se sera comporté avec vigilance et avec tendresse pour le Peuple ; l'Empereur, pour le récompenser, lui donne un emploi plus considérable, et le fait passer dans une autre Province, ou l'appelle à la Cour. Le Peuple s'afflige, le perd à regret ; et outre les autres marques qu'il donne de son atta-

chement et de sa reconnaissance , il élève après son départ une espèce de salon , et de temps-en-temps , quoiqu'il soit encore plein de vie , et dans un autre emploi , on lui prépare un repas , on le salue en portant la tête jusqu'à terre , et on lui rend les honneurs qu'on rendrait à un père , parce qu'il s'est montré le père du Peuple.

*Ordre admirable qu'on garda à Pekin , lorsqu'il fallut renvoyer plus de quarante mille pauvres , chacun dans son Pays.*

Dans la lettre du 15 Décembre 1727 , je marquais qu'en l'année 1725 , la stérilité avait été extraordinaire dans les provinces de *Pe-tcheli* et de *Chan-tong* , qui confinent ensemble ; que de plusieurs Villes de ces deux Provinces , une grande multitude de pauvres s'était rendue à *Pekin* , et que l'Empereur avait ordonné qu'on tirât le riz de ses greniers publics , qu'on le fit cuire et qu'on le distribuât chaque jour dans différens quartiers de cette Capitale , à tous ceux qui seraient dans le besoin. On continua pendant plus de quatre mois à nourrir par ce moyen plus de quarante mille personnes. Mais , à la fin de la seconde lune , qui , cette année-là , répondait à notre mois de Mars , le temps de labourer les Campagnes étant venu , on prit des mesures pour conduire chacun de ces malheureux dans son Pays. Les Chinois excellent pour ces sortes de détails ; je crois que vous lirez volontiers ce qui fut réglé sur ce sujet.



Le 14 de la seconde lune, l'Empereur dit aux premiers Ministres et aux Grands de l'Empire, qu'il avait été fort sensible à la disette dont son Peuple avait été affligé; qu'il n'avait rien omis pour le soulager; que le temps de semer approchait, et qu'il fallait penser à l'avenir. Le Peuple, ajouta ce Prince, est sans réflexion; il ne pense qu'au présent, et oublie souvent l'essentiel. Voici le printemps, il en faut profiter. Ceux d'entre ces pauvres qui ont des terres, doivent aller les cultiver: et ceux qui n'en ont pas, peuvent gagner leur vie dans les endroits où je fais à présent travailler. On ouvre de nouveaux canaux, on élargit les rivières, on fait les levées plus hautes, il y a des travaux de tous côtés; assemblez-vous donc, et délibérez sur les moyens de renvoyer ces pauvres chacun dans sa patrie.

Pour obéir à cet ordre les Tribunaux s'assemblèrent, et le Tribunal qui doit veiller à la police, présenta au nom de tous les autres à l'Empereur le Mémorial suivant:

Nous Présidens et autres Officiers du Tribunal des Examineurs, pour obéir aux ordres de Votre Majesté, nous nous sommes assemblés, et nous avons délibéré sur ce qui regarde les pauvres qui sont venus dans cette Ville. Attirés par la libéralité de Votre Majesté, ils ont quitté leur Pays, quoiqu'on y distribuât du riz, et qu'ils pussent dans leur District faire mettre leur nom sur le rôle. Il est à craindre qu'ils n'abusent d'une bonté si paternelle, pour rester plus long-temps dans

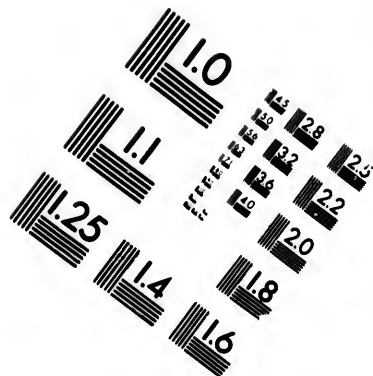
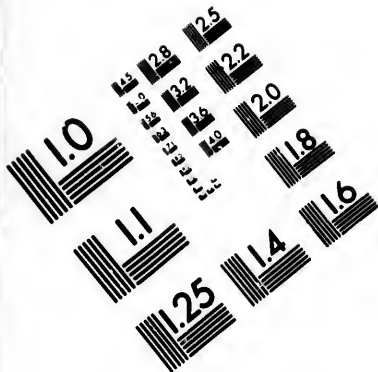
l'oisiveté , et manger du riz sans travailler. Voici le temps propre au labourage ; il faut les renvoyer sans retardement.

Nous examinerons donc tous ceux qui sont venus chercher à vivre , soit hommes , soit femmes , soit vieillards , soit enfans , et on les renverra peu-à-peu au lieu de leur demeure ordinaire. On distinguera ceux qui doivent aller par terre , et ceux qui peuvent être conduits par eau ; on joindra ensemble ceux qui sont du même territoire. Si on les remettait de Ville en Ville en changeant de conducteur , les petits Officiers de Tribunal , Sergens et autres , pourraient molester ces pauvres gens et profiter de leur misère. C'est pourquoi nous sommes d'avis qu'on nomme un ou plusieurs Mandarins qui , par ordre de Votre Majesté , les accompagnent jusqu'à la Ville dont ils dépendent , et les remettent entre les mains du Gouverneur , qui en demeurera chargé. On prendra de l'argent du Trésor impérial , et on donnera pour le voyage à chacun six sous par jour (1). Plus de cinq mille ont déjà donné leur nom pour retourner chez eux. Les uns sont de la province de *Pe-tcheli* , et les autres de la province de *Chan-tong*. Ceux-ci doivent être conduits par eau , et ceux-là par terre. Dans les différens Tribunaux on choisira les Officiers vigilans , soit Tartares , soit Chinois , qui ne sont pas actuellement occupés. Le Tribunal

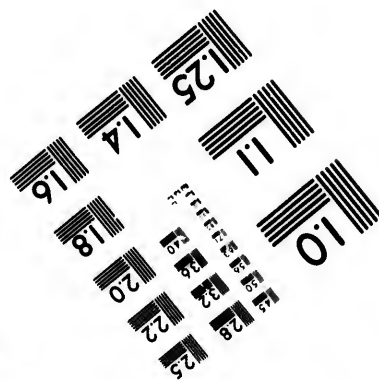
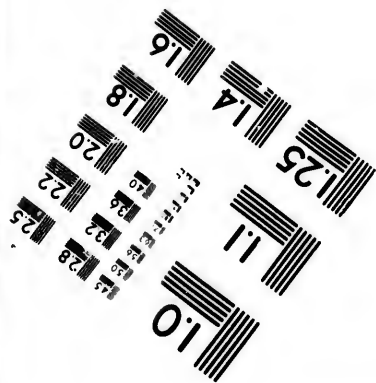
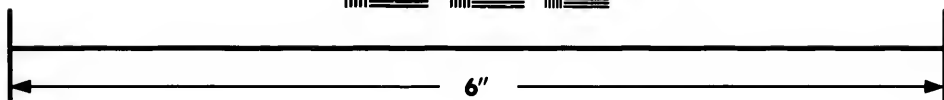
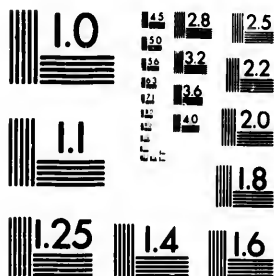
---

(1) Trois sous pouvaient suffire ; on leur donne le double.





**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503



des Censeurs en fournira quatre, la Cour des Aides deux, le Tribunal de la Milice trois, et les autres à proportion. On divisera cette multitude par bandes; chaque bande sera de deux cens, et aura un de ces Officiers pour la conduire. C'est à lui qu'on consignera l'argent pour le distribuer manuellement à chacun de sa bande. Le même sera chargé de les accompagner jusqu'à la Ville principale de leur District, et le Gouverneur de cette Ville sera obligé de les faire conduire aux Villes subalternes. Que si dans le voyage même, il s'en trouve qui soient d'une Ville subalterne par où l'on passe, on les remettra au Mandarin du lieu, et l'Officier tirera de lui une attestation qui sera apportée à la Cour pour être examinée. Outre l'Officier nommé par Votre Majesté, chaque Gouverneur des Villes doit les suivre jusqu'aux confins de leur District. Parmi ceux qui seront conduits par terre, s'il y a des infirmes ou des vieillards qui ne puissent marcher, les Gouverneurs des Villes loueront des charrettes; à l'égard de ceux qui iront par eau, le Mandarin du lieu ou ils s'embarqueront, fera trouver la quantité de barques suffisantes: le Trésor royal fournira à cette dépense.

Que si pendant la marche quelques-uns tombaient malades, ensorte qu'ils ne pussent aller ni par charrette ni par barque, nous ordonnons aux Gouverneurs des Villes de les retenir, de les loger, de faire venir le Médecin, de leur donner les remèdes nécessaires, et d'en prendre un grand soin jusqu'à ce qu'ils

aient recouvré la santé. Alors ils seront chargés de les faire conduire jusqu'à leur Pays. Peut-être que ces pauvres, se voyant en grand nombre, seraient assez insolens pour exciter du tumulte sur la route: c'est aux Mandarins des lieux à y veiller; ils useront avec prudence d'une équitable correction, pour les contenir ou les rappeler au devoir. Ce Peuple grossier doit être arrêté par la crainte.

Outre les six sous que l'Officier leur donnera chaque jour pour les frais du voyage, à leur arrivée dans leur Pays ils recevront encore de la part de Votre Majesté une gratification d'argent, que le Gouverneur de la Ville tirera du Trésor royal, et dans son temps on la lui passera à compte. Les grandes personnes auront une once d'argent, et les enfans demi-once. L'Officier député de la Cour pour les accompagner, distribuera à chacun d'eux cet argent par lui-même, sans s'en fier à nul autre. Et pour la suite nous enjoignons au Mandarin du lieu de s'appliquer à bien traiter son Peuple, de sorte qu'étant retourné dans son Pays, non-seulement il n'y souffre pas, mais qu'il ait aussi ce qui est nécessaire pour labourer et ensemençer les terres. Que si le Mandarin du lieu est négligent et ne prend pas cette affaire à cœur, c'est aux Mandarins supérieurs ou aux Censeurs de l'Empire de l'accuser. Alors, outre qu'il sera cassé de sa charge, on examinera sa faute, et il sera puni sévèrement.

Mais après avoir renvoyé dans leur Pays

ceux qui avaient une demeure fixe , il en restera encore d'autres qui n'ont ni feu ni lieu , et qui ne savent où retourner. Que faire ? Nous en examinerons le nombre , on écrira leur nom , et nous prierons Votre Majesté de vouloir bien leur accorder la même gratification qu'elle accorde à ceux qu'on conduit dans leur Pays , c'est-à-dire , une once d'argent aux grandes personnes , et une demi-once aux enfans ; après quoi il leur sera libre d'aller s'occuper aux travaux que Votre Majesté a ordonnés , ou de se faire manœuvres , porte-faix , etc. ou de s'appliquer à quelque petit commerce. On ne permettra point qu'ils soient oisifs et qu'ils restent à charge au public. Or , afin que ce Peuple ne compte plus sur la distribution du riz cuit , et pense réellement à s'en retourner d'où il est venu , nous allons avertir par des écrits publics , affichés aux carrefours , que tel jour on cessera d'en distribuer , et nous enverrons ordre aux Mandarins des Villes voisines d'arrêter tous ceux qui viendraient encore à *Pekin* dans l'espérance d'avoir cette aumône , et de les renvoyer chez eux.

Le jour qu'on distribuera la gratification que Votre Majesté donne à ces pauvres qui n'ont pas de demeure fixe , s'il s'en présente quelque autre parmi eux qui ne soit pas dans le besoin , et qui se dise pauvre sans l'être , en cas qu'on s'en aperçoive , il sera arrêté comme un fripon , et puni selon la Loi. Avec ces précautions tous les pauvres auront part aux bienfaits de Votre Majesté : ceux qui



sont encore dans leur Pays n'auront pas envie de le quitter ; chacun s'adonnera au travail qui lui convient pour gagner sa vie ; et de plus la multitude de ces gueux étant dissipée, cette Ville ne craindra plus les maladies populaires dont elle était menacée par leur long séjour.

Pour ce qui regarde les six sous qu'on leur donnera par jour, nous faisons réflexion que si on les donne en argent, ces pauvres seront obligés de le changer en deniers pour leur usage, et ils en souffriront de la perte ; il nous paraît plus commode de leur donner chaque jour en deniers la valeur de six sous ; pour cet effet on louera des charrettes sur lesquelles on transportera une certaine quantité de deniers. On nommera des Soldats pour les escorter ; ces charrettes suivront l'Officier qui conduit une bande de deux cens, et chaque jour ledit Officier distribuera à chacun la valeur de six sous en deniers, depuis le jour du départ jusqu'au jour de l'arrivée. Au retour ces Officiers tiendront compte de tout à la Cour des Aides, afin qu'on examine cette dépense, et qu'on la marque dans les registres. Le jour que ce Peuple sortira d'ici, il sera confié à un des Gouverneurs, lequel en personne le conduira jusques sur les confins de son District ; là il le remettra au Gouverneur du District suivant, etc. Nous présentons avec respect ces Règlemens à Votre Majesté, afin que, si elle les approuve, on procède à l'exécution.

TES  
fixe, il en res-  
ni feu ni lieu,  
r. Que faire ?  
bre, on écrira  
otre Majesté de  
même gratifi-  
qu'on conduit  
une once d'ar-  
et une demi-  
leur sera libre  
que Votre Ma-  
re manœuvres,  
quer à quelque  
tra point qu'ils  
charge au pu-  
ne compte plus  
et pense réelle-  
est venu, nous  
ublics, affichés  
on cessera d'en  
ordre aux Man-  
rêter tous ceux  
in dans l'espé-  
et de les ren-

la gratification  
es pauvres qui  
l s'en présente  
e soit pas dans  
e sans l'être,  
il sera arrêté  
n la Loi. Avec  
es auront part  
té : ceux qui

L'Empereur les approuva, et tout fut exécuté sans le moindre trouble.

L'année suivante Sa Majesté a de plus ordonné en faveur des pauvres qui se trouvent pendant l'hiver à *Pekin*, que tous les ans (lors même qu'il n'y a pas de disette) on fasse cuire une certaine quantité de riz chaque jour en cinq endroits de la Ville, pour être distribué par aumône; et cette distribution journalière qui suffit pour nourrir plus de six mille personnes, se continue pendant environ six mois de l'année, savoir, depuis le 1.<sup>er</sup> de la 10.<sup>e</sup> lune, jusqu'au 20.<sup>e</sup> de la 3.<sup>e</sup> lune de l'année suivante; c'est à peu-près comme si l'on disait en Europe depuis le 1.<sup>er</sup> de Novembre jusqu'au 20.<sup>e</sup> d'Avril.

*INSTRUCTION de l'Empereur, donnée à l'occasion du caractère Chinois qui signifie bonheur.*

L'Empereur voulant honorer un Mandarin considérable de *Fong-tien-fou* (1), Ville du premier ordre, et Capitale de la province du *Leao-tong*, écrivit de sa propre main, au commencement de l'année, le caractère *Fo*, qui signifie *bonheur*, et le lui envoya. (C'est une distinction dans une famille; on respecte, on conserve avec soin ce présent impérial, et on le place ordinairement dans la salle

---

(1) C'était l'ancienne Cour des Tartares avant la conquête de la Chine, et c'est pour cette raison qu'on l'appelle encore *Ching-King*, ou *Xin-yang-King*.

extérieure où on reçoit les visites ). Le Mandarin remercia l'Empereur , et dans son remerciement il se servit de cette expression : j'étais un homme né pour passer ma vie dans le malheur ; mais Votre Majesté vient de me rendre heureux.

Voici ce que l'Empereur lui répondit :

« Le bonheur a toujours été attaché à la pratique de la vertu. Tous les hommes sont nés pour être heureux , et il n'est personne , quel qu'il soit , qui puisse dire avec vérité qu'il est né pour être malheureux : parmi ceux qui possèdent de grandes richesses , ou qui sont élevés aux premiers honneurs , il s'en trouve qui sont malheureux ; et parmi ceux qui vivent ou dans le mépris ou dans la pauvreté , n'en voit-on pas aussi , et même beaucoup , qui sont heureux ? Un grand nombre de gens se plaignent d'être malheureux ; mais leur plus grand malheur est de ne pas examiner la source de ce prétendu malheur. Car se régler sur les honneurs et sur les richesses , sur le mépris et sur la pauvreté pour discerner , pour déterminer le bonheur ou le malheur , c'est ignorer en quoi consiste le bonheur véritable. Si l'homme veut être heureux , son bonheur dépend de lui-même , il est entre ses mains. Il ne dépend point de l'Empereur ; par quel endroit pourrait-il rendre un homme heureux ? C'est en pratiquant le bien , qu'on fait son propre bonheur. C'en est là l'unique origine ; ainsi lorsqu'à la Cour ou hors de la Cour , j'envoie aux principaux Officiers le caractère qui signifie

ES  
tout fut exé-

a de plus or-  
ni se trouvent  
tous les ans  
disette.) on  
é de riz cha-  
Ville , pour  
t cette distri-  
r nourrir plus  
inue pendant  
oir , depuis le  
de la 3. lune  
près comme  
le 1. de No-

ur , donnée à  
ois qui signifie

un Mandarin  
(1) , Ville du  
a province du  
pre main , au  
caractère Fo ,  
envoya. ( C'est  
; on respecte,  
ent impérial ,  
dans la salle

artares avant la  
ette raison qu'on  
-yang-King.

*bonheur*, mon intention est qu'à la vue de ce caractère vous rentriez dans vous-mêmes, que vous vous acquittiez de votre devoir, que vous pensiez qu'il y a un vrai bonheur, et que vous travaillez par une sage conduite à vous le procurer. Que si vous avez cru que je pusse rendre un homme heureux, c'est une erreur. »

*Nouveau Règlement sur l'examen des Mandarins.*

J'ai marqué dans une autre lettre (1) que de trois en trois ans on fait par-tout l'Empire l'examen des Mandarins qui gouvernent le Peuple. On examine s'ils sont infirmes, s'ils sont trop âgés, s'ils sont trop sévères dans les châtimeus, s'ils sont trop indulgens, trop mous, s'ils sont négligens à expédier les affaires, s'ils sont tellement attachés à leurs sentimens, qu'ils ne défèrent pas aux avertissemens des Mandarins supérieurs, s'ils exigent de l'argent du Peuple, ou s'ils en reçoivent injustement; enfin, s'ils ont des talens extraordinaires ou médiocres pour le Gouvernement. Cet examen s'appelle le grand examen, l'examen général. Pendant le temps que dure cet examen, le vice-Roi et les autres Mandarins-Généraux de la Province ne voient personne, n'admettent et ne rendent aucune visite, jusqu'à ce que le catalogue et les notes qu'ils ont faites sur tous les Officiers subal-

---

(1) L'Examen général des Officiers de Guerre se fait de cinq en cinq ans.

qu'à la vue de  
vous-mêmes,  
re devoir, que  
bonheur, et  
age conduite à  
s avez cru que  
heureux, c'est

examen des

lettre (1) que  
par-tout l'Em-  
qui gouvernement  
sont infirmes,  
op sévères dans  
ndulgens, trop  
xpédier les af-  
hés à leurs sen-  
s aux avertisse-  
rs, s'ils exigent  
en reçoivent in-  
talens extraor-  
gouvernement.  
and examen,  
temps que dure  
es autres Man-  
nce ne voient  
endent aucune  
gue et les notes  
Officiers subal-

de Guerre se fait

ternes, soient partis pour la Cour. On voit  
alors plusieurs Mandarins cassés, d'autres  
sont abaissés à des charges inférieures,  
et quelques-uns sont loués et proposés  
comme des *Officiers excellens*, d'un mé-  
rite rare, auxquels on ne peut reprocher  
aucune faute.

Sur le témoignage et les informations du  
vice-Roi, l'Empereur donne ses ordres pour  
faire venir aussitôt à la Cour ces *Officiers  
excellens* : là on les examine encore : puis-  
qu'ils sont tirés de telle Province, et que  
c'est le vice-Roi qui les propose, il doit les  
connaître, et être bien instruit de leur ta-  
lent extraordinaire ; il en répond. Dans ce  
choix, on ne lui permet pas d'agir par in-  
térêt, par amitié, ni de suivre son inclina-  
tion et ses vues particulières. Cependant s'il  
arrivait que Sa Majesté ne les trouvât pas  
toujours tels qu'on les avait annoncés, ou si  
dans la suite on découvrait que tel Officier  
s'était mal comporté dans son Gouvernement,  
qu'il n'avait pas eu soin de faire payer exac-  
tement le tribut, que le Peuple en devait en-  
core sur les années passées, etc., ou bien si  
tel autre, après avoir été élevé à une charge  
plus considérable, faisait quelque faute qui  
donnât lieu à des recherches sur la conduite  
qu'il a tenue dans la charge précédente, et  
si l'on déterrait des crimes qu'il aurait eu  
grand soin de cacher ; dans ces occasions le  
vice-Roi est toujours censé coupable ; car,  
ou il avait connaissance des fautes de son  
subalterne, ou il les ignorait. S'il en avait

connaissance, pourquoi ne l'a-t-il pas accusé, et comment a-t-il eu la hardiesse de le proposer comme un homme d'un mérite rare? Que s'il n'en a pas eu connaissance, c'est donc un homme faible, sans vigilance, sans adresse, sans lumières. Les subalternes ne le craignent pas, et peuvent facilement le tromper. Il est indigne d'un si haut rang.

C'est pourquoi l'Empereur ordonna qu'on déterminât et qu'on expliquât plus nettement la peine dont on punirait dans la suite ces Gouverneurs ou vice-Rois de Provinces, lorsqu'on les trouverait en faute sur ce point. Le premier des six Tribunaux souverains, à qui il appartient de traiter toutes les affaires qui regardent les Mandarins de l'Empire, s'assembla, et voici en peu de mots ce qui fut réglé: 1.° Que les vice-Rois seraient étroitement obligés à veiller sur la conduite de leurs Officiers subalternes, à s'appliquer à les connaître, et à apporter une sérieuse attention pour choisir et distinguer ceux qu'ils veulent proposer comme *excellens*. 2.° Que si dans ce choix ils se laissaient entraîner, ou par la cupidité, ou par des recommandations, ou par d'autres raisons intéressées, ils seront cassés de leur emploi, et déclarés incapables d'en avoir jamais aucun autre. 3.° Que si ces *Excellens*, étant examinés à la Cour, se trouvaient avoir peu de mérite, ou avoir commis des fautes dans l'administration de leur Mandarinate, le vice-Roi qui les aurait proposés serait puni de la même peine, c'est-à-dire, qu'il serait cassé de son emploi.

TES  
il pas accusé,  
sse de le pro-  
mérite rare?  
issance, c'est  
igilance, sans  
alternes ne le  
ment le trom-  
t rang.  
rdonna qu'on  
plus nettement  
as la suite ces  
e Provinces,  
e sur ce point.  
x souverains,  
toutes les af-  
rins de l'Em-  
eu de mots ce  
-Rois seraient  
r la conduite  
, à s'appliquer  
une sérieuse  
uer ceux qu'ils  
llens. 2.° Que  
nt entrainer,  
es recomman-  
s intéressées,  
i, et déclarés  
aucun autre.  
examinés à la  
de mérite, ou  
l'administra-  
e-Roi qui les  
même peine,  
e son emploi.  
4.

4.° Que si avant qu'on eût encore rien découvert, l'avertissement venait du vice-Roi même sur quelque connaissance qu'il aurait eue après les avoir proposés, on y aurait égard, et qu'il ne serait pas puni, parce que l'Empereur lui ferait grâce. 5.° Que si ces *Excellens* ayant été élevés à un Mandarinat supérieur, se comportaient mal, on examinerait encore comment ils s'étaient comportés dans le Mandarinat précédent; et si on trouvait qu'ils eussent déjà commis des fautes à peu-près semblables, le vice-Roi serait abaissé à un Mandarinat inférieur de trois degrés. 6.° Que si après avoir examiné, on trouvait que cet Officier s'était bien comporté dans la charge précédente, mais que depuis qu'il a été élevé à un Mandarinat supérieur, il a corrompu son cœur, il s'est perverti; le vice-Roi ne serait point inquiété, et serait censé avoir rempli son devoir. C'est là ce qui fut déterminé par le Tribunal souverain; et voici en peu de mots ce que Sa Majesté ajouta de sa propre main.

*Ordre de l'Empereur qui regarde le même examen général.*

L'Empereur qui s'applique à se conformer en tout à l'équité la plus exacte, et qui exhorte sans cesse les Mandarins à tenir la même conduite, craignit que les vice-Rois ne fussent pas assez équitables dans ces examens, qu'ils ne donnassent de mauvaises notes à leurs Officiers subalternes avec trop de précipitation, ou bien par vengeance,

par aversion, par colère, ou par quelque autre passion désordonnée : pour obvier à cet inconvénient, il ordonna ce qui suit :

1.° Que les Officiers subalternes qui seraient notés comme gens avides qui ont tiré injustement de l'argent du Peuple, ou comme Officiers trop sévères qui châtient le Peuple avec trop de rigueur, seraient privés irrémisiblement de leur charge sans espérance d'être jamais rétablis. 2.° Que tous les autres Officiers que le Souverain Tribunal, suivant les notes du vice-Roi, aurait cassés ou abaissés pour quelque raison que ce fût ; par exemple, parce qu'ils étaient négligens à terminer les affaires, parce qu'ils auraient été trop faibles, trop lâches dans leur manière de gouverner, ou pour quelqu'autre sujet ; Sa Majesté leur permettait de venir en Cour se justifier, s'ils croyaient la note injuste ; que le Souverain Tribunal écouterait leurs raisons, et que Sa Majesté elle-même leur accorderait audience. 3.° Que pour l'exécution de cet ordre, ceux qui prétendraient venir se justifier, avant que de sortir de la Province dans laquelle ils auraient été Mandarins, exigeraient une Patente du vice-Roi qui fit foi qu'un tel Officier a été cassé ou abaissé pour telle faute, et que, parce qu'il veut faire des représentations à la Cour sur le jugement porté, on lui accorde cette attestation. 4.° Que le vice-Roi en étant requis par ledit Officier, ne pourra lui refuser ladite attestation : ou que si craignant que son erreur ou son injustice ne fût découverte, il la refusait, ledit Of-

scie  
lieu  
Roi  
abai  
vice-  
à la  
tifier  
qui  
après  
et les  
que  
ou ab  
du m  
vant.  
est c  
Roi  
sa ch  
relle,  
si le v  
justic  
charg  
P  
quatr  
que,  
reur,  
ne peu  
pre P  
autre  
porte  
Offici  
éloign  
de cin  
ou de  
blent



feier retournera dans la Province où est le lieu de sa naissance, qu'il déclarera au vice-Roi de ladite Province qu'ayant été cassé ou abaissé pour tel sujet dans telle Province, le vice-Roi lui a refusé une Patente pour aller à la Cour représenter les raisons qui le justifient, et il en exigera une dudit vice-Roi, qui ne pourra lui être refusée. 5.° Que si après avoir examiné les raisons dudit Officier, et les réponses de son vice-Roi, on trouve que c'est en effet injustement qu'il a été cassé ou abaissé, on le rétablira dans une charge du même degré que celle qu'il avait auparavant. Mais si, au-contraire, on trouve qu'il est coupable, et qu'il en impose au vice-Roi en l'accusant d'injustice, à la perte de sa charge, on ajoutera une punition corporelle, suivant la griéveté de sa faute. 6.° Que si le vice-Roi lui-même est convaincu d'injustice ou d'erreur, il sera ou cassé de sa charge, ou abaissé à un emploi inférieur.

Pour l'intelligence du troisième et du quatrième article, il est à propos de savoir que, sans une dispense spéciale de l'Empereur, qui ne s'accorde que très-rarement, on ne peut être Mandarin du Peuple dans sa propre Province, et même sur les confins d'une autre Province voisine. Un nouveau règlement porte que le Mandarinate qu'on accorde à un Officier pour gouverner le Peuple, doit être éloigné des confins de sa Province au moins de cinquante lieues, afin que les sollicitations ou de ses parens, ou de ses amis, ne le troublent pas dans l'exercice de sa charge, et ne

l'empêchent pas de suivre la justice dans ses jugemens.

*Mémorial du vice-Roi de la province de Honan, par lequel il avertit l'Empereur d'un bel exemple de désintéressement, donné par un homme et une femme du Peuple.*

Je présente avec un profond respect à Votre Majesté, ce Mémorial, pour lui faire savoir que les bonnes coutumes s'établissent même parmi le meau Peuple; il fait des actions dignes d'être gravées sur le marbre. C'est le fruit des soins et des instructions de Votre Majesté, dont la vertu égale celle des anciens Empereurs *Yao-Chun*, et dont le Gouvernement surpasse en bonté celui de *Fo-hi* et de *Chin-nong*. On a admiré en très-peu d'années sous votre seul règne plus d'heureux présages, qu'on n'en avait vu sous les autres règnes pendant plusieurs siècles. Dans le Ciel on a observé la conjonction des planètes, et l'on en a vu descendre la *manne* (1) sur la terre. Les fontaines ont donné d'elles-mêmes un sel excellent; les mers sont devenues tranquilles, et les épis, les grains extraordinaires sont sortis en abondance. Mais voici ce qui est fort au-dessus de tous ces prodiges, et ce qui doit donner beaucoup plus de joie à Votre Majesté. Nous voyons pratiquer les vertus les plus héroïques, le désintéressement, la droiture la plus parfaite dans les familles les plus pauyres et les plus

(1) Dans une autre lettre on donne l'explication de cette *manne*, et de ces épis extraordinaires.

NTES  
ustice dans ses

rovince de Ho-  
Empereur d'un  
ément, donné  
ne du Peuple.

ond respect à  
pour lui faire  
es s'établissent  
; il fait des ac-  
ur le marbre.  
instructions de  
égale celle des  
un, et dont le  
onté celui de  
admiré en très-  
gne plus d'heu-  
ait vu sous les  
rs siècles. Dans  
ction des pla-  
re la manne (1)  
t donné d'elles-  
mers sont deve-  
les grains ex-  
ondance. Mais  
us de tous ces  
onner beaucoup  
. Nous voyons  
s héroïques, le  
la plus parfaite  
ayres et les plus

ne l'explication de  
naires.

ET CURIEUSES.

293

rustiques. C'est ce qu'on vient récemment d'admirer dans une Ville du troisième ordre, appelée *Mong-tsing*, laquelle se trouve heureusement dans cette Province. Le fait est tel que je vais le rapporter.

Le 3.<sup>e</sup> de la 4.<sup>e</sup> lune de l'année 1728, *Tcing-tai*, Marchand de la province de *Chen-si*, allant à *Mong-tsing*, pour acheter du coton dont il fait commerce, avait sur lui une bourse de cent soixante et dix onces d'argent. Sur le chemin qui est près de la montagne *Song-Kia*, il laissa par mégarde tomber la bourse, et continua son chemin.

Le lendemain matin un pauvre laboureur nommé *Chi-yeou*, qui demeure dans cette Ville, alla travailler à la terre près de la montagne *Song-Kia*, et trouva la bourse : il ne pensa point à en profiter, mais il voulut la rendre ; c'est pourquoi il resta tout le jour à son travail, attendant que celui à qui elle appartenait, vint la chercher. Personne ne parut. Sur le soir il retourne à la maison, montre à sa femme, nommée *Siu*, une bourse pleine d'argent, et raconte le fait. « Oh ! » dit-elle aussitôt, il ne faut pas garder cet argent, il ne nous appartient pas ; j'aime mieux vivre dans la pauvreté que d'avoir du bien d'autrui. Demain tâche de découvrir celui qui a perdu cette bourse, et ne manque pas de la lui rendre. »

D'une autre part, *Tcing-tai* étant arrivé à l'auberge, fut fort étonné de ne trouver ni sa bourse ni son argent ; mais ignorant en quel endroit elle était tombée, et persuadé

que ce serait en vain qu'il irait la chercher, il avait fait promptement afficher aux portes et aux carrefours de la Ville plusieurs billets, dans lesquels il marquait qu'un tel, logé dans une telle auberge, avait perdu la veille une bourse contenant telle quantité d'argent; qu'il priait instamment celui qui l'aurait trouvée de vouloir bien la lui remettre, et qu'il consentait de bon cœur à partager avec lui tout l'argent qui s'y trouverait.

Le laboureur *Chi-yeou* eut connaissance de ces billets, et sans hésiter il alla trouver le Capitaine de son quartier. « J'ai trouvé, » lui dit-il, une bourse; allez appeler le » Marchand du *Chen-si*, amenez-le chez » moi; je verrai par les questions que je lui » ferai, si c'est la bourse dont il s'agit. Le » Marchand vint: *Chi-yeou* le questionne » sur l'extérieur de la bourse, sur l'enve- » loppe de l'argent, sur la quantité, sur la » forme, sur le titre, et par les exactes » réponses du Marchand, il jugea que la » bourse en effet lui appartenait, et il la lui » remit entre les mains. »

*Tcing-tai* transporté de joie, ouvre sa bourse, tire l'argent, et dit: j'ai déclaré dans mon billet que je partagerais cet argent avec celui qui me rendrait la bourse; je veux tenir ma parole, cela est juste; ainsi partageons. « Non, dit le laboureur, je n'ai aucun » droit sur cet argent, il est tout à vous, » je n'en veux rien recevoir. » Cependant *Tcing-tai*, sans l'écouter, en sépare quatre-vingt-cinq onces et les lui présente; *Chi-yeou*

la chercher, aller aux portes, plusieurs billets, un tel, logé perdu la veille quantité d'argent; qui l'aurait remettre, et partager avec

connaissance l alla trouver « J'ai trouvé, venez appeler le chez vous que je lui t il s'agit. Le de questionne , sur l'enve- quantité, sur la r les exactes jugea que la it, et il la lui

ie, ouvre sa : j'ai déclaré rais cet argent ourse, je veux ; ainsi parta- je n'ai aucun tout à vous, » Cependant épare quatre- ate; *Chi-yeou*

les refuse ; celui-ci fait encore des instances pour l'obliger à les accepter, mais inutilement. Tout cela se passait à la porte du pauvre *Chi-yeou*, et plusieurs des voisins étaient témoins de cette admirable contestation.

Enfin *Tcing-tai* voyant que *Chi-yeou* ne voulait absolument point recevoir les quatre-vingt-cinq onces d'argent qu'il lui présentait, et souhaitant lui marquer sa reconnaissance, prit un autre tour. Il met d'un côté cent sept onces, et d'un autre côté soixante et trois. « Je ne vous dissimulerai pas, lui » dit-il, que pour les cent sept onces d'ar- » gent je les ai empruntées pour mon com- » merce ; quant à ces soixante-trois onces » elles m'appartiennent, elles sont réelle- » ment à moi, ainsi je vous prie de les pren- » dre sans difficulté ; non, dit *Chi-yeou*, je » n'ai pas plus de droit sur les soixante-trois » onces que sur le reste, emportez tout » puisque tout vous appartient. »

Tous ceux qui étaient présents furent remplis d'admiration ; et charmés d'un acte de vertu si singulière, ils coururent ensemble au Tribunal du Gouverneur de la Ville, pour l'avertir de ce qui s'était passé. Le Gouverneur ravi qu'une si belle action se fût faite dans son Gouvernement, a appelé des témoins, s'est informé de la vérité du fait, et m'en a averti. Sur-le-champ j'ai envoyé cinquante onces d'argent au laboureur *Chi-yeou*, pour récompenser sa vertu et celle de sa femme. Je leur ai donné en même-

temps un tableau (1) dans lequel sont écrits quatre caractères qui signifient : *Mari et femme illustres par le désintéressement et la sincérité*. Ensuite j'ai recommandé au Trésorier-Général de la Province de faire décrire ce fait , d'en envoyer des copies partout , afin qu'il soit affiché aux portes et aux carrefours des grandes et des petites Villes de la Province , et que le Peuple soit excité par cet exemple à suivre la voie de la perfection. Enfin , j'ai ordonné au Gouverneur de la ville de *Mong-tsing* , d'élever un monument de pierre près de la maison de ce laboureur , sur lequel cette belle action soit gravée , pour en conserver un éternel souvenir , et rendre les habitans de ce Pays-là plus attachés à la pratique de la vertu. J'ai cru même qu'elle méritait de passer jusqu'aux oreilles de Votre Majesté ; c'est pourquoi j'ai écrit ce Mémoire , et je l'envoie avec une attention très-respectueuse.

L'Empereur ayant appris cette action , parut en ressentir beaucoup de joie , et profitant de cette occasion pour exhorter tout l'Empire à la réformation des mœurs , écrivit de sa propre main l'instruction suivante , qui par son ordre fut envoyée dans toutes les Provinces , avec le Mémoire de ce vice-Roi. Ce Prince rapporte d'abord en peu de mots la substance du Mémoire , sans s'arrêter aux louanges qu'on lui donnait , et ensuite il s'exprime en ces termes :

---

(1) On suspend ces tableaux sur la porte de la maison.

TES  
quel sont écrits  
nt : *Mari et*  
*frèssement et*  
ommandé au  
ince de faire  
es copies par  
portées et aux  
petites Villes  
le soit excité  
ie de la per-  
Gouverneur  
lever un mo-  
maison de ce  
belle action  
er un éternel  
ns de ce Pays-  
de la vertu.  
ait de passer  
majesté ; c'est  
il , et je l'en-  
spectueuse.  
cette action ,  
joie ; et pro-  
exhorter tout  
cœurs , écrivit  
on suivante ,  
dans toutes  
al de ce vice-  
rd en peu de  
al , sans s'ar-  
donnait , et  
nes :

—  
té de la maison.

« La tranquillité et la beauté du Gouver-  
» nement consistent à établir de sages cou-  
» tumes ; et la meilleure manière d'y réussir ,  
» c'est de rectifier le cœur de l'homme ; car  
» si l'homme sait garder son cœur , s'il en  
» est le maître , il se conforme à l'ordre , il  
» remplit ses devoirs , il cherche le bien pu-  
» blic , il borne ses desirs , il ne veut point  
» d'argent injustement acquis. La raison est  
» sa règle , il ne fait rien qui lui soit con-  
» traire (1) : la nuit il peut voir des spectres ,  
» des esprits sans rien craindre ; soit qu'il  
» lève la tête , soit qu'il la baisse , il est  
» content ; la joie paraît peinte sur son visage ,  
» la calamité le fuit , le bonheur l'accom-  
» pagne par-tout , et passe jusqu'à ses enfans  
» et à ses petits-fils , qui jouissent tranquil-  
» lement de la prospérité comme d'un héritage  
» que la vertu de leurs pères leur aurait  
» procuré ; et n'est-ce pas ce que signifie  
» cet ancien proverbe : *la famille qui s'ap-  
» plique à amasser un trésor de vertus , ne  
» manquera de rien ; elle jouira d'un bon-  
» heur qui ira même au-delà de ses desirs ?*  
» Au-contre , si vous ne savez pas pos-  
» séder votre cœur , si vous suivez ses pen-  
» chans déréglés , vous prendrez à droite et  
» à gauche , en secret et en public ; vous  
» éleverez votre fortune sur les ruines du  
» prochain ; pour vous enrichir vous em-  
» ploierez hardiment la fraude , l'artifice ,  
» le mensonge : à la vérité , dans l'instant

---

(1) Un proverbe Chinois dit que les scélérats craignent les esprits.

» vous paraîtrez avoir quelque léger avan-  
» tage ; mais attendez ; car après avoir violé  
» les ordres du *Tien* , ne croyez pas pou-  
» voir éviter sa colère. Le *Tien* , secréte-  
» ment vous poursuivra , vous punira ; ce  
» que vous avez enlevé par des voies illici-  
» tes , se dissipera bientôt , et avec le bien  
» d'autrui que vous aviez mal acquis , vous  
» aurez encore le chagrin de voir disparai-  
» tre le vôtre , ou bien vous prendrez le  
» dessein téméraire de quitter votre propre  
» demeure , et d'aller vous établir ailleurs.  
» Là vos pensées orgueilleuses n'auront au-  
» cun succès ; et au lieu de vous élever , vous  
» tomberez dans la pauvreté , et vous serez  
» réduit à la dernière misère ; peut-être  
» même que l'extrémité dans laquelle vous  
» vous trouverez , vous portera à faire un  
» mauvais coup , alors on vous assommera  
» sur-le-champ , et votre corps restera sans  
» avoir un morceau de terre pour sépulture ;  
» ou bien vous serez livré à la justice , et  
» vous recevrez le châtimement dû à vos crimes ;  
» votre malheur s'étendra jusques sur votre  
» famille , femme , enfans , petits-fils , tous  
» seront transportés en exil sans aucune espé-  
» rance de retourner jamais dans leur an-  
» cienne patrie. Ce sont là les malheurs  
» dont vous avertit le proverbe contraire :  
» *La famille qui s'adonne à la pratique du*  
» *mal , sera accablée d'afflictions.* Ces  
» admirables paroles qui , des siècles les  
» plus reculés , ont été transmises jusqu'à  
» nous , sont très-certaines et très-véritables.



» Pour moi, qui aime mon Peuple, qui  
 » le porte dans mon cœur, je m'applique  
 » à l'instruire, j'entre pour cela dans le  
 » détail, afin que, soit à la Cour, soit hors  
 » de la Cour, on s'éloigne du mal, on fasse  
 » le bien, et que la tranquillité, la probité,  
 » et la justice puissent régner par tout  
 » l'Empire; c'est là mon intention. Mais  
 » parce que les grands Officiers des Provin-  
 » ces, et les autres Officiers subalternes,  
 » ne s'appliquent pas eux-mêmes à se trai-  
 » ter entr'eux avec politesse, avec douceur,  
 » avec humilité, pour servir d'exemple dans  
 » les Pays qu'ils gouvernent, et qu'ils ne  
 » se portent pas, avec assez d'attention et  
 » de zèle, à communiquer et à inculquer  
 » au Peuple les instructions que j'envoie,  
 » nous ne voyons que très-peu d'exemples  
 » qui prouvent qu'on revienne à l'ancienne  
 » droiture et à la simplicité de nos ancêtres :  
 » c'est cependant ce que mon cœur desire  
 » sincèrement et ardemment.

» Ce que le laboureur *Chi-yeou* a fait  
 » dans la ville de *Mong-tsing*, montre qu'en  
 » effet on détruit les mauvaises coutumes,  
 » et qu'il y a du changement dans les mœurs;  
 » c'en est là un témoignage certain : voilà  
 » ce qu'on peut appeler, avec vérité, un  
 » bon présage (1), un pronostic avantageux  
 » pour le Gouvernement ; aussi cette belle

(1) L'Empereur fait allusion à la manne, aux épis extraordinaires et autres bons présages sur lesquels on l'avait flatté, mais sans faire aucune impression sur son esprit.

» action m'a-t-elle causé un plaisir que je  
» ne puis exprimer ; elle fait en même-temps  
» beaucoup d'honneur au vice-Roi *Tien-*  
» *uen-King*, il en a le mérite ; on voit  
» que ce n'est pas sans fruit que depuis  
» plusieurs années il s'applique , dans la  
» province de *Ho-nan*, à instruire, à exhor-

» ter , à louer et à récompenser.  
» Mais faisons sur ce sujet une réflexion.  
» Le cœur de l'homme est naturellement  
» porté à estimer le devoir, et à chérir la  
» vertu. Les hommes naissent avec ce fond de  
» droiture ; cette inclination leur est com-  
» mune à tous. Dans les Villages même,  
» qui ne sont composés que de quelques  
» familles, il se trouve des gens de bien,  
» gens sincères et attentifs à ne pas s'écarter  
» de la droite raison ; et dans un si vaste  
» Empire, parmi une si grande multitude  
» de Peuple, est-il à croire qu'il n'y en ait  
» pas plusieurs qui aiment la justice, qui  
» estiment et pratiquent la tempérance ?  
» Sans doute il y en a ; mais ceux qui sont  
» employés au Gouvernement, ne pensant  
» pas à établir de bonnes coutumes, ne font  
» aussi nulle attention aux actions de vertu  
» qui se pratiquent ; ou s'ils en ont connais-  
» sance, ils les négligent, ils les cachent,  
» et elles restent dans l'oubli. Que s'ils s'ap-  
» pliquaient sans cesse à instruire et à exhor-  
» ter le Peuple, s'ils s'étudiaient à connaître  
» le mérite, s'ils honoraient ceux qui se  
» distinguent par leur fidélité, par la piété  
» filiale, par la continence, par la droiture ;

» l'honneur qu'ils leur rendraient serait  
 » comme un aiguillon qui exciterait les au-  
 » tres à la pratique de la vertu , et on verrait  
 » bientôt, même parmi le Peuple, une noble  
 » émulation de devenir vertueux ; la vertu  
 » n'étant point sans récompense , chaque  
 » famille à l'envi voudrait s'en rendre digne.  
 » Pour ce qui regarde le laboureur *Chi-*  
 » *yeou* , je le fais Mandarin honoraire du  
 » septième ordre ; il aura droit d'en porter  
 » l'habit et le bonnet. De plus je lui donne  
 » cent onces d'argent pour marquer combien  
 » j'estime sa droiture, et pour exciter les  
 » autres à imiter son exemple.

» Le *Tien* a réglé pour chaque Pays, et  
 » pour chacun de ceux qui l'habitent, l'abon-  
 » dance et la disette, la richesse et la pau-  
 » vreté ; prétendrait-on par une conduite  
 » injuste forcer le *Tien* à changer ce qu'il a  
 » déterminé, et s'enrichir aux dépens d'au-  
 » trui ? ce serait en vain. Si on le prétend, on  
 » se trompe. Quoi ! le scélérat qui pille, joui-  
 » rait de l'abondance, et l'homme de bien,  
 » l'homme équitable qui réprime les mouve-  
 » mens de la cupidité, serait dans la misère !  
 » c'est ce qui ne peut se croire, ce qui ne peut  
 » se dire. Si cela était, où serait donc la  
 » providence du *Tien* ? mais c'est à quoi on  
 » ne fait pas de réflexion ; et le cœur de  
 » l'homme s'étant une fois abandonné au  
 » malheureux penchant qu'il a pour les  
 » richesses, ce désir d'avoir croît de plus  
 » en plus, et bientôt on n'est plus, pour  
 » ainsi dire, maître de soi-même. C'est pour-

» quoi se voir dans l'occasion de devenir  
» riche et avoir la droiture de n'en pas  
» profiter ; trouver de l'argent et le rendre,  
» c'est ce qui a passé de tout temps pour une  
» action digne de louange et d'admiration.  
» Cependant *Chi-yeou* est un homme  
» qui vit de son travail, un homme du Peuple,  
» un pauvre qui cultive la terre ; il  
» n'a pas été appliqué à l'étude du livre de  
» l'histoire, du livre de vers, et d'autres  
» livres canoniques que nos Sages nous ont  
» laissés ; on ne lui a pas enseigné les vertus  
» de ces anciens Sages pour les imiter, mais  
» de lui-même il a conservé la droiture  
» qu'il a reçue du *Tien*. En secret, lorsqu'il  
» n'était vu de personne, il ne s'en est point  
» écarté ; il a même eu soin de bien instruire  
» sa femme, et tous deux dans l'obscurité  
» d'une vile cabane, ont tenu une  
» conduite droite, juste, irréprochable ;  
» mais l'esprit qui voit tout, qui connaît  
» tout, les a pris sous sa protection, et n'a  
» pas permis qu'une pareille vertu fût sans  
» honneur ; il l'a rendue publique, il a  
» voulu qu'elle parvint jusqu'au Trône,  
» qu'on l'annoncât exprès par un Mémorial,  
» qu'on la récompensât d'un argent du Trésor  
» impérial, que leur nom fût dans l'histoire,  
» et que leur réputation devint éternelle. Eh bien ! si ce  
» laboureur trouvant la bourse, avait profité de ce petit  
» avantage qui se présentait, qu'aurait-il gagné ? cent et tant  
» d'onces d'argent. Qu'est-ce que cela ? il s'en serait servi, et il en

» aurait bientôt vu la fin. Qu'on compare  
 » ce petit gain avec la réputation et la gloire  
 » qu'il s'est acquise ; quelle différence ! cer-  
 » tainement elle est aussi grande que celle  
 » qui se trouve entre le Ciel et la Terre.

» Oui, je le répète encore ; cette seule  
 » action de *Chi-yeou* me répond du reste  
 » de sa conduite : sans doute c'est un homme  
 » qui a toujours gardé son cœur, qui a tou-  
 » jours été droit, sincère, juste, équitable,  
 » et le *Tien* qui voit tout, et qui était l'uni-  
 » que témoin de ses bonnes actions, l'a  
 » récompensé d'une manière si éclatante :  
 » or, si chacun rentrait dans soi-même,  
 » et faisait des efforts pour l'imiter, si cha-  
 » cun à son exemple réprimait les desirs  
 » déréglés de son cœur, non-seulement  
 » nous aurions la joie de voir revivre les  
 » anciennes coutumes, et ces heureux temps,  
 » où par une louable déférence on cédait le  
 » chemin sans disputer, on cédait le champ  
 » sans procès ; mais encore ceux qui prati-  
 » queraient la vertu, recevraient infailli-  
 » blement du *Tien* une protection spéciale,  
 » et de l'Empereur beaucoup d'honneur et  
 » de bienfaits. Quel plaisir ! quel bonheur  
 » pour tout l'Empire !

» Ce que je dis, vous regarde sur-tout  
 » vous, Officiers, qui êtes élevés aux char-  
 » ges, et qui avez votre place parmi les per-  
 » sonnes illustres ; vous, Lettrés, qui faites  
 » gloire d'avoir votre nom écrit dans les  
 » Tribunaux de la Cour et dans le Collège  
 » de Confucius. Le Peuple pratique la vertu,

» un pauvre laboureur a pu réprimer la  
 » passion de la cupidité ; il a su borner ses  
 » desirs ; l'intérêt ne l'a point touché ; à la  
 » vue de l'argent , il est resté ferme et iné-  
 » branlable comme le rocher. Et vous, Man-  
 » darins, que tout le Peuple respecte comme  
 » ses maîtres et ses modèles, vous ne pensez  
 » qu'à accumuler trésors sur trésors ; vous  
 » employez des voies iniques pour amasser  
 » de l'argent ; vous le faites la nuit si vous  
 » n'osez le faire le jour ; vous recevez des  
 » présens que vous ne devriez pas recevoir.  
 » Et vous, Lettrés, dont la conduite doit  
 » servir aux autres d'exemple et de règle,  
 » aux dépens même de votre réputation,  
 » vous employez les moyens les plus injustes  
 » pour vous enrichir ; vous suscitez ; vous  
 » entreprenez des procès, vous vous chargez  
 » de toutes les mauvaises affaires ; on ne voit  
 » que vous dans les Tribunaux. Vous, dis-  
 » je, Mandarins et Lettrés, en entendant  
 » le récit de l'action de *Chi-yeou*, pouvez-  
 » vous ne pas être couverts de confusion ?  
 » Ayant donc intention de réformer, de  
 » perfectionner le cœur de tous mes Sujets  
 » par de bonnes coutumes, j'ordonne qu'on  
 » prenne le Mémoire du vice-Roi *Tien-*  
 » *uen-King*, qu'on y joigne cette instruc-  
 » tion, qu'on les rende publics à la Cour  
 » et dans les Provinces, que les Gouver-  
 » neurs de chaque Ville en fassent tirer des  
 » copies, qu'on les affiche aux portes et aux  
 » carrefours, afin que les nobles et le peu-  
 » ple en aient une parfaite connaissance. »

## L E T T R E

*Du Père de Goville , Missionnaire de la Compagnie de Jésus , ancien Missionnaire de la Chine , à M\*\*\* : contenant sa déclaration au sujet des faits calomnieux qui lui sont imputés par l'Auteur des Anecdotes sur l'état présent de la Religion dans la Chine.*

J'ÉTAIS dans la pensée, Monsieur, qu'il n'était nullement nécessaire de m'expliquer au sujet de ce qui m'est imputé par l'Auteur des Anecdotes sur l'état présent de la Religion dans la Chine. Content du témoignage de ma conscience, et me rassurant sur l'équité des lecteurs, je méprisais la calomnie, et il me semblait que j'avais raison. On ne croit point, disais-je, une partie sur sa seule parole contre la partie adverse: comment donc un anonyme qui avance sans preuve des faits crians, les plus dénués de vraisemblance, et qui montre en même-temps la plus violente animosité contre ceux qu'il attaque; pourrait-il trouver la moindre créance auprès du public?

Vous en jugez tout autrement que moi, Monsieur, et je défère à votre sentiment. Je comprends en effet, comme vous le dites, qu'il y a un public facile et crédule, qui reçoit toutes les impressions qu'on essaie de lui

donner ; qu'il y a un public prévenu , toujours disposé à croire le mal de ceux qu'on a su lui rendre odieux ; qu'il y a même un public d'honnêtes gens, que leur probité rend susceptibles de la calomnie la plus énorme , parce que jugeant des autres par eux-mêmes, ils ne croient pas les hommes assez méchans pour inventer rien de pareil ; enfin qu'il y a un public qui , sans examen , tient pour dûment avoué ce qui n'est pas expressément contredit. Je suis heureusement en état de donner à l'anonyme le démenti le plus formel et le plus net sur tout ce qu'il avance contre moi.

Il dit à la page 412, du quatrième tome :  
 « Le Père de Goville était à Canton, gérant  
 » les affaires des Jésuites Français à la Chine.  
 » Il fut consulté sur les cultes Chinois qui  
 » venaient d'être proscrits par la Bulle *Ex*  
 » *illa die*. Le Jésuite répondit par écrit, et  
 » sa réponse signée fut mise entre les mains  
 » de celui qui l'avait demandée, et qui l'at-  
 » tendait avec impatience. »

Jamais aucun Missionnaire, ni aucun autre ne m'a consulté sur les cultes Chinois après la Bulle *Ex illa die*. Jamais donc, j'en prends Dieu à témoin, je n'ai fait sur cela aucune réponse, ni de bouche, ni par écrit. C'est une pure fiction que cette réponse par écrit que l'anonyme suppose signée de moi, et mise entre les mains de celui qui l'avait demandée.

« Selon l'anonyme (1), le Père de Goville

---

(1) Pag. 412.



évenu , tou-  
 e ceux qu'on  
 y a même un  
 r probité rend  
 plus énorme ,  
 eux-mêmes ,  
 ssez méchans  
 nfin qu'il y a  
 ient pour dû-  
 expressément  
 nt en état de  
 le plus for-  
 qu'il avance

rième tome :  
 nton , gérant  
 ais à la Chine.  
 Chinois qui  
 la Bulle *Ex*  
 par écrit , et  
 tre les mains  
 e , et qui l'at-

i aucun autre  
 Chinois après  
 e , j'en prends  
 la aucune ré-  
 rit. C'est une  
 our écrit que  
 moi , et mise  
 it demandée.  
 re de Goville

» y déclara sans façon , que la pratique du  
 » Père Ricci devait être conservée ; que la  
 » condamnation que Rome en avait faite  
 » contre les règles , était sans conséquence ,  
 » et qu'on pouvait continuer d'offrir devant  
 » les tablettes de Confucius et des ancêtres ,  
 » des présens , sans retrancher l'inscription  
 » ordinaire ; que le *Tien* et le *Chang-ti* des  
 » Chinois était le Dieu des Chrétiens , et  
 » qu'on ne devait pas ôter des Eglises les ta-  
 » bleaux où était écrit le *King-tien* , adorez  
 » le Ciel. »

L'anonyme , après avoir avancé faussement  
 que j'ai été consulté , me fait faire la réponse  
 la plus contraire à mes sentimens. En effet ,  
 si j'avais été consulté , j'aurais certainement  
 répondu dans les termes les plus clairs , et  
 toujours conformément aux ordres du saint  
 Siège.

« Il est à remarquer , ajoute le faiseur  
 » d'Anecdotes (1) , que le Père de Goville fit  
 » cette réponse long-temps après avoir signé  
 » le formulaire , et rendu le serment. Les  
 » preuves de sa soumission apparente avaient  
 » été portées à Rome : le saint Siège avait  
 » donné des marques de son contentement ;  
 » tous les Jésuites étaient soumis avec la  
 » même apparence de sincérité ; mais ces  
 » belles démarches n'étaient qu'un jeu pour  
 » tromper le Pape ; et pour se mocquer de  
 » la Religion. »

Il est vrai qu'en 1716 le Décret de Clé-

(1) Pag. 413.

ment XI fut publié à la Chine, et que je le signai avec serment. Mais je m'écrie à la calomnie, pour moi et au nom de mes confrères, contre l'anonyme, qui ose nous accuser de ne l'avoir signé qu'avec une *sincérité apparente*. J'y souscrivis avec une entière soumission de cœur et d'esprit, persuadé intimement que n'y adhérant pas de la sorte, et ne laissant pas d'y souscrire, je me serais rendu coupable devant Dieu d'un horrible parjure. Je ne me suis jamais départi de l'obéissance que j'ai promis au Décret de Sa Sainteté. Je dis la même chose avec certitude des Pères Lequesne, Cazier, Nyel, Casalés, du Baudory, Jean Baborier et Labbe, qui ont demeuré plusieurs années avec moi dans notre maison de Canton.

Pour les autres Jésuites Français ou non Français, qui signèrent pareillement le Décret en 1716, après sa publication, cent raisons me persuadent de la sincérité de leur signature, et je n'en ai aucune pour en former le moindre doute. Comment l'anonyme a-t-il pu se mettre dans la tête qu'il réussirait à faire croire que les Missionnaires Jésuites de la Chine sont tous de lâches prévaricateurs, des fourbes, des hypocrites, des hommes sans probité et sans Religion? Pour calomnier avec succès, il faut ne le faire qu'avec une sorte de retenue: or notre auteur n'en montre aucune dans tout son ouvrage, qui n'est, à proprement parler, qu'un tissu de faussetés, d'injures, de vagues et violentes déclamations. Mais pour me borner

à ce qui me regarde personnellement, écou-  
tons-le dans ce long texte que je vais rapporter ;  
il y dit faux d'un bout à l'autre.

« Dieu permit que pour le bien de l'E-  
glise (1) et de ceux qui la jouent si indigne-  
ment, la réponse du Père de Goville tomba  
entre les mains d'un Missionnaire qui en  
tira copie sur l'original, et l'envoya à la  
sainte Congrégation. Le Pape ordonna au  
Général Tambourin de rappeler son Re-  
ligieux de la Chine. Le Père de Goville  
n'eut pas plutôt appris la teneur de la lettre  
qui le regardait, qu'il se mit à crier à la  
calomnie, protestant devant Dieu et devant  
les hommes, que la réponse qu'on lui at-  
tribuait n'était pas de lui ; qu'il défiait ses  
adversaires de produire l'écrit signé de sa  
main, et que cette accusation était une im-  
posture des ennemis de la Compagnie, dé-  
solés de la voir rentrer dans les bonnes  
grâces de Sa Sainteté. La conclusion fut,  
que le Père de Goville demeurerait à la  
Chine, en attendant des ordres favora-  
bles qu'on espérait tirer du Pape, après  
qu'il aurait été informé de la réponse du  
Jésuite.

» Mais les Missionnaires de la Propagande  
qui étaient à Canton, indignés de la four-  
berie de ces Pères, écrivant à Rome, y  
envoyèrent l'original écrit de la main du  
Père de Goville, qui s'était imaginé que  
sa réponse avait été brûlée, et qu'il n'en

---

(1) Tome 4, pag. 413.

» restait que des copies incapables de faire  
 » foi. Les Ordres de la sainte Congrégation  
 » furent conformes aux premiers. On or-  
 » donna au Visiteur de faire repasser le Re-  
 » ligieux coupable, et qu'il s'embarquât sans  
 » délai sur les premiers vaisseaux; mais on  
 » ne jugea pas à propos de rendre une obéis-  
 » sance si prompte. Les délais furent de quel-  
 » ques années, et le Père de Goville ne passa  
 » en Europe qu'après des tergiversations qui  
 » durèrent long-temps. »

Or sur tous ces faits rapportés dans le plus grand détail, sans doute pour mieux imposer aux Lecteurs, je m'inscris en faux sans en excepter un seul, et je défie l'Auteur des Anecdotes d'en pouvoir jamais prouver aucun. Il est donc faux qu'on ait tiré ou pu tirer copie de ma prétendue réponse qui n'exista jamais; faux par conséquent que *la copie et l'original aient été* ou pu être envoyés au Pape; faux encore que le Pape ait ordonné au Général des Jésuites *de me rappeler* en Europe; faux que le Général ait écrit en conformité au Visiteur des Jésuites à la Chine; faux que le Visiteur ait reçu du Général sur ce sujet, ou m'ait signifié aucun ordre de sa part; faux que sur mes représentations il ait suspendu l'exécution de cet ordre prétendu; faux que *la sainte Congrégation ait donné des ordres* pour me rappeler en France, conformes à ceux du Pape; faux que j'aie jamais eu ordre de *m'embarquer sur les premiers vaisseaux*; faux enfin que je n'aie passé de la Chine en France, qu'après *des délais de quelques an-*

*nées et des tergiversations qui durèrent long-temps.*

On sait les vraies causes de mon retour en France, et qu'elles n'ont rien de commun avec les cultes Chinois. En 1723, je fus député par mon Supérieur, le Révérend Père Hervieu, et je m'embarquai au mois de Janvier 1724, pour des affaires de la Mission, et en même-temps pour offrir à Sa Majesté quelques curiosités de la Chine au nom de notre Mission Française, qui a l'honneur d'avoir Louis XIV de glorieuse Mémoire pour son Fondateur, et j'exécutai ma commission à Versailles le 2 de Février 1725, en présence de toute la Cour.

Au-reste si tout ce que j'ai dit jusqu'ici contradictoirement à l'Auteur des Anecdotes est exactement vrai, et vrai dans toutes ses parties, comme je le soutiens à la face du Ciel et de la Terre, (oserais-je parler ainsi sans une conviction intime de la vérité? D'ailleurs la sainte Congrégation a ses archives; qu'on les consulte, à coup sûr on n'y trouvera jamais ce qui n'a jamais été); si, dis-je, tout ce que j'ai dit jusqu'ici, est exactement vrai, il s'en suit nécessairement que cet Auteur est dûment convaincu d'être un calomniateur, et calomniateur en matière capitale, et dès-là indigne de toute créance dans tous les Tribunaux du monde.

L'anonyme, loin de rougir de cet amas de faussetés qu'il accumule contre le cri de sa conscience, conclut son fabuleux récit avec un air d'assurance qui ne se comprend pas.

« Ce fait , dit-il , dévoile le mystère de la  
 » plus honteuse supercherie qui se vit jamais  
 » dans l'Eglise. Les Jésuites donnent tous ,  
 » avec le Père de Goville , des preuves de  
 » leur soumission au saint Siège , et tous per-  
 » sévèrent dans leur rébellion. » C'est uni-  
 quement l'iniquité et l'insigne malice de  
 l'Auteur des Anecdotes , que tant de faits calomnieux , *honteusement supposés* , dévoilent avec la dernière évidence.

Les personnes judicieuses , en lisant ceci , ne manqueront pas de dire qu'il faut être bien aveuglé par sa passion , pour oser calomnier si grossièrement un homme sous ses propres yeux , et lorsqu'il est en état de confondre la calomnie. Cela est vrai , mais il n'est pas moins vrai que cette même passion l'aveugle encore à l'égard des autres Jésuites , sans exception , dans tout le cours de son ouvrage. Sa haine outrée contre eux lui a fait dire non-seulement cent faussetés notoires et évidentes à quiconque a connu sur les lieux les Missionnaires Jésuites qu'il décrie , mais même des extravagances de plus d'une sorte. En voici des essais qui serviront à faire connaître le caractère de l'Auteur , et le mépris que méritent ses Anecdotes.

« 1.° La société , dit-il , dès l'avertissement du 4.° tome , page 5 , paraît une armée destinée à faire la guerre à l'Eglise de Jésus-Christ et à sa Religion , dont le Général qui la commande , est le Chef même de cette société ; les Officiers qui combattent sous ses ordres , chaque Jésuite

nystère de la  
se vit jamais  
ouvent tous,  
s preuves de  
, et tous per-  
» C'est uni-  
e malice de  
nt de faits cas-  
sés, dévoilent

n lisant ceci,  
u'il faut être  
aroser calom-  
me sous ses  
n état de con-  
vrai, mais il  
même passion  
tres Jésuites,  
cours de son  
eux lui a fait  
étés notoires  
u sur les lieux  
décrie, mais  
s d'une sorte.  
nt à faire con-  
, et le mépris

ès l'avertisse-  
, paraît une  
rre à l'Eglise  
igion, dont  
nde, est lo  
les Officiers  
res, chaque  
Jésuite

» Jésuite envoyé par lui à la Chine; et les  
» troupes à leur solde, les Idolâtres de la  
» Chine, du Tunquin et de la Cochinchine;  
» les victimes, quiconque a du zèle pour la  
» Religion, sans distinction d'âge, de di-  
» gnités, ni de caractère. Et plût à Dieu  
» que la Chine, et les Indes fussent le seul  
» théâtre de la guerre de la société contre  
» Dieu et contre ses Saints!»

Il faut convenir que ce discours est insensé,  
ou bien que le Pape et tous les Evêques du  
monde, hors cinq ou six Prélats anti-Constitu-  
tionnaires, ne savent ce qu'ils font en em-  
ployant par-tout les Jésuites (1) comme des  
gens utiles à l'Eglise. M. l'Evêque d'Eleu-  
theropolis cité par l'Anonyme, et cité avec  
éloge, est bien éloigné de penser comme lui.  
J'ai toujours cru, dit-il, dans la lettre que  
cet Anonyme rapporte, (et qu'on se souvienne  
qu'ayant été 43 ans Jésuite et 23 ans Mission-  
naire de la Chine, il doit sans doute les bien  
connaître). «J'ai toujours cru que notre Com-  
» pagnie s'était distinguée dès sa naissance,  
» par son zèle à combattre, dans toutes les  
» parties du monde, les erreurs dans la doc-  
» trine, les dérèglemens dans les mœurs,  
» et les cultes superstitieux, qui désho-  
» rent la Religion. C'est, ce me semble,  
» ce qu'elle a fait avec succès sous les ordres  
» du Vicaire de Jésus-Christ, par-tout où  
» il a jugé à propos de l'employer.» L'Ano-  
nyme pardonnera-t-il à cet Evêque de le

(1) Tome 4, pag. 66.  
Tome XXI.

contredire si ouvertement ? se pardonnera-t-il à lui-même d'avoir cité ces paroles du Prélat ?

2.° Le feseur d'Anecdotes n'en demeure pas là (1) ; il affronte le bon sens jusqu'à soutenir que les Jésuites sont plus les grands ennemis de la Constitution, et que la chose est claire comme le jour. « La Constitution *Unigenitus*, dit-il, n'a point de plus grands ennemis, ni d'adversaires qui la décrient avec plus de succès que les Jésuites, comme on est en état de le démontrer à tout le monde Chrétien avec la clarté des rayons du soleil. » Avancer de tels paradoxes d'un air si fanfaron, et prétendre être cru, c'est la plus étrange hardiesse et la plus folle prétention. Aussi dans la préface du 6.° volume, pag. 10, oubliant ce qu'il a avancé dans le 4.° tome, il tombe dans la plus grossière contradiction, en assurant que *les Jésuites, par leurs démarches fanatiques, se signalent tous les jours en faveur de la Constitution Unigenitus* (1).

3.° Fesant les Jésuites anti-Constitutionnaires et tels qu'il est lui-même, car il parle de la Bulle en forcené, il n'est pas surprenant qu'il les fasse Richéristes. Il met dans la bouche des Pères de Pekin, qu'il fait parler à l'Empereur *Cang-hi* dans une audience secrète, un discours de quatre pages, ridiculement imaginé, où il leur prête le sys-

(1) Tome 4, pag. 384.

(2) Pag. 383 et suiv.



pardonnerez  
vos paroles du

demeure pas  
qu'à soutenir  
vrais ennemis  
votre pose est claire  
votre *Unigeni-*  
votre grands en-  
votre décrient avec  
votre tes, comme  
votre rer à tout le  
votre té des rayons  
votre paradoxes d'un  
votre tre cru, c'est  
votre plus folle pré-  
votre du 6.<sup>e</sup> volume,  
votre avancé dans  
votre plus grossière  
votre de *les Jésuites*,  
votre s, se signalent  
votre *Constitution*

*Constitution-*  
votre e, car il parle  
votre est pas surpre-  
votre s. Il met dans  
votre qu'il fait par-  
votre une audience  
votre e pages, ridi-  
votre prête le sys-

tême impie du Richerisme, et tant d'autres  
erreurs monstrueuses que l'hérésie a enfantées  
de nos jours pour sa défense; erreurs que nous  
détestons tous tant que nous sommes, mais  
qu'il ne craint point, lui, d'adopter. Est-  
ce donc que l'Anonyme était présent à cette  
audience prétendue? Non, et il n'a garde de  
le dire. Mais en faisant parler des Jésuites  
comme parlent les novateurs, il a espéré de  
faire couler plus aisément ses sentimens dans  
l'esprit des lecteurs crédules. Artifice gros-  
sier, dont nul ne peut être la dupe, que celui  
qui veut bien l'être.

4.<sup>o</sup> A la fin du 5.<sup>e</sup> tome des Anecdotes,  
il s'efforce très-sérieusement en 130 pages,  
de prouver que les Jésuites sont l'Antechrist,  
et il emploie pour cela une heureuse décou-  
verte d'une prophétie du 14.<sup>e</sup> siècle avec de  
continuelles et puériles déclamations. Où est  
le bon sens d'emprunter jusqu'à des rêveries  
pour décrier les Jésuites, et de joindre le  
fanatisme le plus complet avec les affaires de  
la Religion dans la Chine? Je laisse bien  
d'autres traits non moins extravagans, que  
la briéveté d'une lettre ne comporte pas, et  
je reviens à mon sujet.

Envain l'Anonyme, pour autoriser ses ré-  
cits fabuleux, et donner du poids à ses ca-  
lommies, dit que M. le Légat Mezabarba a  
vu, corrigé et approuvé sa Relation. S'il  
prétend que M. le Légat l'a vue, corrigée et  
approuvée telle que nous la voyons, pleine  
de fiel à chaque page, de remarques fausses  
et infamantes d'un prétendu Missionnaire,

de noires calomnies sans preuves et sans nombre, je ne crains pas d'assurer qu'il calomnie en ce point cet illustre Prélat, que j'ai eu l'honneur de voir à la Chine, ayant de nous des sentimens d'estime et de bonté, tout opposés à ceux du feseur d'Anecdotes. Si cette approbation est réelle, que ne la produit-il ? Il se borne à dire qu'il l'a eue. Quel fond doit-on faire sur la parole d'un calomniateur avéré ? Un homme qui a eu le front de m'imputer de faux écrits avec la dernière assurance, qui a inventé cent autres faussetés contre tant de Missionnaires Jésuites, dont pendant plus de vingt ans j'ai connu par moi-même la science et respecté la vertu, n'est que trop capable de s'appuyer fausement d'un nom respectable, pour accréditer ses mensonges.

Il se donne, lui et son feseur de Relation pour Missionnaire de la Chine. Peut-être en a-t-il porté le nom pendant un court séjour de quelques mois dans l'Empire, plutôt en voyageur qu'en Missionnaire. Du-reste, j'ose le dire, il n'en soutint jamais les fatigues, jamais il n'en fit ni n'en put faire les fonctions. Personnage masqué, il se trahit lui-même sans y penser, tant il défigure les mots Chinois qu'il s'est avisé de citer, tant il montre d'ignorance sur les lieux les plus connus des voyageurs, et sur les usages de l'Empire, tant il estropie les noms des Missionnaires qu'il a dû voir à Canton, s'il est vrai qu'il y ait mis le pied. Sans connaissance des mœurs de la Nation, sans science de la langue, sans

expérience, l'Anonyme décide néanmoins, et ceux qu'il attaque étant dans l'impuissance de se défendre, ou parce qu'ils sont morts pour la plupart, ou parce que, séparés de nous par des mers immenses, ils ne peuvent savoir ce qu'on leur impute; il s'applaudit dans les ténèbres où il se cache, et déjà, à l'en croire, la société entière, *cette superbe et orgueilleuse société*, va tomber sous ses coups. Vain triomphe! Dieu a permis, pour l'intérêt de la vérité et de ses serviteurs outragés, que ce hardi calomniateur m'ait mis en droit et à portée de le faire connaître, et de le confondre par ce démenti et ce désaveu public.

En effet, me justifier pleinement, comme je fais, d'un tissu de calomnies atroces, c'est avoir désarmé ce feseur d'Anecdotes, et tout à-la-fois justifier tous ceux de mes confrères qu'il a également et injustement sacrifiés à sa malignité. Il m'attribue de faux crimes, et quels crimes! Est-il plus vrai, et sera-t-il plus croyable en ce qu'il attribue aux autres Jésuites? Ce sont des ennemis qu'il regarde d'un oeil jaloux, et qu'il voudrait anéantir, s'il pouvait. Il faut donc qu'à ses yeux ils soient coupables. Mais ils ne sauraient l'être aux yeux des personnes d'honneur et de probité, qui examinent les choses sans préjugés, et qui jugent sans passion.

Encore moins le sont-ils au jugement de celui qui sonde les cœurs et qui connaît leur innocence (1). *Le monde vous hait*, disait

(1) Joan. 15, v. 17 et 20.

Jésus-Christ à ses Apôtres , j'en ai été hait avant vous ; on m'a persécuté , on vous persécutera. Prédiction dont nous voyons l'accomplissement de nos jours par la haine implacable que nous portent , grâces au Ciel , l'Auteur des Anecdotes et tous les autres partisans de l'erreur. Mais aussi il est dit , et c'est ce qui fait notre consolation (1) , vous serez heureux , lorsqu'à mon sujet les hommes vous chargeront d'opprobres , qu'ils vous persécuteront , et qu'ils diront de vous toute sorte de mal contre la vérité ; réjouissez-vous , et faites éclater votre joie.

Le devoir des Missionnaires est de procurer la gloire de Dieu aux dépens même de leur réputation (2). *Per ignominiam et bonam famam , ut seductores et veraces.* Et leur bonheur le plus solide en ce monde , est d'être jugés dignes , en la procurant , de souffrir pour Jésus-Christ , et comme Jésus-Christ , la calomnie et la persécution. Je suis avec bien du respect , etc.

---

(1) Math. 5 , 11.

(2) II. Cor. 6 , 8.



---



---

## SECONDE LETTRE

*Du Père de Goville, Missionnaire de la Compagnie de Jésus, ancien Missionnaire de la Chine, à Monsieur \*\*\*; au sujet de la réponse qu'a faite à sa première lettre l'Auteur des Anecdotes sur l'état de la Religion à la Chine.*

MONSIEUR,

L'AUTEUR des Anecdotes (1), après y avoir pensé, a enfin pris le parti de répondre à la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, au sujet des faits calomnieux qu'il m'avait imputés; c'est-à-dire que dans un écrit de 105 pages, il renouvelle toutes les injures, les invectives, et les plus violentes déclamations répandues dans son premier ouvrage, et qu'il les entremêle de continuel écart, ménagés artificieusement, pour faire oublier aux lecteurs l'état de la question. Il intitule ce libelle: *Réponse à la lettre du Père de Goville, ancien Missionnaire de la Chine, adressée aux Révérends Pères Jésuites.*

Est-ce en effet une réponse qui prouve les faits contre lesquels je m'étais inscrit en faux (2)? Et ce qu'il promet dans ce titre,

---

(1) Avertissement, pag. 2.

(2) L. 1, pag. 3.

l'a-t-il véritablement exécuté ? C'est ce que j'entreprends d'examiner dans cette seconde lettre, où je démontre deux choses : la première, que les calomnies dont il a voulu me noircir dans ses *Anecdotes*, subsistent en leur entier, et se manifestent invinciblement par sa réponse même. La seconde, que dans cette réponse il invente contre moi de nouvelles calomnies, aussi odieuses et aussi insoutenables que les précédentes.

Quand j'aurai prouvé ces deux articles, on verra ce qu'on doit penser de la hardiesse de cet injuste agresseur, lequel ose dire dès l'Avertissement qui est à la tête de sa réponse (1) : *Nous répondons à tout, et les Jésuites doivent être contens*; et dans le corps de cette prétendue réponse (2), *nous répondons à tout, excepté aux injures*. Je vous en laisse le jugement, Monsieur, et à tous ceux qui, comme vous, ont le cœur naturellement droit et équitable.

*L'Auteur des Anecdotes convaincu de calomnie par sa Réponse.*

Il y a deux choses à examiner. 1.° Ce que cet Auteur avait publié contre moi dans ses *Anecdotes*. 2.° Comment pour justifier ce qu'il avait faussement avancé, il répond (3) au *démenti le plus net et le plus formel* que je lui ai donné dans ma première lettre. Allons par ordre.

---

(1) Pag. 2.

(2) L. 1, pag. 6.

(3) Pag. 2.

1.° *J'ai été consulté, a-t-il dit d'abord (1), par un Missionnaire sur les cultes Chinois.* (2) 2.° *J'ai répondu à ce Missionnaire par un écrit de ma main, signé de moi, en faveur des superstitions condamnées, et cela, après avoir signé le Formulaire, et rendu le serment, c'est-à-dire, après la publication du Décret de Clément XI, faite à la Chine en 1716, auquel j'ai souscrit (3).* 3.° *Ma réponse tomba entre les mains d'un autre Missionnaire, qui en tira copie, et l'envoya à la sainte Congrégation (4).* 4.° *Cette copie reçue à Rome, le Pape ordonna au Général des Jésuites de rappeler son Religieux de la Chine (5).* 5.° *Ayant appris la teneur de la lettre ( du Père Général ), je crie à la calomnie, protestant devant Dieu et devant les hommes, que cette accusation est une imposture (6).* 6.° *L'ordre de repasser en France est suspendu pour quelque temps, et je demeure à la Chine, en attendant des ordres favorables du Pape (7).* 7.° *Les Missionnaires de la Propagande, indignés de la fourberie des Jésuites, envoient à Rome l'original écrit de ma main (8).* 8.° *Les ordres de la sainte Congrégation sont conformes à ceux du Pape, et on ordonne, pour la deuxième fois, au Visiteur, de faire repasser en Europe le Religieux coupable, sans délai, sur les premiers vaisseaux (9).* 9.° *Je ne juge pas à propos de rendre une obéissance sè-*

(1) Tom. 4, pag 412 et 413.

(2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9) Ibid.

*prompte* (1). 10.° Je m'embarque enfin ; mais après des délais de quelques années (2), et je ne passe en Europe qu'après des tergiversations qui durèrent long temps.

Pour peu que le feseur d'Anecdotes eût été jaloux de son honneur et de sa réputation, il devait faire les plus grands efforts pour prouver, avec la clarté des rayons du soleil (3), cette suite de faits que j'ai niés, et que je nie encore. Il y était d'autant plus obligé, que me supposant coupable, et concluant du particulier au général, il tombait avec fureur sur tous les Missionnaires Jésuites, qui, selon lui, sont tous également rebelles au saint Siège (4), tous également parjures (5), tous également jouant le Pape, et se moquant de la Religion.

Accusation infiniment grave, et par la nature du crime, et par le nombre des complices. Pour prouver la vérité de cette accusation, que j'avais traitée de calomnie atroce, il y avait une voie très-courte, mais décisive. C'était de publier l'original de ma réponse à la consultation écrite, disait-il, et signée de ma main (6). On attendait avec impatience cette pièce fameuse, laquelle devait me faire boire le calice de l'humiliation.

Mais, bien loin de la rapporter, comme il

(1) Tome. 4, pag. 412 et 413.

(2) Ibid.

(3) Tom. 4. pag. 384.

(4) Pag. 412.

(5) Rép. p. 21 et 97.

(6) Pag. 16.



le devait faire, comment se tire-t-il du *démenti* que je lui ai donné, ou du *défi* que je lui ai fait de *prouver aucun de ces faits rapportés dans le plus grand détail* ? Il recule, il embrouille le fait essentiel qui sert de base à son système fabuleux ; il s'entortille dans ses raisonnemens ; et, forcé au désaveu du fait principal, il substitue, par un second chef-d'œuvre de mauvaise foi, un *écrit secret* (1), aussi faux que ma prétendue réponse à la consultation, comme nous le verrons bientôt ; *écrit secret déterré*, dit-il, par un *Ecclésiastique prisonnier, dans des archives*, qu'on ne nomme point. Il en coûterait trop à l'orgueil du feseur d'Anecdotes, de reconnaître sa faute, et encore plus de la réparer.

Puisqu'il n'a pu donner au public, ni le prétendu original de ma réponse à la consultation, ni la copie ; deux pièces (2) contre lesquelles je m'étais *inscrit en faux*, et que je l'avais *défié* de produire : n'est-ce pas déjà une preuve générale qui le convainc des calomnies dont il a tâché de me flétrir dans ses Anecdotes ? en voici de plus particulières, tirées des étranges variations, et des contradictions manifestes de sa réponse.

### PREMIÈRE VARIATION.

Selon ce qu'il avance dans ses Anecdotes (3), c'était un *Missionnaire qui m'avait consulté*

(1) Pag. 15

(2) Pag. 3.

(3) Pag. 412.

sur les cultes Chinois. Aujourd'hui, il avoue dans sa réponse, qu'aucun Missionnaire ne m'a consulté (1).

### DEUXIÈME VARIATION.

J'avais répondu par écrit (2) à la consultation, et ma réponse signée et écrite de ma main, avait été mise entre les mains de celui qui l'avait demandée (3). Aujourd'hui il reconnaît que je n'ai répondu à aucune consultation, beaucoup moins répondu par un écrit de ma main.

### TROISIÈME VARIATION.

A croire les Anecdotes (4), ma réponse étant tombée entre les mains d'un Missionnaire, il en avait tiré copie. Aujourd'hui il n'est plus question d'un Missionnaire qui tire copie; c'est, dit-il dans sa réponse (5), un Catéchiste qui ayant appliqué un papier Chinois, que l'on sait être fin et transparent, sur l'original, en fit une copie très-ressemblante. Contradiction visible, et de plus, second mensonge ajouté au premier, comme nous le dirons dans la suite.

### QUATRIÈME VARIATION.

Dans un esprit de révolte et plein de mépris pour le saint Siège (6), j'avais déclaré

(1) Pag. 20.

(2) Pag. 412.

(3) Pag. 20.

(4) Pag. 413.

(5) Pag. 16.

(6) Pag. 412.

*sans façon*, disait-il, que la pratique du Père Ricci devait être conservée; que la condamnation que Rome en avait faite contre les règles, était sans conséquence, et qu'on pouvait continuer d'offrir, devant les tablettes de Confucius et des ancêtres, des présents, sans retrancher l'inscription ordinaire: que le Tien et le Chang-ti étaient le Dieu des Chrétiens, et qu'on ne devait pas ôter des Eglises, les tableaux où était écrit le King-tien, adorez le Ciel.

Ce détail si circonstancié avait en marge des guillemets, pour persuader aux lecteurs que c'étaient mes propres paroles, mot pour mot, sans addition ni diminution. Aujourd'hui mes paroles ne sont plus mes paroles, et tout ce détail mis sur mon compte, est totalement supprimé dans sa réponse. Il se contente de dire (1) (et ce qu'il m'attribue est encore une fausseté) que j'ai reconnu que le Tien et le Chang-ti sont le Dieu des Chrétiens.

Il y a lieu au-reste de s'étonner que cet Auteur, qui se vante faussement d'avoir (2) soutenu les fatigues de Missionnaire, et de porter les marques de l'apostolat, soit si peu instruit du vrai sens du Décret *ex illa die*, qu'il lui fasse dire ce que ce Décret ne dit pas. Le Pape, il est vrai, défend de se servir des mots *Tien* et *Chang-ti* pour exprimer le vrai Dieu, *ad significandum verum Deum*

(1) Pag. 15.

(2) Pag. 93.

*nomina Tien, Coelum, et Chang-ti supremus Imperator penitus rejicienda* ; mais il n'est pas moins vrai que le Pape ne va pas plus loin, et qu'en particulier il ne touche nullement à cette question, savoir, si les Chinois ont connu Dieu, ou non, sous ces deux caractères de leur langue.

Pour le feseur d'Anecdotes, sans doute plus éclairé que le saint Siège, il décide hardiment la question ; afin de me rendre coupable, il ne craint point de mettre tous les Chinois au nombre des athées, sans s'apercevoir qu'il blasphème ce qu'il ignore, et que de son autorité il fait le procès, non-seulement à une nuée de Missionnaires de tous les Ordres, tant anciens que modernes, très-habiles dans l'intelligence des livres Chinois, mais encore à M. l'Evêque d'Eleutheropolis, qui, de nos jours, nonobstant le Décret *ex illa die*, sous les yeux du saint Siège, pense comme eux, et soutient avec eux que les Chinois ont connu Dieu, et l'ont exprimé par ces deux noms *Tien* et *Chang-ti*.

#### CINQUIÈME VARIATION.

*Un Missionnaire*, disait l'Anonyme (1), *avait envoyé à Rome la copie de ma réponse, et quelques années après les Missionnaires de la Propagande y envoyèrent l'original écrit de la main du Père de Goville, et ces deux pièces avaient été reçues à Rome. Aujourd'hui elles n'y ont été ni reçues ni même*

---

(1) Pag. 413.

NTES  
g-ti *supremus*  
; mais il n'est  
ne va pas plus  
e touche nul-  
ir, si les Chi-  
sous ces deux

s, sans doute  
ge, il décide  
de me rendre  
le mettre tous  
athées, sans  
e qu'il ignore,  
procès, non-  
sionnaires de  
ue modernes,  
des livres Chi-  
êque d'Eleu-  
nonobstant le  
eux du saint  
soutient avec  
Dieu, et l'ont  
n et Chang-ti.

ATION.

Anonyme (1),  
e ma réponse,  
*Missionnaires*  
nt l'original  
Goville, et ces  
à Rome. Au-  
ques ni même

ET CURIEUSES.

327

envoyées ; mais il lui plaît dans sa réponse d'imaginer un autre original et une autre copie faite par le pinceau Chinois (ce sont encore là deux faussetés, comme on le verra). *La copie (1), dit-il, a été envoyée à Rome, et l'original remis au Mandarin, et déposé dans des archives, qu'il a grand soin de ne pas nommer. Quelle preuve plus sensible de la calomnie de ces anecdotes, et de l'impossibilité où est l'Auteur d'apporter la moindre preuve des faits qu'il a inventés contre moi ?*

### SIXIÈME VARIATION.

Il avait cité dans ses Anecdotes deux différens ordres donnés au Général des Jésuites (2). Le premier, disait-il, donné par le Pape sur la seule copie de ma prétendue réponse à la consultation. Le second, sur l'original même, donné par la sainte Congrégation, dont les ordres furent conformes aux premiers (3). Aujourd'hui il n'y a plus deux ordres donnés en différens temps, mais un seul, et cet ordre imaginaire était, dit-il, suivant le bruit public de Canton, uniquement de la sainte Congrégation.

### SEPTIÈME VARIATION.

Le Général des Jésuites pour obéir au Pape (4), avait ordonné au Visiteur de faire repasser en France son Religieux coupable,

---

(1) Pag. 15.

(2) Pag. 431.

(3) Pag. 55.

(4) Pag. 413.

et je n'ai pas plutôt appris la teneur de la lettre (du Général) qui me regardait, que je me suis mis à crier à la calomnie et à l'imposture. Aujourd'hui la réponse du feseur d'Anecdotes ne met plus sur la scène, ni le Général des Jésuites, ni le Visiteur; et s'il me fait encore crier à la calomnie, ce n'est plus au sujet de la lettre du Général, mais à l'occasion d'un écrit secret (1) communiqué, dit-il, par un Mandarin à un Ecclésiastique prisonnier.

#### HUITIÈME VARIATION.

Pour étayer la calomnie (2) d'un rappel flétrissant, il s'était autorisé du témoignage des Missionnaires de la Propagande, touchant la réalité d'une consultation sur les cultes Chinois, et d'une réponse écrite et signée de ma main. Aujourd'hui, dit-il dans sa réponse (3), *ce que les Anecdotes ont rapporté sur la réalité d'une consultation et d'une réponse, c'est sur la bonne foi de quelques voyageurs*. Vit-on jamais contradiction plus palpable ?

#### NEUVIÈME VARIATION.

Le Père de Goville ayant crié à la calomnie (4), la conclusion fut qu'il demeurerait à la Chine, en attendant des ordres favorables du Pape. Par-là on insinuait qu'en vertu

---

(1) Pag. 55.

(2) Pag. 413.

(3) Pag. 18.

(4) Pag. 413.

la teneur de la  
regardait, que  
calomnie et à  
réponse du fe-  
sur la scène,  
i le Visiteur;  
la calomnie,  
ltre du Géné-  
crit secret (1)  
Mandarin à un

TION.

) d'un rappel  
du témoignage  
agande, tou-  
tation sur les  
onse écrite et  
ni, dit-il dans  
dotes ont rap-  
onsultation et  
ae foi de quel-  
contradiction

TION.

é à la calom-  
l'emeurerait à  
dres favora-  
it qu'en vertu

de mes représentations, l'ordre de repasser en France avait été suspendu par le Visiteur. Aujourd'hui il n'est plus parlé dans la réponse, ni de représentations de ma part, ni de l'exécution de l'ordre du Général suspendue par le Visiteur : et quelles représentations aurais-je pu faire contre un ordre qui ne pouvait pas m'être connu, puisqu'il n'a jamais existé, et qu'il n'a point été donné au Général des Jésuites, ni écrit de Rome par le Général, ni signifié à la Chine par le Visiteur ?

DIXIÈME VARIATION.

L'ordre était de m'embarquer (1) sans délai sur les premiers vaisseaux, et par une nouvelle désobéissance de ma part, les délais avaient été de quelques années, et il ne fut exécuté qu'après des tergiversations qui durèrent long temps. Aujourd'hui, ni tergiversations pour obéir, ni délais pour partir.

Que de contradictions visibles ! Que de faits odieux avancés hardiment dans les Anecdotes, et que l'Auteur, forcé intérieurement d'en reconnaître la fausseté, aurait dû rétracter, s'il avait eu tant soit peu de bonne foi ! Se joue-t-on ainsi de la crédulité du public ? Et ceux qui prêtent l'oreille à de semblables écrivains, lorsqu'ils se déchaînent contre les Jésuites, sont-ils excusables devant Dieu et devant les hommes, s'ils ne se mettent pas en garde contre la malignité et les impostures de leurs libelles ?

(1) Pag. 413.

Ce qui étonne, et ce qu'on a de la peine à comprendre, c'est qu'après tant de mensonges, dont le feseur d'Anecdotes est convaincu, et qui auraient dû le couvrir de confusion, il parle encore d'un air triomphant, et que substituant un second écrit au premier, également rempli de faussetés, il a le front de dire : *la vérité des faits qui regardent le Père de Goville (1), a été rétablie et mieux expliquée par la déclaration du Missionnaire, qui a tout vu, tout su et tout entendu à Canton dans le temps de l'évènement ; c'est-à-dire, selon son langage, qu'il a le secret de rétablir la vérité des faits, en l'obscurcissant et en la défigurant de plus en plus par de nouvelles calomnies, ainsi que je le ferai voir ; mais peu lui importe. Dans les principes de sa morale, un Jésuite n'a nul droit à sa réputation. Lorsqu'on s'efforce de le décrier, c'est pour le bien de l'Eglise (2), c'est pour l'édification des fidèles et le service de l'Etat. Supposer des crimes énormes à un membre d'un corps gangrené depuis les pieds jusqu'à la tête (3), c'est le rendre recommandable dans sa Communauté (4), et digne de la confiance du Général, aussi-bien que de l'estime de la Société entière. Puis ajoutant la raillerie à l'insulte : c'est lui faire honneur (5), poursuit-il, et*

---

(1) Pag. 54.

(2) Pag. 5 et 96.

(3) Pag. 68.

(4) Pag. 61.

(5) Pag. 62.



*rendre justice à sa fermeté à ne se point départir des sentimens de sa Compagnie. Peut-on pousser l'outrage plus loin ? Je laisse au lecteur équitable à juger de quel esprit est animé un Ecrivain capable de se livrer à de tels excès d'injustice et de fureur. Pour moi je les lui pardonne volontiers, et je souhaite de tout mon cœur que Dieu, vengeur de l'innocence si indignement attaquée, daigne aussi les oublier.*

*L'Auteur des Anecdotes convaincu de nouvelles calomnies dans sa réponse.*

Ne perdons rien des paroles de cet Auteur ; elles méritent d'être pesées attentivement. Voici comment il s'explique.

*Avant que de répondre en détail (1) à ce que dit le Père de Goville, recevez, mes Pères, une Relation exacte du fait qui le regarde, dictée, écrite et confirmée de bouche par un Missionnaire, qui a tout vu et tout entendu, qui a déterré l'écrit secret du Père et en a fait donner avis à Rome. Ce Missionnaire, principal acteur de la scène, mérite d'autant plus d'être cru, qu'il a été témoin oculaire de tout. Voici comme il s'exprime ; et comme il s'est exprimé à Paris, à Rome, et ailleurs. Si nous ne marquons pas son nom, c'est pour ne le pas exposer à la mauvaise humeur d'une Société, accoutumée à faire boire jusqu'à la lie le calice amer de sa colère à quiconque a le malheur de lui déplaire.*

---

(1) Pag. 15.

Beau début , et qui mérite d'abord quelques réflexions.

1.° Il cite un Missionnaire , mais prisonnier , comme on le va voir. Un homme détenu en prison , et qui a perdu l'usage de sa liberté , comment peut-il *tout voir et tout entendre* ?

2.° Ce prisonnier , *témoin oculaire* , *mérite d'être cru* , dit-il ; mais s'il était visiblement partial , s'il était du camp ennemi , s'il était justement récusable , fût-il tout yeux et tout oreilles , mériterait-il , je ne dis pas *d'être cru* , mais même d'être écouté ?

3.° Ce prisonnier , *témoin oculaire* , n'est après tout qu'un *témoin* : or , ce seul témoin , sur-tout lorsque tant de raisons rendent son témoignage suspect , ne peut certainement faire preuve que chez les amis du feseur d'Anecdotes , lesquels , quand il s'agit des Jésuites , sont toujours disposés à prendre les plus légers soupçons pour des démonstrations , les accusations d'un ennemi pour des preuves , et de simples apparences pour la réalité. Accoutumés à saisir avec empressement , et à répandre dans le public les fables les plus absurdes , et jusqu'aux bruits incertains de quelques voyageurs ignorans ou peu instruits , ils se flattent de rendre tout croyable , à force de parler contre une Compagnie , qu'ils s'efforcent depuis tant d'années de rendre odieuse.

Mais sans nous arrêter à la forme , venons au fond. Quel est donc ce prisonnier , *principal* , ou plutôt unique *acteur de la scène* ?

L'homme aux Anecdotes ne veut pas *marquer son nom* ; mais il le fait assez connaître , ce qu'il en rapporte ne pouvant convenir qu'au seul M. Guigue (1). Cet Ecclésiastique n'est plus membre du Séminaire des Missions étrangères. Il l'était encore , lorsque par ordre de l'Empereur *Cang-hi* , il fut mis en prison d'abord à Peking , et ensuite à Canton. Il en sortit par l'amnistic qu'accorda à plusieurs prisonniers le nouvel Empereur *Yong-tching* ; mais rappelé de la Chine par des ordres réitérés , tant du Séminaire des Missions étrangères , que de la sainte Congrégation , il est enfin revenu en France depuis quelques années. Les raisons qui l'ont fait mettre en prison à Canton et à Peking , celles qui ont causé son rappel en Europe , et sa sortie du Séminaire des Missions étrangères depuis son retour en France , ne sont point de mon sujet , et je me fais un devoir de les supprimer.

Après cet éclaircissement sur l'Auteur de la Relation qu'on va rapporter , si cependant elle est de M. Guigue ; car ce feseur d'Anecdotes m'ayant imputé de faux écrits , avec des guillemets en marge , pourrait bien avoir imputé pareillement à M. Guigue une Relation qui ne serait pas de lui. Après , dis-je , cet éclaircissement , ne craignons point de

(4) Du vivant de l'Empereur *Cang-hi* , il n'y a eu d'Ecclésiastiques prisonniers à Canton , que M. Appiani et M. Guigue ( M. Bourghesi n'était pas Prêtre ). Le premier est mort à Macao au mois d'Août 1732. Le second est revenu en France , et est actuellement à Rome.

paraître devant ce présomptueux Philistin , qui insulte à l'armée d'Israël , et qui , au lieu de la lance ou de l'épée , tient en main une *déclaration secrète* , avec laquelle il menace tout le corps des Jésuites d'une défaite entière et prochaine. Soutenu , aussi-bien que David , de la protection du Seigneur , et couvert du seul bouclier de la vérité , il ne me sera pas difficile de triompher de sa haine et de sa fureur. Il ne faut pour cela qu'examiner cette *déclaration secrète*. La voici telle qu'elle est rapportée par l'Anonyme dans sa réponse.

*Monsieur N.* ( c'est-à-dire , M. Guigüe ) , étant détenu dans les prisons de Canton (1) , ( Il était , non dans les prisons de Canton , mais dans une vaste et belle Bonzerie. ) un Mandarin qui l'aimait lui conseilla de reconnaître que le Tien et le Chang-ti étoient le Dieu des Chrétiens ; qu'il le pouvait faire par une *déclaration secrète* , comme avait fait le Père de Goville , et que par-là il obtiendrait sa liberté. ( Faire dire à un Mandarin qu'un prisonnier , par ordre de l'Empereur Cang-hi , obtiendrait sa liberté à la faveur d'une *déclaration secrète* ; c'est dans le génie du Gouvernement Chinois la plus haute extravagance qui puisse tomber dans l'esprit. ) *Monsieur N.* répondit au Mandarin qu'il avait de lu peine à croire que le Père de Goville eût fait une telle *déclaration* , mais que quand le fait serait véritable ; il ne croyait pas pouvoir en faire autant. Le

(1) Pag. 5 et suiv.

aux Philistin,  
t qui, au lieu  
en main une  
lle il menace  
e défaite en-  
ussi-bien que  
neur, et cou-  
té, il ne me  
de sa haine  
cela qu'exa-  
e. La voici  
nonyme dans

I. Guigue),  
Canton (1),  
de Canton,  
nzerie. ) un  
eilla de re-  
-ti étoient le  
ouvait faire  
omme avait  
oar-là il ob-  
à un Man-  
re de l'Em-  
liberté à la  
; c'est dans  
nois la plus  
omber dans  
Mandarin  
ue le Père  
éclaration,  
éritable; il  
autant. Le

*Missionnaire ayant parlé à plusieurs Euro-  
péens de la déclaration du Père de Goville,  
ce Père, qui en fut informé, l'accusa hau-  
tement d'être un calomniateur, et l'appela  
en réparation; mais Monsieur N. ayant in-  
formé le Mandarin de ce qui se passait, et  
de l'embarras où il se trouvait, celui-ci  
trouva moyen de tirer la déclaration du lieu  
secret où elle était en dépôt, quoique cela ne  
fut pas permis, et il la communiqua à l'Ec-  
clésiastique prisonnier, qui, sans perdre de  
temps, la fit copier par un Catéchiste, qu'il  
avait auprès de lui, lequel ayant appliqué  
un papier Chinois, que l'on sait être fin et  
transparent, sur l'original, en fit une copie  
très-ressemblante. Monsieur N. ayant cette  
copie la fit voir à plusieurs personnes, et la  
nouvelle étant bientôt venue au Père de  
Goville, que l'on avait sa déclaration en  
original, et qu'on la montrait, ce Père se  
croyant assuré qu'on ne pouvait en donner  
de preuves, encore moins la montrer, parce  
qu'il était défendu de la tirer des archives  
où elle était déposée, intenta procès à Mon-  
sieur N. et l'accusa comme faussaire; mais  
le Missionnaire ayant eu la précaution de  
faire voir l'original de la déclaration du Père  
de Goville à plusieurs Missionnaires de la  
Propagande, avant que de la remettre au  
Mandarin, ceux-ci écrivirent à Rome, et y  
envoyèrent la copie que Monsieur N. avait  
fait tirer, d'où, en conséquence, ordre fut  
donné au Général de faire repasser son Re-  
ligieux en France.*

Voilà un long narré qui contient plusieurs chefs d'accusation. Quelle est ma réponse ? Elle est courte ; autant d'articles , autant de mensonges , et je délie le liseur d'Anecdotes d'en prouver un seul. Cependant , il se sait si bon gré du récit qu'il vient de faire , qu'à la page 55 , il reprend sommairement ce qu'il avait déjà dit , de crainte apparemment , qu'il n'échappe à la mémoire du lecteur. Écoutons-le.

*Par ce récit , quoiqu'il en soit de la consultation et de la réponse à la consultation , il est vrai que le Père de Goville a donné un Écrit secret ; vrai que cet Écrit était favorable aux superstitions condamnées ; vrai que cet Écrit avait été donné pour n'être pas montré ; vrai que le secret fut éventé par un Mandarin à l'Ecclésiastique prisonnier ; vrai que le P. de Goville l'ayant appris , cria à la calomnie , comme il fait aujourd'hui ; vrai que l'Écrit fut produit en original , et en même-temps copié ; vrai que les Missionnaires de la Propagande furent témoins de la conformité des deux Écrits ; vrai qu'ils en écrivirent à Rome ; vrai que l'ordre y fut donné pour rappeler en Europe le Père de Goville.*

Récapitulation faite sans doute pour me faire boire (1) de plus en plus le calice de l'humiliation. Mais pourquoi y a-t-il omis un article , sur lequel il avait tant appuyé à la page 16 , et qui devait lui paraître essentiel ,

(1) Pag. 18.

par  
les a  
l'Ec  
lom  
que  
fau.  
E  
diss  
Peu  
ner  
est  
tout  
cette  
C  
nair  
infid  
éclat  
mais  
quai  
certe  
d'ém  
bien  
tout  
jusq  
Nég  
fesan  
raien  
Pa  
scène  
ment  
crian

parce qu'il confirmait en quelque sorte tous les autres, savoir, que j'accusai hautement l'Écclésiastique prisonnier (1) d'être un calomniateur; que je l'appelai en réparation; que je lui intentai procès, et l'accusai comme faussaire?

Est-ce à dessein que le feseur d'Anecdotes dissimule cet article si bien circonstancié? Peut-être a-t-il entrevu qu'il pouvait se tourner en preuve contre lui, comme en effet il est de nature à répandre un grand jour sur toutes les faussetés qui lui ont servi à fabriquer cette histoire.

Car enfin un *procès intenté* par un Missionnaire contre un Missionnaire dans un Pays infidèle, tel que la Chine, a dû faire un grand éclat, non-seulement dans le Pays même, mais dans l'Europe entière. Les Jésuites manquaient-ils alors d'ennemis à Canton? Non certes. Et où en manquent-ils? Combien d'émissaires, combien de surveillans, combien de pensionnaires du parti répandus partout, et jusqu'à Pekin même; je le répète, jusqu'à Pekin même! D'ailleurs combien de Négocians de toutes les Nations de l'Europe faisant le commerce à Canton, lesquels n'auraient pu ignorer ce *procès intenté*!

Par quelle fatalité ne met-on donc sur la scène qu'en l'année 1736, et après un *démenti net et formel* (2), un fait si public, si criant et si scandaleux, qui serait arrivé à

(1) Pag. 16.

(2) Liv. 1, pag. 1.

Canton quinze ou vingt ans auparavant ? S'il eût été véritable, je ne crains pas de le dire, cent bouches l'auraient fait retentir dans tous les coins de l'Univers, et on l'aurait habillé de toutes les façons dans une infinité de libelles satyriques. Cependant jusqu'à cette année 1736, on a gardé en Europe un profond silence sur ce *procès intenté* ; on l'y a ignoré, et on l'ignore encore à Canton. Preuve certaine, non-seulement que le fait est faux, mais que la Relation *dictée, écrite, et confirmée par un Missionnaire* (1), est pareillement une fausse Relation.

*Procès intenté.* Quand ? A quel Tribunal ? Quel Juge en a connu ? Est-ce le vice-Roi de Canton ? Est-ce l'Evêque du lieu ? Qu'on nous dise donc des choses possibles, vraisemblables, sensées et prouvées, si l'on veut être cru. Quand on a tant de penchant à débiter des mensonges, du-moins faudrait-il savoir leur donner quelque ressemblance avec la vérité.

*Procès intenté* (2). Pourquoi ? A titre de *faussaire*, dit-on, de *calomniateur*, et de *calomniateur appelé en réparation*. La même réponse revient. Devant qui ai-je accusé l'Ecclésiastique prisonnier ? Quel a été le Juge ? Quel jugement a-t-il rendu ?

Si j'ai accusé *hautement* l'Ecclésiastique d'être un calomniateur et un faussaire, il n'aura pas manqué de se défendre *hautement* de cette accusation, c'est-à-dire que, du-moins,

(1) Pag. 15.

(2) Pag. 16.



ils'en sera défendu par-devant tous les Missionnaires qui étaient alors à Canton, au nombre de trente ou quarante. Mais quelle nouvelle espèce (1) de prudence et de *précaution* dans cet accusé ! Il veut prouver *hautement*, qu'il n'est ni calomniateur, ni faussaire, et avant de remettre au Mandarin *l'original de la déclaration secrète*, il ne le fait voir qu'aux seuls Missionnaires de la Propagande ; car il n'est fait mention que d'eux seuls : c'est-à-dire qu'il ne le fait voir qu'à M. Appiani, et aux Révérends Pères Joseph Cerù et Dominique Perroni. Qu'il fait beau voir après cela le feseur d'Anecdotes dire avec emphase (2), *l'inspection de l'original convainquit tout le monde ! A quoi se réduit tout ce monde ? A trois personnes seulement, et à rien de plus. Je soutiens donc, et sans crainte d'être démenti par tout ce monde qu'il cite, je soutiens que tout le détail de la Relation dictée ; écrite, et confirmée par un Missionnaire, est une pure fiction, aussi notoire que celle de la déclaration secrète, ou de l'écrit secret favorable aux superstitions condamnées, déposé chez un Mandarin. Cet écrit secret n'exista jamais, et c'est encore une pièce fausse et supposée.*

D'où il résulte, 1.° que cet *écrit secret* (3) n'a pu être ni *déterré par l'Ecclésiastique prisonnier* ; 2.° ni *communiqué à l'Ecclésiastique par un Mandarin* ; 3.° ni *copié par*

(1) Pag. 16.

(2) Pag. 18.

(3) Pag. 15 et 16.

un *Catéchiste* ; 4.° ni la copie montrée aux *Missionnaires de la Propagande* ; 5.° ni ladite copie envoyée par eux à Rome ; 6.° ni l'original remis au Mandarin ; 7.° ni en conséquence l'ordre donné au Général des Jésuites de me faire passer en France. Tous faits avancés avec autant de hardiesse que de fausseté ; et ces conséquences sont liées nécessairement avec le principe. Il s'agit de l'établir d'une manière convaincante , et qui ne laisse pas le moindre doute.

En premier lieu (1), si cet écrit secret est réel , et que la copie en ait été envoyée à Rome , ainsi que l'assure le feseur d'Anecdotes , et qu'elle y ait été reçue , elle doit être dans les archives de la Propagande (2). Pourquoi ne la produit-il pas , lui qui , à l'entendre , semble avoir la clef de ces archives , et en disposer à son gré ? Après le défi que je lui ai donné , c'était une voie sûre de se justifier et de me confondre. Pourquoi ne s'en sert-il pas ? Est-ce par ménagement pour ma personne ? N'est-ce pas plutôt par l'impuissance où il est de produire ce qui n'a jamais existé ?

Qu'il me réponde en second lieu , en quelle langue était cette *déclaration secrète*. Ce ne pouvait être qu'en latin ou en français ; car je ne sais ni écrire les caractères Chinois , ni même manier le pinceau. On la suppose pourtant de ma main , puisqu'un *Catéchiste* (3)

(1) Pag. 55.

(2) Pag. 59.

(3) Pag. 16.

ayant appliqué un papier fin et transparent sur l'original, en fit une copie très-ressemblante. On avait déjà dit nettement dans les Anecdotes, que l'original était écrit de la main du Père de Goville (1).

Or, à quel propos donner à des Mandarins une déclaration *secrète*, en une langue qu'ils ne pouvaient ni lire ni entendre? Et la donner, sans que ni moi ni aucun Missionnaire de Canton en ayons été requis par aucun Mandarin? Et la donner *en faveur des superstitions condamnées* (2), après avoir signé, en 1716, avec serment, le Décret du saint Siège? Encore faut-il quelque apparence de raison, ou plutôt, quelque grand intérêt, pour violer un serment rendu publiquement et par écrit, et cela au hasard d'être infailliblement découvert; car enfin, je n'ignorais pas combien il y avait alors à Canton d'yeux ennemis qui m'éclairaient de fort près, et qui étudiaient toutes mes démarches. Est-on scélérat et parjure de gaieté de cœur? se fait-on un jeu de trahir sans fruit sa conscience, précisément pour la trahir?

Mais quel intérêt pouvais-je avoir, et qu'avais-je à espérer des Mandarins de Canton pour leur donner une *déclaration secrète contre le saint Siège* (3)? Dès l'année 1707 j'avais reçu la Patente de l'Empereur, et en vertu de cette Patente il m'était permis de rester dans l'Empire. Au mois de Janvier 1708,

(1) Pag. 413.

(2) Pag. 55.

(3) Pag. 18 et 55.

je commençai à demeurer à Canton en toute liberté, géranr les affaires de notre Mission Française, au vu et au su des Mandarins, et avec l'expres consentement du vice-Roi. J'ai beau y penser, je ne vois rien qui puisse soutenir le plus léger prétexte à une supposition si mal concertée.

Le feseur d'Anecdotes, pour donner à ses calomnies quelque air de vérité, hasarde deux conjectures, que j'ai honte de rapporter; tant elles sont frivoles.

La première, c'est, dit-il (1), que j'ai été forcé de répondre, par une déclaration secrète, conformément au sentiment de la Compagnie. Qui donc m'a forcé de répondre, et quand ai-je été interrogé? car une réponse, sur-tout une réponse forcée suppose une interrogation. Par qui ai-je été interrogé? à quelle occasion?

Avant les Décrets de Clément XI les Jésuites permettaient, il est vrai, et ils ont cru devoir permettre les cérémonies Chinoises, telles qu'Alexandre VII les avait permises, et ils les regardaient comme un culte civil et politique. Peut-on douter qu'ils n'aient agi de bonne foi, de même que tant de Missionnaires de différens ordres, qui ont tenu la même conduite? C'est la justice que leur rend Clément XI lui-même dans le Décret du 20 Novembre 1704, en excusant, comme il fait, la droiture de leurs intentions (2). Mais de-

(1) Pag. 18.

(2) *Culpandos non esse illos Missionarios qui alian praxim..... sequi hactenus duxerunt, cum mirum videri*

puis la publication du Décret *Ex illâ die*, faite à la Chine en 1716, les Jésuites n'ont plus qu'un seul et même sentiment, qui est celui de la soumission. Les calomnies et les satyres de leurs ennemis, n'ont servi qu'à la rendre plus authentique et plus solennelle. Le saint-Siège a la signature de chaque Missionnaire Jésuite. La vérité parle aux yeux. S'opiniâtrer, comme fait l'Anonyme, malgré l'évidence des faits, à dire le contraire, c'est nier qu'il fait jour en plein midi.

Sa seconde conjecture est aussi peu sensée et également insoutenable. Il prétend que j'ai été obligé de me servir de ce moyen (d'une déclaration secrète en faveur des superstitions condamnées) pour me défendre des Portugais (1), qui ne voyaient qu'avec des yeux mécontents, le commerce que je faisais des pains d'or des Chinois avec l'argent des Européens.

Nouvelle calomnie sur laquelle j'aurai bientôt de quoi le confondre. En attendant, qu'il me dise ce que j'avais à craindre des Marchands Portugais: je demeurais à Canton avec la Patente de l'Empereur, et la permission expresse du vice-Roi. J'étais en possession, depuis l'année 1708, d'y exercer mon emploi sans contradiction. Que pouvais-je

---

*non debeat, quod in ejusmodi materia per tot annos discussâ, et in quâ juxta diversas Apostolicæ sedi expositas circumstantias, diversa illidem antehac emanarunt ejusdem sedis-responso, concordés omnes non fuerint in eadem sententiâ.*

(1) Pag. 18 et 19.

donc craindre *des Portugais* dans un port, qui d'ailleurs était libre et ouvert à toutes les Nations ? N'ayant rien à craindre de la part *des Portugais*, quel besoin pouvais-je avoir de me *défendre* d'eux ? Ayant à me défendre d'eux, le plaisant moyen pour m'en *défendre*, que de *mettre en dépôt* chez des Infidèles une *déclaration secrète en faveur des superstitions condamnées* ?

*Déclaration secrète*, dit-on (2), et donnée pour n'être pas montrée. Une pièce secrète, et donnée pour n'être pas montrée, fut-elle jamais faite pour servir de *défense* ?

*Déclaration en faveur des superstitions condamnées*. Et qu'importe à des Marchands Portugais, ce que pense ou ne pense pas un Missionnaire Français, en matière de Religion ?

*Déclaration déposée chez des Infidèles*. Et cette pièce ensevelie dans l'oubli même des Infidèles, dont le sort était de ne jamais voir le jour, on la donne sérieusement pour une arme offensive et *défensive* contre les *Portugais* ! Non, le public n'est point assez dupe, ni assez crédule, pour ajouter foi à des impostures si grossièrement imaginées.

Cependant, que l'auteur de ces impostures suppose des faits arrivés à la Chine, c'est-à-dire, à cinq ou six mille lieues de France, et que sur ces faits tant de fois réfutés, il tâche d'en imposer au public, j'en suis moins surpris. Il sait qu'il n'est pas facile d'éclaircir la vérité dans des Pays si

---

(1) Pag. 55.

dans un port,  
ouvert à toutes  
craindre de la  
oin pouvais-je  
? Ayant à me  
moyen pour  
en dépôt chez  
on secrète en  
amnées?

(2), et don-  
Une pièce se-  
pas montrée,  
r de défense?  
erstitutions con-  
archands Por-  
e pas un Mis-  
de Religion?  
des Infidèles.  
oublî même  
de ne jamais  
usement pour  
e contre les  
st point assez  
ajouter foi à  
t imaginés.  
ces impostu-  
la Chine,  
e lieues de  
t de fois ré-  
public, j'en  
il n'est pas  
des Pays si

éloignés. Mais ne faut-il pas qu'il ait perdu toute pudeur, pour supposer, comme étant arrivés en Europe, des faits qui se seraient, pour ainsi dire, passés sous nos yeux, s'ils étaient véritables, et dont il est si aisé de découvrir la fausseté? C'est ce que fait le feuseur d'Anecdotes, qui, après un *démenti le plus formel* (1), a encore le front de soutenir, dans sa réponse, la meme fausseté qu'il avait avancée dans ses Anecdotes, savoir, que le *Général des Jésuites* (2), en conséquence d'un ordre de la sainte Congrégation, m'a rappelé en France. La sainte Congrégation a ses archives, lui ai-je dit avec l'assurance d'un homme qui ne craint rien, parce qu'en effet il n'a rien à craindre. Je l'ai dit, et je le répète avec la même assurance (3). La sainte Congrégation a ses archives; qu'on les consulte, tant sur les ordres prétendus donnés au Général des Jésuites pour me rappeler en France, que sur la déclaration secrète, ou sur la réponse à la consultation: à coup sûr on n'y trouvera jamais ce qui n'a jamais été. L'ordre de me rappeler de la Chine est donc évidemment une pure fiction. La *déclaration secrète*, qui l'a, dit-on, occasionné, est donc aussi malicieusement supposée, que l'ordre même.

A tant de calomnies que l'anonyme a imaginées, et qu'il débite sans honte à la faveur des ténèbres où il se tient caché, il ajoute

(1) L. 1. pag. 1.

(2) Pag. 55.

(3) Pag. 4.

un *fait nouveau* , qui lui a échappé dans ses six tomes d'Anecdotes , et dont heureusement il s'est rappelé le souvenir dans sa réponse. Il me reproche d'avoir fait à Canton (1) *un des plus grands négoes de l'Orient*. Après quoi il me remet charitablement devant les yeux *les Lois de Dieu et de l'Eglise , qui défendent le négoce si fortement aux Ecclésiastiques et aux Religieux* (2). Je lui suis obligé de son zèle à me rappeler le souvenir de mes devoirs ; mais j'aurais voulu qu'il eût été plus attentif à ne se pas contredire lui-même. Dans la même page , où il parle de ce *fait* comme *nouveau* , on n'a qu'à lire cinq ou six lignes de suite , et l'on verra que tout-à-coup ce même *fait* cesse sous sa plume d'être *nouveau* (3). *C'est , dit-il , la coutume de la Compagnie , aussi déclarée pour le négoce dans ces pays d'Orient , que pour les Cultes condamnés.*

Mais que le fait soit nouveau ou non , l'accusation n'en est pas moins grave , et sans doute il en a des preuves d'une évidence incontestable , et auxquelles il n'y a point de réplique. Examinons-les. C'est ainsi qu'il s'exprime :

*Quand le Père de Goville devrait crier de toutes ses forces* (4) , *on dira qu'il exerçait à Canton un des plus grands négoes de l'Orient , qui consiste à changer les pains*

(1) L. 1. pag. 19.

(2) Pag. 20.

(3) Pag. 19

(4) L. 1. pag. 19.



*d'or des Chinois, avec l'argent des étrangers. Les Marchands Français, Ostendais, et sur-tout les Anglais qui abondent à Canton, sont autant de témoins de ce nouveau fait, auquel il pourra donner les couleurs qu'il voudra, mais qu'il ne saurait nier, sans se décrier auprès de tant d'honnêtes gens, qui l'ont vu, et qui ont traité avec lui.*

Loin de crier de toutes mes forces, je souscris avec plaisir aux éloges qu'il donne à ces Messieurs, sur-tout aux Français, avec lesquels il était naturel que j'eusse des liaisons plus particulières, et dont j'ai connu de près le mérite et la probité. Je m'en tiens volontiers à leur témoignage. Ils ont éprouvé plus d'une fois quelle était ma délicatesse à ne point entrer dans ce qui concernait leur négoce.

Quelques-uns d'eux qui se désiaient des Marchands Chinois, naturellement rusés et trompeurs, ont eu souvent recours à moi, soit par rapport aux Mandarins de la douane et autres, soit par rapport aux Marchands de Canton, pour savoir à qui ils pourraient s'adresser avec plus de sûreté, et je leur indiquais ceux de ces Marchands qui étaient le plus en réputation de probité et de bonne foi. Ils savent qu'en leur rendant ce faible service, ni l'or des Chinois, ni l'argent des Européens n'ont jamais passé par mes mains, et je suis persuadé que, s'il était nécessaire, ils en donneraient le démenti à ce ténébreux Auteur des Anecdotes (1).

---

(1) L. 1, pag. 19.

Si ce fait *nouveau* eût été réel et public, comme il le prétend, il serait venu infailliblement à la connaissance de Monseigneur Mezzabarba, Légat Apostolique, qui n'aurait pu se dispenser de m'en faire de justes réprimandes. En ai-je reçu de sa part? Cet illustre Prélat est encore plein de vie : il est aisé de s'en informer. Du-moins mes Supérieurs n'auraient pu l'ignorer, et le parti le plus modéré qu'ils auraient eu à prendre pour éviter l'éclat, c'était de me retirer de Canton ; cependant ils m'y ont laissé près de dix-sept ans sans interruption, toujours chargé des affaires de notre Mission Française ; et lorsqu'il s'est agi d'une députation en France, leur choix a tombé sur moi préférablement à tout autre.

Il semble que cela devrait suffire pour confondre l'Auteur anonyme, qui a fabriqué cette nouvelle imposture ; mais il cite MM. les Marchands d'Europe, comme *témoins oculaires* de ce *fait nouveau*, qui *l'ont vu*, dit-il, (1), et qui *ont traité avec moi*, et je ne saurais le nier sans me *décrier dans leur esprit*. C'est-là l'unique preuve sur laquelle il fonde son accusation calomnieuse. La preuve est forte, et le cas que j'ai toujours fait de la probité de ces Messieurs, ne me permet pas de récuser leurs témoignages. Ainsi il n'avait qu'à les rapporter, et j'étais convaincu d'avoir *fait à Canton le plus grand négoce de l'Orient*.

---

(1) L. 1, pag. 19.

Mais du moins, que ne nomme-t-il quelqu'un de ceux qu'il cite, *qui ont vu le fait nouveau* de mon négoce, et *qui ont traité avec moi* ! A-t-il donc acquis le droit d'être cru sur sa parole ? Je ne prétends pas, moi, qu'il me croie sur la mienne ; et pour le satisfaire et achever de le confondre, je vais les rapporter ces témoignages, donnés non-seulement par ceux qu'il prend à témoin de ce *fait nouveau*, mais encore par le Révérend Père Joseph Cerù, Procureur-Général de la Congrégation de la Propagande à Canton, où il a demeuré en cette qualité tout le temps qu'il a été Missionnaire de la Chine.

On trouvera ces témoignages déposés en original, chez M. Melin, Notaire à Paris, demeurant rue Saint-Antoine, Paroisse Saint-Paul. Ils sont de personnes connues, de personnes en place, qui ont mérité par leur probité toute l'estime et toute la confiance, l'un des deux Légats du saint Siège, Monseigneur le Cardinal de Tournon, et Monseigneur Mezzabarba, Patriarche d'Alexandrie, et les autres de la royale Compagnie des Indes, qui, pendant plusieurs années, les a fait Chefs et Directeurs de son commerce à la Chine, abandonnant ses plus grands intérêts à leur droiture et à leur capacité.

Pour ce qui regarde la calomnie de la *déclaration secrète en faveur des superstitions condamnées*, si je ne cite que le seul Révérend Père Joseph Cerù, Protonotaire

apostolique , et, depuis l'année 1710 jusqu'à 1736, Procureur-Général de la sainte Congrégation, c'est que son témoignage est suffisant et sans réplique, et que d'ailleurs les trois autres Missionnaires de la Propagande, qui demeuraient avec lui à Canton, savoir, M. Amodei, le Révérend Père Perroni et M. Appiani, sont morts; le premier, à Canton, le 24 Juillet 1715; le second, à Canton, le 14 Octobre 1729, et le dernier à Macao, au mois d'Août 1732.

*Témoignage du Révérend Père Joseph Cerù, Protonotaire apostolique, et Procureur-Général de la sacrée Congrégation.*

Je soussigné, requis de dire la vérité, atteste que, tout le temps que j'ai demeuré en Chine, dans la ville de Canton, c'est-à-dire, depuis 1710 jusqu'à 1721 (inclusivement) en qualité de Missionnaire et de Procureur-Général de la sainte Congrégation de Propaganda fide, je n'ai jamais su ni ouï dire que le Révérend Père Pierre de Goville, Missionnaire de la

*Ego infrascriptus, requisitus pro veritate, attestor, me nunquam scivisse, aut audivisse toto tempore quo demoratus fui in Sinis, in civitate Cantoniensi, nimirum ab anno 1710, usque ad annum 1721, Missionarius et Procurator Generalis S. Congregationis de Propaganda fide, A. R. P. Petrum de Goville, S. J. Missionarium, et Cantone Procura-*

1710 jusqu'à  
la sainte Con-  
gnage est suf-  
d'ailleurs les  
Propagande,  
nton, savoir,  
e Perroni et  
mier, à Can-  
ond, à Can-  
le dernier à

Père Joseph  
e, et Procureur  
Congrégation.

frascriptus,  
s pro veri-  
ttestor, me  
scivisse,  
divisse toto  
quo demo-  
in Sinis, in  
antoniensi,  
ab anno  
que ad an-  
Missiona-  
Procurator  
S. Congre-  
Propagan-  
A. R. P.  
e Goville,  
ionarium,  
Procura-

Compagnie de Jésus,  
et Procureur à Can-  
ton des Révérends  
Pères Jésuites Fran-  
çais, ait fait et donné  
à Canton, comme il  
est dit, un écrit favo-  
rable aux supersti-  
tions Chinoises, pros-  
crites et condamnées  
par le saint Siège  
apostolique; beau-  
coup moins ai-je ja-  
mais vu la copie ou  
l'original de cet écrit.

De plus, j'atteste  
que tout le temps sus-  
dit que j'ai passé à la  
Chine avec le Père de  
Goville dans la ville  
de Canton, je n'ai  
jamais pensé, ni su  
d'ailleurs, ni ouï dire  
que ledit Père de Go-  
ville ait exercé à Can-  
ton le commerce de  
l'or. En foi de quoi  
j'ai écrit de ma main  
et signé la présente  
attestation, et mis à  
icelle le sceau dont  
j'ai coutume de me  
servir. A Rome, dans  
la maison de saint

torum RR. PP. Gal-  
lorum ejusdem Socie-  
tatis, in Sinis fecisse  
et dedisse Cantone,  
uti fertur, cuidam  
Mandarino scriptum  
favorabile supersti-  
tionibus Sinensibus;  
proscriptis et damna-  
tis à S. Sede Apos-  
tolicâ, et multò mi-  
nùs me unquam vi-  
disse ipsius copiam  
vel originale.

Insuper attestor  
toto temporis spatio,  
quo in Sinis mansi  
cum eodem R. P. de  
Goville in civitate  
Cantoniensi, me nun-  
quam sensisse, aut ab  
aliis rescivisse, vel  
audivisse præfatum  
A. R. P. de Goville  
auri commercium  
exercuisse in præ-  
dictâ civitate Canto-  
niensi cum mercato-  
ribus Europæis. In  
quorum fidem hanc  
attestationem meâ  
manu scripsi et subs-  
cripsi, atque meo

Laurent in Lucina, solito sigillo munivi.  
le 3 Avril 1736. Romæ, in domo S.  
Laurentii in Lucina,  
die 3 aprilis 1736.

Joseph Cerù de la  
Congrégation des  
Clercs Mineurs, Pro-  
tonotaire apostoli-  
que, et Procureur-  
Général en cour de  
Rome, des Missions  
orientales de la sainte  
Congrégation de Pro-  
pagandâ fide.

Joseph Cerù C.  
R. M. Protonota-  
rius Apostolicus, et  
in Curia Procurator  
Generalis Missio-  
num Orientalium S.  
Congregationis de  
Propagandâ fide.

Après tant de traits calomnieux lancés contre les Jésuites par l'Auteur anonyme des Anecdotes, il a encore l'audace de prendre le ton haut, et de leur adresser ces paroles d'un air insultant : *Ecoutez, mes Pères, et soyez confondus* (1). J'aurais bien plus de raison d'emprunter ici son style, et de lui dire à mon tour : *Ecoutez, et soyez confondu.*

On eut, dites-vous (2), la précaution de faire voir l'original de la déclaration du P. de Goville à plusieurs Missionnaires..... et ceux-ci écrivirent à Rome, et y envoyèrent la copie très-ressemblante, confrontée avec l'original..... (3) Ils furent témoins de la conformité des deux écrits. Voilà ce

(1) L. 1, pag. 72.

(2) Pag. 16 et 17.

(3) Pag. 55.

TES  
gillo munivi.  
in domo S.  
tū in Lucind,  
prilis 1736.  
h Cerū C.  
Protonota-  
policus, et  
Procurator  
Missio-  
narium S.  
ationis de  
adā fide.

ieux lancés  
nonyme des  
de prendre  
ces paroles  
s Pères, et  
en plus de  
, et de lui  
confondu.  
caution de  
uration du  
naires.....  
y envoyè-  
confrontée  
t témoins  
Voilà ce

que vous avancez ; et le Procureur-Général de la Propagande, son homme de confiance, et l'ame de tous ses Missionnaires, vous répond nettement : *Je n'ai jamais vu ni la copie ni l'original de cet écrit favorable aux superstitions condamnées : attestor..... multò minus me unquam vidisse ipsius copiam vel originale.* Ce qu'il n'a jamais eu sous les yeux, comment l'a-t-il eu dans les mains pour l'envoyer à Rome ? N'ayant vu ni l'original ni la copie, comment a-t-il pu confronter la copie avec l'original ?

Ecoutez encore, et soyez confondu. (1) *Le commerce que je fesais des pains d'or des Chinois contre l'argent des Européens, était, dites-vous, de notoriété publique à Canton, et les Marchands Français, Ostendais, et Anglais en sont autant de témoins.* Et le même Révérend Père qui a commencé à être Procureur-Général de la Propagande à Canton depuis 1710 jusqu'à 1721, inclusivement, et qui continue encore à Rome dans le même emploi, tant on a reconnu en lui de sagesse, de capacité et de vertu ; ce même Révérend Père, dis-je, *atteste qu'il n'a jamais pensé, ni su d'ailleurs, ni ouï dire de moi rien de semblable. Insuper attestor..... me nunquam sensisse, aut ab aliis rescivisse, vel audivisse præfatum R. P. auri commercium exercuisse.* Ecoutez donc, et soyez confondu.

---

(1) Pag. 19.

*Témoignage de M. de la Bretesche-Litoust,  
Chef et Directeur du commerce de la  
Compagnie des Indes à Canton.*

Pour satisfaire à la justice que vous attendez de moi, mon très-Révérénd Père, je certifie par le présent, que pendant les années 1721, 1722 et 1723, que je suis resté à Canton pour la Compagnie des Indes, je n'ai vu pratiquer aucune espèce de commerce, ni à vous, mon Révérend Père, ni à aucun de votre société; en foi de quoi j'ai signé. A Nantes, le 6 Mai 1736. DE LA BRETESCHE LITOUST.

*Témoignage de M. du Velaër, Chef et  
Directeur du commerce de la Compagnie  
des Indes à Canton.*

Par l'extrait que vous m'envoyez, mon R. P., vous m'apprenez une nouvelle à laquelle je suis bien sensible, étant parfaitement convaincu de votre innocence, sur ce que vos ennemis s'avisent de vous imputer. J'ai passé douze ans de suite au service de la Compagnie à la Chine et dans tous les ports de l'Inde, et pendant les quatre dernières années j'ai été Directeur de son commerce à Canton. Il serait assez difficile que pendant un si long séjour, voyant tous les négocians, et Chinois et étrangers, le commerce dont on vous accuse ne fût pas venu à ma connaissance. Je vous dois donc la jus-



tice, et je suis charmé de vous la rendre, que je n'ai jamais ouï dire sur les lieux qu'on vous ait en aucune façon soupçonné d'avoir traité avec des Marchands d'Europe, d'avoir exercé le commerce de l'or, ni d'avoir changé les pains d'or des Chinois avec l'argent des étrangers.

Je prends, mon Révérend Père, toute la part possible à la peine qu'on vous fait injustement, et je souhaite que mon témoignage, rendu à la vérité, puisse vous servir dans le besoin, et en quelque sorte vous consoler. Je suis, etc. A l'Orient, ce 20 Mars 1736.  
DU VELAER.

P. S. J'oubliais de vous dire, mon Révérend Père, qu'après les différentes questions qu'on m'a faites à mon retour en France sur vos Missions de l'Orient, je dois être moins surpris qu'un autre, des traits qui échappent continuellement à vos adversaires. J'en ai été cependant quelquefois aussi scandalisé qu'il est vrai que la conduite et le zèle de vos Missiounaires m'ont toujours édifié dans toutes les parties de l'Asie et de l'Amérique que j'ai parcourues. DU VELAER.

*Témoignage de M. Gardin du Brossay, premier Lieutenant sur les vaisseaux de la Compagnie des Indes.*

Je soussigné, requis par le Révérend Père de Goville, ancien Missionnaire de la Chine, de dire la plus exacte vérité, reconnais et déclare que pendant mon séjour d'environ

quatre ans et demi aux Indes , étant arrivé à la Chine le 30 Septembre 1720 , et à Canton le 13 Mai 1721 , et de retour en France le 24 Juillet 1724 , je n'ai ni vu , ni su , ni oui dire qu'il ait jamais fait le commerce de l'or , soit avec des Marchands Européens , soit avec d'autres étrangers , ni qu'il ait jamais fait aucun traité avec eux ; en foi de quoi je rends le présent témoignage , et que dans trois voyages que j'ai faits depuis à Canton , je n'ai jamais entendu dire rien de semblable sur son compte , soit de la part des Marchands Européens , soit de celle des Chinois , ni des Missionnaires qui demeuraient alors à Canton. Fait à Rennes , le 16 Mai 1736. GARDIN DU BROSSAY , premier Lieutenant sur les vaisseaux de la Compagnie des Indes.

*P. S.* J'entre véritablement dans vos peines , et je m'étonne , comme vous , qu'il se trouve des gens assez méchans pour avancer des faits aussi calomnieux que ceux que l'on vous impute. Heureusement vous avez pour vous votre conscience , et le témoignage de tout ce qu'il y a d'honnêtes gens qui vous ont connu : je n'en excepte ni Chinois , ni Anglais , ni Français ; je vous envoie le mien , et je souhaite de tout mon cœur qu'on vous rende la même justice par-tout. GARDIN DU BROSSAY.

*Témoignage de M. Arson.*

En suivant les conseils du R. P. de Goville , Jésuite , par rapport aux affaires de mon com-

merce particulier à Canton, à la Chine, j'ai trouvé en lui un parfait désintéressement. Je n'ai jamais su par moi-même, ni ouï dire sur les lieux, qu'il ait fait, ou qu'on l'ait soupçonné de faire aucun commerce, soit avec les Français, soit avec aucun autre Européen ou Chinois : j'atteste la vérité de ces faits par le présent témoignage. A Villiers sur Marne, ce 11 Juillet 1736. ARSON.

*Témoignage de M. Lage.*

Nous soussigné, Gilles-René de Lage, Chevalier, Seigneur de Cueilly sur Marne, et autres lieux, Capitaine des vaisseaux de Sa Majesté Catholique, Chevalier de l'Ordre royal et Militaire de S. Louis.

Après avoir lu dans un livre intitulé : *Réponse à la lettre du Père de Goville*, etc. page 19. *Le commerce que ce Père fesait*, etc. Certifions à tous qu'il appartiendra, qu'en l'année 1713 nous sommes partis de Cadix pour le voyage de la mer du Sud sur la frégate Notre-Dame de Lorette dont nous étions Capitaine et Directeur ; que de Lima au Pérou nous avons fait route pour les côtes de la Chine ; qu'au mois de Janvier 1716 nous sommes arrivés à Macao, et de là à Canton, Capitale de la Province de Chine où nous sommes restés environ dix mois : que nous y avons connu le Père de Goville, Supérieur d'une Mission, qui à notre prière voulut bien nous assister de ses conseils, nous accompagner chez les Mandarins de guerre et de douane, voir si nos interprètes disaient à

ces Officiers ce que nous leur disions, et vérifier si les traités de pains d'or et autres effets que nous acquérions des Négocians Chinois, par contrat double en langue Française, et caractères Chinois, étaient conformes à nos intentions. Le Père de Goville nous a rendu à ce sujet plusieurs services essentiels, et sans lui nous aurions été fort embarrassés; c'est en cela uniquement qu'ont consisté les Relations que nous avons eues avec lui pendant notre séjour à Canton: ce que nous certifions véritable. A Paris ce 10 Juillet 1736, et y avons apposé le cachet de nos armes.

DE LAGE DE CUEILLY.

L'Anonyme ne s'avisera-t-il pas de dire que ces témoignages sont contre moi, et appuyent la malignité de ses accusations? car, que sait-on? il n'y a rien à quoi on ne doive s'attendre d'un homme de son caractère, toujours déterminé, quand il pense aux Jésuites, à parler contre les lumières de sa conscience, et à combattre la vérité connue. Il a bien osé donner pour des faits avoués les mêmes faits que j'ai contredits si hautement, et sur lesquels je lui ai donné le démenti le plus formel et le plus authentique.

J'avais dit dans ma première lettre, que l'ouvrage des Anecdotes n'était, à proprement parler (1), qu'un tissu de faussetés, d'injures, de vagues et de violentes déclama-

(1) Pag. 3.

tions ; et il répond que ma lettre (1) en dit assez , pour faire juger de la vérité des faits rapportés.

J'avais dit que la Relation d'un particulier attribuée à Monseigneur Mezzabarba , Patriarche d'Alexandrie , telle que nous la voyons (2) , pleine de fiel à chaque page , de remarques fausses et infamantes d'un prétendu Missionnaire , de noires calomnies sans preuves et sans nombre , calomniait cet illustre Prélat ; et ma lettre , répond hardiment l'Anonyme , fait juger de la sincérité du journal (3).

J'avais rapporté ces paroles du Père Fouquet, Jésuite (4) , maintenant Evêque d'Eleutheropolis , tirées d'une de ses lettres , que l'Anonyme a rendue publique. « J'ai toujours » cru que notre Compagnies'était distinguée » dès sa naissance , par son zèle à combattre » dans toutes les parties du monde les erreurs » dans la doctrine , les dérèglemens dans les » mœurs , et les cultes superstitieux qui dés- » honorent la Religion : c'est , ce me sem- » ble , ce qu'elle a fait avec succès sous les » ordres du Vicaire de Jésus-Christ , par- » tout où il a jugé à propos de l'employer. » Paroles contradictoires à tant d'atroces calomnies , dont fourmille tout l'ouvrage des Anecdotes. Que fait cet Auteur ? Il ose dire

---

(1) Avert. pag. 1.

(2) Pag. 6

(3) Avert. pag. 1.

(4) Pag. 5.

que c'est *faussetment* que j'attribue au Père Fouquet (1) ce qu'il a écrit ; est-ce donc que ce qu'il avait écrit il l'a depuis rétracté ? Qu'on nous montre cette rétractation. C'est un nouveau défi que je fais à l'anonyme , et dont il ne se tirera pas mieux que des précédens. Moi , au-contre , j'ose assurer que ce témoignage rendu à la vérité par le Jésuite , ne sera jamais contredit ni désavoué par l'Evêque.

*Je souscris* (2) , disais-je , *au Décret de Clément XI , publié à la Chine en l'année 1716 , avec une entière soumission de cœur et d'esprit... et je ne me suis jamais départi de l'obéissance que je promis*. Je rendais encore la même justice à tous les Missionnaires Jésuites , Français et non Français. Et l'anonyme , comme s'il avait entrepris de justifier sa révolte contre les décisions dogmatiques de l'Eglise , en s'associant malicieusement les Jésuites , s'acharne à leur prêter , en cent endroits de sa réponse , un *complot insensé contre la Bulle Ex illà die* (3) , un *concert impie pour ne se soumettre jamais* , une *désobéissance ouverte et scandaleuse* (4) , une *révolte enfin devenue aussi naturelle à la Société , que la nécessité de respirer pour vivre*.

Il cite le Décret d'Innocent XIII , donné le 13 Septembre 1723 , contre les Jésuites , qui

---

(1) Pag. 70.

(2) Pag. 2.

(3) Pag. 5, 17, 21, 45, 48, 52, 68, 78, 98, etc.

(4) Pag. 45.

n'avaient

n'avaient été ni appelés ni ouïs ; mais il n'a pas la droiture d'ajouter dans sa réponse, que Benoît XIII son successeur, après avoir vu et examiné ce qu'ils alléguèrent pour leur défense, le révoqua, du-moins verbalement, dès le mois de Mars 1725. Preuve incontestable, et de la soumission des Missionnaires Jésuites au Décret *Ex illâ die*, et de la persuasion où était ce saint Pape, de la sincérité de leur soumission.

Des actes publics (1), rapportés dans le vingt-unième recueil des Lettres édifiantes et curieuses, nous apprennent pour quelle raison tous les Missionnaires, sans exception, de quelque ordre qu'ils fussent, ont été exilés de Canton à Macao. Et par la plus insigne malignité, ou par un accès de folie qu'on ne peut comprendre, *on vous a chassés*, dit l'Anonyme (2), *pour avoir voulu détrôner un Prince qui occupait légitimement le Trône* ; ne faisant point réflexion que les Jésuites de Peking, c'est-à-dire, ces prétendus ennemis du Trône, non-seulement sont encore tous à Peking, comme auparavant, au nombre d'une vingtaine et davantage, mais qu'ils y sont pour la plupart au service, et même dans les bonnes grâces de l'Empereur *Yong-tching*, et que ce Prince bien loin d'avoir chassé les anciens Missionnaires, vient encore tout récemment, et à leur prière, d'en appeler deux nouveaux à la Cour, savoir, les Pères Bousset et Foureau.

(1) Pag. 217 et suiv.

(2) Pag. 105, etc.

ES  
 ibue au Père  
 est-ce donc  
 uis rétracté ?  
 ation. C'est  
 anonyme, et  
 que des pré-  
 ose assurer  
 vérité par le  
 t ni désavoué

u Décret de  
 e en l'année  
 sion de cœur  
 mais départi  
 e rendais en-  
 missionnaires  
 is. Et l'ano-  
 s de justifier  
 dogmatiques  
 eusement les  
 er, en cent  
 plot insensé  
 un concert  
 is, une dé-  
 use (4), une  
 elle à la So-  
 r pour vivre.  
 III, donné  
 Jésuites, qui

, 98, etc.

n'avaient

Les deux Légats du saint Siège à la Chine étaient chargés d'une commission infiniment délicate, et dont l'exécution, suivant les règles de la prudence humaine, était très-difficile, pour ne pas dire impossible. S'ils ont eu le malheur de n'y pas réussir, c'est aux Jésuites qu'il faut s'en prendre, dit le feseur d'Anecdotes; car il est déterminé à les rendre coupables de tout le mal qui arrive. Quoi de plus injuste? S'il venait en France un Légat du saint Siège pour y faire abroger la Loi salique, tout le crédit des Jésuites, quelque grand qu'on le supposât, viendrait-il à bout de faire changer cette Loi? Et où serait alors l'équité et le bon sens de leur imputer le mauvais succès de la négociation?

L'application est aisée à faire. Les honneurs décernés dans l'Empire de la Chine envers le Philosophe Confucius, et les ancêtres, jusqu'à la quatrième génération seulement, et non au-delà, sont la base du Gouvernement de la Nation, et les Chinois tiennent à leurs usages, du-moins autant que nous tenons à notre loi Salique. Ce que le fils aîné de l'Eglise refuserait à la Tiare, qu'il respecte et qu'il honore, est-il surprenant qu'un Empereur Infidèle ne l'ait pas accordé aux Légats du saint Siège?

Je crois avoir démontré, pour parler le langage de l'anonyme, *avec la clarté des rayons du soleil*, que les Anecdotes, cet ouvrage de ténèbres, auquel plusieurs mains ont travaillé, comme on le voit par les différences du style, n'est qu'un tissu de faussetés,



de mensonges, d'invectives, d'impostures et de calomnies. C'est donc avec vérité que je puis appliquer aux Auteurs inconnus de ce libelle, ce qu'ils disent si faussement des Jésuites (1), dans l'avertissement qui est à la tête de leur réponse.

*Compte désormais qui voudra sur la parole de ces Ecrivains sans nom, qui, dans l'obscurité où ils se cachent, inondent l'Europe de leurs libelles et de leurs satires contre les Jésuites. Le public n'en veut plus être la dupe. On sait depuis long-temps ce que ce nouveau genre d'hommes est capable de dire et d'écrire contre eux. Nier les vérités les plus sensibles, répéter sans cesse des faussetés, cent fois réfutées, assurer avec une intrépidité qui déconcerte, ce qu'ils savent n'être pas vrai, remplir leurs écrits de fables et d'impostures, ce sont les traits par lesquels ces Ecrivains ténébreux se font tous les jours connaître à l'univers. C'est en particulier le caractère des Auteurs de ces prétendues Anecdotes, qui ne sont que des rapsodies usées, et un chef-d'œuvre de malignité et de mauvaise foi.*

Ils promettent, dans la réponse à ma lettre, de nouveaux Mémoires contre les Jésuites, c'est-à-dire, de nouvelles contraventions aux ordres du saint Siège, de nouvelles impostures et de nouveaux scandales. Pour moi, s'ils m'attaquent encore, je me condamne dès à présent au silence. Par-là, selon l'ex-

---

(1) Pag. 1.

pression de l'Apôtre (1), j'entasserai des charbons ardens sur leur tête, et j'aurai du moins la consolation de leur donner un exemple de patience et de charité, qui s'élèvera un jour contr'eux.

Quoi qu'il en soit de la conduite qu'ils tiendront à mon égard, je leur pardonne d'avance et leurs injures et leurs calomnies, tant celles qu'ils pourraient inventer dans la suite, que celles qu'ils ont déjà répandues par-tout, qu'ils ont soutenues opiniâtement contre le témoignage de leur conscience, et qu'ils ont tâché inutilement d'accréditer et de justifier (2). *In hoc cognoscent omnes quia Discipuli mei estis, si dilectionem habueritis ad invicem.* J'ai l'honneur d'être, etc.

---

## LETTRE

*Du Père Parennin, Missionnaire de la Compagnie de Jésus, à M. Dortous de Mairan, Directeur de l'Académie des Sciences.*

A Pekin, ce 11 Août 1730.

MONSIEUR,

*La paix de N. S.*

Il ne m'est pas possible de vous exprimer tout ce que j'ai ressenti de plaisir et de reconnaissance, en lisant l'obligeante lettre

---

(1) Rom. 12, 20.

(2) Joan. 13, 35.

TES

classerai des  
et j'aurai du  
ner un exem-  
i s'élèvera un

nduite qu'ils  
ur pardonne  
s calomnies,  
enter dans la  
à répandues  
piniairement  
nscience, et  
accréditer et  
t omnes quia  
m habueritis  
e, etc.

naire de la  
Dortous de  
adémie des

11 Août 1730.

us exprimer  
ir et de re-  
eante lettre

ET CURIEUSES.

365

que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 14 d'Octobre de l'année 1728 : vous me marquez d'abord beaucoup plus de satisfaction que n'en méritent les bagatelles que j'ai pris la liberté de faire offrir à l'Académie royale des Sciences : vous me parlez ensuite des grâces qu'elle a bien voulu me faire, car je ne puis ni ne dois regarder autrement la commission qu'elle a donnée à M. de Fontenelle de m'en remercier en son nom, et le magnifique présent (1), dont elle a daigné l'accompagner. Confus de tant de politesse et d'honnêtetés dont je me crois si peu digne, tout ce que j'ai pu faire, c'est de m'adresser à M. de Fontenelle lui-même, en le suppliant d'employer ce merveilleux talent qu'il a de persuader et de bien dire tout ce qu'il vent, pour faire connaître aux illustres membres de votre Compagnie, les sentimens de ma parfaite estime et de ma vive reconnaissance.

Les doutes que vous me proposez ensuite, Monsieur, me font voir que vous avez lu avec beaucoup de réflexion tout ce que les différens auteurs ont écrit différemment de la Chine et de ses habitans ; en supposant la vérité des faits qu'ils ont rapportés, vous en tirez les plus justes conséquences sur la morale et sur le Gouvernement de ces Peuples. Je vous avoue même que j'ai été surpris de voir avec quelle finesse de discernement vous saisissez le point de vue sous lequel on doit considérer les Chinois ; ce n'est qu'après avoir

(1) Les Mémoires de l'Académie des Sciences.

approfondi les mœurs et le génie de cette Nation, que vous flottez entre l'admiration et le doute.

Ce que vous admirez dans les Chinois, c'est, Monsieur, ce qui nous frappe nous-mêmes, qui sommes témoins de la sagesse avec laquelle ce vaste Empire se gouverne. Permettez-moi de vous rappeler vos propres paroles, je les relis toujours avec un nouveau plaisir.

*Mon admiration, dites-vous, tombe sur l'ancienneté de la Monarchie, la constitution du Gouvernement, la sagesse et la justice de ses Rois, l'amour du travail et la docilité de ses Peuples, et en général sur l'esprit d'ordre et sur la constance inébranlable de la Nation dans son attachement aux Loix et aux anciennes coutumes. Je ne sais si ce dernier trait du caractère Chinois, l'attachement inviolable aux anciennes coutumes, joint au respect pour les pères et pour les vieillards, et aux honneurs presque divins qu'on leur rend pendant leur vie et après leur mort, n'est pas la source de tout le reste. Je serais assez tenté de le croire, et quand j'en envisage les suites, j'en pardonne volontiers les excès. Si le commun des hommes était raisonnable à un certain point, il faudrait toujours consulter la raison, et renfermer tout ce qu'on exige d'eux dans les limites qu'elle prescrit; mais les hommes étant tels qu'ils sont, il faut le plus souvent les mener par-delà la raison, et les engager même à ne la pas trop écouter dans certaines rencon-*

*tres, parce qu'ils ne seront jamais en état d'y apporter le tempérament et les distinctions nécessaires. S'avoue qu'une semblable disposition d'esprit dans un Peuple, et une telle politique dans ceux qui le gouvernent, sont bien contraires à l'établissement du Christianisme, et nous ne le voyons que trop par les dernières nouvelles de la Chine. Mais telle est cependant la nature des choses, et je ne puis en cela que louer et plaindre ceux qui sont les victimes d'un premier et mauvais choix.*

Voilà, Monsieur, ce que vous louez dans les Chinois; mais l'idée avantageuse dont vous êtes prévenu en faveur de cette Nation, est mêlée de doutes qu'une critique judicieuse a fait naître, et sur lesquels vous demandez des éclaircissemens. Ces doutes regardent la certitude de leurs observations astronomiques, l'authenticité de leurs anciennes Histories, la perfection de leurs arts et de leurs sciences, et d'autres choses dont il vous semble qu'on leur fait honneur sur des preuves qui ne sont pas toujours bien solides. C'est pourquoi, ajoutez-vous, je serais très-curieux de voir quelque chose de l'astronomie des Chinois, de leur système du monde, et des observations du Pays par une traduction toute simple.

Il semble, Monsieur, que le Père Gaubil ait prévu la demande que vous deviez me faire. Dès l'année 1727 il envoya au P. Souciet à Paris, un recueil d'observations astronomiques, géographiques, chronologiques et phy-

siques, tirées des anciens livres Chinois, ou faites nouvellement à la Chine. Elles ont été données au public, et sans doute vous les aurez déjà vues quand vous recevrez ma lettre. Les observations astronomiques faites anciennement par les Chinois, se trouvent dans leurs histoires, dans leurs traités d'astronomie, ou dans d'autres livres d'une antiquité incontestable. Elles consistent en vingt-six éclipses du soleil, que le Père Gauthier a calculées, et qu'il a trouvées par le calcul tomber juste à l'an, au mois et au jour marqué dans les auteurs Chinois, ainsi, je crois, Monsieur, que vous aurez été satisfait sur cet article.

De mon côté je vous envoie une traduction (1) littérale des premiers temps de la Monarchie chinoise, de ces temps douteux et sujets à la critique, qui se sont écoulés depuis *Fo-hi*, fondateur de cette Monarchie, jusqu'à l'Empereur *Yao*. Vous y verrez ce que les Chinois pensent et débitent sur l'origine de leur Empire, de leurs sciences et de leurs arts. Voilà, Monsieur, une partie de ce que vous souhaitiez de moi, et il ne me reste plus que de vous répondre sur les autres difficultés que vous m'avez fait l'honneur de me communiquer.

Il vous paraît surprenant que le génie des

---

(1) On n'a pas jugé à propos de donner ici cette traduction. Outre qu'elle occuperait une bonne partie de ce volume, elle ne serait pas du goût de la plupart des lecteurs. (Note de l'Édition précédente).

Chin  
roit s  
spéce  
d'esp  
scien  
les c  
de q  
avec  
parm  
crent  
pas,  
dress  
Verb  
leur  
moim  
d'Et  
tique  
Égypt  
chez  
été n  
inter  
ont i  
étein  
plus  
touj  
enco  
tant  
le m  
Peu  
de t  
cap  
doc  
d'au  
ard

Chinois , d'ailleurs très-estimable , nous soit si inférieur sur ce qu'on appelle sciences spéculatives. Ils ont eu , dites-vous , assez d'esprit et de bon sens pour favoriser ces sciences plus qu'aucun Peuple du monde : ils les cultivent , si on les en croit , depuis plus de quatre mille ans sans interruption , et avec cela , je ne sache pas qu'il se soit trouvé parmi eux un seul homme qui les ait médiocrement approfondies..... Vous n'ignorez pas , ajoutez-vous , comment ils ont été redressés par les PP. Ricci , Adam Schall , Verbiest , et plusieurs autres , au sujet de leur calendrier , qui a toujours fait néanmoins une de leurs plus importantes affaires d'Etat. Au contraire , les sciences mathématiques et physiques , à compter depuis les Egyptiens et les Grecs , n'ont été cultivées chez nous que par reprises , et ces reprises ont été même très-courtes en comparaison des intervalles de barbarie et d'ignorance qui en ont interrompu les progrès , ou tout-à-fait éteint la mémoire ; souvent dans l'obscurité , plus souvent dans l'indigence , et presque toujours errantes , nos sciences l'emportent encore sur celles de la Chine , qui sont depuis tant de siècles sur le Trône. Je vois bien que le même tour d'esprit qui fait des Chinois un Peuple propre au Gouvernement , si jaloux de la gloire et du bonheur de l'Etat , et si capable lui-même d'être heureux , par sa docilité et sa tranquillité naturelle , l'éloigne d'autant plus de cette sagacité , de cette ardeur , et de cette inquiétude qu'on nomme

*curiosité ; et qui fuit avancer à si grands pas dans les sciences. Mais toujours est-il encore bien étonnant que le hasard , la variété de la nature , et les récompenses , n'aient pas fait naître chez eux quelqu'une de ces têtes extraordinaires qui frayent le chemin à toute une postérité.*

Vous vous étendez ensuite , Monsieur , sur l'ignorance profonde où ils étaient de la géographie , lorsque le Père Ricci arriva chez eux , c'est-à-dire , vers le commencement du siècle passé ; sur quoi vous faites la réflexion suivante. *Cette ignorance crasse dans les premiers élémens de la géographie et de la cosmographie presque inséparable de l'Astronomie , peut-elle s'accorder avec les lumières de cette science , avec la théorie et le calcul des éclipses ? Un Peuple puissant et nombreux s'applique de temps immémorial à une science ; il en fait une de ses affaires les plus importantes ; les honneurs , les richesses et la faveur des Princes accompagnent les découvertes qu'on y peut faire , et cette science demeure dans le berceau , sans progrès , et l'on n'en connaît pas encore la partie la plus intéressante ! Voilà ce qui me paraît inconcevable.*

D'où vous concluez , Monsieur , avec cette justesse d'esprit qui vous est si naturelle : *Il semble donc que , tout bien considéré , les arts et les sciences ne doivent pas être de si ancienne date à la Chine , ou que les Chinois sont de tous les Peuples les moins heureusement nés pour les arts et pour les*



sciences; aussi incapables de perfectionner que d'inventer, ils ont de la poudre à canon depuis un temps immémorial, et ils n'ont pas su imaginer le canon; ils ont l'art des estampes, sans avoir celui de l'Imprimerie, qui le suivit chez nous de si près. Ils ont donc bien peu de talens à tous ces égards. Paradoxe étrange, je l'avoue, mais qui n'est pas indigne d'être approfondi et discuté avec soin.

Il est vrai, Monsieur, que les Chinois se sont appliqués de tout temps à l'astronomie; mais il n'est pas aisé de dire quel était le degré de capacité de leurs premiers mathématiciens. Si l'on consulte leur histoire, on voit les premiers Empereurs ordonner à l'un de régler ou de réformer le cycle, à l'autre de faire des instrumens, des sphères, et d'observer le Ciel. Celui-ci est chargé de travailler sur les nombres, et celui-là sur la musique. On donne à un autre la commission de faire un calendrier; les Empereurs eux-mêmes s'en mêlent, et les Princes de leur sang sont employés à l'exécution. Il est hors de doute que ceux qu'on appliquait à cette sorte de science préférablement aux autres, en savaient du-moins les principes, et qu'avec un peu d'application ils pouvaient y réussir: aussi ne les voit-on pas s'excuser sur leur peu de capacité; au-contraire, ils mettent incontinent la main à l'œuvre. Mais où avaient-ils puisé ces connaissances? Il y a de l'apparence qu'en ces temps si reculés, certaines familles étaient les dépositaires des

arts et des sciences , que les pères transmettaient à leurs enfans : une des raisons qu'on apporte de la longue vie que Dieu accordait aux Patriarches , c'est afin qu'ils eussent le temps de perfectionner et d'enseigner à leurs descendans l'astronomie et la géométrie dont ils étaient les inventeurs. Cela supposé , il est vraisemblable que la colonie qui vint d'abord à la Chine n'était pas tout-à-fait dépourvue de gens capables d'observer les astres , de connaître leurs mouvemens , et d'expliquer les phénomènes du Ciel.

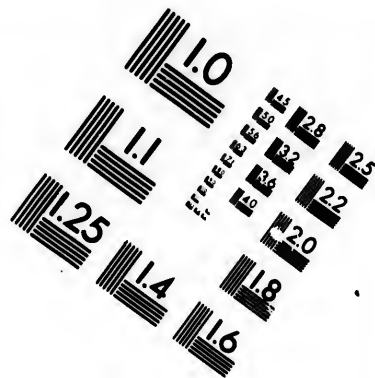
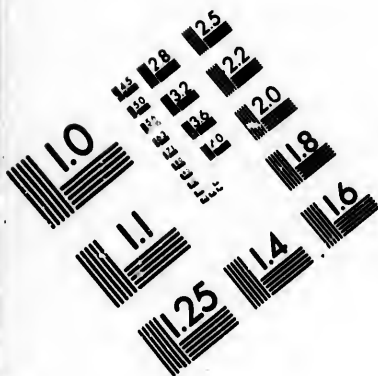
A l'égard des instrumens qu'on leur ordonnait de faire , étaient-ils de leur invention , ou les faisaient-ils sur le modèle de ceux qu'ils avaient vus , ou dont ils avaient entendu parler ? C'est ce que j'ignore , et tout ce que j'en pourrais dire n'irait pas au-delà de la conjecture. Il est bien certain que ces premiers instrumens , dont il est parlé au commencement de l'Histoire Chinoise , étaient bien éloignés de la perfection de ceux dont on se sert en Europe. Ils suffisaient néanmoins à ces anciens Astronomes pour la fin qu'ils se proposaient , c'est-à-dire , pour régler les saisons par rapport au gouvernement du Peuple et à la culture des terres , pour déterminer les lunaisons de chaque année solaire , et intercaler à propos , et pour faire un calendrier à leurs usages. Ils n'avaient pas besoin pour cela de voir les satellites de Jupiter et les anses de Saturne , ni d'être au fait du raffinement et de la précision de nos instrumens : ils n'avaient point de télescopes ,

et ils ne se servaient que de longs tuyaux qui pouvaient bien aider la vue, mais non pas leur découvrir tout ce qu'on voit aujourd'hui dans le Ciel.

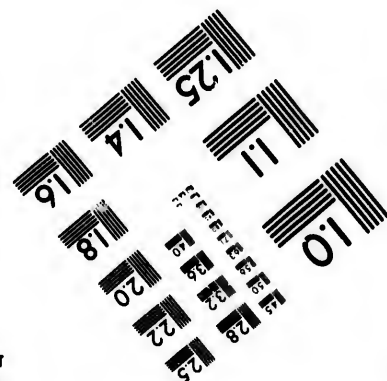
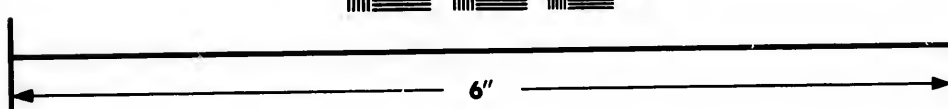
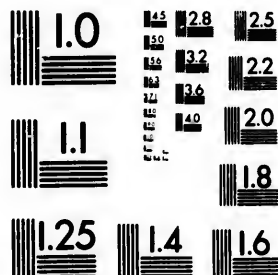
C'est cela même, Monsieur, qui vous paraît étrange, que les Chinois ayant cultivé depuis si long-temps ce qu'on appelle sciences spéculatives, il ne se soit pas trouvé un homme qui les ait médiocrement approfondies. Cela me paraît comme à vous presque incroyable; cependant je n'en accuse pas le fond d'esprit des Chinois, comme s'ils manquaient de lumières et de cette vivacité qui approfondit les matières, puisqu'on les voit réussir en d'autres choses qui ne demandent pas moins de génie et de pénétration que l'astronomie et la géométrie. Plusieurs causes qui concourent ensemble, ont arrêté jusqu'ici les progrès qu'ils pouvaient faire dans ces sciences, et l'arrêteront toujours tant qu'elles subsisteront.

La première est que ceux qui pourraient s'y distinguer n'ont point de récompense à attendre. On voit dans l'histoire la négligence des mathématiciens punie sévèrement; mais on n'en voit point dont le travail ait été récompensé, ni que leur application à observer le Ciel ait mis à couvert de l'indigence. Tout ce que peuvent espérer ceux qui passent leur vie dans le Tribunal des mathématiques, c'est de parvenir aux premiers emplois de ce Tribunal; mais le revenu de ces emplois suffit à peine pour un entretien assez modique; car ce Tribunal n'est pas souve-





**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

18 20 22 25  
16 18 20 22 25  
14 16 18 20 22 25

10 11 12 14 16 18 20 22 25

rain ; il est subordonné à celui des cérémonies duquel il dépend. Il n'est pas du nombre des neuf qu'on nomme *Kicou-King*, dont on assemble tous les Présidens pour délibérer des affaires importantes de l'Empire. En un mot, comme il n'a rien à voir sur la terre, il n'a presque rien à y prétendre.

Si le Président du Tribunal, étant riche et amateur de ces sciences, s'étudiait à les perfectionner ; s'il voulait raffiner ou enchérir sur ses prédécesseurs, multiplier les observations ou réformer la manière de les faire, ils'exciterait aussitôt un soulèvement général parmi les membres du Tribunal, et tous s'obstineraient à s'en tenir à la pratique ordinaire. « A quoi bon, diraient-ils, se jeter » dans de nouveaux embarras, qui nous ex- » posent à faire des fautes, qu'on ne manque » jamais de punir par le retranchement d'une » ou de deux annués de nos appointemens ? » n'est-ce pas chercher à mourir de faim, » pour se rendre utile aux autres ? »

C'est là sans doute ce qui a empêché que dans l'observatoire de Peking on ne se servît de lunettes pour découvrir ce qui échappe à la vue, et de pendules pour la précision du temps. Le Palais de l'Empereur en est bien fourni, et elles sont de la main des plus habiles Ouvriers d'Europe : cependant l'Empereur *Cang-hi* qui a fait réformer les tables, et placer dans l'Observatoire tant de beaux instrumens, qui savait d'ailleurs mieux que personne combien les lunettes et les pendules sont nécessaires pour faire des observations

exactes, n'en a point ordonné l'usage à ses mathématiciens. Sans doute que ceux-ci se sont fortement opposés à cette invention, et qu'ils ont fait valoir l'attachement de la Nation pour les anciens usages, tandis qu'ils n'étaient guidés que par leur propre intérêt: il est même à craindre que dans un changement de dynastie les vieux instrumens Chinois mis au billon par l'ordre de ce grand Prince, ne reparassent avec honneur, et que ceux qui occupent aujourd'hui si utilement leur place, ne soient envoyés à la fonderie pour en éteindre jusqu'au souvenir.

Le moyen de faire fleurir ces sciences à la Chine, ce serait que non-seulement un Empereur, mais que plusieurs Empereurs de suite favorisassent ceux qui par leur étude et par leur application parviennent à faire de nouvelles découvertes; qu'ils établissent des fonds solides pour récompenser le mérite, et pour fournir aux frais des voyages et des instrumens nécessaires; qu'ils délivrassent les mathématiciens de la crainte de tomber dans l'indigence, ou de se voir condamnés par des gens peu versés dans ces sortes de connaissances, et qui ne savent pas démêler si une erreur vient ou de négligence, ou d'ignorance, ou du défaut des tables et des principes qu'on leur assigne pour calculer.

On a dit, et il est vrai que les Empereurs font de grandes dépenses pour le Tribunal des mathématiques; mais ces dépenses n'aboutissent qu'à suivre le train ordinaire, et le mérite n'en est pas mieux récompensé.



Le feu Empereur *Cang-hi* en a plus fait lui seul que plusieurs de ceux qui l'ont précédé : il faudrait continuer ce qu'il a si bien commencé ; mais on suppose qu'il n'y a plus rien à faire , et qu'on est arrivé à la perfection. Le corps d'astronomie fait par les ordres de ce grand Prince a paru par les soins d'*Yong-tching* son successeur ; il est imprimé et distribué , voilà la règle immuable : si dans la suite des temps les astres ne s'y conforment pas , ce sera leur faute , et non pas celle des calculateurs. Enfin on n'y touchera jamais selon les apparences , à moins qu'il n'arrive du dérangement dans les saisons.

La seconde cause qui arrête le progrès de ces sciences , c'est qu'il n'y a rien ni au-delors ni au-dedans qui pique et entretienne l'émulation. Si la Chine avait dans son voisinage un Royaume indépendant qui cultivât les sciences , et dont les Écrivains fussent capables de relever les erreurs des Chinois en fait d'astronomie , peut-être qu'ils se réveilleraient de leur assoupissement , et que les Empereurs deviendraient plus attentifs à avancer le progrès de cette science ; encore ne sais-je si l'on ne prendrait pas plutôt le parti d'aller subjuguier ce Royaume pour lui imposer silence , et le forcer à recevoir humblement le calendrier : ce ne serait pas la première fois qu'on aurait vu les Chinois faire la guerre pour un Almanach.

Il n'y a pas plus d'émulation au-dedans , ou elle est si légère qu'on ne s'en aperçoit pas ; cela vient de ce que j'ai déjà dit , que l'étude

de l'astronomie n'est nullement la voie qui conduit aux richesses et aux honneurs. La grande route pour parvenir aux emplois, c'est l'étude des *King*, de l'Histoire, des Lois et de la morale; c'est d'apprendre à faire ce qu'ils appellent le *Ouen-tchang*, c'est-à-dire à écrire poliment, en termes choisis et propres du sujet qu'on traite. C'est par cette voie qu'on parvient au degré de Docteur, et dès-là qu'on a obtenu ce grade, on est dans un honneur et dans un crédit que les commodités de la vie suivent de près, parce qu'alors on ne tarde pas à être Mandarin. Ceux même qui en attendant ce poste, lequel ne peut guères leur manquer, sont obligés de retourner dans leurs Provinces, y sont fort considérés des Mandarins du lieu; ils mettent leur famille à couvert de toute vexation, et ils y jouissent de plusieurs privilèges.

Au-reste il ne faut pas croire, comme quelques-uns se le sont imaginés, que pour obtenir ce degré, on doit pâler toute sa vie sur des livres. Dans les examens qui se font à Pekin tous les trois ans, ceux qui parviennent au degré de Docteur, dont le nombre est fixé à cent cinquante, ne sont âgés pour l'ordinaire que de vingt-quatre à trente ans. J'en ai vu plusieurs qui n'ayant pas encore vingt ans, étaient non-seulement Docteurs, mais encore *Hanlin*.

Les *Hanlins* sont choisis parmi les plus habiles Docteurs: on en a composé un Tribunal particulier, qui est dans le Palais;

leurs fonctions sont les plus honorables. Ils sont chargés d'écrire l'histoire, et l'Empereur les consulte dans les affaires importantes : c'est de leur corps qu'on tire ceux qu'on envoie dans les Provinces, afin d'y être examinateurs des compositions que font les Lettrés, pour parvenir aux degrés de Bacheliers ou de Licenciés.

Il est à remarquer que sous la dynastie précédente, entre tous les Licenciés qui venaient de trois en trois ans à la Cour pour y être examinés, on en élevait trois cens au degré de Docteur. Les Tartares *Mant-cheou*, après avoir conquis la Chine, réduisirent ce nombre à la moitié : l'Empereur en a reçu quatre cens cette année, sans que cette augmentation puisse tirer à conséquence pour la suite. On les a fait passer par un second examen pour leur choisir un Chef qu'on nomme *Tchouang-yuen*, auquel l'Empereur rend ce jour-la de grands honneurs : celui qui l'emporta par le mérite et sur qui le choix tomba, n'avait pas encore trente ans. Les deux qui en approchèrent de plus près n'étaient guères plus âgés : on donne au premier le nom de *Pang-yuen*, et on nomme le second *Tan-hou*.

Voilà, Monsieur, ce qui soutient les Chinois dans leurs études ; voilà ce qui les fait passer les jours et les nuits à mettre dans leur tête leurs anciens livres qu'ils appellent *King*, à apprendre par cœur diverses sentences choisies, et quantité d'excellentes compositions qu'ils imitent, et que quelquefois ils

NTES

honorables. Ils  
re, et l'Empe-  
aires importan-  
tire ceux qu'on  
fin d'y être exa-  
ue font les Let-  
és de Bacheliers

ous la dynastie  
cenciés qui ve-  
la Cour pour y  
rois cens au de-  
*Mant-cheou*,  
réduisirent ce  
reur en a reçu  
que cette aug-  
quence pour la  
un second exa-  
f qu'on nomme  
mpereur rend  
ars : celui qui  
qui le choix  
ente ans. Les  
plus près n'é-  
ne au premier  
me le second

tient les Chi-  
ce qui les fait  
être dans leur  
pelent *King*,  
ses sentences  
tés composi-  
quelquefois ils

s'approprient dans un examen critique et décisif.

Ce n'est pas au-reste, par la seule force du génie et par l'avantage d'une heureuse mémoire, que ceux dont j'ai parlé parvinrent au Doctorat avant l'âge de vingt ans : ils en étaient en partie redevables aux soins et aux dépenses qu'avaient faites leurs parens pour les rendre habiles. Je sais que le père d'un de ces jeunes Docteurs, qui était Docteur lui-même, avait toujours à sa table trois autres Docteurs, auxquels il donnait de bons appointemens pour prendre soin de son fils. L'un d'eux lui apprenait à composer en prose et en vers ; l'autre à former des caractères qui fussent au-dessus du commun ; le troisième lui enseignait les principaux points de l'Histoire, les causes de la décadence de certaines dynasties, et de l'élévation de celles qui ont pris leur place. C'était par manière d'entretien qu'on faisait couler dans son esprit et dans son cœur la connaissance des Loix, les principes de la morale, les vertus des grands Empereurs, et les exemples d'une rare fidélité envers le Prince, qui ont rendu certaines familles illustres ; et comme ce jeune homme avait l'esprit vif et facile, il devint bientôt aussi savant que ses maîtres.

S'il eût été établi dès le commencement de la Monarchie qu'il y aurait des Docteurs astronomes et d'autres géomètres, qu'ils ne seraient admis dans le Tribunal qu'après avoir passé par de rigoureux examens, mais que dans la suite, quand ils auraient donné

des preuves de leur application et de leur mérite , ils seraient faits Gouverneurs de Province , ou Présidens des grands Tribunaux de la Cour , les mathématiques et les mathématiciens seraient bien plus en honneur : nous aurions aujourd'hui une longue suite d'observations qui seraient d'un grand usage , et qui nous épargneraient bien du chemin.

Mais , comme je l'ai dit plus haut , les Chinois n'ont travaillé que pour eux seuls ; et quoiqu'ils aient cultivé l'astronomie avant toutes les autres Nations , ils ne s'y sont appliqués qu'autant qu'elle était nécessaire à la fin qu'ils se proposaient. Ils continuent comme ils ont commencé ; ils iront toujours terre à terre , et il n'y a pas à espérer qu'ils prennent jamais leur vol plus haut , non-seulement parce qu'ils n'ont pas , comme vous l'avez fort bien remarqué , cette *sagacité* , cette *inquiétude qui sert à avancer dans les sciences* , mais encore parce qu'ils se bornent à ce qui est purement nécessaire ; et que , selon l'idée qu'ils se sont formée du bonheur personnel et de la tranquillité de l'Etat , ils ne croient pas qu'il faille se morfondre , ni gêner son esprit pour des choses de pure spéculation , qui ne peuvent nous rendre ni plus heureux ni plus tranquilles.

Cette disposition assez générale a eu cependant ses exceptions ; et quand vous dites , Monsieur , qu'il est étonnant que le hasard , la variété de la nature , et les récompenses

n'aient pas fait naître chez les Chinois quelque une de ces têtes extraordinaires qui frayent le chemin à toute une postérité ; on peut vous répondre qu'il y en a eu de ces hommes rares , mais qu'ils n'ont été ni soutenus ni suivis. On voit d'anciens Historiens parler du triangle rectangle comme d'une chose commune et expliquée par le célèbre *Tcheou-Kong*, qui vivait onze cens ans avant Jésus-Christ. J'ai ouï dire au feu Empereur que c'était une des plus anciennes connaissances de la Chine , et il y en a qui prétendent que le fameux *Yu* s'en servit : si cela est , Pythagore n'est pas le premier qui ait eu la gloire de cette découverte. Ce qu'ils disent de la période de dix-neuf ans , et d'autres points que le Père Gaubil a rapportés dans son histoire de l'astronomie , prouve assez que dès les commencemens il y a eu à la Chine des esprits inventifs , et que leurs successeurs ont négligé d'entrer dans le chemin qui leur était frayé.

Quoi qu'il en soit des premières connaissances qu'ont eues les Chinois en matière d'astronomie et de géométrie , il est certain qu'ils ne les ont pas poussées fort loin , et qu'aujourd'hui ils n'en sont guères plus avancés. Le malheur est qu'ils s'en mettent peu en peine ; les sciences de pure spéculation , qui ne nourrissent que l'esprit , ne sont pas fort de leur goût.

L'astrologie leur plaît davantage : qu'on dise à un Chinois qu'il sera bientôt Mandarin , l'astrologue est payé sur le champ. Ce

qu'il y a de singulier à la Chine, c'est qu'il n'y a que des aveugles qui se mêlent de l'astrologie judiciaire, et qui prédisent la bonne ou la mauvaise fortune. Quand on reproche cette faiblesse aux Chinois tant soit peu éclairés, ils répondent qu'à la vérité ils entendent volontiers ce qui flatte leur amour-propre et le desir qu'ils ont de s'agrandir, mais qu'ils ne sont pas assez simples pour croire que ces aveugles aient une connaissance certaine de l'avenir; qu'il n'y a que le Peuple crédule qui ajoute foi à leurs prédictions, et qui en est toujours la dupe; que pour eux, s'ils font venir ces sortes de gens dans leurs maisons, c'est par manière de passe-temps, parce qu'ils savent jouer des instrumens, qu'ils chantent bien, et qu'ils racontent agréablement une histoire.

*Mais, ajoutez-vous, ne serait-ce pas la langue Chinoise qui par sa prodigieuse difficulté serait d'un grand préjudice aux Lettrés qui voudraient s'appliquer aux sciences de raisonnement? Ils sont obligés de passer la meilleure partie de leur vie à étudier des signes et des tons. Ce que vous dites de celle des Tartares Mant-cheoux dans le détail ingénieux que vous nous en donnez, me fait croire qu'elle pourrait lever cet obstacle, si elle prenait le dessus.*

Non, Monsieur, la langue Chinoise n'est point un obstacle au progrès des sciences spéculatives. Si toute l'autorité de la dynastie présente venait à bout, ce que je ne crois pas possible, d'introduire la langue Tartare, et

ine, c'est qu'il se mêlent de qui prédisent la ine. Quand on Chinois tant soit qu'à la vérité ils que leur amour- de s'agrandir, simples pour une connais- qu'il n'y a que foi à leurs pré- s la dupe; que sortes de gens ar manière de rent jouer des bien, et qu'ils stoire.

rait-ce pas la digieuse diffi- e aux Lettrés x sciences de s de passer la à étudier des dites de celle dans le détail nnez, me fait t obstacle, si

Chinoise n'est sciences spé- e la dynastie e ne crois pas e Tartare, et

de la substituer à la langue Chinoise, les sciences n'en seraient pas plus avancées, par les raisons que j'ai apportées, et qui subsisteront toujours. Il est vrai que tout étranger donnera, comme vous faites, la préférence à la langue Tartare; mais les Chinois penseront toujours autrement: je ne parle pas seulement des Chinois qui ne savent que leur langue, et qui ne peuvent pas porter un jugement de comparaison, je parle de ceux qui possèdent l'une et l'autre langue. J'ai questionné sur cela des Docteurs Chinois, qui savaient toutes les finesses et les délicatesses de la langue des *Mant-cheoux*, et qu'on a mis dans le Tribunal des Versions, pour traduire des livres Chinois en Tartare; comme ils donnaient tout l'avantage à la langue Chinoise, je crus qu'ils décidaient ou par vanité ou par prévention pour leur langue maternelle; c'est pourquoi je m'adressai à des *Mant-cheoux* fort habiles dans la langue Chinoise. Ils commencèrent d'abord par faire l'éloge de leur langue et de leurs caractères; mais ensuite ils avouèrent qu'il y avait dans la langue Chinoise des tours fins, des expressions délicates, et un laconisme auquel la langue Mant-cheou ne peut atteindre; qu'un petit nombre de caractères Chinois forme dans l'esprit des idées vastes, nobles et difficiles à rendre dans une autre langue; et que si dans le discours elle est susceptible d'équivoque, il ne s'en trouve jamais dans les livres.

Vous voyez, Monsieur, que je conviens



avec vous de ce qui vous a frappé sur le peu de progrès que les Chinois ont fait dans les sciences spéculatives : vous avez découvert justement leur faible ; mais comme si vous appréhendez d'avoir offensé une Nation que vous estimez par bien des endroits , il semble que vous vouliez vous réconcilier avec elle , en louant ce qu'elle a de véritablement estimable. C'est la réflexion que j'ai faite en lisant les paroles suivantes de votre lettre : *Du-reste , ne pensez pas , mon Révérend Père , que les Chinois deviennent par-là bien méprisables à mes yeux. Peu s'en faut au- contraire que , tout bien compté , je ne les estime davantage. Ce qui est bien certain , c'est que la vanité des Chinois aurait de quoi se consoler du peu de progrès qu'ils ont fait dans les sciences , et qu'ils peuvent prendre leur revanche sur nous en des choses bien plus importantes. Ils peuvent reprocher à l'Europe et à ses habitans engénéral , qu'ils ne sont pas plus avancés dans les qualités qui produisent un gouvernement constant et une vie tranquille , et que bien que depuis Platon et Aristote on ne cesse de parler ici morale et politique , il ne paraît pas cependant qu'on y soit plus sage ni moins étourdi sur ses véritables intérêts , qu'on l'était il y a deux mille ans.*

Je suis ravi de voir , Monsieur , que vous rendez ainsi justice à tout le monde sans préoccupation ni partialité ; mais revenons aux doutes que vous m'avez fait l'honneur de me proposer. Vous dites , Monsieur , *que la cer- titude*

ppé sur le peu  
 t fait dans les  
 avez découvert  
 comme si vous  
 ne Nation que  
 droits, il sem-  
 concilier avec  
 véritablement  
 que j'ai faite  
 de votre lettre:  
 non Révérend  
 ent par-là bien  
 s'en faut au-  
 pté, je ne les  
 bien certain,  
 ois aurait de  
 grès qu'ils ont  
 peuvent pren-  
 ent des choses  
 vent reprocher  
 général, qu'ils  
 s les qualités  
 nt constant et  
 en que depuis  
 de parler ici  
 st pas cepen-  
 moins étourdi  
 on l'était il y

eur, que vous  
 de sans préoc-  
 revenons aux  
 nneur de me  
 , que la cer-  
 titude

*titude qui résulte des observations astrono-  
 miques ne tombe que sur les époques, et  
 non sur le détail ou la nature des faits histori-  
 ques, etc.* Il est vrai, l'observation bien faite  
 fixe un temps, et ne touche pas à la vérité ou  
 à la fausseté des choses qu'on dit s'être pas-  
 sées dans ce temps-là. Mais cette difficulté  
 est commune à toutes les anciennes Histoires  
 profanes. Quelle sûreté avons-nous des faits  
 historiques des Egyptiens, des Grecs, des  
 Romains? Je ne dis pas des temps les plus  
 reculés, qu'on regarde comme fabuleux, mais  
 de ceux même qui n'ont précédé l'Ère chré-  
 tienne que de quelques siècles. Combien de  
 disputes parmi les Savans, qui ne pouvant  
 tout-à-fait se fier à la bonne foi des anciens  
 Ecrivains, ont été obligés d'établir des ré-  
 gles de critique pour distinguer le vrai du  
 faux, ou plutôt pour approcher du vraisem-  
 blable autant qu'il était possible.

On ne voit point que les Chinois, comme  
 d'autres Nations, aient eu des raisons prises  
 ou de l'intérêt ou de la jalousie des Peuples  
 voisins, pour altérer ou falsifier leur His-  
 toire; elle consiste dans une exposition fort  
 simple des principaux faits qui peuvent ser-  
 vir de modèle et d'instruction à la postérité.  
 Leurs Historiens paraissent sincères et ne  
 chercher que la vérité; ils n'affirment point  
 ce qu'ils croient douteux; et lorsqu'ils ne  
 s'accordent point ensemble sur la durée plus  
 ou moins longue d'un règne particulier ou  
 d'une dynastie entière, ou de quelqu'autre  
 fait, ils apportent leurs raisons, et laissent

à chacun la liberté d'en croire ce qu'il voudra.

On ne remarque pas que leurs Historiens aillent chercher l'origine de leur Nation dans les temps les plus reculés ; il ne paraît pas même qu'ils soient persuadés que venir de loin , ce soit venir de bon lieu , ni que la gloire d'une Nation consiste dans son ancienneté. Si cela était , on ne verrait pas les Chinois révoquer en doute les temps avant *Fo-hi* , beaucoup moins ceux de *Fo-hi* jusqu'à *Hoang-ti* : ils ne diraient pas que depuis *Fo-hi* jusqu'à *Yao* il y a des règnes incertains ; qu'on ne convient pas que les Empereurs placés entre *Ching-nong* et *Hoang-ti* se soient succédés les uns aux autres ; et qu'il se peut faire que ce n'étaient que des Princes tributaires , ou de grands Officiers contemporains. Enfin ils s'accorderaient parfaitement sur le temps qui s'est écoulé depuis *Yao* jusqu'à nous , sans disputer ensemble pour quelques années de plus ou de moins.

On m'objectera peut-être que quelques Chinois ont fait commencer leur Empire un nombre prodigieux d'années avant *Fo-hi*. Mais on sait assez à la Chine que cette supputation est l'effet de leur ignorance plutôt que de leur malice , et qu'ils ont été trompés par les époques feintes de quelques Astronomes. La grande Histoire de la Chine n'a garde de rien dire de semblable ; et sans faire attention à ces temps fabuleux qui ont précédé *Fo-hi* , elle fixe le commencement de l'Empire au règne de ce Prince.

Je ne prétends pas néanmoins que pour les

faits particuliers on doit ajouter plus de foi à l'Histoire Chinoise qu'elle n'en mérite, et que n'en ajoutent les Chinois eux-mêmes. Je dis seulement, qu'à considérer cette Histoire en général, sur-tout depuis l'Empereur *Yao* jusqu'au temps présent, il y a peu de chose à redire pour la durée totale, pour la distribution des règnes, et pour les faits qui sont de quelque importance. Il ne faut pas croire que l'incendie qui se fit des livres fût semblable à celui d'une bibliothèque, laquelle en peu d'heures est réduite en cendres. Tous les livres ne furent pas proscrits; il y en eut d'exceptés, et entr'autres les livres de Médecine. Dans le triage qu'il en fallut faire, on trouva le moyen d'en mettre des exemplaires en sûreté. Le zèle des Lettrés en sauva un bon nombre; les autres, les tombeaux, les murailles, devinrent un asile contre la tyrannie. Peu-à-peu on déterra ces précieux monumens de l'antiquité; ils commencèrent à reparaitre sans aucun risque sous l'Empereur *Venti*, c'est-à-dire, environ cinquante-quatre ans après l'incendie; sous son successeur *Hiao-king* on trouva les cinq *King* et les ouvrages philosophiques de *Kong-tse* (1) et de *Men-tse* (2), que *Hia-ou* fit donner au public la cinquième année de son règne, soixante et quinze ans après qu'ils avaient disparu.

Le fameux vieillard *Ouao-Seng*, qui vi-

(1) Confucius.

(2) Mencius.

vait encore du temps de *Venti*, se vantait de savoir le *Chu-king* par cœur : on le lui fit décrire tout entier, et l'on se fiait également à sa mémoire et à sa bonne foi. Quand on eut retrouvé l'original, on le confronta avec l'écrit de *Ouao-Seng*; l'on trouva que ce bon vieillard ne s'était point trompé, et que la conformité était entière, à la réserve de quelques mots qui ne mettaient pas de différence pour le sens. *Leou-hiang* vint ensuite qui déterra et qui fit lui-même quantité de livres. Il a rendu par-là sa mémoire précieuse à sa Nation. Cependant les Chinois déplorent encore aujourd'hui la perte des livres en général, sans savoir précisément ce qu'ils ont perdu; je suis persuadé que plusieurs mauvais livres périrent avec les bons, et cet avantage devrait les consoler de cette perte, d'autant plus que leurs *King* n'en ont point souffert, et qu'ils ont été conservés dans leur entier.

Je ne sais, Monsieur, dans quel Auteur vous aurez lu, qu'il a été inséré plusieurs méchantes pièces dans leur *Chi-King*, le second de leurs cinq fameux livres; et que n'aura-t-on pas pu faire, ajoutez-vous, sous prétexte de rétablissement après l'incendie universel des livres Chinois, ordonné et exécuté sous l'Empereur *Chi-hoang-ti*, environ trois cens ans après *Confucius*! Toute la réponse que j'ai à vous faire sur cela, Monsieur, c'est que j'ai bien ouï dire que *Confucius* en arrangeant les *King*, avait retranché quelques articles du *Chi-King*; mais

jamais il n'est venu à ma connaissance qu'on eût inséré de nouvelles pièces dans ce livre. Je m'en suis informé des plus habiles Lettrés ; ils m'ont tous répondu qu'on n'a jamais cru à la Chine qu'il y ait eu des additions faites au *Chi-King* ; qu'au-contre des Ecrivains postérieurs avaient avancé sans preuves que Confucius en avait retranché plusieurs articles , mais qu'on ne voyait nulle part ces prétendus retranchemens. Si Confucius les eût faits , disaient-ils , il n'aurait pas manqué d'en avertir et d'en apporter la raison.

Ce qui peut avoir donné lieu à des Européens de penser et de dire que des pièces ont été insérées dans le *Chi-King* , c'est qu'il y a des chansons qui paraissent peu chastes , et qu'on ne voit pas à quoi elles sont allusion. Confucius lui-même s'aperçut qu'on en pourrait abuser , et pour prévenir cet abus , c'est ainsi qu'il s'exprime : « Le *Chi-King* est » composé de trois cens articles , qui peu- » vent tous se réduire à une seule parole , » qui est la droiture ; gardez-vous bien de » penser qu'il conduise à des actions peu » honnêtes. »

L'Empereur *Chun-tchi* , aïeul de l'Empereur régnant , ayant fait traduire le *Chi-King* , y mit une courte Préface , dont voici la traduction :

« En considérant le *Chi-King* , on voit » que ce n'est autre chose qu'une direction » de l'esprit. Il fait une exposition du cœur » de l'homme , et il insiste sur la raison et

» l'équité; ce qu'il approuve, nous porte à  
 » devenir meilleurs et à avancer dans la  
 » vertu; ce qu'il condamne, nous engage  
 » à réprimer l'esprit de superbe. Ce qu'il  
 » y a de plus profond et de plus relevé dans  
 » ce livre, est pour l'usage des Empereurs  
 » et de la salle des ancêtres; ce qu'il y  
 » a de plus simple et de plus commun, est  
 » pour l'usage du Peuple; et quoique les  
 » modèles et les expressions soient diffé-  
 » rens, le but en est le même, et con-  
 » duit à la droiture: c'est aussi à quoi Con-  
 » fucius réduit les trois cens articles, en  
 » disant qu'il n'y a rien de travers, d'impur  
 » ni de mauvais. En effet, c'est ce *King* qu'il  
 » faut lire pour régler la doctrine et les  
 » mœurs; c'est lui qui nous apprend quelles  
 » sont les choses qui affermissent l'esprit et  
 » le cœur de l'homme, ou qui l'entraînent  
 » hors du droit chemin.»

Cet Empereur et tous les Savans qu'il em-  
 ploya à cette traduction étaient bien éloignés  
 de croire qu'il y eût des pièces falsifiées dans  
 ce livre; ils n'eussent pas manqué de l'en  
 purger, ou de les mettre à part en petits ca-  
 ractères, comme c'est assez l'usage. D'ail-  
 leurs, quel intérêt les Princes et les Lettrés  
 avaient-ils de corrompre ou d'altérer les *King*  
 retrouvés? Les *Bonzes* ou *Ho-chang* que vous  
 soupçonnez, Monsieur, n'étaient pas encore  
 au monde. Les *Tao-sse* y étaient, mais leur  
 Secte ne s'embarassait guères des faits his-  
 toriques ni des autres connaissances résér-  
 vées aux Lettrés: c'étaient des charlatans qui

trompaient le public par l'amour naturel de la vie , et qui vendaient bien cher des drogues capables , à ce qu'ils disaient , de rendre immortels ceux qui s'en servaient. C'est ce qu'ils font encore aujourd'hui.

Vous regardez , Monsieur , comme un nouvel *obstacle à la conservation des anciens livres le peu de consistance du papier Chinois. J'ai lu quelque part*, dites-vous, *qu'il était de si peu de durée, et que la poussière et les vers le détruisaient si vite, qu'on était obligé continuellement de renouveler les bibliothèques.*

Cela serait vrai , Monsieur , si du temps de *Chi-oang-ti* on eût écrit sur du papier. Tout s'écrivait alors sur des feuilles d'écorce , ou sur de petites planches de bambou qui se conservent aisément. Le papier ne fut inventé qu'environ soixante ans après , sous le règne de *Venti*, de la dynastie des *Han* : et il y en a de tant de différentes sortes , qu'on ne peut pas dire , généralement parlant , que tout le papier Chinois soit mince , fragile et de peu de durée. Il y en a , à la vérité , de cette espèce , mais on ne s'en sert pas pour écrire : il y en a d'autre auquel on ne peut pas attribuer ces mauvaises qualités. Il faut avouer néanmoins que le meilleur papier Chinois ne peut guères se conserver longtemps dans les Provinces du Sud ; et même nos livres d'Europe ne tiennent guères à Canton contre la pourriture , les vers et les fourmis blanches , qui dans une nuit en dévorent jusqu'aux couvertures ; mais dans les



parties du nord, sur-tout dans cette Province, d'où j'ai l'honneur de vous écrire, le papier assez mince se conserve très-long-temps.

Je ne sais pas précisément quand les Corréens commencèrent leur fabrique de papier; il est vraisemblable que cette invention passa vite chez eux, mais ils le firent d'une manière plus solide et plus durable. Il est fait de coton; il est aussi fort que la toile, et on écrit dessus avec le pinceau Chinois. Si l'on voulait y écrire avec nos plumes, il faudrait y passer de l'eau d'alun, sans quoi l'écriture serait baveuse.

C'est en partie de ce papier que les Corréens payent leur tribut à l'Empereur; ils en fournissent chaque année le Palais. Ils en apportent en même temps une grande quantité qu'ils vendent aux Chinois: ceux-ci ne l'achètent pas pour écrire, mais pour faire les chassis de leurs fenêtres, parce qu'il résiste mieux au vent et à la pluie que le leur; ils huilent ce papier, et en font de grosses enveloppes. Il est aussi d'usage pour les Tailleurs d'habits: ils le manient et le froissent entre leurs mains jusqu'à ce qu'il soit aussi doux et aussi maniable que la toile la plus fine, et ils s'en servent en guise de coton pour fourrer les habits. Il est même meilleur que le coton, lequel, lorsqu'il n'est pas bien piqué, se ramasse et se met en espèce de peloton. Ce que ce papier a de singulier, c'est qu'il se trouve trop épais pour l'usage qu'on en veut faire; on peut aisément le diviser en deux ou trois feuilles, et ces feuilles

sont encore plus fortes et plus difficiles à rompre que le meilleur papier de la Chine.

Vous poursuivez, Monsieur, et vous dites avec raison, *que comme vous croyez les Chinois plus volontiers Astrologues qu'Astronomes, vous les croyez aussi plutôt superstitieux que religieux ou philosophes*; mais, ajoutez-vous, *je ne suis pas pour cela plus disposé à les croire athées à la manière dont on nous le raconte de la plupart de leurs Lettrés et de leurs Mandarins: n'y aurait-il point-là du mal entendu? Pour moi je ne vois rien de plus opposé au caractère dominant de la Nation; et bien que l'athéisme soit le renversement de toute bonne philosophie, il est certain néanmoins que pour en venir à un tel égarement d'esprit d'une façon bien décidée, et avec autant de raffinement que quelques Auteurs leur en attribuent, il faut une sorte de métaphysique, qui ne me paraît point du tout être celle des Docteurs Chinois.*

Je suis de votre sentiment, Monsieur, et il m'a toujours paru que ceux qui ont accusé les Lettrés Chinois d'athéisme, n'ont eu d'autre raison de l'assurer dans le public, que l'intérêt de la cause qu'ils avaient entreprise de soutenir; car la doctrine des *King* Chinois est tout-à-fait opposée et contraire à cette idée. Ils ont apporté, pour preuve, des passages de quelques Lettrés du temps des *Song*, et entr'autres de *Tsou-ven-kong*, qui favorisaient leur dessein, tandis qu'ils ont mis à quartier les passages du même Auteur

qui prouvent le contraire. Tout ce qu'ils devaient conclure, c'est que cet Ecrivain est tombé en contradiction avec lui-même ; et que par conséquent il ne doit être cru ni pour ni contre.

Je vous dirai franchement, Monsieur, que je n'ai point encore vu de Chinois qui fût athée dans la pratique : on en trouve quelquefois qui veulent le paraître dans la dispute, quand on les presse un peu vivement ; mais leur conduite dément bientôt leurs paroles, et dans un péril imprévu, dans un renversement de fortune, on voit les uns soupirer vers le *Lao-tien-ye* (le Seigneur du Ciel) et les autres invoquer les esprits et implorer leur assistance. En un mot, leur cœur s'accorde mal avec leurs discours. Je puis même ajouter, que le nombre est très-petit de ceux qui ont voulu paraître athées ; et si quelques-uns d'eux ont tâché dans leurs livres d'expliquer tout rationnellement jusqu'aux apparences des morts et des esprits, sans avoir recours à un Être suprême, auteur de toutes choses, ils se plaignent de ce que leurs sentimens, loin d'être suivis, sont abandonnés des Lettrés.

Vous citez, Monsieur, un endroit d'une de mes lettres, où j'ai dit que les Chinois ont connu de tout temps la circulation du sang et de la lympe, mais qu'ils ne savent pas comment elle se fait, et que leurs livres n'en disent pas plus que les Médecins qui vivent aujourd'hui. Et vous demandez sur quoi donc on juge qu'ils ont eu connaissance

*de la circulation, au sens qu'il faut entendre ce mot; car si ce n'étoit qu'un certain mouvement du sang et des humeurs vaguement conçu, on prouverait aisément que nos anciens Médecins l'ont connu de même.*

Il est certain, Monsieur, et les Médecins d'aujourd'hui l'assurent, que leurs anciens maîtres ont connu que le sang circule par tout le corps, et que cette circulation se fait par le moyen des vaisseaux nommés *Kin-ho*, ce sont les artères et les veines. Ils disent qu'ils la supposent sur la foi de ces grands maîtres, et que d'ailleurs le battement du pouls la démontre, mais qu'ils ne savent pas bien de quelle manière le sang se distribue au sortir du poumon, ni comment il y revient. Ils ont, disent-ils, un vieux livre intitulé *Kan-tchou-king* qui en donne l'explication, mais il est difficile à entendre, et les commentaires qu'on en a faits, ne le rendent guères plus intelligible. Ils ajoutent que ce livre étant rare et ne se trouvant que dans les bibliothèques complètes, que d'ailleurs cette connaissance n'étant pas absolument nécessaire pour guérir les malades, ils ne veulent pas perdre leur temps à l'étudier. Je ferai chercher ce livre, et si je puis en tirer quelque connaissance, j'aurai l'honneur de vous en faire part.

Quand j'entends parler les Médecins Chinois sur les principes des maladies, je ne trouve pas beaucoup de justesse ni de solidité dans leurs raisonnemens; mais quand ils font l'application de leurs recettes aux maladies

qu'ils ont connues par le battement du pouls, et par les indications qu'ils tirent des différentes parties de la tête, je vois que leurs remèdes ont presque toujours un effet salutaire. C'est ce qui me ferait croire que ceux qui ont laissé à la postérité ces recettes, joignaient la théorie à la pratique, et avaient une connaissance particulière du mouvement du sang et des humeurs dans le corps humain, et que leurs neveux n'ont conservé que la mécanique.

Vous me permettez, Monsieur, de vous rapporter, pendant que j'en ai la mémoire fraîche, un fait qui me paraît des plus extraordinaires, et qui passe ici pour constant.

Il y a environ quarante ans que l'Impératrice, grand'mère de l'Empereur *Cang-hi*, eut un mal d'yeux rebelle à tous les remèdes ophthalmiques, dont se servirent les Médecins Chinois. Ils étaient pressés par l'Empereur, et ne sachant comment se tirer d'intrigue, l'un d'eux se ressouvint d'avoir ouï dire que le fiel de l'éléphant était très-propre à guérir les maladies des yeux. Ses confrères approuvèrent aussitôt le remède, ou plutôt la présence d'esprit de celui qui avait trouvé cette défaite, car ils étaient persuadés que l'Empereur ne voudrait pas en faire l'épreuve. Ils se trompèrent; l'Empereur ordonna à l'instant qu'on tuât un éléphant de son écurie, et qu'on lui apportât la vésicule du fiel. Cet ordre fut promptement exécuté en présence des Médecins, des Chirurgiens, des Officiers, et d'une foule de gens oisifs; mais on fut

bien surpris , lorsqu'après avoir tiré le foie , on n'y trouva point ce que l'on cherchait ; on mit les lobes du foie en pièces pour en découvrir quelques vestiges ; on fouilla dans les parties voisines , et il n'y parut rien qui eut la moindre ressemblance avec le fiel. Celui qui avait donné la recette pâlit de frayeur , et suait de toutes les parties de son corps , se croyant perdu sans ressource , pour avoir été inutilement la cause de la mort de ce grand animal , qu'on avait tiré de l'équipage Impérial.

Il fallut rendre compte à l'Empereur de ce qui s'était passé. Ce Prince répondit que les Médecins n'avaient pas fait assez de diligence , ou qu'ils étaient des ignorans : sur quoi il fit venir les *Han-lin* , les Docteurs , et ceux qui dans les neuf Tribunaux passaient pour des Savans du premier ordre. Ils s'assemblèrent , mais , soit ignorance , soit crainte de s'engager mal-à-propos , ils ne répondirent rien de positif , et ne firent que des raisonnemens en l'air qui ne concluaient rien. Enfin parut un Bachelier nommé *Tcheou-tsing-yuen* , qui assura sans hésiter que l'éléphant avait du fiel , mais qu'on l'avait cherché inutilement dans le foie où il n'était pas , que le fiel de cet animal était ambulant par-tout le corps , selon les différentes saisons ; que pour lors il devait être dans telle jambe , et il cita un livre dont il avait tiré cette connaissance , et dont il nomma l'Auteur.

La surprise fut générale ; on en fit l'é-

preuve en présence du Bachelier, et d'une foule bien plus grande de monde qu'auparavant. On y trouva effectivement le fiel, et il fut porté en triomphe à l'Empereur : ce Prince en le voyant, s'écria transporté de joie : « Qui appellera-t-on un habile homme, si ce Bachelier ne l'est pas ? » et au même instant, sans aucun examen, il le fit *Han-lin* ; peu de temps après il l'envoya dans la province de *Tche-kiang* pour y être *Hio-yuen*, c'est-à-dire, chef, examinateur et juge des Lettrés. Tois ans après il le rappela à la Cour, et le fit Président d'un Tribunal.

Si j'eusse eu connaissance de ce fait du vivant de l'Empereur *Cang-ki*, je lui aurais fait plaisir de lui en demander le détail ; mais ce n'est que par occasion que je l'ai appris cette année de deux Lettrés fort âgés qui se mêlent de médecine, dont l'un était à *Pekin* quand l'éléphant fut tué, et l'autre était à *Hang-tcheou* sa patrie, lorsque ce Bachelier y fut envoyé avec la qualité de *Hio-yuen*.

J'exposai mes doutes à ces deux Lettrés ; je leur demandai d'abord si le fiel qu'on trouva dans la jambe de l'éléphant était dans une vésicule, comme il est presque dans tous les autres animaux, ou dans quelqu'autre réservoir ; si dans les parties voisines de ce réservoir il y avait des canaux excrétoires, des glandes, ou autres choses semblables, propres à faire la séparation du sang et de la bile ; si l'on n'aurait point pris quelque glande ou autre chose pleine de lymphe pour

TES  
ier, et d'une  
nde qu'aupa-  
ent le fiel, et  
Empereur : ce  
ransporté de  
habile hom-  
pas ? » et au  
nen, il le fit  
s il l'envoya  
g pour y être  
aminateur et  
il le rappela  
n Tribunal.  
le ce fait du  
je lui aurais  
r le détail ;  
que je l'ai  
rés fort âgés  
nt l'un était  
é, et l'autre  
lorsque ce  
qualité de

ux Lettrés ;  
fiel qu'on  
t était dans  
e dans tous  
quelqu'autre  
sines de ce  
crétoires,  
mblables,  
gang et de  
s quelque  
aphe pour

du fiel ; enfin par quelle voie ce fiel et le reste pouvait passer d'une jambe à l'autre, ou s'il faut croire que les quatre jambes de l'animal soient tellement disposées par la nature, que le fiel y soit reçu successivement, et s'y conserve.

Ils me répondirent qu'on tuait tant d'animaux domestiques et sauvages à la Chine, que rien n'y était mieux connu que le fiel, qui y sert à différens usages, et qu'il n'y avait pas le moindre lieu de soupçonner que tant d'habiles gens eussent pris la lympe pour du fiel ; qu'au reste ils ignoraient comment il passait d'un membre à l'autre ; mais que le fait était constant.

« Mais, repris-je, avez-vous lu ce livre » que cita le Bachelier ? Je l'ai lu autrefois, » me dit l'un d'eux ; je ne l'ai pas, mais si » vous êtes curieux de le voir, je le cher- » cherai chez mes amis. » J'acceptai l'offre, et peu de jours après on m'apporta ce livre : je vis que c'était le quizième tome de l'histoire générale des plantes et des animaux. C'est un recueil de tout ce que différens Auteurs ont écrit dans l'article où l'on fait la description de l'éléphant. On cite un Auteur nommé *Su-huien*, qui s'exprime ainsi : « Le fiel de l'éléphant ne réside pas dans le » foie ; il suit les quatre saisons : au prin- » temps il est dans la jambe gauche de de- » vant, l'été dans la droite, l'automne dans » la gauche de derrière, et l'hiver dans la » droite. » L'histoire ajoute ensuite que sous le second Empereur de la Dynastie



des *Song*, il mourut un éléphant au printemps, que ce Prince ordonna qu'on en tirât le fiel, que ne l'ayant pas pu trouver, on s'adressa à *Huien*, qui le fit chercher dans la jambe gauche de devant, et qu'en effet on l'y trouva.

Il faut remarquer que le caractère *tsou* qu'il emploie, signifie proprement le pied; mais que dans le livre en question il signifie le pied et la jambe jusqu'à la jointure, et même jusqu'au corps de l'animal. Il dit que le *tsou* ressemble à une colonne, ce qui est très-vrai; cependant ce peu d'exactitude fait qu'on ne voit pas précisément en quel endroit est cette vésicule du fiel. Si le fait valait la peine d'être approfondi, il serait facile à la Compagnie des Indes de le faire examiner par les Chirurgiens qu'elle a en différens endroits de l'Afrique, où l'on assure qu'on tue assez souvent des éléphans.

Je ne continuerai pas de rapporter tout ce qu'on dit dans ce livre de l'éléphant; cette digression n'est déjà que trop longue. Je reviens donc, Monsieur, à cet endroit de votre lettre où vous dites, que *le scrupule des Chinois touchant la dissection des cadavres, vous paraît encore un des préjugés qu'il est bon de déraciner peu-à-peu, mais qui tient à un excellent principe, qu'il faut respecter; et qui a peut-être conservé chez eux plus de vies que l'anatomie n'en aurait sauvé.*

Il serait à souhaiter, je l'avoue, qu'on pût accoutumer les Chinois, du-moins les

Médecins et les Chirugiens , à étudier par la dissection des cadavres les parties du corps humain , et l'art de guérir les maladies ; mais c'est ce que je ne crois pas qu'on puisse jamais leur persuader : il serait inutile de vous en apporter les raisons ; puisque vous les avez pénétrées ; les unes sont tirées de la piété filiale , et les autres de l'horreur naturelle qu'ils ont d'ouvrir et de disséquer le corps d'un homme de la même manière qu'on met en pièces le corps d'une bête.

*Mais comment , ajoutez-vous , accorder la délicatesse des Chinois sur cette matière , avec la coutume qu'ils ont de suffoquer les enfans qui leur viennent de trop , ou de les exposer aux chiens et aux bêtes féroces ? nos Grecs des temps fabuleux en faisaient autant ; selon toute apparence , mais nos anciens Grecs étaient bien éloignés de l'esprit d'humanité et de sagesse dont on dit que les Chinois se sont toujours piqués.*

Cette objection est naturelle , tout Européen la fera , et n'y verra pas de réponse ; je l'ai faite moi-même très-souvent aux Chinois : plusieurs baissaient les yeux et soupiraient sans répondre , de peur sans doute de n'apporter que de mauvaises raisons , par rapport à une action qui ne peut être justifiée en aucune manière : d'autres condamnaient la pratique où l'on est d'exposer les enfans ; et usant de représailles , ils disaient que les Européens , dans l'usage où ils sont de disséquer les cadavres , sont du-moins aussi cruels et aussi barbares que ceux qui parmi

402      LETTRES ÉDIFIANTES  
les Chinois exposent leurs enfans. Voici leur  
raisonnement.

« Les pauvres , les esclaves , les mères ma-  
» lades , ou dépourvues de lait , et des autres  
» moyens d'élever leurs enfans , les exposent  
» par la nécessité extrême où ils sont réduits.  
» Avez-vous jamais vu des Chinois tant soit  
» peu à leur aise en venir à cette extrémité ?  
» or quelle nécessité si pressante y a-t-il  
» d'ouvrir des corps , de fouiller dans leurs  
» entrailles comme dans une mine , pour  
» en tirer des connaissances plus curieuses  
» qu'utiles ? la terre , la mer , les montagnes ,  
» les plaines , les cavernes , les mines , les  
» animaux terrestres et aquatiques ne four-  
» nissent-ils pas aux Médecins toutes les  
» drogues nécessaires pour la guérison des  
» maladies qui peuvent se guérir ? et puis-  
» que par la dissection des cadavres , on  
» n'en trouve point qui rendent l'homme  
» immortel , pourquoi respecter si peu la  
» nature humaine , qu'on en vienne jusqu'à  
» déchirer par lambeaux la chair de ceux  
» qui ne vous ont point offensé ? On voit  
» à la Chine déterrer des scélérats dont les  
» crimes n'ont été découverts qu'après leur  
» mort : on ne les coupe point en pièces ,  
» parce que leurs chairs sont pourries ; mais  
» on jette leurs ossemens dans les grands  
» chemins , hors des villes , pour y être fou-  
» lés par les bêtes de charge , et moulus par  
» les charrettes ; juste punition de leurs  
» crimes ordonnée par la Loi. Vous dites  
» que chez vous ce sont les cadavres des

ns. Voici leur

les mères ma-  
 et des autres  
 s, les exposent  
 s sont réduits.  
 inois tant soit  
 te extrémité?  
 sante y a-t-il  
 lèr dans leurs  
 mine, pour  
 plus curieuses  
 es montagnes,  
 es mines, les  
 ques ne four-  
 ns toutes les  
 guérison des  
 érir? et puis-  
 cadavres, ou  
 ent l'homme  
 ter si peu la  
 ienne jusqu'à  
 hair de ceux  
 sé? On voit  
 érats dont les  
 qu'après leur  
 t en pièces,  
 urries; mais  
 s les grands  
 ur y être fou-  
 t moulus par  
 on de leurs  
 . Vous dites  
 cadavres des

» criminels qu'on dissèque; excuse frivole,  
 » car puisque les Tribunaux n'ont pas jugé  
 » le criminel digne de ce châtement, pour-  
 » quoi le lui faire souffrir après sa mort?  
 » Il n'a plus de sentiment, dites-vous, cela  
 » est vrai; mais quel est l'homme qui ne  
 » frémît, s'il savait qu'après sa mort on  
 » dût l'écorcher, couper, diviser ses chairs,  
 » et disséquer jusqu'aux moindres parties  
 » de son corps? Est-on maître sur cela de  
 » son imagination? ce n'est pas précisément  
 » la mort qu'on appréhende, c'est la ma-  
 » nière de mourir. On étrangle ici les cri-  
 » minels, quand leurs crimes n'ont mérité  
 » que la mort; il n'y a point effusion de  
 » sang: si les crimes sont plus griefs, on  
 » leur tranche la tête; mais quand les crimes  
 » sont atroces, on les coupe en dix mille  
 » pièces. Ceux qu'une dure nécessité con-  
 » traint d'exposer leurs enfans, pour n'être  
 » pas témoins de leur mort, ne manquent  
 » pas de les envelopper et de les porter dans  
 » des lieux publics, d'où ils espèrent qu'on  
 » les emportera pour les faire élever, ainsi  
 » qu'il arrive souvent. Ils savent que des  
 » gens sont chargés de les ramasser et de les  
 » porter à l'hôpital, où il y a des nourrices  
 » gagées pour les allaiter. Enfin s'ils meu-  
 » rent avant que d'arriver à cet hôpital, on  
 » les enterre dans un lieu qui leur est des-  
 » tiné, et les parens n'ont pas le déplaisir  
 » de les voir périr sans secours et privés de  
 » la sépulture. Vous direz que quelquefois  
 » on les expose sans prendre ces précau-

» tions , que même pendant la nuit on  
» les jette par-dessus les murailles , ou  
» dans des lieux écartés. Il est vrai ; mais  
» ces enfans qu'on jette ainsi , sont d'or-  
» dinaire venus au monde par des voies  
» criminelles , et leur naissance , si elle  
» était connue , déshonorerait la famille :  
» c'est un crime qui en attire un autre ;  
» c'est un grand désordre , mais où n'y en  
» a-t-il pas ?

» On ne voit point ailleurs de pareils  
» crimes , leur répliquai-je , qui ne soient  
» pas défendus par les Lois , et dont on ne  
» fasse nulle recherche , comme il arrive  
» ici ; c'est ce qui me paraît criant. Cette  
» recherche est presque impossible , me ré-  
» pondirent-ils ; à quoi peut-on connaître  
» les parens de ces enfans exposés ? l'endroit  
» où on les trouve ne prouve pas qu'ils soient  
» du voisinage : ils viennent souvent de loin ;  
» du-reste cette action est défendue par la  
» Loi , en général , qui défend l'homicide  
» sous peine de mort. Il est vrai , répondis-  
» je , que chez toutes les Nations polies  
» l'homicide est puni de mort ; il est encore  
» vrai qu'il n'y a point d'endroit au monde  
» où l'on fasse plus de fracas pour la mort  
» d'un homme que dans votre honorable  
» Royaume. Que quelque malheureux ,  
» pour se venger de son ennemi , aille se  
» tuer lui-même à sa porte , le Tribunal  
» se saisit de l'affaire , et elle ne se termine  
» presque jamais que par la ruine du maître  
» de la maison , et quelquefois des voisins ,

NTES  
ant la nuit on  
murailles , ou  
est vrai ; mais  
nsi , sont d'or-  
par des voies  
sance , si elle  
ait la famille :  
tire un autre ;  
mais où n'y en

urs de pareils  
qui ne soient  
et dont on ne  
omme il arrive  
t criant. Cette  
ossible, me ré-  
t-on connaître  
osés ? l'endroit  
as qu'ils soient  
uvent de loin ;  
éfendue par la  
nd l'homicide  
rai , répondis-  
Nations polies  
; il est encore  
roit au monde  
pour la mort  
re honorable  
malheureux ,  
emi , aille se  
le Tribunal  
ne se termine  
ne du maître  
des voisins ,

de sorte que sous prétexte de rendre la justice, on commet de véritables injustices, qu'on colore en disant : *gin-min-yao-king*, la vie de l'homme est de conséquence : on a opprimé ce malheureux, on l'a mis au désespoir, on l'a forcé de se donner la mort. Excusons, si vous voulez, les excès de cette recherche en faveur de la bonté du principe : je demande pourquoi vous n'avez pas le même zèle pour ces enfans infortunés, dont la perte ne semble pas même vous émouvoir ? on les voit exposés au coin des rues, aux portes des Villes et des Pagodes, presque toujours, à la vérité, avec les précautions que vous dites, mais ces précautions n'empêchent pas que plusieurs ne meurent : pourquoi ne recherche-t-on pas les Auteurs du crime ? pourquoi ne fait-on pas d'informations chez les voisins ? me répondrez-vous, ce que j'ai entendu dire à quelques-uns de vos compatriotes, qu'il ne s'agit que d'une petite vie, et que ce ne sont que de petits êtres ? on dirait, à les entendre, que ce sont de petits arbrisseaux qui ne font que sortir de terre, et qu'on peut arracher sans conséquence, tandis qu'on n'oserait toucher à des arbres qui ont pris leur accroissement. Nous l'avons déjà dit, me répondirent les Chinois d'un ton plus humble et plus modeste, c'est un vrai désordre, mais on n'a pas de moyens pour y remédier. »

Je ne vous ennuyeraï pas davantage ,

Monsieur , en vous entretenant d'un plus long détail : vous savez que dans la dispute on ne s'en tient pas toujours à l'exacte vérité j'exagérais le mal , et eux le diminuaient et le palliaient le mieux qu'il leur était possible. Si j'avais su pour lors ce que vous mentionnez de la Relation de deux Arabes , traduite par feu M. l'Abbé Renaudot , et à quoi j'avois bien que vous n'ajoutez pas beaucoup de foi , savoir , *qu'autrefois pendant les guerres civiles qui suivirent le règne d'un des Rois de la Chine , le vainqueur mangeoit tous les sujets de son ennemi qui lui tombaient entre les mains , et que de leur temps , c'est-à-dire vers le huit ou neuvième siècle après Jésus-Christ , on y vendait familièrement la chair humaine dans les places publiques , cette cruauté leur étant permise par les Loix de leur Religion.* Si , dis-je , j'avais su un fait si curieux , et qu'il m'eût paru tant soit peu probable , j'aurais eu de quoi bien battre mes Chinois , et ma victoire eût été complète , sans qu'ils eussent osé entreprendre de diminuer l'horreur d'une pareille action. *J'aurais tiré , avec ceux qui , moins éclairés que vous , adoptent sans hésiter de pareilles chimères , j'aurais tiré , dis-je , de furieuses conséquences contre l'ancien Gouvernement chinois , parce qu'effectivement un tel degré de grossièreté et de barbarie ne paraît pas pouvoir se trouver dans une Nation par voie d'accident ou de rechûte , ou bien la rechûte a été si complète , qu'elle ne permet plus de compter sur tout*

*ce qu'on nous dit avoir été conservé des  
temps plus heureux.*

Mais la fausseté de ce fait étant claire et notoire, comment aurais-je osé l'objecter aux Chinois? et que puis-je répondre à ceux qui m'interrogent sur le même fait, sinon qu'il est faux, et plus faux encore que bien d'autres qui sont rapportés par les mêmes Arabes? Par exemple, que les Chinois n'ont point de sciences, que toutes leurs Lois viennent des Indes, que l'Empereur de la Chine reconnaît que le Roi de l'*Irack* est le premier Roi du monde, que lui n'est que le second, et que celui des Turcs est le troisième; que les Chinois ont aversion des éléphants, et qu'ils n'en souffrent pas dans le Pays; qu'ils ne boivent point de vin, sur-tout les Empereurs; qu'à peine peut-on trouver un borgne ou un aveugle à la Chine; que les Chinois n'enterrent leurs morts qu'après l'année révolue, et au jour de leur décès; que leur vernis est une colle faite de graine de chanvre; qu'ils sont les plus adroits de tous les Peuples du monde en toute sorte d'arts, et particulièrement dans la peinture; qu'ils mettent le péché abominable au nombre des choses indifférentes qu'ils font en l'honneur de leurs Idoles, et le reste, car je ne finirais pas si j'entreprenais de parcourir tout ce qu'il y a de faux dans cet ouvrage.

La fausseté de tous ces articles saute aux yeux de ceux qui ont la plus médiocre connaissance de la Chine, et ce serait un temps



perdu que de vouloir les réfuter. L'article dont il est ici question, mérite encore moins qu'on s'y arrête, ou bien il faut dire que les Juifs mangeaient la chair humaine, qu'elle se vendait dans les places publiques, et que cette cruauté était permise par les Loix de leur Religion. La preuve serait qu'au siège de Samarie fait par les Assyriens, et à celui de Jérusalem par Titus, il y eut des mères qui mangèrent leurs enfans. Si d'un fait particulier l'on peut tirer une conclusion générale, les deux Arabes de M. l'Abbé Renaudot eussent pu apprendre dans quelques Ports d'Europe, qu'autrefois des cabaretiers régalaient les passans de petits pâtés faits de chair humaine; ils n'auraient eu qu'à ajouter que cette cruauté était permise par les Loix du Pays.

Comment ces Arabes pouvaient-ils dire que la Chine était plus peuplée que les Indes? elle devait l'être beaucoup moins de leur temps, puisque selon eux on ne mangeait pas les hommes aux Indes comme à la Chine: ils disent à la vérité que ce sont les criminels condamnés à la mort qu'on mange; mais si cela était, on passerait bientôt des criminels aux innocens, et les Mandarins de bon appétit trouveraient aisément des crimes à ceux dont la chair leur paraîtrait la plus appétissante; les pauvres qui n'ont pas le moyen d'élever leurs enfans, n'auraient garde de les exposer au profit d'autrui, si, sans transgresser la Loi, ils pouvaient s'en régaler et en faire bonne chère.

Enfin

NTES  
futer. L'article  
te encore moins  
faut dire que  
umaine, qu'elle  
bliques, et que  
par les Lois de  
ait qu'au siège  
riens, et à celui  
eut des mères  
. Si d'un fait  
ne conclusion  
de M. l'Abbé  
dre dans quel-  
fois des caba-  
de petits pâtés  
n'auraient eu  
était permise

vaient-ils dire  
uplée que les  
coup moins de  
x on ne man-  
des comme à  
é que ce sont  
à mort qu'on  
asserait bien-  
, et les Man-  
ient aisément  
nair leur pa-  
s pauvres qui  
eurs enfans,  
er au profit  
la Loi, ils  
bonne chère.

Enfin

ET CURIEUSES.

409

Enfin si l'on ne distingue pas les temps de calamités des temps ordinaires, on pourra dire de presque toutes les Nations, et de celles qui sont les mieux policées, ce que ces Arabes ont dit des Chinois; car on ne nie pas ici que des hommes réduits à la dernière extrémité, n'aient quelquefois mangé de la chair humaine; mais on ne parle aujourd'hui qu'avec horreur de ces malheureux temps, auxquels, disent les Chinois, le Ciel irrité contre la malice des hommes, les punissait par le fléau de la famine, qui les portait aux plus grands excès.

Je n'ai pas trouvé néanmoins que ces horreurs soient arrivées sous la dynastie des *Tang*, qui est le temps auquel ces Arabes assurent qu'ils sont venus à la Chine, mais à la fin de la dynastie des *Han*, au second siècle après Jésus-Christ. Il y en a eu des exemples durant des sièges soutenus avec trop d'opiniâtreté sous les trois dynasties des *Song*, des *Yven* et des *Ming*, qui ont précédé celle-ci, et que certainement on ne peut soupçonner de barbarie. Entr'autres il y eut sur la fin du seizième siècle, une famine si horrible dans la province de *Honan*, qu'avant que les secours envoyés par l'Empereur *Van-lie* fussent arrivés et distribués, il y eut des endroits où les hommes commençaient à se dévorer les uns les autres; mais, comme je l'ai déjà dit, on ne doit pas conclure de ces cas extraordinaires, que ces Marchands Arabes aient parlé juste dans leur Relation.

Tome XXI.

S

Cette Relation , que je n'eusse peut-être jamais lue , si vous ne me l'aviez citée , m'a fait souvenir de Relations à-peu-près semblables , que firent nos Mariniers du vaisseau l'Amphitrite , qui me porta à la Chine , où j'arrivai le 1.<sup>er</sup> de Novembre de l'année 1698. La saison se trouvant trop avancée , il fallut hiverner : la Chine parut un sujet assez neuf pour occuper plus d'une plume. Plusieurs de ceux qui étaient sur ce vaisseau , n'ayant pas de quoi acheter des curiosités pour porter à leurs amis d'Europe , voulurent suppléer à ce défaut , en leur rendant compte de ce qu'ils avaient appris de la Chine : Officiers , Pilotes , chacun fit sa Relation , et y mit tout ce qu'il avait vu et entendu dire ; et parce que tout cela n'allait pas fort loin , il fallut y suppléer de son fonds , et dire des choses extraordinaires et capables d'amuser agréablement les lecteurs.

Je vis quelques-unes de ces Relations , où rien ne me parut remarquable , que les impertinences qu'on y avait mêlées ; aussi je ne sache pas qu'on se soit avisé de les imprimer , car elles sont trop récentes. Mais si une ou deux de ces rares pièces peuvent échapper aux injures du temps , et se trouver au bout de mille ans parmi les papiers inutiles de quelque fameuse bibliothèque , peut-être qu'alors une main charitable les tirera de la poussière ; un Editeur croira rendre service au public , en lui apprenant quel était le véritable état de la Chine à la fin du dix-septième siècle ; mais parce qu'il

n'y aura rien qui s'accorde avec ce qui aura été écrit par les bons Auteurs qui auront précédé ou suivi, on en sera quitte pour dire que les temps ont changé. Les noms de Villes, de Province, et de grands Mandarins, qui seront mal écrits, deviendront un sujet de dissertation pour l'Editeur, qui étalera son érudition géographique, comme a fait M. l'Abbé R\*\*\*. En parlant de la Ville impériale, que ces Arabes ont nommée *Cumdan*, il s'est efforcé de prouver en forme que c'était la ville de *Nankin* d'aujourd'hui. J'aimerais autant que quelqu'un voulût sérieusement me prouver que Naples et Lisbonne sont la même Ville. Après tout, ces deux Villes existent réellement, au-lieu qu'il n'y eut jamais à la Chine de Ville nommée *Cumdan*, et qu'il n'y en peut avoir, puisque les Chinois n'ont pas la lettre D.

Il faut que ces deux Arabes fussent bien grossiers, si pendant tout le temps qu'ils demeurèrent à Canton, ils ne purent retenir ces deux mots *Tchang-ngan*, qu'ils durent entendre prononcer plusieurs fois, puisque c'était la dynastie des *Tang* qui régnaît au septième, huitième et neuvième siècles. Ce parent de Mahomet *Abn-wahab*, qu'on fait aller de *Kan-fu* à la Cour, parler, raisonner, disputer avec l'Empereur, et en revenir chargé de présens, devait au-moins s'être ressouvenu de la Ville impériale où il demeura long-temps, et qui certainement se nommait pour lors *Tchang-ngan*, comme on le voit par l'Histoire, et qui se nomme au-

412      LETTRES ÉDIFIANTES  
jourd'hui *Si-ngan*, capitale de la province  
de *Chen-si*, et non pas *Cumdan*, comme  
on le lui fait dire.

Si M. l'Abbé R\*\*\* eût fait réflexion à ce qu'il traduisait dans la première Relation Arabique, page 52, où il est dit : « Il ( le » rebelle ) s'avança jusqu'au près de la capitale appelée *Cumdan* : l'Empereur de la » Chine abandonna sa Ville impériale, et » se retira en désordre jusqu'à la ville de » *Ham-dou*, qui est sur la frontière, du » côté du Thibet (1). » Si, dis-je, il y eût fait quelque attention, il eût d'abord reconnu que le prétendu *Cumdan* ne pouvait pas être *Nankin*, et qu'un Empereur près d'y être assiégé par un rebelle, ne pouvait pas se retirer en traversant toute la Chine d'Orient en Occident jusques sur les frontières du Thibet, et revenir peu de temps après à la Cour. Cela seul eût suffi pour lui épargner la peine de faire une dissertation, quand même on ne saurait pas d'ailleurs d'une manière démonstrative, c'est-à-dire, par les observations faites sous la dynastie des *Tang*, dans la Ville impériale, que c'était *Si-ngan*, et non pas *Nankin*, ce qu'un aussi habile homme que M. l'Abbé R\*\*\*, ne devait pas ignorer ; mais il était de mauvaise humeur

---

(1) Le fait est vrai, car l'an 789 après Jésus-Christ, l'Empereur près d'être assiégé dans *Si-ngan-fou* par son Général rebelle, nommé *Ly-hoai-kouang*, et non pas *Baychou*, comme disent les Arabes, se retira à *Hang-tchong*, au Sud-Ouest de *Si-ngan-fou*, dans des montagnes dont l'accès est très-difficile.

RES  
de la province  
dan, comme

réflexion à ce  
ière Relation  
dit : « Il ( le  
es de la capi-  
ppereur de la  
mpériale , et  
à la ville de  
frontière , du  
e, il y eût fait  
ord reconnu  
pouvait pas  
eur près d'y  
pouvait pas  
Chine d'O-  
es frontières  
emps après à  
ur lui épar-  
tion, quand  
s d'une ma-  
re , par les  
e des *Tang* ,  
it *Si-ngan* ,  
aussi habile  
e devait pas  
ise humeur

Jésus-Christ,  
an-fou par son  
g, et non pas  
etira à *Hang-*  
ans des monta-

contre la Nation Chinoise , ou plutôt contre ceux qui en ont parlé avantageusement. Il ne peut pardonner à Isaac Vossius , de s'être laissé trop prévenir par les Pères Martini et Couplet en faveur de ces Peuples , et d'avoir par sa réputation entraîné l'Europe dans l'erreur. Pour remédier à un si grand désordre , il s'est cru obligé de ravalier les Chinois autant que Vossius et quelques autres Auteurs modernes les avaient élevés , et dans cette vue il les place au-dessous des Américains , et même des Iroquois , qu'il n'excepte pas.

Il faut avouer que si Vossius a dit trop de bien de la Nation Chinoise , M. l'Abbé R\*\*\* en a dit trop de mal ; il n'a pas su garder ce juste milieu , qui est si fort en recommandation chez tous les Peuples , et sur-tout chez les Chinois. C'est ce qui me fait croire que ce livre , sans faire beaucoup de tort aux Chinois , qui seront toujours estimés par leurs bons endroits de ceux qui les connaîtront , ne fera pas beaucoup d'honneur à son Auteur , parce que tout y fourmille de bévues et de faussetés. Si quelqu'un , par un zèle contraire , mais plus raisonnable que le sien , voulait venger les Chinois , il lui serait aisé de faire voir , ou que M. l'Abbé R\*\*\* a très-mal connu la Chine et ses habitans , ou qu'il n'a parlé que par passion et contre ses propres lumières. Je dis , par un zèle plus raisonnable que le sien , car quelle bonne fin peut-on se proposer , en étalant avec exagération les défauts d'une Nation , en lui at-

tribuant d'autres défauts qu'elle n'a pas , et en fesant disparaître tous les avantages et les bonnes qualités qu'on ne peut absolument lui refuser , et cela dans le temps que d'autres travaillent de toutes leurs forces à les gagner à Jésus-Christ par une conduite bien opposée , mais qui est conforme aux règles et aux maximes de l'Évangile ?

On dira peut-être que M. l'Abbé R\*\*\* est excusable , en ce qu'il a écrit dans une langue que les Chinois n'entendent pas , et que tout ce qu'il a débité sur leur compte , ne viendra jamais à leur connaissance : à quoi je répons , qu'à Canton il y a plus d'un Chinois qui entend la langue française , et entre les mains de qui ce livre peut aisément tomber ; qu'il y en a plusieurs en Italie qu'on dispose à la Prêtrise , et qui retourneront bientôt à la Chine , pour travailler à la conversion de leurs compatriotes. Si quelqu'un par inadvertance leur montrait ce livre , ou leur demandait si telle et telle chose qu'on dit de leur Nation est véritable , ne seraient-ils pas étrangement surpris , ou plutôt scandalisés , qu'un Ecclésiastique se soit fait une occupation de la décrier par toute l'Europe , en lui attribuant plus de défauts qu'elle n'en a réellement , et en cherchant à anéantir jusqu'à ses moindres vertus morales , sans lui laisser d'autre mérite que son habileté dans quelque art mécanique , ni d'autre gloire que celle d'être un Peuple nombreux , mais sans sciences , sans religion , sans humanité , plein cependant de cérémonies ridicules , instituées

par Confucius , qui ne méritait pas le nom de Philosophe.

En voilà bien assez sur cet article , Monsieur , et mon dessein n'était pas de m'étendre si fort sur un ouvrage que je n'ai pas entrepris de réfuter : il mériterait néanmoins de l'être , d'autant plus que les Editeurs ou continuateurs du Dictionnaire de Moréri , qu'on acheva d'imprimer en l'année 1725 , s'y sont laissés tromper , et ont puisé dans cette mauvaise source de quoi alonger et grossir l'article de la Chine : un peu plus de discernement ne leur aurait pas permis d'adopter tant de faussetés.

Il ne me reste plus , Monsieur , pour répondre à tous les articles de votre lettre , que l'aurore boréale , dont je ne vous ai point encore parlé ; ce phénomène dont vous avez bien voulu m'envoyer une description , qui était si rare autrefois , et que vous dites qui est devenu si fréquent depuis quelques années.

Je n'ai que peu de chose à vous répondre sur cet article ; j'ai néanmoins dans l'idée qu'on en fait mention en quelques endroits de l'Histoire Chinoise , mais d'une manière vague , nullement précise , et peu capable d'éclaircir la matière. Encore ne sais-je sous quelle dynastie a paru ce phénomène , et il faudrait plus de temps que je n'en ai , pour parcourir et feuilleter tant de volumes , qui n'ont point de table des matières que l'on y traite.

Je ne voudrais pas donner le nom de lu-



mières boréales aux globes de feu qui parurent ici il y a trois ou quatre ans , ni à ce que nous vîmes trois jours avant et trois jours après l'équinoxe d'automne de cette année. Le Ciel, au nord-ouest , sur les sept heures et demie du soir , était embrasé comme une fournaise , et le matin l'aurore était précédée d'un semblable phénomène , mais bien différent de ce que vous observâtes près de Paris : il n'y avait nul fracas , point de nuances , ni de changement subit : tout était tranquille et durait peu.

Dans les années 1718 , 1719 et 1722 , il parut au Ciel, en trois différentes Provinces , des croix lumineuses environnées d'étoiles brillantes. Ce spectacle , qui attira tous les regards, dura dans l'air un temps assez considérable pour qu'on pût l'examiner à loisir : on en grava une planche dans la ville de *Hangtcheou* , Capitale de la province de *Tche-kiang* , et les estampes qu'on en tira furent répandues dans tout l'Empire. On y marque le lieu et le jour où chaque croix a paru , de combien de temps a été sa durée , et la multitude des personnes qui l'ont considérée avec la plus grande attention. Comme vous trouverez ces phénomènes fidèlement représentés dans un des tomes précédens de ces *Lettres édifiantes et curieuses* , vous jugerez mieux que personne , Monsieur , s'ils appartiennent à l'aurore boréale dont vous avez fait une description si ingénieuse et si bien détaillée.

Du-reste , depuis trente-deux ans que je

suis à la Chine, non-seulement je n'ai rien vu, mais même à l'Observatoire on n'a rien observé qui mérite le nom d'aurore boréale. Si quelque phénomène semblable a paru par les 47, 48.° degrés de latitude boréale dans la Tartarie dépendante de l'Empereur, les habitans de ce Pays-là ne s'en sont pas mis en peine, et quand même ils en auraient averti le Tribunal des mathématiques, je doute qu'il eût voulu se charger d'en faire le rapport à l'Empereur, parce que ces sortes d'apparitions célestes se prennent presque toujours en mauvaise part.

Les parélies sont de ce nombre, parce que le Peuple s'imagine qu'ils présagent deux Empereurs. Cependant le *Tsong-tou* de la province de *Yun-nan*, où il en parut un l'année dernière, eut l'adresse de le tourner à la gloire de l'Empereur. Dans un Mémo-rial qu'il envoya à la Cour, il fit à ce Prince un compliment qui fut applaudi. Aussitôt les Grands-Mandarins des autres Provinces prétendirent tous avoir aperçu quelque chose de singulier dans le Ciel, et en particulier des nuages de cinq couleurs, *King-yun*. D'autres firent paraître le *song-hoang*, qui est un oiseau de bon augure, et le phénix des Chinois: ils l'approchèrent le plus près qu'ils purent de Peking, sans néanmoins l'y faire entrer; on disait seulement qu'il avait été vu à *Fang-chen-hien*, à sept lieues au sud-ouest de Peking, et quelques jours après à l'orient. Aussitôt les Mémo-riaux et les complimens vinrent en foule, et ceux qui

418 LETTRES ÉDIFIANTES, etc.  
les avaient présentés reçurent des réponses assez obligeantes de la part de l'Empereur. Ce Prince ajoutait néanmoins, par modestie sans doute, qu'à l'égard du *fong-hoang*, il ne croyait pas avoir les vertus propres à attirer cet oiseau de bénédiction, qui n'avait paru que du temps des plus grands Empereurs. Enfin peu-à-peu il fit entrevoir qu'il commençait à se lasser de cette foule de complimens, et ils cessèrent tout-à-fait.

Je finis, Monsieur, cette longue et ennuyeuse lettre, en vous avouant avec sincérité que c'eût été dommage que le magnifique phénomène de 1726 eût paru à Pekin sans paraître à Breuillepont, où vous étiez alors; le public en aurait peu profité, car ici il n'eût pas été possible de l'observer avec la commodité, l'attention, la précision et les précautions que vous prîtes : beaucoup moins eût-on pu en faire une description si exacte et si belle, qu'elle nous fait regretter de n'avoir pas été témoins de ce beau spectacle. En cas que le Ciel nous présente ici dans la suite quelque semblable phénomène, votre description nous servira de modèle pour vous en rendre un fidèle compte. J'ai l'honneur d'être avec beaucoup de respect, etc.

*Fin du vingt-unième volume.*

---

# T A B L E

## Des Lettres contenues dans ce Volume.

- L**ETTRE du P. d'Entrecolles, Missionnaire de la Compagnie de Jésus, au P. Duhalde, de la même Compagnie. Page 5
- LETTRE du même, au même. 34
- LETTRE du Père Parennin, Missionnaire de la Compagnie de Jésus, au Révérend Père Nyel, de la même Compagnie, Sous-Précepteur de MM. les Infans d'Espagne. 45
- LETTRE du Père Contancin, Missionnaire de la Compagnie de Jésus, au P. Etienne Souciet, de la même Compagnie. 75
- LETTRE du Père Prémare, Missionnaire de la Compagnie de Jésus à la Chine, au P<sup>\*\*\*</sup>, de la même Compagnie. 145
- LETTRE du Père Etienne le Couteux, Missionnaire de la Compagnie de Jésus, au Père<sup>\*\*\*</sup>, de la même Compagnie. 189
- LETTRE du Père Contancin, Missionnaire de la Compagnie de Jésus, au Père Duhalde, de la même Compagnie. 235
- LETTRE du Père de Goville, Missionnaire de la Compagnie de Jésus, ancien Missionnaire de la Chine, à M. <sup>\*\*\*</sup>; contenant sa déclaration au sujet des faits ca-

<i>l'omnieux qui lui sont imputés par l'Auteur des Anecdotes sur l'état présent de la Religion dans la Chine.</i>	305
<i>SECONDE Lettre du Père de Goville, de la Compagnie de Jésus, ancien Missionnaire de la Chine, à M. ***; au sujet de la réponse qu'a faite à sa première Lettre l'Auteur des Anecdotes sur l'état de la Religion à la Chine.</i>	319
<i>LETTRE du Père Parennin, Missionnaire de la Compagnie de Jésus, à M. Dortsous de Mairan, Directeur de l'Académie des Sciences.</i>	364

**Fin de la Table du vingt-unième Volume.**

par l'Auteur  
présent de la  
305

oville, de la  
Missionnaire  
sujet de la  
nière Lettre  
l'état de la

319  
Missionnaire  
à M. Dor-  
l'Académie  
364

ne Volume.

